REVUE DE LINGUISTIQUE

ET

DE PHILOLOGIE COMPARÉE

TOME XV

IMP. GEORGES JACOB. — ORLÉANS.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME QUINZIÈME

30485

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1882

LE LIVRE IV

DU *CODEX* DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

(XIIe SIÈCLE)

Pour offrir une base plus solide et plus étendue aux discussions qu'a soulevées (1) la découverte ou plutôt l'étude complète du IVe livre (2) du *Codex* de Saint-Jacques de Compostelle (*Codex a domno Papa Calixto primitus editus*), nous publions intégralement ci-après, pour la première fois, ce IVe livre, remanié et considérablement augmenté par le Poitevin Aimery Picaud, vers l'an 1140 après J.-C. (3). Nous en donnons le texte collationné sur l'original même. Nous donnons un *fac-simile* du passage où se lit le petit vocabulaire basque, d'après une photographie que nous devons à l'obligeance d'un chanoine de Saint-Jacques, dom Antonio Lopez Ferreiro.

Encore aujourd'hui, tout le long de la voie qui mène à Compostelle, persiste le souvenir de ces grands pèlerinages que la France

(1) *Revue*, t. XIV, p. 120, 269.

(2) Le cinquième, d'après Arnaud Dumont, moine de Ripoll (Catalogne), qui décrivit en 1173 l'original, conservé encore aujourd'hui dans les archives de la cathédrale de Compostelle.

(3) Voyez à ce sujet : Léopold Delisle, *Note sur le recueil intitulé : « De miraculis sancti Jacobi »*, *Paris*, 1878; cf. aussi *Recuerdos de un viaje à Santiago de Galicia*, por el P. Fidel Fita y Don Aureliano Fernandez Guerra, *Madrid*, 1880. Dans un article en quelque sorte supplémentaire de cet ouvrage (*Ilustracion católica* de Madrid, nos des 7 et 14 novembre 1881), j'ai répondu aux observations de M. Dozy. Elles n'ébranlent pas mon opinion, mal comprise ou rendue d'une manière assez inexacte par l'écrivain hollandais.

du moyen âge faisait au tombeau de Saint-Jacques. Partout on appelle *camino francés* cette voie qui, du reste, suit presque partout le trajet des anciennes voies romaines. La plupart des boutades que le pèlerin du Poitou décoche contre ceux qui le tourmentèrent sont passées en proverbes dans la langue espagnole. Nous n'en citerons qu'un seul : *Camino francés, venden gato por res* (1).

Inutile d'ajouter que la transcription du texte compostellan est ramenée aux lois de l'orthographe. Si parfois quelque mot a été omis par une distraction de l'auteur, nous le plaçons entre parenthèses.

M. Vinson a bien voulu nous aider dans ce travail ; nous lui devons l'identification des localités françaises et quelques notes précieuses.

INCIPIT LIBER QUARTUS S. JACOBI APOSTOLI

Argumentum beati Calixti Papæ. — Si veritas a perito lectore nostris voluminibus requiratur ; in huius codicis serie, amputato hæsitationis scrupulo, secure intelligatur. Quæ enim in eo scribuntur, multi, adhuc viventes, vera esse testantur.

Caput I. — *De viis sancti Jacobi apostoli.*

Quatuor viæ sunt, quæ ad sanctum Jacobum tendentes, in unum, ad Pontem Reginæ (2), in oris Hispaniæ coadunantur : alia per sanctum Ægidium et Montem Pessulanum et Tolosam et Portus Asperi (3) tendit ; alia per sanctam

(1) *Chemin français, on y vend du chat pour de la viande.*
(2) Puente-la-Reina.
(3) Saint-Gilles (Gard), Montpellier, Toulouse, le port d'Aspe.

Mariam Podii et sanctam Fidem de Conquis et sanctum Petrum de Moyssaco (1) incedit; alia per sanctam Mariam Magdalenam Viziliaci et sanctum Leonardum Lemovicensem et urbem Petragoricensem (2) pergit; alia per sanctum Martinum Turonensem et sanctum Hilarium Pictavensem et sanctum Joannem Angeliacensem, et sanctum Eutropium Sanctonensem et urbem Burdegalensem (3) vadit. Illa quæ per Sanctam Fidem (4), et alia quæ per sanctum Leonardum (5), et alia quæ per sanctum Martinum (6) tendit, ad Hostavallam (7) coadunantur; et, transito portu Ciseræ (8), ad Pontem Reginæ sociantur viæ quæ per portus Asperi transit. Et una via exinde usque ad sanctum Jacobum efficitur.

Cap. II. — *De dietis itineris sancti Jacobi.* CALIXTUS PAPA

A portibus Asperi usque ad Pontem Reginæ, tres paucæ habentur dietæ. Prima est a Borcia, quæ est villa in pede montis Asperi, sita adversus Gasconiam, usque ad Jaccam; secunda est a Jacca usque ad montem Reellum; tertia est a Monte Reello (9) usque ad Pontem Reginæ.

(1) Le Puy, Conques (Aveyron), Moyssac.
(2) Vézelay, Saint-Léonard (Haute-Vienne), Périgueux.
(3) Tours, Poitiers, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Bordeaux.
(4) Conques (Aveyron).
(5) Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(6) Tours.
(7) Ostabat.
(8) Le port de Cize.
(9) Monréal.

A portibus vero Cisereis usque ad sanctum Jacobum tredecim dietæ habentur. Prima est a villa sancti Michaelis, quæ est in pede portuum Ciseræ, versus scilicet Gasconiam, usqne ad Biscaretum : et ipsa est parva. Secunda est a Biscareto usque ad Pampiloniam : et ipsa est pauca. Tertia est a Pampilonia urbe usque ad Stellam (1). Quarta est a Stella usque ad Nageram urbem, scilicet equitibus. Quinta est a Nagera usque ad urbem quæ dicitur Burgas, similiter equitibus. Sexta est a Burgis usque ad Frumestam (2). Septima a Frumesta usque ad sanctum Facundum (3) est. Octava est a sancto Facundo usque ad urbem Legionem (4). Nona est a Legione usque ad Raphanellum (5). Decima est a Raphanello usque ad Villamfrancam (6), scilicet in bucca Valliscarceris (7), transitis portibus montis Iraci (8). Undecima est a Villafranca usque ad Triacastellam (9), transitis portibus montis Februarii (10). Duodecima est a Triacastella usque ad Palatium (11). Terdecima vero est a Palatio usque ad sanctum Jacobum : et ipsa modica est.

(1) Viscarret, Estella.
(2) Burgos, Frómista.
(3) Sahagun.
(4) Léon.
(5) Rabanal.
(6) Villafranca del Bierzo.
(7) Valcárcel.
(8) Irago.
(9) Triacastella, province de Lugo.
(10) Febrero, ou Cebrero.
(11) Palaz de Rey.

Cap. III. — *De nominibus villarum sancti Jācobi itineris.*

A portibus Asperi usque ad Pontem Reginæ, hæ villæ in via Jacobitana habentur. Primitus est in pede montis, versus Gasconiam, Borcia; inde transito montis cacumine est hospitalis sanctæ Christinæ; inde Canfrancus; inde Jacca; inde Osturiz (1); inde Thermas, ubi regales balnei jugiter calidi habentur; inde Mons Reellus; inde Pons Reginæ constat.

A portibus vero Cisereis in beati Jacobi itinere usque ad eius basilicam Gallæcianam hæ villæ majores habentur. Primitus in pede eiusdem montis Ciserei, versus scilicet Gasconiam, est villa sancti Michaelis; deinde transito cacumine eiusdem montis reperitur hospitale Rotolandi; deinde villa Runcievallis; deinde reperitur Biscarellus; inde Resogna (2); inde urbs Pampilonia; inde Pons Reginæ. Inde Stella, quæ pane bono, et optimo vino, carne et piscibus fertilis est, cunctisque felicitatibus plena. Inde est Arcus (3); inde Grugnus (4); inde Villarubea (5); inde urbs Nagera; inde sanctus Dominicus (6); inde Radicellas (7); inde Belfuratus (8); inde Francavilla; inde

(1) Osteriz, Tiermas.

(2) Larrasoaña. On voit bien que *gn* est pour ñ. De même plus bas : *Grugnus* (Logroño).

(3) Los Arcos.

(4) Logroño.

(5) Villarroya.

(6) Santo Domingo de la Calzada.

(7) Redecilla del Campo.

(8) Belorado.

nemus Oquæ (1) ; inde Altaporca (2) ; inde urbs Burgas. Inde Alterdalia (3) ; inde Furnellos (4) ; inde Castrasorecia ; inde pons Fiteriæ ; inde Frumesta ; inde Carrionus (5), quæ est villa habilis et optima, pane et vino carne et omni fertilitate felix. Inde est sanctus Facundus, omnibus fertilitatibus affluens, ubi est pratum (6), ubi hastæ fulgurantes victorum pugnatorum ad Domini laudem, infixæ olim, fronduisse referuntur ; inde est Manxilla (7) ; inde Legio, urbs regalis et curialis, cunctisque felicitatibus plena. Inde est Orbega (8) ; inde urbs Osturga (9) ; inde Raphanellus (10) qui Captivus cognominatus est ; inde portus montis Iraci ; inde Sicca Molina (11) ; inde Ponsferratus (12) ; inde Carcavellus (13) ; inde Villafranca de bucca Valliscarceris. Inde castrum Sarracenicum (14) ; inde Villaus (15) ; inde portus montis Februarii ; inde hospitale in cacumine eiusdem montis ; inde Linar de Rege ; inde Triacastella, in pede scilicet eiusdem montis in Gallæcia, ubi peregrini accipiunt petram et secum deferunt

(1) Montes de Oca.
(2) Atapuerca.
(3) Tardajos.
(4) Hornillos del Camino.
(5) Castrojeriz, Hitero de rio Pisuerga, Carrion de los Condes.
(6) Le fait est raconté dans le livre précédent du *Codex*.
(7) Mansilla de las Mulas.
(8) Bourg avec hôpital sur le fleuve Orvigo.
(9) Astorga.
(10) Rabanal.
(11) Molina seca.
(12) Ponferrada.
(13) Cacabelos.
(14) Villa Sarracin.
(15) Villa de Urz.

usque ad Castaniollam ad faciendam calcem ad opus basilicæ Apostolicæ; inde est villa sancti Michaelis ; inde Barbadellus ; inde pons Mineæ (1) ; inde Sala Reginæ ; inde Palatium Regis. Inde campus Levurarius ; inde sanctus Jacobus de Boento ; inde Castaniolla (2) ; inde Villanova ; inde Ferreras ; inde COMPOSTELLA apostolica, urbs excellentissima, cunctis deliciis plenissima, corporale talentum beati Jacobi habens in custodia ; unde felicior et excelsior cunctis Hispaniæ urbibus est approbata.

Idcirco has villas et præfatas dietas præscriptione restrinxi pro exceptione, ut peregrini ad sanctum Jacobum proficiscentes expensas suo itineri necessarias sibi, hæc audientes, præmeditari studeant.

Cap. IV. — *De tribus hospitalibus cosmi.*

Tres columnas valde necessarias ad sustinendos pauperes suos maxime Dominus in hoc mundo instituit : hospitale scilicet Jerusalem, et hospitale montis Jocci, et hospitale sanctæ Christinæ quod est in portibus Asperi. Hæc sunt hospitalia in locis necessariis posita. Loca sancta, domus Dei, refectio sanctorum, peregrinorum requies, egentium consolatio, infirmorum salus, mortuorum subsidium [pariter ac] vivorum ! Hæc igitur loca sacrosancta quicumque ædificaverit, proculdubio regnum Dei possidebit.

(1) Puerto Marin sur le fleuve Miño.
(2) Leboreiro, Boente, Castañola.

Cap. V. — *De nominibus quorumdam qui beati Jacobi viam refecerunt.* AYMERICUS.

Hæc sunt nomina quorumdam viatorum, qui temporibus Didaci archiepiscopi Jacobitæ, et Adefonsi imperatoris Hispaniæ et Gallæciæ, et Calixti papæ, viam sancti Jacobi a Raphanello usque ad pontem Mineæ, pio amore Dei et Apostoli, citra annum Dominicum MCXX, regnante Adefonso rege Aragoni et Ludovico pinguissimo rege Galliarum, refecerunt : Andreas, Rotgerius, Alvitus, Fortus, Arnaldus, Stephanus, Petrus qui pontem Mineæ, a regina Urraca confractum, refecit. Istorum adiutorumque suorum animæ requiescant in pace.

Cap. VI. — *De fluminibus bonis et malis qui in itinere sancti Jacobi habentur.* CALIXTUS PAPA.

Hæc sunt flumina, quæ a portibus Ciseræ et Asperi usque ad sanctum Jacobum habentur.

De portibus Asperi procedit sanum flumen, nomine Aragonus, quod Hispaniam irrigat. De portibus vero Cisereis flumen sanum egreditur, quod a multis Runa dicitur et decurrit Pampiloniam ; ad Pontem Reginæ decurrunt Arga simul et Runa. Ad Locum qui dicitur Lorca (1), in orientali parte decurrit flumen, quod dicitur Rivus Salatus : ibi os equum tuum observa, quia flumen lethi-

(1) Lorca, auprès de Lácar.

ferum est. Super cuius ripam nos, ad sanctum Jacobum pergentes, invenimus duos Navarros sedentes, artavos suos acuentes, solitos excoriare peregrinorum jumenta, quæ lympham illam bibebant et moriebantur. Qui nobis interrogantibus mentientes dixerunt « quia sana erat ad potandum » ; quapropter equis nostris illam dedimus ad bibendum, et statim duo ex his obierunt, quos illico ipsi excoriaverunt. Ad Stellam decurrit flumen Aiega (1) : ipsa est lympha dulcis, sana et optima. Per villam quæ dicitur Arcus, decurrit aqua lethifera ; et ultra Arcum ad primum hospitale, intra Arcum scilicet et hospitale idem, decurrit aqua lethifera jumentis et hominibus bibentibus eam. Ad villam, quæ dicitur Turres (2), intra scilicet Navarrorum decurrit flumen lethiferum jumentis et hominibus bibentibus illud. Inde ad villam quæ dicitur Covas (3), flumen defluit mortiferum ; ad Grugnum decurrit aqua ingens, nomine Ebra, quæ est sana et piscibus abundat. Omnes fluvii, qui a Stella usque ad Grugnum habentur, lethiferi ad bibendum hominibus et jumentis, et pisces eorum ad comedendum approbantur. Si piscem, qui vulgo dicitur barbus, sive illum quem Pictavi vocant *alosam*, et Itali *clypiam* sive anguillam, sive *tencam* in Hispania et Gallæcia, nusquam comederis, sine dubio aut proxime morieris, aut ægrotaveris ; et si aliquis forte comedit et non ægrotavit, idcirco quia aut aliis sanior fuit aut in illa patria diu permansit. Omnes igitur pisces et carnes vaccinæ et suillæ totius Hispaniæ et Gallæciæ barbaris ægritudines præstant.

(1) Ega.
(2) Torres.
(3) Le Linarès, puis Nuestra Señora de Cuevas, près Viana.

Illa vero flumina, quæ dulcia et sana habentur ad bibendum, his nominibus vulgariter nuncupantur : Pisorga (1), aqua scilicet quæ decurrit ad pontem Fiteriæ ; Carriona, quæ decurrit ad Carrionum ; Ceia (2), quæ ad sanctum Facundum ; Aisela (3), ad Maxillam ; Porma ad quemdam ingentem pontem, qui est inter Maxillam et Legionem ; Turio (4), quæ decurrit ad Legionem sub Castrum judæorum ; Bernesgua (5), quæ juxta eamdem urbem ex alia parte, adversus scilicet Austurgam defluit ; Sil, quæ ad Pontem ferratum in Valleviridi; Cua quæ ad Carcavellum ; Burdua (6) quæ decurrit ad pontem Villæfrancæ ; Carcera, quæ decurrit in Valle-Carceris ; Minea, quæ defluit ad pontem Mineæ ; fluvius quidam, qui distat ab urbe sancti Jacobi duobus milliariis in nemoroso loco : qui Lavamentula dicitur, idcirco quia in eo gens Gallica peregrina, ad sanctum Jacobum tendens, non solum mentulas suas verum etiam totius corporis sui sordes, Apostoli amore, lavare solet, vestimentis suis expoliata. Sar fluvius, qui inter montem Gaudii et urbem sancti Jacobi decurrit, sanus habetur ; Sarela fluvius similiter, qui ex alia parte urbis versus occasum defluit sanus habetur.

Idcirco hæc flumina sic descripsi, ut peregrini, ad

(1) Pisuerga.

(2) Cea.

(3) Ezla.

(4) Torio.

(5) C'est à ce *castro* qu'appartient l'inscription tumulaire (an. 1100) publiée dans la *Revue des études juives*, t. II, p. 135. Le petit bourg placé auprès du pont, sur la rive gauche du fleuve, retient encore le nom de *Castro de los judios*. — Bernesga.

(6) Burba.

sanctum Jacobum proficiscentes, evitare studeant ad bibendum quæ sunt lethifera, et eligere valeant quæ sunt sana sibi ad bibendum.

Cap. VII. — *De nominibus terrarum et qualitatibus gentium, quæ in itinere sancti Jacobi habentur.*

In beati Jacobi viatico, via scilicet Tolosana, primitus, transito flumine Garona, invenitur tellus Gasconica ; et exinde, transitis portibus Asperi, terra Aragoni ; et inde Navarrorum tellus usque ad pontem Argæ et ultra (1).

Per tramitem vero portuum Ciseræ, post Turonicam, invenitur habilis, et optima, et omni felicitate plena tellus Pictavorum. Pictavi sunt heroes fortes et viri bellatores, arcubus et sagittis et lanceis in bello doctissimi, in acie freti, in cursibus velocissimi, in veste venusti, in facie præclari, in verbis astuti, in premiis largissimi, in hospitibus prodigi. Inde, tellus Sanctonensium invenitur. Inde, transito quodam maris brachio et flumine Garona, Burdegalensium tellus ; quæ vino optimo et piscibus fertilis, sed lingua rustica habetur. Sanctonenses lingua rustica habentur, sed Burdigalenses rusticiores approbantur. Inde Burdegalenses landæ itinere dierum trium, fessis scilicet, invenitur : ipsa est tellus omni bono desolata, pane vino carne piscibus aquis et fontibus vacua, villis rara, plana, sabulosa, melle tamen et milio et panicio et grugnis (1)

(1) La Navarre, après Tiermas jusqu'au delà de Puente-la-Reyna, sur l'Arga, entre Viana et Logroño.

(2) Porcs à bois.

larga. Tu autem, si in æstate forte per eam transieris, faciem tuam studiose custodi a muscis immanissimis, quæ *guespe,* vel *tavones*, vulgo dicuntur, quæ maxime ibi abundant; et nisi diligenter pedem observaveris, in arena marina, quæ ibi abundant, usque ad genua velociter lapsus fueris.

Transito vero hoc solo, invenitur terra Gasconica, candido pane et optimo vino rubicundo larga, nemoribus et pratis fluminibusque, fontibus sanis apta. Gasconi sunt levilogi, verbosi, derisores, libidinosi, ebriosi, cibis prodigi, male induti, pannis et gazis devastati; bellis tamen assueti, sed hospitalitate pauperum præcipui. Circa ignem sedentes, sine mensa comedere et cum uno scypho omnes libere utuntur. Largiter comedunt et bibunt, et male vestiuntur; et turpe! suppositis paucis paleis, in putredine scilicet, familia cum domino et domina, omnes una recumbunt. In huius terræ exitu, via scilicet sancti Jacobi, habentur duo fluvii, qui prope villam sancti Joannis Sorduæ (1), alter scilicet ad dexteram et alter ad lævam, fluunt; quorum unus dicitur *Gaver*, et alter flumen qui sine rate nullo modo transmeari possit; quorum nautæ penitus damnantur. Cum enim flumina illa admodum stricta sint, tamen de unoquoque homine, tam de paupere quam de divite, quem ultra navigant, unum nummum more accipiunt; et de jumento quatuor, vi etiam indigne capiunt. Est etiam navis illorum modica, unius arboris facta, equos minime recipiens; quam cum intraveris, teipsum caute custodi ne forte in aquam cadas; oportebit enim equum tuum per frenum trahere post te extra navim per pelagum. Quapropter, cum paucis ingre-

(1) Sordes.

dere navim ; quia, si nimis onerata fuerit, cito periclitabitur. Multotiens etiam tantam peregrinorum turmam nautæ, accepto pretio, admittunt, quod navis subvertitur et peregrini in pelago necantur ; unde nautæ nequiter gaudent captis mortuorum spoliis.

Inde circa portus Cisereos habetur tellus Basclorum, habens urbem Baionam in maritima versus septentrionem. Hæc terra lingua barbara habetur ; nemorosa, montuosa, pane et vino omnibusque corporalibus alimentis desolata ; excepto quod malo et cicera et lacte est consolata. In hac terra mali portigeri habentur, scilicet circa portus Cisereos [in] villa quæ dicitur Hostavalla, et villa sancti Joannis et sancti Michaelis pedis portuum Ciseræ. Qui penitus damnantur : exeunt obviam peregrinis cum duobus aut tribus jaculis, tributa injusta vi capientes : et siquis transeuntium, secundum eorum petitionem, nummos illis dare noluerit, et jaculis illum percutiunt et censum ab eo auferunt exprobrantes illum et usque ad femoralias exquirentes. Ipsi sunt feroces ; et terra, in quam commorantur, ferox et silvestris et barbara habetur. Ferocitas vultuum, similitudinesque linguæ barbaræ eorum, corda videntium illos expavescit. Cum non debeant rite accipere tributum, nisi a mercatoribus tantum ; a peregrinis et ab omnibus transeuntibus iniuste accipiunt. Quando debent more accipere de qualibet re quatuor nummos vel sex ; octo vel duodecim, duplum scilicet, capiunt. Quapropter præcipimus et exoramus ut hi portageri et rex Aragonensis cæterique divites, qui tributi pecunias ab eis accipiunt, omnesque illorum consentientes, scilicet Raymundus de Solis et Vivianus de Acromonte et Vicecomes de sancto Michaele cum cunctis progeniis suis venturis, una cum

præfatis nautis et Arnaldo de Guinia cum omni progenie sua ventura atque cum cæteris dominis aquarum prædictarum, qui ex eisdem nautis nummos navigii iniuste accipiunt, cum sacerdotibus etiam, qui pœnitentiam vel eucharistiam scienter illis tribuunt, vel officium divinum eis faciunt, vel in ecclesia eos consentiunt, donec per longævam ac patefactam pœnitentiam resipiscant et modum in tributis suis ponant, non solum in Sedibus episcopalibus terræ illorum, verum etiam in beati Jacobi basilica, peregrinis audientibus, sedule excommunicentur ; et quicumque prælatorum ex hoc vel amore, vel lucro, eis parcere voluerint, anathematis gladio percutiatur. Sciendum quia ipsi portigeri a peregrinis tributum accipere nullo modo debent : et nautæ præfati de duobus hominibus, scilicet de divitibus pro navigio nisi unum obolum, et de equo solum nummum accipere rite debent, de paupere vero nihil ; et magnas etiam naves, in quibus jumenta et homines largiter queant intrare, habere debent. In terra etiam Basclorum, via sancti Jacobi est excellentissimus mons, quod dicitur Portus Ciseræ (1), aut quia porta Hispaniæ ibi habetur, aut quia per illum montem res necessariæ de alia terra ad aliam transportantur, cuius ascensus octo milliariis, et descensus similiter octo, habetur. Sublimitas namque eius tanta est, qued visa est usque ad cœlum tangere, cuius adscensori visum est propria manu cœlum posse palpitari : de cuius fastigio potest videri mare Britannicum et occidentale, et ora etiam trium regionum, scilicet Castellæ et Aragoni et

(1) *Portus Ciseræ* « le port de Cize », vraisemblablement Ibañeta ou Altabiscar.

Galliæ. In summitate vero eiusdem montis est locus, quod dicitur *Crux Caroli*, quia super illum securibus et dolabris et fossoriis cæterisque manubriis Carolus cum suis exercitibus in Hispaniam pergens olim tramitem fecit, signumque Dominicæ crucis prius in eo elevavit, et tandem flexis genibus versus Gallæciam Deo et sancto Jacobo precem fudit; quapropter, peregrini, genua sua ibi curvantes versus sancti Jacobi patriam, ex more orant, et singuli singula vexilla dominicæ Crucis infigunt. Mille etiam cruces ibi possunt inveniri, unde primus locus orationis sancti Jacobi ibi habetur. In eodem monte, antequam christianitas in oris Hispanicis ad plenum augmentaretur, Navarri impii et Bascli peregrinos ad sanctum Jacobum pergentes non solum deprædari, verum etiam ut asinos equitare et perimere solebant. Juxta vero montem illum, versus scilicet septentrionem, est vallis quæ dicitur Vallis Caroli (1), in qua hospitatus fuit idem Carolus cum suis exercitibus, quando pugnatores in Runcia valle occisi fuere; per quam etiam peregrini multi ad sanctum Jacobum tendentes transeunt, nolentes montem ascendere. Postea vero in descensione eiusdem montis invenitur hospitale et ecclesia, in qua est petronus, quem Rotolandus heros potentissimus, spatha sua, a summo usque deorsum per medium trino ictu scidit. Deinde invenitur Runcia-vallis (2), locus scilicet quo bellum magnum olim fuit factum, in quo rex Marsirus, et Rotolandus, et Oliverus, et alii pugnatores CXL millibus christianorum simul et sarracenorum occisi fuere.

(1) Valcarlos.

(2) Roncevaux. — Cf. un article du prince Bonaparte dans l'*Academy* du 17 juillet 1880.

Post hanc vallem invenitur tellus Navarrorum, quæ felix pane et vino, lacte et pecoribus habetur. Navarri et Bascli unius similitudinis et qualitatis, in cibis scilicet et vestibus et lingua habentur; sed Bascli facie candidiores Navarris approbantur. Navarri pannis nigris et curtis usque ad genua tantummodo, Scothorum more, induuntur et sotularibus, quos *lavarcas* vocant, de piloso corio scilicet non confecto factas, corrigiis, circa pedem alligatas, plantis pedum solummodo involutis, basibus nudis, utuntur. Palliolis vero laneis, scilicet atris, longis usque ad cubitos, in effigie pennulæ fimbriatis, quos vocant *saias* utuntur. Hi vero turpiter vestiuntur et turpiter comedunt et bibunt : omnis namque familia domus Navarri, tam servus quam dominus, tam ancilla quam domina, omnia pulmentaria simul mixta in uno catino, non cum cochleariis, sed manibus propriis, solet comedere, et cum uno scypho bibere. Si illos comedere videres, canibus edentibus vel porcis eos computares ; sique illos loqui audires, canum latrantium memorares : barbara enim lingua penitus habentur. Deum vocant *urcia ;* dei genitricem *andrea Maria ;* panem *orgui* ; vinum *ardum ;* carnem *aragui ;* piscem *araign ;* domum *echea ;* dominum domus *iaona ;* dominam *andrea ;* ecclesiam *elicera ;* presbyterum *belaterra*, quod interpretatur pulchra terra ; triticum *gari ;* aquam *uric ;* regem *ereguia ;* sanctum Jacobum *iaona domne iacue* (1). Hæc est gens barbara, omnibus gentibus dissimilis ritibus et essentia, malitia plena, colore atra, visu iniqua, prava, perversa, perfida, fide

(1) Voyez, sur tous ces mots, la *Revue,* t. XIV, p. 120 et 269. — *Urcia* serait peut-être le faiseur du tonnerre (*Ortz-in*) ». — *Belaterra* « prêtre » vient peut-être de *oblator* ou de *bellator* (bailliz).

[illegible] si [illegible] propriis solis comedere, [illegible] uno [illegible]
bucce. Si illos comedere uiderent, omnis edentes [illegible] pauce
computarent. Sicut illos loqui audiret, canum latratum [illegible]
rates. Barbari enim lingua penitus habentur. Omnes vocantur iuxta
dei genitricem andrea maria. panem oriri. unum [illegible]
carnem aragin. piscem aragin. dominum echeri dum deus iu
nia. diuum andrea. ecclam cucera. presbiterium belania. quod
interpretatur pulcra ria. trichet dari. aqua lure. loge cuqui
scim iacobi iaonia domne [illegible] cit genit barbari. cit
genitib dissimilis. [illegible] essentia omni malicia plena. solor
ama. uiui miqua prima puerta perfida. hoc natura. [illegible]
rupta libidinosa. oriosa. omni insolentia docta. fervet [illegible] nitedis
impiora [illegible] reprobia impia [illegible] austera dura [illegible] [illegible]
domi inculta. [illegible] [illegible] [illegible] docta. [illegible]
[illegible] larticenis consimilis malicia. nec genus gallicos insimilis
mimici. Fio uno numero tantu primo nauarri aut baciis
si potest gallicum. In quibusdam horis commode inbiscaga sit
alana dum nauarri se calefaciunt. aut mulieri [illegible] mulier [illegible]
uerenda sua ostendunt. Nauarri enim nunc sum [illegible]
incelia peridibi. Setam enim nauarrus ad mule [illegible] equi
posteriora suspendere. ne ali accedat sed ipse. Vnde enim
mulieris mule. basa prebe libidinosa. [illegible] propter ab
omnibus penitus sunt conspicendi nauarri. In tempo [illegible] bello
probi habentur ad afflicendum castrum [illegible] in decimis
dandis legumi. in oblationibus [illegible] [illegible]
Per unum quemq; enim diem. dum [illegible] [illegible]
aut panis aut uinum aut trichet. aut [illegible] [illegible] ob
lationem dei facit. Vbicumq; nauarr aut baciis [illegible]
in [illegible] collo suspendit. [illegible] [illegible] [illegible]
anorat. uocat et more manibus [illegible]. Cumq; domum [illegible]
[illegible] ore sibilat ut mulnus. Et dum in secreto [illegible]
ad insolitudinibus inpacitant causa latenti. locos [illegible] [illegible]
uocare deberent. ad more bubonis cantat. nec [illegible] [illegible]
[illegible] Tempi [illegible] illa et genere [illegible] [illegible]

vacua et corrupta, libidinosa, ebriosa, omni violentia docta, ferox et sylvestris, improba et reproba, impia et austera, dira et contentiosa, ullis bonis inculta, cunctis vitiis et iniquitatibus edocta, Getis et Sarracenis consimilis, malitia nostræ genti Gallicæ in omnibus inimica; pro uno nummo tantum, perimit Navarrus aut Basclus, si potest, Gallicum. In quibusdam oris eorumdem, in Biscagia scilicet et Alava, dum Navarri se calefaciunt (1), vir mulieri et mulier viro verenda sua ostendunt. Navarri etiam utuntur fornicatione incesta pecudibus; seram enim Navarrus ad mulæ suæ et equæ posteriora suspendere dicitur ne alius accedat, sed ipse; vulvæ etiam mulieris et mulæ basia præbet libidinosa; quapropter ab omnibus peritis sunt corripiendi Navarri. In campo tamen belli probi habentur; ad assiliendum campum improbi; in decimis dandis legitimi, in oblationibus altarium assueti approbantur : per unumquem enim diem, dum ad ecclesiam Navarrus vadit, aut panis, aut vini, aut tritici, aut alicuius substantiæ oblationem Deo facit. Ubicumque Navarrus aut Basclus pergit, cornu ut venator collo suspendit; et duo jacula aut tria, quæ *auconas* vocat, ex more manibus tollit. Cumque domum ingreditur et regreditur, ore sibilat ut milvus; et dum in secretis locis vel in solitudinibus, rapacitatis causa, latens socios silentio convocare desiderat, vel more bubonis cantat, vel instar lupi ululat. Tradi solet illos ex genere Scothorum descendisse, pro eo quod similes illis sunt moribus et similitudine. Julius Cæsar, ut fertur, tres gentes, Nubianos scili-

(1) Pour notre auteur, la Biscaye et l'Alava font donc partie de la Navarre. Les *Bascli* sont au contraire du côté nord des Pyrénées; ce sont les Labourdins et les Bas-Navarrais actuels.

cet, Scothos (1) et Cornubianos caudatos, ad expugnandum Hispanorum populos, eo quod tributum ei reddere nolebant, ad Hispaniam misit, præcipiens eis ut omnem sexum masculinum gladio interficerent femineumque tantum ad vitam reservarent. Qui, cum per mare terram illam ingressi essent, confractis navibus suis ab urbe Barchinona usque ad Cæsaraugustam et ab urbe Baiona usque ad montem Oquæ igne et gladio devastaverunt. Hos fines transire nequiverunt, quoniam Castellani coadunati, illos expugnantes, a finibus suis eiecerunt; illi autem fugientes venerunt ad montes marinos, qui sunt inter Najeram et Pampiloniam, scilicet versus maritimam in terra Biscagiæ et Alavæ; ubi habitantes multa castra ædificarunt; et interfecerunt omnes masculos, quorum uxores vi sibi rapuerunt; e quibus natos genuerunt, qui postea a sequentibus Navarri vocantur; unde Navarrus interpretatur *non verus;* idem non vera progenie aut legitima prosapia generatur. Navarri etiam a quadam urbe, quæ Naddaver dicitur, prius nomen sumpserunt; quæ est in illis oris e quibus primitus advenerunt, quam scilicet urbem in primis temporibus beatus Matthæus apostolus et evangelista sua prædicatione ad Dominum convertit.

Post terram illorum, transito nemore Oquæ, versus scilicet Burgas, sequitur tellus Hispanorum, Castella videlicet et Campos. Hæc est terra plena gazis, auro et argento, paleis et equis fortissimis felix, pane et vino, carne piscibus lacte et melle fertilis; lignis tamen est desolata, hominibus malis et vitiosis plena.

(1) Cf. l'ancienne leçon, déjà fautive, *Scadum Numiorum,* de l'itinéraire d'Antonin; la table de Peutinger permet de rétablir le véritable nom de *Isca Domnoniorum* (Exeter).

Inde terra Gallæcianorum, transitis oris Legionis et portibus montis Iraci et montis Februarii invenitur. Hæc est nemorosa, fluminibusque pratis et malariis optimis fructibusque bonis et fontibus clarissimis apta, urbibus et villis et segetibus rara, pane triticeo et vino stricta, pane siliginensi et sicera larga, pecoribus et jumentis, lacte et melle piscibusque marinis immanissimis et paucis habilis ; auroque et argento et paleis pellibusque sylvestribus cæterisque opibus felix, imo gazis Sarracenicis copiosa. Galleciani vero genti nostræ Gallicæ magis, præ ceteris gentibus Hispanicis incultis moribus, congrue concordantur, sed iracundi et litigiosi valde habentur.

F. Fita y Colomé.

(*A continuer.*)

LA LINGUISTIQUE

ET LA DOCTRINE DE L'ÉVOLUTION

La question de savoir si la science des langues confirme la doctrine de l'évolution est indépendante de la question qui s'est agitée entre M. George Darwin et M. Max Müller, ce dernier affirmant que le langage constitue entre l'homme et l'animal un Rubicon infranchissable.

En réalité, le professeur d'Oxford s'est placé sur le terrain de l'anthropologie : à l'hypothèse de la descendance proto-simienne, il oppose « l'existence dans l'homme d'une qualité occulte par laquelle il se sépare absolument de l'animal, d'un quelque chose que nous appelons *raison* quand nous considérons son activité intérieure, *langage* quand nous considérons sa manifestation externe (1). » C'est affaire aux anthropologistes de démontrer que ce quelque chose n'est point le privilége exclusif de l'homme, que les animaux ont la faculté d'abstraire et de généraliser, qu'il y a des intermédiaires entre l'expression toute intuitive des animaux et l'expression toute conventionnelle de l'homme.

La présente étude a uniquement pour objet de soumettre à l'épreuve de la critique cette proposition de Schleicher : que la variabilité de l'espèce est pleinement

(1) Max Müller, cité par Ludwig Noiré dans *Max Müller und die Sprach-Philosophie*.

démontrée par la classification généalogique des langues et aussi par leur classification morphologique.

I

Tout en faisant des réserves, sur lesquelles je reviendrai, Schleicher confesse « que la différence des souches linguistiques sûrement reconnues pour telles est si grande et de telle sorte, qu'un observateur sans parti pris ne peut songer à les ramener à une origine commune (1) ». Il a dit plus tard à ce sujet : « Il est positivement impossible de ramener toutes les langues à une langue primitive unique (2). »

M. Whitney se prononce nettement pour la pluralité originelle. « Lors même, dit-il, que le nombre des familles serait réduit par les recherches futures, ces familles ne seront jamais ramenées à une seule (3). » Mais après avoir ainsi reconnu que « la science linguistique ne prouvera jamais par la communauté des premiers germes du langage que la race humaine ait formé à l'origine une seule et même société (4) », le linguiste américain ajoute : « Ce qui est encore plus démontrable, c'est que la science linguistique ne prouvera jamais non plus la variété des races et des origines humaines. Comme nous l'avons vu bien des fois, il n'y

(1) Schleicher, *La théorie de Darwin et la science du langage* (traduction de M. Michel Bréal, p. 14).

(2) Schleicher, *De l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme* (traduction de M. Michel Bréal, p. 28).

(3) *La vie du langage*, p. 221.

(4) *Id., ibid.*

a point de limites à la diversité qui résulte des différents développements entre des langues originairement une. Étant donné un angle divergent et la loi de la divergence, la distance entre les deux extrémités peut arriver à dépasser les quantités exprimables. En linguistique aussi, la distance entre deux lignes divergentes peut devenir infinie, du moins relativement au but pratique. La connaissance qu'on a acquise du mode de développemeut et de changement du langage a ôté au philologue toute possibilité de poser dogmatiquement la diversité d'origine des langues humaines. Si chaque langue possédait tout d'abord son appareil complet de structure et tous ses matériaux, l'histoire du langage serait celle de plusieurs courants parallèles, sans indication de convergence ; mais les différences de l'anglais, de l'allemand et du danois proviennent d'un développement différent parti d'un même centre ; celles de l'anglais, du russe, de l'arménien, du perse, proviennent de même d'une divergence partie d'un centre plus éloigné ; et l'on ne peut pas dire si celles de l'anglais, du turc, du circassien et du japonais ne sont pas dues à la même cause. Le point de départ est pour toutes les familles de langues les racines simples sans modifications formelles, et l'on ne peut pas même indiquer dans la plupart des familles ce qu'ont été d'abord ces racines ; comment donc pourrait-on nier leur identité ? Nous pouvons établir des probabilités si nous voulons ; nous ne pouvons rien prouver contre l'unité originelle du langage (1). »

Dans ses *Lectures sur la science du langage*, M. Max Müller s'est ingénié à plaider qu'il faut laisser indéfiniment

(1) *La vie du langage*, p. 221, 222.

ouverte la question de l'origine des langues. Rien, dit-il, ne nécessite l'admission d'origines multiples, rien ne contredit la possibilité d'une origine commune. Bien qu'il croit à l'origine commune des hommes, qu'il ait été confirmé dans sa foi par les conséquences monogénistes de la théorie darwinienne (1), le prudent professeur n'entend pas se compromettre en affirmant, contrairement aux données de la science, l'unité originelle des langues. Après s'être mis en règle avec les théologiens, il a grand soin de s'y mettre avec les linguistes. Et il dit excellemment, pour rassurer les uns et les autres : « Le problème de l'origine commune des langues n'est point nécessairement lié à celui de l'origine commune des hommes. Si l'on arrivait à démontrer que les langues ont eu des origines multiples, il ne s'en suivrait nullement qu'il fallût admettre pour la race humaine des commencements différents. Car, si nous considérons le langage comme naturel à l'homme, il peut s'être manifesté à des époques diverses, et dans des contrées diverses, parmi les descendants dispersés d'une seule paire originelle; que si, au contraire, le langage doit être considéré comme une invention artificielle, à plus forte raison rien ne s'oppose-t-il à ce que chaque génération ait inventé son idiome à elle. De même s'il était jamais établi que tous les idiomes sont autant de dialectes d'une seule et même langue, il ne s'en suivrait pas que la descendance d'un couple unique fût prouvée, car le langage pourrait avoir été la propriété d'une race favorisée qui dans le cours des âges l'aurait

(1) V. Hellwald, *Culturgeschichte in ihrer natürlichen Entwicklung*, p. 58 : « Die Einheit des Menschengeschlechts ist die logische Folge der Darwin'schen Theorie. »

communiqué aux autres races. La science du langage et la science de l'ethnologie ont toutes deux gravement souffert de la liaison que l'on a voulu établir entre elles. »

Chavée, M. le général Faidherbe, M. Abel Hovelacque et M. Antonio de la Calle considèrent les différentes familles de langues comme étant absolument irréductibles à une seule souche ; et de la pluralité linguistique originelle, ils concluent sans hésitation à la pluralité originelle des races humaines.

« Les anthropologistes français, dit le général Faidherbe, étaient généralement convenus que la parole articulée distinguant seule radicalement l'homme des animaux, les précurseurs de l'homme ne devaient pas être désignés par le nom d'hommes lorsqu'ils ne possédaient pas encore cet attribut. On comprend que ce n'est là qu'une affaire de mots, de convention. La seule chose importante, c'est de savoir si, chez cet être, qu'on l'appelle homme ou non, le langage a pris naissance sur un seul point, en une seule fois, ou bien d'une manière multiple sous le rapport des lieux et des temps. Or, l'irréductibilité des langues humaines à une seule souche prouve que la seconde hypothèse est la vraie. Si l'homme n'eût acquis cette faculté, conséquence des progrès de son organisation, que d'une manière unique, le langage fût resté sensiblement le même dans sa descendance, ou du moins on trouverait dans toutes les langues des traces de cette origine commune. La diversité extrême des langues et de leurs procédés prouve qu'elles ont été créées indépendamment les unes des autres, et probablement à des époques très-différentes. Comme, en outre, les principales familles irréductibles de langues correspondent d'une manière gé-

nérale aux grandes races de l'humanité, nous admettons que le langage a pris naissance d'une manière indépendante chez diverses variétés distinctes de ce que M. Fr. Müller appelle l'*homo primigenius*, de ce que les anthropologistes français appellent les précurseurs de l'homme (1). »

Sans méconnaître que sur plus d'un point la classification généalogique des langues coïncide avec l'une ou l'autre des classifications de l'anthropologie, je pense que les linguistes n'ont point à se préoccuper de la question de races, et qu'il faut laisser les polygénistes défendre leur doctrine contre les monogénistes des diverses écoles, sur le terrain de l'anthropologie. Quand les deux sciences auront été parachevées, l'accord se fera nécessairement entre elles ; mais dès lors que toutes deux sont encore en voie d'élaboration, il importe de maintenir leur mutuelle indépendance.

Je me bornerai donc à constater, d'accord en cela avec l'école de Schleicher, que la classification généalogique des langues est aujourd'hui assez avancée pour qu'il soit acquis à la science : 1° que les familles de langues sont irréductibles à une souche unique ; 2° que les langues mères ont été créées indépendamment les unes des autres.

L'hésitation de M. Whitney s'explique par la manière dont il conçoit le caractère et la méthode de la linguistique.

Comme il refuse à cette science toute possibilité d'aboutir à autre chose qu'à des probabilités, il fallait bien s'attendre

(1) *Essai sur la langue poul. Linguistique* de M. A. Hovelacque, p. 416, 417.

à ce qu'il déclarât qu'elle ne peut rien prouver contre l'unité originelle du langage. Cependant, dès lors qu'il confesse l'irréductibilité à une souche unique des familles sûrement reconnues comme telles, il tient tout au moins pour probable la création indépendante des langues-mères. Mais précisément, parce qu'il y a convergence entre l'anglais et le danois, entre l'anglais et le russe, et que, de son propre aveu, toute convergence cesse quand on passe de l'anglais à l'arabe ou au chinois, il faut reconnaître que, dans ce dernier cas, on ne se trouve plus en présence d'une diversité provenant du développement dialectal. Il est vrai, d'autre part, qu'aucune langue mère n'a possédé tout d'abord son appareil complet de structure et tous ses matériaux ; mais l'absolue diversité des langues issues de deux langues mères démontre suffisamment la diversité originelle de ces langues mères elles-mêmes. Entre la langue mère indo-européenne et la langue mère sémitique, il y a eu, dès la période monosyllabique, un abîme infranchissable, car les racines qui composaient le matériel de chacune d'elles étaient dissemblables. Ainsi que l'a dit Schleicher, lorsque l'homme, des gestes phoniques et des imitations de bruit, eut trouvé le chemin vers les sons significatifs, il n'eut encore à sa disposition que des formes phoniques sans relations grammaticales. Mais, pour ce qui regarde le son et la signification, ces commencements si simples du langage furent différents chez les différents hommes ; cela ressort de la différence des langues qui se sont développées du sein de ces commencements (1). »

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 16.

M. Whitney insiste en demandant comment on pourrait nier l'identité des racines composant le matériel des diverses langues mères, alors « qu'on ne peut pas même indiquer, dans la plupart des familles, ce qu'ont été d'abord les racines. » Je réponds : Si l'on n'a pas encore achevé d'isoler dans toutes les familles de langues les racines-cellules, ce travail a été poussé assez avant dans la famille indo-européenne et dans la famille sémitique pour qu'il soit démontré que toutes les tentatives d'identifications dans ces deux domaines sont condamnées à un piteux avortement.

M. Topinard a résolu sommairement la question du monogénisme et du polygénisme en anthropologie par une constatation de fait, qui est décisive en linguistique : « Les types humains (lisez : les types linguistiques) les plus élémentaires auxquels on puisse remonter, les types irréductibles en quelque sorte, qu'ils aient la valeur de genres ou d'espèces, dans le sens habituellement donné à ces mots, sont-ils issus de plusieurs ancêtres anthropoïdes, pithécoïdes ou autres, ou dérivent-ils d'une seule souche représentée par un seul de leurs genres (lisez : d'une langue mère unique) actuellement connu ou non? Les données de l'anthropologie nous semblent plus favorables à la première opinion, l'hypothèse transformiste étant acceptée. Les races les mieux caractérisées vivantes ou éteintes ne forment pas une série ascendante unique comparable à une échelle ou à un arbre, mais réduites à leur plus simple expression, une série de lignes souvent parallèles (1). »

(1) *L'Anthropologie*, p. 546.

II

Pour faire voir que la linguistique confirme la doctrine de l'évolution, Schleicher assimile les *familles* aux *ordres*, les *langues* aux *espèces*, les *dialectes* aux *sous-espèces*, les *sous-dialectes* aux *variétés*. « Examinons, dit-il ensuite, la faculté de transformation que Darwin attribue aux espèces, et au moyen de laquelle plusieurs formes sortent d'une seule forme par un procès qui se renouvelle naturellement mainte et mainte fois : cette faculté est généralement admise pour les organismes linguistiques. Ces langues que nous appellerions, si nous nous servions de l'expression des zoologistes et des botanistes, les espèces d'une classe, sont pour nous les filles d'une langue mère commune, d'où elles sont sorties par une transformation insensible. Pour les souches de langues que nous connaissons exactement, nous composons des arbres généalogiques, comme Darwin a cherché à le faire pour les espèces animales et végétales. Personne ne doute plus que le groupe tout entier des langues indo-germaniques, l'indien, l'iranien, le grec, l'italique (latin, osque, ombrien et toutes les langues dérivées du latin), le celte, le slave, le lithuanien, le germain ou allemand, que tout ce groupe, qui comprend de nombreuses espèces, sous-espèces et variétés, n'ait pris naissance d'une seule forme mère, la langue primitive indo-germanique ; il en est de même de la souche sémitique, à laquelle appartiennent l'hébreu, le syriaque et

le chaldéen, l'arabe... et aussi généralement de toutes les souches de langues (1). »

Pour que la classification généalogique des langues confirmât réellement la doctrine de l'évolution, il eût fallu que Schleicher ait pu passer outre, et qu'à l'exemple de Darwin, qui prolonge l'arbre généalogique des êtres à travers les classes et les embranchements, il ait prolongé celui des langues à travers les familles. Or, il n'a pas même tenté de le faire, et j'ai cité les deux passages dans lesquels il reconnaît l'irréductibilité des langues mères de souches. Donc, après avoir détruit la notion classique de l'espèce dans les langues proprement dites, il la laisse subsister dans les familles, de telle sorte qu'un monogéniste de l'école de M. de Quatrefages peut lui opposer victorieusement que les langues sont des variétés, et que les familles constituent des espèces. Qu'est-ce en effet que l'espèce, sinon, d'après Cuvier : la collection de tous les êtres organisés nés les uns des autres, ou de parents communs et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux ; d'après M. de Quatrefages: l'ensemble des individus plus ou moins semblables entre eux, qui sont descendus ou qui peuvent être regardés comme descendus d'une paire unique par une succession interrompue de familles? Or, le latin, l'anglais, le grec, l'iranien, le sanscrit sont plus ou moins semblables entre eux, et ils sont descendus d'une même langue mère par une succession ininterrompue de varietés. Qu'on ne dise pas que ce serait là une pure chicane de mots. Si l'hypothèse de l'évolution, après avoir franchi la double barrière de

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage,* p. 8.

l'espèce et du genre, était impuissante à franchir celle des *ordres*, les *ordres* deviendraient théoriquement des espèces. L'irréductibilité aurait été déplacée; mais elle subsisterait, et par suite, Darwin n'aurait fait que « nettoyer les écuries d'Augias de l'infinité des espèces (1). » Le substratum objectif de la notion d'espèce, c'est le fait de la génération, de la descendance; si donc la famille indo-européenne ne peut pas être rattachée généalogiquement avec d'autres familles à une souche commune, elle constitue une espèce susceptible de variétés, mais n'ayant point elle-même été produite par la transformation de quelque genre appartenant à une autre espèce.

Schleicher ne s'y était pas trompé; aussi avait-il pris le soin de faire, au sujet de l'irréductibilité des familles, des réserves dont le vague dissimule mal la portée. « Quelle est, dit-il, l'origine des classes, c'est-à-dire, dans le domaine linguistique, comment naissent les langues mères de souches? Voyons-nous se renouveler ici le phénomène que nous observons pour les langues d'une souche? Ces langues mères sortent-elles, à leur tour, de langues mères communes, et celles-ci enfin sortent-elles toutes d'une langue primitive unique? *Nous résoudrions plus sûrement cette question si, d'après les lois de la vie des langues, nous avions déjà déduit de leurs dérivés les formes mères d'un plus grand nombre de souches. Mais pour le moment, rien de tel n'est encore préparé* (2). » M. de Quatrefages, qui n'est pas linguiste, n'attend point que les progrès de la linguistique aient eu raison de l'irréductibilité des familles,

(1) Max Müller, cité par M. G. de Rialle. *Revue*, t. X, p. 298.
(2) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 13, 14.

ce qui au fond est bien la pensée secrète de Schleicher. « Tant qu'on n'a connu, dit-il, que des langues éloignées les unes des autres, les rapprochements ont paru difficiles ou impossibles. Mais à mesure que les langues ont été mieux connues, on les a vues se grouper en familles; on a reconnu entre elles des rapports étroits qui font de l'ensemble une chaîne interrompue encore çà et là, mais à laquelle chaque étude nouvelle ajoute quelques nouveaux anneaux. Sans être trop hardi, et sans être linguiste, on peut prévoir que le temps n'est pas éloigné où la chaîne sera complète. La linguistique tend évidemment à permettre de former, avec les divers groupes humains, des séries ininterrompues, comme l'a déjà fait l'étude physique (1). »

N'en déplaise à M. de Quatrefages, la linguistique tend de plus en plus à affirmer que les familles de langues forment, non une chaîne ininterrompue, mais des lignes parallèles.

Schleicher n'a pas exprimé nettement sa pensée au sujet des langues mères éteintes, qui pourraient sans doute combler les lacunes et permettre de former des séries ininterrompues, mais il a dit : « Nous supposons un nombre incalculable de langues primitives..... Dans les temps antéhistoriques, lorsque les langues étaient encore parlées par des populations relativement faibles, il y avait lieu, dans une mesure incomparablement plus grande, à la mort des formes linguistiques..... Nous devons donc supposer, pour les faits de disparition de certains organismes linguistiques et de troubles survenus dans les conditions

(1) *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, p. 364, 365.

primitives, un très-long espace de temps, une période comprenant peut-être plusieurs fois dix mille ans. Dans ces longs espaces de temps, suivant la plus haute vraisemblance, il a péri beaucoup plus de classes de langues (de langues mères) qu'il n'en a survécu (1). »

Voilà bien l'échappatoire des intermédiaires sans lequel l'hypothèse croule d'elle-même !

M. Whitney en a fait justice indirectement. « La condition linguistique du monde, dit-il, suit un cours parallèle à sa condition historique. Au commencement des temps historiques, et même aussi loin que peut remonter la science archéologique, on aperçoit la terre peuplée de ce qui semble être une masse hétérogène de clans, de tribus, de nations. Mais personne, pas même le plus hétérodoxe des naturalistes qui soutient la diversité d'origine de l'espèce humaine, ne croira que ces clans, ces tribus, ces nations sont sortis du sol qu'ils habitent et s'y sont immobilisés : ces sociétés procèdent de la multiplication et de la dispersion d'un nombre restreint de familles primitives, sinon, comme quelques-uns le pensent, d'une seule famille. Il en est de même du langage : si loin que notre œil puisse atteindre, soit par le secours des monuments, soit par celui de l'étude comparée, on le trouve dans un état de subdivisions sans fin, et cependant tout linguiste instruit sait que cette apparente confusion est le résultat de l'extension et de la sécession d'un nombre limité de dialectes primitifs (2). »

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage,* p. 16, 18.
(2) *La vie du langage,* p. 144, 145.

III

Après avoir déclaré « qu'il nous est impossible de supposer la dérivation *matérielle*, pour ainsi parler, de toutes les langues du sein d'une langue primitive unique (1), » Schleicher s'exprime ainsi qu'il suit : « Mais il en est autrement pour ce qui concerne la morphologie du langage. Les langues les plus élevées en organisation, comme par exemple la langue mère indo-germanique, montrent visiblement par leur structure qu'elles sont sorties, par un développement insensible, de formes plus simples. La structure de toutes les langues montre que, dans sa forme primitive, cette structure était essentiellement la même que celle qui s'est conservée dans quelques langues de la structure la plus simple, comme le chinois. En un mot, toutes les langues, à leur origine, consistaient en sons significatifs, en signes phoniques simples destinés à rendre les perceptions, les représentations et les idées : les relations des idées entre elles n'étaient pas exprimées, ou, en d'autres termes, il n'y avait pas pour les fonctions grammaticales d'expression phonique particulière, et pour ainsi dire d'organe... Je puis appeler les racines des cellules linguistiques simples, dans lesquelles ne se trouvent pas encore les organes pour des fonctions, telles que le nom, le verbe, et dans lesquelles ces fonctions sont aussi peu différenciées que le sont dans la cellule primitive ou dans la vésicule germinale des êtres les plus élevés la respiration

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 14.

et la digestion. Nous admettrons donc pour toutes les langues une origine morphologiquement pareille (1). »

Comme Schleicher, M. Abel Hovelacque voit la variation des espèces linguistiques, la transformation de l'espèce, dans l'évolution morphologique du monosyllabisme à l'agglutination et de celle-ci à la flexion (2). J'avoue ne pouvoir pas saisir le lien qui rattacherait à la doctrine de l'évolution la science des langues, parce que, durant leur période embryonnaire, la future langue mère indo-européenne a passé par les phases du monosyllabisme et de l'agglutination, la future langue mère ouralo-altaïque par celle du monosyllabisme, la future langue mère chinoise par la phase des racines *pleines*.

« A la quatrième semaine, dit M. Topinard, la différence morphologique entre l'homme et le chien est inappréciable. La divergence ne commence sérieusement qu'à la huitième semaine. Sur le fœtus humain, l'ampoule antérieure grossit ; sur le fœtus du chien, l'extrémité caudale s'allonge (3). »

Où donc y a-t-il, en tout ceci, transformation et variabilité de l'espèce ? Dès que l'ovule a été fécondé dans l'utérus, le chien n'est-il pas chien, l'homme n'est-il pas homme ?

L'embryologie est favorable à la doctrine de l'évolution en ce que « la série des formes diverses que tout individu d'une espèce quelconque parcourt, dit M. Haeckel, à partir du début de son existence, est simplement une récapi-

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 14, 15.
(2) *La Linguistique*, p. 422, 424.
(3) *L'Anthropologie*, p. 131, 132.

tulation courte et rapide de la série des formes spécifiques multiples par lesquelles ont passé ses ancêtres, les aïeux de l'espèce actuelle, pendant l'énorme durée des périodes géologiques (1). » Mais tout cela est inapplicable aux langues. Les langues filles ne récapitulent pas la série des formes spécifiques par lesquelles ont passé les ancêtres ; ni le français ni le latin n'ont existé à l'état monosyllabique. Seules les langues mères ont traversé les phases de la vie embryonnaire. Mais, alors que la future langue mère indo-européenne ne différait pas morphologiquement de la future langue mère ouralo-altaïque, non plus que de la future langue mère chinoise, ces trois langues formaient déjà, non trois classes, mais bien trois espèces absolument distinctes, et quand la première a passé du monosyllabisme à l'agglutination, de l'agglutination à la flexion, il n'y a pas eu variation de l'espèce, mais développement de l'être qui existait en germe dans ce que j'appellerai l'ovule, pour suivre jusqu'au bout la comparaison zoologique.

Quand un corps passe de l'état gazeux à l'état liquide, puis à l'état solide, la disposition des molécules change, sans que leur constitution soit modifiée.

IV

Au moment de terminer le dernier chapitre de sa *Linguistique,* M. Abel Hovelacque a voulu répondre par avance

(1) *L'Anthropologie,* p. 541.

à une objection des plus graves. « Un mot, dit-il, avant de terminer. Nous avons parlé tour à tour de pluralité originelle et de transformation. Ces deux termes, aux yeux de quelques personnes, sembleraient peut-être se contredire : en fait, il n'en est rien, et ils se concilient sans difficulté.

« La doctrine de la pluralité originelle des langues et des races humaines n'a pas la prétention de faire échec à la doctrine plus générale de l'unité cosmique. En fin de compte, il faut bien reconnaître toujours que toutes les formes existantes, toutes sans exception, ne sont que les différents aspects de la matière, qui est une, comme elle est infinie. Mais cette unité n'empêche en aucune façon que telles ou telles formes identiques, analogues si l'on veut, se soient développées simultanément en des centres différents.

« D'ailleurs, il nous importe peu. Il nous suffit de constater l'irréductibilité d'une foule de familles linguistiques pour conclure à la pluralité originelle des races qui ont été formées avec elles, puisque, dans l'évolution progressive et constante des organismes, l'acquisition de la faculté du langage est corrélative à l'apparition même de l'homme. »

Cette réponse n'est pas satisfaisante. Il ne s'agit en effet ni de l'unité cosmique, ni du monisme, mais uniquement de ceci : qu'étant irréductibles à une souche unique, les familles linguistiques ne constituent point une chaîne ininterrompue ; qu'on ne peut passer de l'une à l'autre sans *saltus ;* qu'ainsi, dans leur création, il n'y a point eu évolution dans le sens transformiste ; que, par exemple, l'espèce ouralo-altaïque et l'espèce indo-européenne ne pro-

viennent point, par sélection, de l'espèce chinoise ou de l'espèce tibétaine, tandis que, suivant la doctrine transformiste, l'espèce *homo* provient de l'espèce *monère* par un nombre quelconque de variations successives et progressives.

Pour nous entendre, parlons sans biaiser.

Non, la linguistique n'est point la forteresse que M. Max Müller a voulu élever sur la frontière qui sépare l'homme de l'animal : en ce sens, la linguistique ne contredit pas la doctrine de l'évolution. Mais il est manifestement faux qu'elle confirme l'hypothèse de la variabilité de l'espèce.

La linguistique conclut à la pluralité originelle des langues mères, des langues espèces, et à leur irréductibilité à une langue mère commune. Or, ces conclusions excluent formellement le transformisme, *en ce qui concerne les langues.* On peut très-bien concilier la croyance au transformisme dans le domaine des êtres végétaux, animaux et humains, avec la croyance au polygénisme dans le domaine linguistique. Mais on ne peut être logiquement tout ensemble transformiste et polygéniste dans ce dernier domaine.

Lucien Adam.

EL ESTUDIO

DE LAS LENGUAS INDIGENAS DE LAS AMERICAS (1).

Principiaré, Señores, pidiendoles se sirvan escusarme, si me atrevo, aunque frances, á dirijirles la palabra usando el idioma de Cortés y de Pizarro; pero, á pesar del escasisimo conocimiento que de él tengo, me ha parecido que les agraderia mas lo que tengo que decirles si me espresaba por medio de la dificil lingua de las Españas. Por otros motivos tambien puede justificarse mi osadia; el primero es que, habiendome hecho la real Academia de la historia el honor de admitirme en las filas de sus miembros correspondientes, creo cumplir con mi deber haciendo todo lo posible para demostrarla mi gratitud. El segundo es que tengo profunda simpatia hácia el idioma de vuestra pátria: celebraré que lo que voy á deciros esten conformes no solo los obreros de la inteligencia sino sos hombres politicos de todos matices, y es á saber que á mi juicio es necessario, áun bajo el punto de vista material, el conocimiento de tres idiomas que resumen, en mi sentir, todo el espiritú de la sociedad moderna. Representa el idioma ingles el sentido práctico de las razas septentrionales; el frances, el de iniciativa y de accion; y el español responde á los sentimientos de

(1) Note lue le 28 septembre 1881, à la quatrième session du Congrès des Américanistes, à Madrid.

nobleza y dignidad personales sin los cuales los pueblos parecen condenados á irremediables decadencias.

Otra razon tambien, Señores, me incita á valerme del habla del gran poeta hispano-americano Alonzo de Ercilla, y es, por ventura, la que encontrareis mas fuerte y eficáz, el ser el español la lengua nacional de la mayor parte de America. Lo poco que sabemos respecto al antiguo estado de las Americas nos ha sido transmitido por escritores españoles, y los documentos donde debemos buscar las huellas de las primitivas sociedades hoy completamente estinguidas están escritos en su mayoria en español. Por ejemplo y para limitarme al objeto de mi nota, las gramáticas de los antiguos idiomas americanos han sido redactadas en español.

Tratando de estos libros, se nos pide en el programa del presente congreso si « se puede llegar al cabal conocimiento del organismo y textura de los idiomas indigenos de las Americas por medio de las gramáticas neo-latinas, con que han sido estudiados por los investigadores y filólogos europeos ». Quisiera contesten, lo mas brevemente posible, á esta cuestion.

He dicho : « lo mas brevemente posible », puesto que si deberia contestar sencilla y unicamente á lo que se pide, bastaria decir « no ». Pero hay que justificar tal negativa, hay que enseñar por que no cumplen con el proposito señalado los artes y gramáticas de los siglos precedentes, hay enfin que esplicar como pueden y deben ser utilizados dichos libros por los linguistas de hoy.

No se puede adquirir un cabal conocimiento de las lenguas americanas por medio de los libros existentes, obras de decididos misioneros de los dos ultimos siglos,

porque fueron compuestos segun el patron de las gramaticas latinas y griegas de la epoca. La ciencia pedagogica no habia llegado áun al punto en que se encuentra hoy; además, las lenguas europeas antiguas no corresponden ni por su edad ni por sus idiotismas, ni por su genio, ni por su textura, á las del nuevo mundo. Las primeras habian entrado en el periodo de *decadencia morfológica*, en el periodo analitico, mientrás las segundas al contrario permanecían en el estado de *progreso morfológico*, en el periodo de agrupacion sintetica y espontánea de sus elementos primitivos, en el periodo de desarollo de las formaciones radicales. Las unas han abandonado la derivacion mediante los suffixos ó los affixos; las otras, por el contrario, suelen usarla con mucha frecuencia. Tal es la causa principal de que valgan tan poco los libros á que me refiero; en ellos no aparece bien comprendida la naturaleza de las declinaciones y de las conjugaciones: se han buscado articulos, adverbios, y no si que mas, donde no existian y se han construido esos asombrosos edificios de conjugaciones ante los cuales queda el estudiante absorto y desalentendo. Esto mismo ha sucedido con muchas otras lenguas, europeas y asiaticas, por ejemplo con el chino, el japones, el hungaro, los idiomas de las Indias orientales, y tambien con este vecino nuestro, muy parecido á los americanos, el muy curioso idioma vasco.

Pero, al mismo tiempo, hay que hacer justicia á los autores de dichos libros quienes no podian hacer sino lo que han hecho, puesto que la ciencia linguistica estaba áun en pañales. No olvidemos á la vez que estos autores eran misioneros cuyo propósito principal no era el estudio de los idiomas indigenas.

¿ Que uso debemos hacer de sus obras, que partido hemos que sacar de ellas bajo el doble punto de vista teorético y práctico? Teorético y práctico, he dicho : en efecto, no debe nunca separarle la práctica de la teoria, y en mi concepto, vale más siempre conocer las causas y razones de todo lo que se presenta ante muestros ojos. En particular se profundiza más el conocimiento de una lengua á medida que se comprende mejor el origen, la ley, la historia de sus formas y propias locuciones.

Fijandonos en las gramáticas americanas formadas con arreglo á las antiguas gramaticas europeas, cumple manifestar que no debemos satisfacernos con ellas. Lo que procede es adquirir y conocer cuanto se ha escrito sobre un idioma dado, cuantos ejemplos han sido recogidos, cuantas traducciones se han hecho en este idioma. Estudiando todos esos documentos detenidamente, con ahinco, con método, llegaremos poco á poco, por este camino, hasta la completa luz. Si afortunadamente áun vive el idioma, es menester procurarse ejemplos de su estudio actual, textos originales y espontáneos (es decir cantos, refranes, cuentos populares, frases usuales) y no contentarse con traducciones en que obran influencias estranjeras ni con palabras sueltas á veces mal escritas en las cuales no pueden manifestarse las formas derivativas, es decir las de declinaciones y conjugaciones. Asi podrá ordenarse la gramatica razonada ; y comparandola con los antiguos libros se descubrirá sin error ninguno cuales han sido las variaciònes quel el idioma en cuestion habrá experimentado en el trascurso de dos ó tres siglos.

Permitidme, Señores, insistir en la idea de que, acabados dichos estudios, acabado tambien el analisis, pongan

cuidado los estudiantes de no buscar á la ligera parentescos ó relaciones, y de no hacer precipitadas etimologias. La etimologia es la parte mas delicada de la ciencia linguistica, la mas dificil y hasta la que seduce mas á la mayor parte de los investigadores. No faltan, entre los literatos, etimologistas atrevidos y temerarios para quienes los vocabularios no tienen secretos, y los cuales no rehuyen el afirmar parentescos extraordinarios, valiendose de dos ó tres palabras quizás citadas con inexactitud. Ellos son los que afirman relaciones de los judios con los americanos, de los fenicios con los griegos, de los chinos con los latinos, de los vascos con los antiguos pobladores de la Asia, etc.; de estos no me ocupo sino por la pena que me causa lo infructuoso de sus trabajos: su empeño queda reducido segun he dicho un maestro, el gran linguista aleman Schleicher, á ser etimologias en el vacío, *etimologisirungen ins blaue hinaus*. Esto no es ciencia, pues para ser etimologista sério, hay necesidad primero de ser linguista: y la linguistica es una ciencia distinta, muy dificil, que no es dado á todos adquirir, pues necesita vocacion y aptitudes particulares; además tiene sus métodos, sus principios, sus reglas, y no basta, para salir airoso en ella, el conocer ó el hablar muchos idiomas. Existen linguistas ilustres que nunca pudieron pronunciar una sola palabra estranjera. La manía de que me quejo tiene su origen en preocupaciones muchas veces inscientes, en habitos del entendimiento; es el resultado de una educacion poco cientifica, sobre todo del tener miedo á la duda, al no afirmar, al no creer. Los hombres de ciencia no deben ocuparse de los que asi proceden, puesto que la ciencia y la fé son incompatibles:

su deher es adquirir la conviccion de todas las verdades por otros puestas fuera de discusion, no buscar la razon de las cosas sino en las cosas mismas, no edificar teorias sino sobre la robusta base de la observacion y de la experiencia, y, para decirlo de una vez, fijanse siempre en la frase del poeta aleman :

Das werden zu verstehen,
Sollen wir das gewordene erkennen.

« Para comprender el porvenir, es menester explicarse lo pasado ».

Siento mucho, Señores, haber ocupado vuestra atencion, esponiendo muy de pasada temas tan arduos y escabrosos. A muchos parecerán estas, especulaciones filosoficas en resultado práctico. Tened la bondad de excusar la molestia que os he causado, recordando que la ciencia desinteresada es egoista, que el trabajador dedicado á ciertos estudios especiales esta sujeto á afirmar lo que á él le parece indubitable.

No ha sido otro mi propósito sino el exponer las exigencias naturales de la ciencia linguistica, de la ciencia independiente, de la que prescinde de aception de personas y de cosas. Nada mas intento sino levantar en el centro de esta autorisada asamblea el estandarte de la ciencia pura, de la ciencia que, fundandose en la libertad, formando alianza con esta primera y esencial cualidad del hombre moderno, tiene por único y verdadero objectivo el progreso continuo de todas las razas humanas.

Julien Vinson.

L'ORIGINE DES SONS CÉRÉBRAUX

Les grammairiens hindous signalent comme « *mûrdhanja* » une série de sons qu'on transcrit ordinairement par *ṭ*, *ṭh*, *ḍ*, *ḍh* (*ḷ*, *ḷh*), *ṇ*, *r*, *ṛ*, *r̂*, *ṣ* (1). Quant à l'origine de ces sons, il y a deux opinions opposées. M. Caldwell (Gr. of the drav. lang., [1] p. 111 ss., [2] p. 32 ss.) les regarde comme empruntés aux langues dravidiennes, et la majorité des savants a adopté cette opinion, tandis que M. Bühler (The Madras journal of lit., 1864, p. 116 ss.) prétend qu'ils ont pris leur origine dans le système phonétique hindou, sans influence étrangère. Pour qu'une langue puisse emprunter une articulation particulière à une autre langue, il y a deux voies. Premièrement, une langue s'approprie un nombre de mots étrangers contenant ces sons, de sorte qu'elle se familiarise avec cette prononciation et l'emploie aussi dans des mots indigènes; secondement, l'articulation d'une classe de sons est directement influencée par le contact avec l'idiome étranger. On pourrait nommer le premier procédé « emprunt indirect », le second « emprunt direct ». Est-on en droit de supposer un de ces procédés quant aux consonnes cérébrales sanscrites?

En vérité, il ne s'agit pas d'une grande quantité de

(1) La traduction de ce mot sanscrit par le mot « cérébral » est assez ridicule; mais nous l'adoptons, vu que « lingual », que l'on a aussi proposé, est trop équivoque (Brücke, *Grundz.*, 51).

mots censés par M. Caldwell empruntés par le sanscrit au dravidien, et contenant une cérébrale (deuxième édition, 154. ss.); en outre, il n'est pas difficile de prouver qu'on n'a pas besoin de s'en tenir aux langues dravidiennes pour expliquer les sons en question, parce qu'ils se comprennent tous par l'influence qu'exerce un *r* ou *ṣ* sur les sons dentaux dans le sens cérébral (Bühler, *l. c.*, 120). Les voici :

1° *Aṭavî* « forêt ». Il n'est pas nécessaire de se tenir à la racine dravidienne *aḍ* avec la signification de « densité, épaisseur », vu qu'il y a dans les langues indo-européennes une racine *art* (ἄρτι, ἀρτύς, *artus*) ayant la même valeur, dont le *r* nous semble assimilé dans *aṭṭ*, d'où *aṭṭa*, *aṭṭâla* « tour, balcon ». Ajoutez aussi *aṭani*, le bout entaillé d'un arc.

2° *Aṇi* (*âṇi*) « moyeu. » M. Bühler (*l. c.*, 119) dérive ce mot de la racine *ar* (ἀραρίσκω) d'où *ara*, rayon. On est tenté de placer ici ἄρνες, *arna*, *eṇa*, « antilope »; ce seraient des animaux qui se pressent l'un contre l'autre en allant par troupe. Mais v. Curtius, Etym., [4] 347.

3° *Kaṭu* (*kaṭuka*) « tranchant ». Racine *kart*, trancher (Bühler) (1). Nous sommes autorisés par M. J. Schmidt (Voc., II, 222) à réunir ici *kaṭa*, natte, (*crates*, *haurds*) et *kuṭi*, « maison », et nous nous permettons d'y joindre *koṭṭa* (*koṭa*) « fort, forteresse » et *khaṭvâ* (*khaṭṭâ*) « cabane ». L'aspiration dans ce dernier mot s'explique par la chute d'un *s*. Voir Curtius, Etym. 147.

4° *Kuṇi* (*kûṇi*) « qui a la main estropiée ». Le sans-

(1) M. Caldwell avoue lui-même (p. 468) qu'il n'est pas probable, que *kaṭu* soit emprunté.

crit connaît une racine *kûṇ* « se contracter, courber », qu'on dérive sans difficulté de **kurn*, **kuṇṇ*, *kûṇ* (Benfey, K. Z., VIII, 7. Bühler, *l. c.*, 122). On peut ajouter *kuṇapa* « cadavre », κυλλός = *κυλ-νός (1), courbé, et, s'il est permis de supposer la forme originale, **karn, karṇas* « oreille », lat. *cornu*, goth. *haurn*, etc.

5° *Paṭṭa* (*paṭṭanam* et *pattanam*) « ville ». M. Beames (Gr. of the mod. aryan lang., I, 224) pense à *patra* « feuille », de même M. Benfey (Sans. engl. dict.) et les éditeurs du grand Dictionnaire de Pétersbourg. Est-il permis d'y joindre encore πέταλον, πτελέα, et aussi πτόλις? D'autre part, pour le mot pracrit *pâḍâ* « quartier de ville », on pourrait invoquer la racine *paṭ* « séparer », lat. *part-is*.

Or, ce n'est pas de la première manière que se sont glissées les consonnes cérébrales dans le sanscrit; aussi M. Caldwell n'insiste pas, du moins dans la seconde édition de sa Grammaire, sur ce procédé, et il pense que les Hindous ont adopté la prononciation cérébrale du dravidien à peu près comme les peuples de l'Afrique centrale ont adopté les « clicks » des Hottentots.

Voyons un peu ses raisons. Il y en a quatre, mais les deux premières seulement nous regardent.

(1) De même M. Fortunatow (Bezz. *Beitr.* VI, 216). Mais je ne saurais être de l'avis de ce savant, lorsqu'il prétend que c'est un *l*, qui a amené le changement de la dentale suivante en une cérébrale. Voici mes raisons :

1. Les Prâtiçâkhjas ne reconnaissent pas au *l* une telle faculté.

2. M. Fortunatow doit confesser lui-même que les langues européennes qui aiment le plus le *l* nous présentent un *r* dans des cas où la langue sanscrite a la lettre cérébrale.

3. Il est impossible d'expliquer *dûḷabha* par *dullabha*. V. M. Müller, *Rg. prât.*, p. cx.

1° Les sons cérébraux sont des éléments essentiels dans beaucoup de racines dravidiennes, de sorte que le tamoul, par exemple, privé de ces sons, cesse d'être une langue (1), tandis qu'ils jouent seulement un rôle phonétique en sanscrit. Mais comment peut-on induire de là que le sanscrit les a empruntés du dravidien? Au contraire, on se sent porté à croire que les *ṭ*, *ḍ*, *ṇ* du sanscrit n'ont rien de commun avec les *ṭ*, *ḍ*, *ṇ* dravidiens, parce que leurs fonctions sont des plus opposées. De plus, est-on en droit de regarder comme simples variations euphoniques *paṭ* (findere) et *pat* (volare, cadere), *paṭh* (recitare) et *path* (ire, proficisci), *mṛḍ* (exhilarare) et *mṛd* (terere), *maṇ* (sonare) et *man* (putare), etc.?

2° Les sons cérébraux se trouvent seulement en sanscrit, mais jamais dans les autres langues indo-européennes, parce que les Hindous seuls étaient en contact avec les Dravidiens, qui possèdent ces sons. A première vue, cette raison paraît convaincante; mais quand on examine de plus près, elle est loin d'être probante. En premier lieu c'est souvent par la faute même de l'écriture, puis par celle des grammairiens, que l'on n'a pas constaté l'existence des sons dont il s'agit; c'est ce qu'admet d'ailleurs M. Cald-

(1) Dans les langues dravidiennes, certains radicaux sont différenciés uniquement par la nature dentale ou cérébrale de leurs consonnes; cf. par exemple : *kol* « tuer » et *koḷ* « prendre », *man* « fermeté » et *maṇ* « terre », *kâḍu* « forêt » et *kâdu* « oreille », etc.; bien que, dans la période primitive de la langue dravidienne commune, certaines racines avec cérébrales et certaines racines avec dentales paraissent se rattacher à une seule et même forme, il y a certainement là une différence organique et non pas seulement phonétique, au moins en ce qui concerne l'originalité des diverses langues de la famille. (J. V.)

well. Ainsi les Anglais prononcent leurs dentales comme des cérébrales (1) : le fait a été remarqué par Wilson (Sans. gram., 3); les Allemands du sud prononcent *ṡtehen* le mot « stehen », sans voir qu'il y a divergence entre l'écriture et la prononciation. Ainsi encore le *dd* de quelques dialectes italiens se rapproche de l'articulation cérébrale (Bühler, *l. c.*, 136; Ascoli, Fonol., 241). Ebel (K. Z., XIII, 276) signale la prononciation dialectique d'un *szcz* polonais comme valant le *ṣṭ* sanscrit. Or, on n'est pas autorisé par une écriture insuffisante à supposer qu'une langue ne possède pas tels ou tels sons. Mais allons plus loin. Supposons que le sanscrit et le dravidien connaissent seuls une certaine série de sons. Que prouve cela? Chaque langue a ses lois euphoniques spéciales, d'après lesquelles peuvent se développer les mêmes sons, sans que l'on soit forcé de constater un emprunt. Donnons deux exemples. L'hindou et le dravidien connaissent un *ḷ* cérébral, qui se prononce tout à fait de la même manière; mais M. Caldwell lui-même n'allègue pas un emprunt direct de la part de l'hindou, parce que l'origine et les fonctions de ce son sont différentes dans chaque idiome. Le polonais et le lithuanien possèdent tous les deux une palatale (polonais *ć*, lith. *cz*) qui a la même valeur phonétique; mais jusqu'ici personne n'a pensé à un emprunt, soit de la part du lithuanien, soit de la part du polonais, quoique le premier ait adopté une foule d'expressions de son voisin slave, et en général la ressemblance de ces deux branches de la famille indoeuropéenne est incontestable.

(1) Le *l* des finales anglaises en *ble, able, vegetable,* etc., est incontestablement une cérébrale. (J. V.)

Les raisons de M. Caldwell ne nous semblent donc pas autoriser davantage la supposition d'un emprunt direct. Tout au contraire la supposition que *ṭ*, *ḍ*, *ṇ* pourraient provenir d'un emprunt (d'après M. Caldwell le dravidien ne pourrait revendiquer que ces trois sons) nous paraît donner prise aux difficultés suivantes :

1° On est forcé de supposer que le sanscrit doit le même son tantôt à un idiome étranger, tantôt à un développement phonétique. Ainsi le *ṇ* de *aṇi* serait le représentant de *ṇ* dravidien ; le *ṇ* de *paṇi* répondrait au *rn* du prototype **parni*, πέρνημι (v. Benfey, K. Z., VIII, 1 ss.) ; le *ṭ* de *aṭavi* serait identique avec le *ṭ* d'une racine dravidienne ; d'autre côté, le *ṭ* de *sphaṭ* est développé d'un *rt* (v. J. Schmidt, Voc., II, 231), etc. Il est difficile de pouvoir admettre un tel raisonnement. Si c'était vrai, M. Caldwell aurait dû montrer en quel cas et d'après quelles lois l'hindou gardait la dentale originelle ou lui substituait une cérébrale.

A première vue, les langues hindoues modernes nous montrent un véritable chaos et une grande confusion quant aux cérébrales et aux dentales ; mais même pour ces idiomes M. Beames, dans son excellente Grammaire de ces langues (I, 223), ajoute : « It may be safely asserted, therefore, that the transition of dentals to cerebrals is not so universal or general a process in Prakrit as has been assumed, and that where it is found there is in each case some special reason in the original form of the root, or in some other peculiarity, which accounts for it. » De là on peut induire que le sanscrit même n'a pu employer à son gré une cérébrale au lieu d'une dentale.

2° D'après les règles euphoniques du sanscrit, *ṭ* et *ḍ* apparaissent en certaines circonstances au lieu de *ç*, *ṣ*, *čh*, *ǰ*. Où trouve-t-on un autre exemple qu'une série de sons empruntée à un idiome étranger s'assimile si complètement avec les sons indigènes, qu'il est impossible de les éliminer, sans que le système phonétique (dans l'arrangement duquel les grammairiens hindous sont sans contredit passés maîtres) soit gravement atteint? Mais peut-être cette difficulté n'est-elle pas très-importante, parce qu'aux yeux de M. Caldwell ce que nous trouvons chez dix nations ne forme pas un préjugé pour la onzième. A cause de cela nous n'insistons pas, vu que la raison suivante nous semble soulever une difficulté insurmontable.

3° Quand on regarde *ṭ*, *ḍ* et *ṇ* comme empruntés, comment expliquer la relation intime entre eux et les autres consonnes cérébrales, surtout entre *ṭ*, *ḍ* et leurs aspirés *ṭh*, *ḍh*? Il est impossible de séparer *kaṭu* et ses parents de *kaṭhara*, *kaṭhina*, *kaṭhora*, ayant tous la même signification : « dur, raide, tranchant ». De même il est impossible de séparer *aṭ* et *aṭh*, *kuṇṭ* et *kuṇṭh*, *ruṭ* et *ruṭh*, *luṭ* et *luṭh* ; *heṭ*, *heṭh* et *heḍh*. Les formes *ǰaṭhara*, *çuṭh*, *nîḍha*, *ṣoḍhâ* et le suffixe *-ḍhvam* (2e pers. pl. âtm.) doivent leurs cérébrales à l'influence d'un *ṣ*, comme nous apprend M. Bühler, et de la même manière ce savant explique aussi *ghaṭṭ*, *ruṭ*, *pîḍ*, *ṣoḍaça*, *ṣoḍanta* (*l. c.* 125 ss.). Le traité de M. Bühler étant malheureusement peu connu en Europe, nous nous permettons d'en reproduire les exemples suivants qui éclaircissent l'influence de *r* sur les dentales. Déjà dans les Védas on trouve : *kâṭa* = *karta*, *dûḍabha* = *durdabha*, *dûḍâça* = *durdâça*, *dûḍhî* = *durdhî*, *kuṭa* = *kṛta*. Dans le sanscrit classique apparaissent l'un à côté de l'autre *naṭ*

et *nṛt*, *taḍ*, *taṇḍ* et *tṛd*, *muṇḍ* et *mṛd*, et de la même manière M. Fröhde (Bezz. Beitr., I, 331 ; III, 130) explique *khuḍ* par *khard* (claudus, halts), M. Pischel (ibid., III., 254) *krîḍ* par *skard*, pracrit *kheḍḍaï*. Puis M. Bühler dérive *bhaṭa* de *bhṛta*, *kaṇṭa* de *kṛntana*, *vâṭa* de la racine *vṛ* (comparez slave liturgique *vrŭtŭ*), *âḍhja* de *ṛdh*, *taṭa* de *tṛ̂*. Le *r* peut aussi suivre la dentale, et nous trouvons *vikiridra* à côté de *vikiriḍa*, *čaṇḍa* au lieu de *čandra*, *meṭha* au lieu de *mâtra*, prac. *mettha*. Quant à *daṇḍa*, on peut se tenir à δένδρον (*dantra*, Bühler).

Or, aucun des deux procédés par lesquels une langue s'approprie une articulation étrangère ne nous semble vérifié par les faits, et, outre cela, en admettant l'opinion de M. Caldwell, on risque de détruire l'unité du système phonétique. Reste alors à expliquer ce fait : pourquoi le sanscrit seul a-t-il développé de tels sons ou, pour mieux dire, pourquoi le sanscrit seul a-t-il réussi à distinguer nettement *ṭ*, *ṭh*, *ḍ*, *ḍh*, *ṇ*, de *t*, *th*, *d*, *dh*, *n?* A notre avis M. Ascoli avait pris le vrai chemin en nous apprenant (Fonol., 237, n. 9) que ce n'est pas le sanscrit qui accepte les cérébraux, mais que ce sont les indigènes non aryens, qui furent forcés de s'approprier le sanscrit (1). Ce peuple parlait, sans contredit, une langue qui possédait l'ar-

(1) Le développement relativement récent des cérébrales, en sanscrit, ne saurait être attribué à un emprunt direct. Les causes de pareilles productions sont très-complexes. Il y a là un phénomène analogue à celui qui a occasionné en espagnol l'usage de la *jota* qui n'est point d'origine arabe. Un autre exemple intéressant est fourni par le basque ; les dialectes de cette langue parlée en Espagne ont la *jota*, mais surtout dans des variétés qui ne sont pas en contact immédiat avec le castillan. (Cf. Bonaparte, *le Verbe basque*, 1869, p. xxx, note 6.) (J. V.)

ticulation cérébrale, et c'est pourquoi l'oreille fine de aborigènes remarquait le changement (presque insensible pour les oreilles européennes) que subit une dentale auprès de *r* ou *ṣ*. Cette observation se faisait d'autant plus facilement que les Hindous, comme nous l'apprend M. Beames (*l. c.*, I, 232), possèdent seulement la plus haute et la plus basse note de la gamme des linguales, c'est-à-dire les cérébrales et les vraies dentales, formées par l'application de la langue contre les dents (tandis que les Européens articulent leurs dentales entre ses deux extrêmes), de sorte que la différence entre leurs consonnes dentalo-palatales, pour ainsi dire, et les cérébrales, qui se forment au plus haut point du palais, ne frappe pas l'oreille d'une manière si sensible.

Étant donnée notre opinion ci-dessus énoncée, nous nous voyons obligés de nous joindre à M. Bühler; néanmoins il faut donner quelque raison à Caldwell, car il n'est pas à douter que les vainqueurs sans l'influence des vaincus ne se soient pas aperçus de cette minutieuse différence, ainsi que leurs confrères en Éran et en Europe. Le savant anglais ne se trompe qu'en ce qu'il s'est trop empressé de constater un emprunt direct, tandis qu'il ne s'agit que de la finesse d'oreille des aborigènes dravidiens.

Jean Kirste.

NOTES

SUR LE LIVRE *DES MESTIERS* D'ESTIENNE BOILEAU ET SUR LE *DÉAL* DE PIRÉ

Nous croyons que les explications philologiques que Depping a données sur le texte du *Livre des mestiers,* d'Étienne Boileau, ne sont ni suffisantes ni au niveau des connaissances actuelles. Aussi croyons-nous faire chose utile de les compléter ou de les rectifier.

« *Nus maagnan* », probablement, dit Depping, pour manans, habitants; non, ce mot du chapitre des potiers d'estain représente les enfants de la Limagne, les *magnans* ou Auvergnats, qui ont encore cette spécialité. Ce nom est resté dans les noms propres.

Le nom propre Crespin peut venir du saint, mais aussi du vieux français *crespinier*, faiseur de crêpes, de franges, etc., et c'est le plus probable.

« *Craspois* », espèce de petit poisson, dit Depping; au contraire ce mot désigne les gros poissons, les « *crassos pisces* » des chartes, c'est-à-dire le marsouin ou cochon de mer, l'esturgeon ou poisson royal.

Depping cite, sans la contrôler, l'opinion de la Tynna (*Dictionnaire des rues de Paris*, 1812) sur le sens de « gloriette », qui est pour celui-ci une petite boucherie; bien loin de là : *gloriette* désigne une chapelle à Notre-Dame-de-Gloire, à la Vierge.

Pour « peau de luberne », qui est peau de léopard, il dit « peut-être la loutre. » A proprement parler, c'est celle de la femelle du léopard ou de la panthère, en vieux français *leubard*, léopard, d'où le féminin *lubarde*, prononcé *luberde*, et de là *luberne*.

« La sauvagine » ne veut pas dire « bête sauvage, gibier »; c'est le *sauvagin* de Normandie, sens plus restreint, pour désigner renards, martres, *putois*, mais rien qui se mange, qui soit gibier.

« Atanas de madre ou de fust ». Depping croit *madre* issu de l'espagnol *madera*, bois; mais il y a *fust*, bois. Littré tire ce mot de l'ancien haut-all. *masan*, nœud dans le bois, ce qui ne satisfait ni pour le sens, ni pour la forme. A cause de *fust*, ce doit être la métathèse de marbre, en vieux français *mabre*, de même en normand.

Encore un philologue qui traite un préfixe de chose insignifiante. Littré a dit que *co* dans colimaçon « pourrait bien ne rien signifier ». Depping avait ouvert la voie à cette affirmation à propos de la particule *mon*, à la suite du verbe, surtout du verbe *savoir*, laquelle, dit-il, « ne paraît rien signifier et avoir été ajoutée seulement pour l'euphonie ». Les anciens commentateurs n'en disaient-ils pas autant de δε, τε, μεν, du texte grec, qui étaient regardés comme la poussière dont les poètes avaient saupoudré leur papier? Toutefois, *mon* a un sens. On reconnaît aujourd'hui que c'est une formule d'affirmation avec l'ellipse de opinion, pensée, « *c'est mon* ». Burguy y voit le goth. *muns*, pensée, opinion. Mais nous offrons une autre explication. Voici la phrase du *Livre des mestiers :* « Il prendroit droit savoir mon, se il pouoit mener sa marcheandise de Paris à Rouen, savoir mon se ses meules estoient

forfètes ou non. » Ne serait-ce pas « selon mon savoir », issu de *scire meum ?*

« Loire (loir), roseruel conrée (corroyé) » avec cette note de l'éditeur : « Sous le nom de rosereaux on entendait naguère une fourrure de Russie ; mais ici on ne parle pas de fourrures étrangères. Si *rosereul* n'est pas une corruption de *Rauhfell,* nom du Nord... je suis porté à croire que c'est *escureul*, écureuil. »

En Normandie on connaît très-bien la *rosereu* ou *roseu:* c'est l'hermine, qui s'appelle hermine quand elle est blanche, et *roselet* quand elle est rousse.

Il y a dans un des volumes des Antiquaires de Picardie un dénombrement d'habitants qui offre de curieux noms de profession, dont plusieurs n'ont pas été interprétés : Pierre le *gorellier* (le châtreur de *gores*, de truies, de porcs) ; P. *escohier* (escorcheur, du vieux français *escoréer, escorcher*, escorier); J. *descarqueur* (déchargeur, débardeur); *viesier* (marchand en *vieux*, brocanteur); *courreur de waides* (chercheur de pastel ou waide, teinture bleue); *goudailler* (débitant de bière, du vieux français *godaille,* bière, et non de *good ale*); *setelier* (fabricant de seaux, en normand *seille,* du latin *situla*) ; *marchand d'avoir du poids* (marchand de poids ; avoir *du poids*, terme resté en anglais pour un poids spécial); *maronnier* (marinier) ; *mangner* (meunier); *quintilier* (agent d'affaires, qui a le cinquième) ; *murel* (le murailleur, le maçon) ; le *navelier* (litt. marchand de *navels*, navets, le marchand de légumes); cf. *navelière,* champ de navets; le *cammonier*, le camioneur ; le *tillolier*, le fabricant de *tillole*, vieux français, bois de lance, bois de tilleul ; le *pareur*, le foulon, litt. celui qui prépare l'étoffe; le *talochier,* du vieux français *taloche,* bouclier;

pourpointier, tailleur; *torqueur*, faiseur de torches, en provençal *torquar; braiolier*, du vieux français *braiel,* braie.

Quelques noms obscènes: Engerrand Bellecose, le *belchos* des patois anglais; Beaupignié; Mathieu vit d'acier; Pierre Pillecon. Ce dernier mot rappelle un terme d'une glose du XIIe siècle: « *Stingus*, communément *Stangcunne*, id est *piscis incitans venerem.* »

On trouve dans un des derniers volumes de l'Académie de Brest des textes paroissiaux du XVe siècle d'un grand intérêt au point de vue historique, spécialement l'histoire héroïque des Coataulem, ces grands corsaires qui purent armer à leurs frais, en « victuailles », la belle caraque dite la Cordelière, mais surtout au point de vue philologique. Je n'en retiens qu'une particularité toute bretonne. C'est la finale constante de *Moricze*, Maurice; *placzes*, places; *puissancze*, puissance; *Marie de Gracze*, Marie de Grâce; *défunctz*, défunt; *forcze*, force; *faczon*, façon. Il y a là un souvenir de la tradition et une prononciation locale qui est très-étymologique, surtout dans ce dernier mot *faczon*, qui a pour type le latin *factio*. Cette finale en *cz* accentue la finale latine en *tia* et *tius* (*platea*, place; *fortia*, force; *gratia*, grâce, et les analogues). Cette prononciation sifflante se montre même dans d'autres mots, dans un document breton de ce même XVe siècle, les *Taxes de Bretagne,* où l'on trouve *exceix,* excès, sortie *decois,* décès. Enfin je signale une expression que je ne puis déterminer sûrement, malgré le contexte ou à cause du contexte: « Et après son decoix lesdits seigneurs et damoiselles ses fils firent faire comme convenable estoit jehener (jeûner?) et ensevelir ledit seigneur de Keraudy et faire son obseque et servicze honorablement. » A cette époque *obsèque* était encore du singu-

lier; il n'est devenu au pluriel qu'au XVIe siècle, comme *poison*, naturellement féminin, n'est devenu masculin qu'à la même époque, sans doute sous l'idée de force. Pourquoi aussi, parlant de navires anglais, les témoins bretons, dans ce document, disent-ils toujours « grosses navires angloises? » Savaient-ils, ces corsaires, qu'en anglais *ship*, navire, est féminin? Ou plutôt n'est-ce pas un souvenir du latin *navis,* en passant par le vieux français *navie?*

Edouard Le Héricher.

AGGLUTINATION (1)

On appelle ainsi l'opération, le procédé dont se servent les langues du second et du troisième groupe morphologique pour exprimer les *formes dérivées*. On sait en effet que le but du langage sonore étant l'expression de la pensée tout entière, c'est-à-dire de l'idée significative, de l'objet, du fait matériel, de la conception ou de l'intuition, et de ses variations, de ses relations, de ses rapports extérieurs, on a classé, à ce point de vue, suivant le plus ou moins d'exactitude avec laquelle elles répondent à ce but, toutes les langues du monde. La *relation* est à la *signification* à peu près ce qu'est la forme à la substance, la manifestation au phénomène ; aussi a-t-on rangé dans le groupe supérieur les langues à *flexion* (voyez ce mot) qui ont réussi à exprimer par un seul acte vocal la signification et la relation inséparables dans l'esprit. Mais dans ces mêmes langues, un autre procédé beaucoup moins heureux est largement employé, et ce procédé est le seul dont se servent toutes les autres langues.

On désigne sous le nom général de *dérivation* toute cette partie de la grammaire qui s'occupe de l'expression

(1) Extrait de la première livraison du *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, par MM. Hovelacque, A. Lefèvre, de Mortillet, La Calle, Girard de Rialle, Picot, Vinson, etc. *Paris*, O. Doin, Marpon et Flammarion, in-4° à 2 col.

des relations, c'est-à-dire de la *formation des mots*. Pour rendre cette définition claire et précise, empruntons à l'algèbre ses formules, et disons que la dérivation étudie l'ensemble des fonctions d'une racine variable. La variable, l'idée première, la base de la pensée, est ce qu'on appelle une racine, et soit R une racine, D une forme dérivée quelconque, nous aurons :

$$D = F(R)$$
$$D' = F'(R), \text{ etc.}$$

Cela posé, cherchons quelles peuvent être les variations d'une racine significative, les relations dont elle est susceptible.

Lorsqu'on réduit les mots d'une langue quelconque à leur plus simple expression pour ainsi dire, c'est-à-dire lorsqu'on a cherché à n'en conserver que ce qui n'est ni signe de cas, de temps, de mode, ni expression de genre, de nombre, de personne, ou d'autres relations objectives ou subjectives, on se trouve en présence de formules assez courtes de deux ou trois syllabes au plus, et d'une signification assez générale, *sol*, *lune*, *action d'ouvrir*, *lieu*. Si, poursuivant cet examen, nous comparons, d'une part, ces diverses formules l'une avec l'autre ; si nous étudions, d'autre part, leur état idéologique, nous constatons : 1° que ces formules se classent naturellement en groupes distincts caractérisés par la communauté d'une même syllabe ; que ces groupes forment en outre plusieurs séries parallèles où chaque expression, répétée plusieurs fois, se range chaque fois près d'autres expressions ayant une même syllabe commune avec elle ; — 2° que la signification de ces formules demeure encore compliquée

et exprime souvent des relations subjectives, *ouvrir* par exemple n'étant qu'une variation subjective de *fermer*. Nous devons conclure de là : 1° que certains des éléments communs représentent les *racines* propres, et que les autres sont les signes constants d'une même variation à laquelle sont sujettes des racines différentes ; 2° que ces variations exprimées par des éléments sonores sont des faits matériels nécessaires et incontestables.

Pour ne pas nous égarer dans le vague du raisonnement abstrait, prenons pour type une racine verbale, et voyons de quelles variations elle peut être affectée.

Qu'est-ce que le verbe ou, plus exactement, que la conjugaison ? Seulement l'expression simultanée de relations suivant le temps et l'espace ; de là deux éléments propres à toute dérivation verbale : l'élément temporel, le signe du temps, et l'élément d'espace, l'élément sur lequel porte la relation exprimée, l'élément personnel, le signe de la personne. *Temps* et *personne*, voilà en quoi la conjugaison diffère de la déclinaison ; car celle-ci ne s'occupe que du lieu, de la place du sujet. Mais cela n'est pas tout ; l'élément personnel peut être intéressé de deux façons différentes : il peut être agent ou patient, sujet ou régime ; d'autre part, le temps peut être divers et peut au moins offrir les trois alternatives de présent, de passé et futur. Enfin, l'idée significative dont les relations sont à exprimer peut varier dans sa nature intime au point d'être positive, précise, concrète ou abstraite, vague, contingente ; il y aura par suite de ce chef à rendre ce que j'appelle les relations d'état et ce qu'expriment les variations formelles connues sous le nom de *modes*. La conjugaison peut avoir à traduire encore d'autres idées pour ainsi dire

subordonnées, accessoires, celles par exemple de causalité, de coercition, de répétition, de continuité, de commencement, d'affirmation, de négation, sans parler des deux grandes divisions connues, des deux principaux points de vue auxquels peut être envisagée l'idée significative, selon qu'elle est considérée comme agissant en dehors d'elle ou comme ayant son objet en elle-même ; c'est ce qu'ont pour but de mettre en relief les *voix* dérivées. De plus, il est parfois nécessaire de tenir compte des nuances de chacun de ces temps, modes, personnes, voix, c'est-à-dire des variations que l'élément significatif qui correspond à chacun d'eux est exposé à subir indépendamment des autres. Il est enfin utile d'exprimer les circonstances qui servent isolément à traduire analytiquement les conjonctions des langues modernes. On voit par là combien est multiple le rôle du verbe et de quelles nombreuses modifications il est susceptible pour présenter simultanément l'idée complexe qui résulte de toutes ces composantes.

Pour résumer cette complexité en une formule mathématique, soit R le radical du verbe, V une expression verbale quelconque, v l'idée de voix, m celle de mode, t celle de temps (p passé, a présent, f futur), e celle de l'espace (l lieu et p personne), on aura :

$$V = R' \, v \, m \left[\left(t \left\{ \begin{matrix} p \\ a \\ f \end{matrix} \right\} \right) \left(e \left\{ \begin{matrix} p'' \\ l \end{matrix} \right\{ \begin{matrix} s \\ r \end{matrix} \left\{ \begin{matrix} d \\ i \end{matrix} \right\} \right) \right]$$

où $p'' = p'$ varié en singulier, pluriel ou duel ; p' étant elle-même p^1, p^2 ou p^3, c'est-à-dire l'une des trois personnes *moi*, *toi* ou *lui*.

Pour les formations substantives, la formule ne changerait pas ; il n'y aurait qu'à faire $t = o$, $v = o$, $m = o$, $p = o$, suivant les langues étudiées.

Or, en examinant les expressions grammaticales de toutes les langues, on remarque qu'à chaque idée relative correspond une lettre, une syllabe, un mot spécial. Il est clair, par exemple, que dans les mots hongrois *atyam* « mon père », *atyad* « ton père », *varom* « je l'attends », etc., *m* représente la première personne et *d* la seconde ; que dans le basque *duk* « tu l'as » comparé à *dut* « je l'ai », il y a trois idées, *avoir*, *le* rég. dir. 3e personne, et *je* ou *toi*, et que par suite *t* ou *k*, les seuls éléments qui changent, correspondent aux pronoms sujets. Nous pourrions citer beaucoup d'exemples. D'autre part, en étudiant l'histoire d'une langue, en cherchant, par la comparaison des dialectes, à reconstituer le prototype commun de chaque mot, on découvre que, dans ces prototypes, les syllabes affectées à l'expression des relations sont plus longues, plus pleines, et sont souvent identiques à des mots significatifs de la langue courante. On sait, par exemple, qu'en tamoul le signe « dans » du locatif est *il* ; or, dans la langue ancienne, *il* signifiait « maison » (témoin le composé *kô-il* « maison du roi », « palais »); il est donc permis de conclure que le moderne *malei-il* « dans la montagne » équivaut à « montagne-maison ». De pareilles observations ont autorisé les linguistes à admettre que tous les mots formels d'une langue, c'est-à-dire tous les mots en usage et sujets à la dérivation, la composition, la déclinaison, ne sont que des aggrégations de radicaux significatifs. Soit R′ la formule des radicaux, toute expression grammaticale sera

$$R' + R' + R' + \ldots\ldots$$

Mais le radical R′ n'est lui-même qu'une racine spécialisée par une dérivative, par une autre racine R ; on aura donc la formule générale :

$$\text{mot} = R + R + R \ldots = n\,R$$

n désignant un nombre indéfini de racines juxtaposées.

Cette dernière formule est en théorie celle des idiomes du premier groupe, des langues *monosyllabiques* ou *isolantes;* mais en fait, il arrive que l'attention de la personne qui parle et celle de l'auditeur se concentrent sur la racine principale, significative, au détriment de celles qui expriment les relations. Je représenterai ce phénomène par :

$$\text{mot, c'est-à-dire } F\,(R) = R + \mathrm{R} + \mathrm{R} + \mathrm{R} \ldots = R + n\,\mathrm{R}$$

R étant une racine relative, dans sa pleine expression sonore, mais altérée sensiblement dans sa signification originelle indépendante.

On conçoit que dans la suite des temps, en vertu de la loi naturelle du moindre effort et de la prépondérance de la signification sur la relation, les racines dérivatives, secondaires, subordonnées, déjà réduites en quelque sorte au rôle d'*enclitiques*, éprouvent de telles modifications de prononciation que leur forme première soit méconnaissable, et même que leur signification propre se perde de plus en plus. Ce seront dès lors de simples particules, que je désigne par r, et j'aurai :

$$F\,(R) \text{ c'est-à-dire } D = R + r + r + r \ldots = R + nr$$

Ces particules peuvent précéder ou suivre l'idée principale ; elles peuvent même s'intercaler dans la syllabe qui rend cette idée, et la formule varie de la façon suivante :

R + *nr*
nr + R
nr + R + *nr*
R + *nr*, etc., etc.
r

Une langue dont les formations grammaticales sont ainsi représentées est une langue *agglutinante* (on dit aussi *composante* ou *agglomérante*). Ainsi le *monosyllabisme* cesse et *l'agglutination* commence quand les éléments dérivatifs perdent à la fois leurs sens propres et leurs expressions sonores primitives. On verra au mot *Flexion* que les langues du troisième groupe, tout en se servant d'un système différent ponr rendre certains rapports, demeurent agglutinantes en ce qui concerne la plus grande partie de leurs dérivations.

L'agglutination véritable est celle qui, aux premiers temps de la vie des langues, s'est produite à l'aide de racines simples. Mais il est arrivé aussi, dans la suite de la vie d'un idiome, que de nouveaux composés se sont produits au moyen de mots formels ; nous ne citerons pour exemple que le futur des langues aryennes : *nous aimerons* est pour *nous avons à aimer*.

Julien Vinson.

KLOAREK KOATREVEN

(LE KLOAREK DE COATRÉVEN) (1)

Kloaregik Koatreven an euz groet
Ar pez na rafe mab ebed (*bis*).

Le petit kloarek de Coatréven a fait — ce que ne ferait aucun fils (*bis*);

'N euz groet eur pak douz he levrio
'Toull porz he dad ouz ar baro,

Il a fait un paquet de ses livres — à la porte de la cour de son père, contre le seuil (2).

Evit mond d'ober al lez
Da Goatgoure d'ar bennherez.

Pour aller faire la cour, — à Coatgouré, à l'héritière.

— Pa n'an da studian d'ar skol,
Saludan ma dous war doull hé dor :

« Lorsque je m'en vais étudier à l'école, — je salue ma douce sur le pas de sa porte :

Saludan ma dous a diabell :
Salud d'ac'h, ma dousig Izabel.

Je salue, ma douce, de loin : — salut à vous, ma douce Isabelle.

(1) Rapprocher ce *gwerz* de l'*Héritière de Crec'hgouré,* dans *Gwerziou Breiz-Izel.*

(2) Le mot *baro,* dont le sens est multiple et bien vague, a besoin le plus souvent d'être accompagné d'un déterminatif; aucun chanteur ne m'a traduit ce pluriel de *bar* d'une façon satisfaisante.

— Ha d'ac'h em 'ehi, ma dousik kloarek;
Nemet ma goadisan n'a red.

— Et à vous, dit-elle, mon doux kloarek; — vous ne faites que vous moquer de moi.

— Me, 'm'ehan, n'ho koudisan ket,
Nag en zell da ober na n'on ket;

— Moi, dit-il, je ne me moque pas de vous, — ni dans l'intention de le faire je ne suis pas;

N'am e biken ann ardianz
D'ho koulenn douz hoc'h oblans.

Je n'aurais jamais la hardiesse — de vous demander (en mariage) à votre noblesse.

— Mar ded d'am goulenn, deud fete,
Diesed gan-ac'h markiz Koadane :

— Si vous venez me demander, venez aujourd'hui; — amenez avec vous le marquis de Coatanhai :

Hennez zo eunn den a galite
C'houfeo parland ouz ma ligne. —

Celui-là est un homme de qualité — qui saura parler à ma lignée. »

Kloaregik Koatreven a lere
En Koadane pa 'n arrie :

Le petit Kloareck de Coatréven disait — dans Coatanhai quand il arriva :

— Salud,'m'ehan, markiz Koadane.
C'houi 'deufe gan-in da Goatgoure
Da c'houl eur bennherez ac'hane?

« Salut, dit-il, marquis de Coatanhai. — Viendriez-vous avec moi à Coatgouré — demander une héritière de là?

— Biken jamez na gredfen me
Az pe te pennkerez Koatgoure,

— Jamais, jamais je ne croirai — que tu obtiennes, toi, l'héritière de Coatgouré,

Perc'hen pemzek mil skoed leuve,
Ha te n' at euz gwennek deuz ann-he.

Qui possède quinze mille écus de rentes: — et toi, tu n'as pas un sou de cela.

O, nam, biken n' gredfen me
Mond da c'houl d'id pennherez Koatgoure.

Oh! non, jamais je n'oserais — aller demander pour toi l'héritière de Coatgouré.

— Gond-ouz-oc'h e-vad, otro Koadane,
Me 'zo 'n ho servich noz ha de;

— Vous savez bien, monsieur de Coatanhai, — que je suis à votre service nuit et jour;

Ha bean ac'hon ho sekreter,
Ha bean on ouspen ho preur-mager.

Et je suis votre secrétaire, — et je suis en outre votre frère de lait.

Me oa kontant da vean belek,
Med ar plac'h n'a bermet ket;

Moi, j'étais content d'être prêtre; — mais la jeune fille ne le permet pas;

Hag an euz laret mond d'he goul fete
Ha kas gan-in ann otro Koadane:

Et elle a dit d'aller le demander aujourd'hui, — et d'envoyer avec moi monsieur de Coatanhai:

Hennez zo eunn den a galite
Goufeo parland douz ma ligne.

Celui-là est un homme de qualité — qui saura parler à ma lignée.

— Ho! mar d'e ar plac'h a lavar ze,
Me am o d'id pennherez Koatgoure;

— Ho! si c'est la jeune fille qui dit cela, — j'aurai pour toi l'héritière de Coatgouré;

Gant bek ma lans pe ma c'hleve
Me am o 'nehi 'nespet d'he ligne,

Avec la pointe de ma lance ou avec mon épée — je l'aurai, malgré sa lignée;

Gant bek ma c'hleve pe ma lans
Me am o 'nehi 'nespet d'hec'h oblans. —

Avec la pointe de mon épée ou avec ma lance — je l'aurai, malgré sa noblesse. »

'Nn otro Koadane a lavare
'Barz en Koatgoure pa n' arrie :

Monsieur de Coatanhai disait — dans Coatgouré, lorsqu'il arriva :

— Bonjour d'ac'h, otro Koatgoure.
— Ha d'ac'h ie, markiz Koadane.

« Bonjour à vous, monsieur de Coatgouré. » — « Et à vous aussi, marquis de Coatanhai.

Diskenned ha deud en ti,
Ha leked ho kezek e marchosi;

Descendez, et venez dans la maison, — et mettez vos chevaux dans l'écurie;

Leked ho kezek e marchosi
Ha deud d'ar sal da dijuni.

Mettez vos chevaux dans l'écurie, — et venez dans la salle pour déjeuner.

— Na diskennin na n'in en ti
Na lakin ma marc'h er marchosi,

— Je ne descendrai, ni je n'irai dans la maison, — ni je ne mettrai mon cheval à l'écurie,

Ken am o klevet ma c'henvidi:
Aoun 'm euz a sawfe fachiri.

Que je n'aie entendu le résultat de mon message: — j'ai peur qu'il ne se lève fâcherie (entre nous).

— Na savo ket a fachiri
'Wit ma 'man ho koulenn 'barz ma zi.

— Il ne se lèvera point fâcherie, — si du moins est (l'objet de) votre demande dans ma maison.

— Ho pennherezik a c'houlennan
D'ann otro Koatreven 'zo aman.

— C'est votre jeune héritière que je demande — pour monsieur de Coatreven, qui est ici.

— Otro Koadane, goud-ouz-oc'h a-vad,
'Wid ann dra-ze na ve ket siabl

— Monsieur de Coatanhai, vous le savez bien, — pour cette chose-là, il ne serait pas convenable

'N eve perc'hen pemzek mil skoed leuve,
Hag hen n' euz gwennek deuz an-he.

Qu'il obtînt la maîtresse de quinze mille francs de rentes, — et lui qui n'a pas un sou de cela.

Ma vije 'wid-oc'h poa he goulet,
Otro Koadane, na vijec'h refuzet.

Si c'était pour vous que vous l'auriez demandée, — monsieur de Coatanhai, vous n'auriez pas été refusé.

— Otro Koatgoure, gond-ouz-oc'h 'vad
On -me eunn den veritabl :

— Monsieur de Coatgouré, vous savez bien — que je suis un homme de bonne foi :

Na draisin ket ma sekreter ;
Hag ouspen e d'in c'hoaz breur-mager. —

Je ne trahirai pas mon secrétaire ; — et de plus il est encore mon frère de lait. »

Otro Koadane pa 'neuz klevet,
Diwar gein e varc'h e diskennet,

Monsieur de Coatanhai, lorsqu'il eut entendu (cela), — du haut de son cheval est descendu,

Hag antreet 'barz ar gigin
Hag hen glaz hag eur glizinn.

Et il est entré dans la cuisine, — et lui (de colère) bleu comme un bluet :

— Matezik vihan, d'in leret,
Ho pennherezik pelec'h eo et ?

« Petite servante, dites-moi, — votre jeune héritière où est-elle ?

— Eman duze 'barz 'n he c'hampr
O kozeal gant seiz baron iaouank,

Elle est là-bas dans sa chambre — à causer avec sept jeunes barons,

O kozeal gant seiz baron iaouank,
Hag ar choaz an-he 'n evo, pa' no c'hoant.

— A causer avec sept jeunes barons, — et le choix elle en aura, quand elle voudra.

— Pachik, pachik, ma fach bihan,
Kes d'he saludin d'he c'hampr
Ha tach d' c'houd ober komplimant. —

— Petit page, petit page, mon page petit, — va la saluer dans sa chambre, — et tâche de savoir faire un compliment. »

Ar pach bihan a lavare
Ebarz ar gampr pa n' arrie :

Le petit page disait — dans la chambre, quand il arriva :

— Bonjour d'ach, 'm'ehan, pennherez,
Ha d'ac'h ha d'ho kompagnonez.

« Bonjour à vous, dit-il, héritière, — et à vous et à votre compagnie.

Laret a zo d'ac'h dond en traou
Da laret ouz ma mestr eur gir pe daou ;

Il vous est dit de venir en bas — pour répondre à mon maître un mot ou deux ;

Kar eman du-hont 'barz ar giginn,
Hag hen ken glaz hag eur glizinn;

Car il est là-bas dans la cuisine, — et lui (de colère) aussi bleu qu'un bluet;

'Man en eur goleur ar vrasan:
Lac'ha ho tad a fell d'ehan. —

Il est dans une colère la plus grande : — de tuer votre monde a-t-il envie. »

Ar bennherez pa 'n euz klewet,
'Traou gand ar vins e diskennet.

L'héritière, lorsqu'elle eut entendu cela, — en bas par l'escalier est descendue :

— Salud d'ac'h, otro Koadane;
Pelc'h e manet ma c'harante?

« Salut à vous, monsieur de Coatanhai. — Où est resté mon amour?

— Et e, 'm'ehan, da Sant-Briek
Da gerc'het eur gazill silaouret;
Disul laro he ofern bred.

— Il est allé, dit-il, à Saint-Brieuc — pour chercher une chasuble dorée ; — dimanche il dira sa (première) grand'messe.

Disul laro he ofern gentan:
On deut d'ho pedi d'he achistan. —

Dimanche il dira sa première messe : — je suis venu vous prier d'y assister. »

Ar bennherez a lavare
D'he fotr marchosi hag aneuze:

L'héritière disait — à son garçon d'écurie pour lors :

— Prepared d'in eiz a gezek
Da lakad ouz ma c'hareoz chilaouret;

« Préparez-moi huit de chevaux — pour mettre à mon carrosse doré ;

Ha ç'hast buhon ober ze;
Me 'renk mond da Sant-Briek fete,

Et dépêche-toi de faire cela. — Il faut que j'aille à Saint-Brieuc aujourd'hui.

Na d'hen distrei gant gras Doue:
Rak biken jamez belek na ve. —

Et que je le détourne (de la prêtrise) avec la grâce de Dieu: — car jamais, jamais prêtre il ne sera. »

Koatgoure goz pa 'n euz klewet,
D'ha bennherezik 'n euz laret:

Le vieux Coatgouré, lorsqu'il eut entendu cela, — à sa jeune héritière a dit:

— Me am euz aman chadenno,
Ma fennherezig, hag ho 'talc'ho.

« J'ai ici des chaînes, — ma petite héritière, qui vous retiendront.

— Miret ho chadenno 'n ho kampr,
Ha deud da rei d'in treo ma mamm:

— Gardez vos chaînes en votre chambre, — et venez me donner les biens de ma mère:

Mil boelad gwiniz ha seiz
'M euz deuz beurz ma mamm' goste Beiz,

Mille boisseaux de froment et sept — ai-je de la part de ma mère du côté de la Bretagne.

Ha pemp mil skoed leuve 'barz en Bro-Gall:
Ho! me na n'on ket eur fortun fall;

Et cinq mille écus de rentes au pays gallot (France): — ho! je ne suis pas une fortune piètre;

Kement all en bro Leon:
Me 'zo dimezel hag itron.

Autant dans le pays de Léon: — je suis demoiselle et dame (1).

(1) *Itron* a la double signification du latin *domina* et du français *dame*; ici: *la dame de ces biens...*

Me our a-vad n'euz ket hen a danve :
Met mado awalc'h 'zo deuz ma re.

Je sais bien que lui n'a pas de fortune : — mais des biens assez il y a des miens.

(Chanté par Françoise Feutel, marchande foraine de Saint-Clet, Côtes-du-Nord.

N. Quellien.

OBSERVATIONS SUR LE GUNA GREC

En sanskrit, en zend, le *guṇa* (première gradation vocalique, par préfixation d'un *a*), la *vṛddhi* (seconde gradation), ne laissent subsister entre eux aucune confusion :

Organique AI, guna de I, sanskrit *ê*, zend *aê* ou *ôi;*
Organique ÂI, seconde gradation, sanskrit *âi*, zend *âi;*
Organique AU, guna de U, sanskrit *ô*, zend *ao;*
Organique ÂU, seconde gradation, sanskrit *âu*, zend *âu*.

L'on a voulu établir en ce qui concerne le grec que ι avait pour première gradation ει ou αι et comme second développement οι, que υ donnait au premier degré ευ, αυ, et au second ου.

Je ne m'occuperai ici que des gradations de I; je désire exposer une suite d'exemples dans lesquels οι est purement et simplement première gradation, et représente par sa voyelle labiable ο non point *â* organique, mais bien *a*. Bopp, dans sa Grammaire comparée, § 26, avait indiqué ce fait, bien que sans y insister, et au § 29 il constatait l'extrême éloignement des langues européennes pour la seconde gradation.

Les formes représentées en capitales sont les formes restituées.

RIRAIKA, j'ai abandonné, sk. *rirêća,* gr. λέλοιπα. Il se peut que la labialisation du guna soit due, en grec, à l'attraction exercée par la consonne labiale dont il se

trouve suivi. Mais cette supposition n'est que bien hypothétique; tout à l'heure, en effet, nous allons voir le même phénomène se présenter en telle circonstance qu'on ne peut invoquer l'influence attractive d'une labiale.

PAIKARA-S, bigarré, séduisant, diversifié (nominat. sing. masc.), sk. *pêçala-s,* gr. ποικίλο-ς. Le thème* ποικο- ne se présente pas à l'état simple en grec; mais il en est différemment en zend: dans cet idiome le second dérivé ne se retrouve pas, mais on peut citer des exemples du thème primaire, à savoir *paêça-,* m. Voir Justi, p. 181. Ici encore l'on pourrait invoquer une influence labiale comme dans les neuf exemples suivants :

VAIKA (thème), sk. *vêça-*, zend *vaêça-*, lat. *vicu-*, pour *veico-*, gr. Foῖκο-.

VAINA (thème), sk. *vêna-* (?), lat. *vînu-,* neutre, pour* *veino,* gr. Foῖνο-. (La restitution de ce mot est douteuse.)

AÎMA-S, pas, chemin, nomin. sing. masc., sk. *êma-s*, gr. οἶμο-ς. Voir Corssen, *Ausspr.*, p. 383; Aug. Fick, *Wœrterb.*, p. 22.

(VI)VAIDA, je sais, sk. *vêda*, zend *vaêda,* goth. *vait,* gr. Foῖδα. C'est un parfait; le sens propre est « j'ai vu »; l'on arrive à « je sais » par une opération logique. Il ne faudrait pas prendre comme représentant un organique *âi* le gothique *ai :* c'est bien là une première gradation. Voir W. Scherer, *Zur Gesch. der deutschen Sprache*, pp. 18 ss.

AIVA (thème), seul, zend *aêva-*, vieux perse *aiva,* gr. οἶFο.

MAITA (thème), zend *maêtha-*, n. pair, réunion, sicilien μοῖτο-, m., retour, reconnaissance : μοῖτον ἀντὶ μοίτου... par pari referre ; c'est une expression équivalente à celle de τὴν ὁμοίαν τινὶ ἀνταποδίδωμι.

VAISYATI, sk. *vêṣyati*, gr. Foίσει.

VAIPANTI, zend *vaêpenti*, gr. Ϝοίφουσι. L'explosive est aspirée, comme souvent entre deux voyelles. Voir Roscher, De aspiratione vulgari apud Graecos, dans les Études gramm. gr. et lat. de G. Curtius, deuxième cahier.

PAIMAN (thème), lithuan. *pëmen-*, pâtre, gr. ποιμέν-.

Dans les trois exemples suivants aucune consonne labiale n'apparaît pouvant éclaircir le labialisme de la forme de gradation :

STAIGHAYATI, sk. *stêghayati*, gr. στοιχέει, εῖ.

AINA (thème), un, lat. *oino-*, *ûnu-*, goth. *aina-*, nominat. ains, gr. οἰνό-. Curtius, Grundz., p. 287.

DHAIGHA (thème), sk. *dêha-*, zend (*pairi*)*daêza-*, gr. τοῖχο-, mur, flanc (Zeistch. de Kuhn, XIX, 309).

En fin de compte, cette dernière classe offre un nombre de cas trop restreint pour qu'il soit impossible de ne pas attribuer en principe la labialisation dont il s'agit à une pure attraction.

A. HOVELACQUE.

SIGNIFICATION DU MOT ZEND *AURUSHA*.

Dans un article intitulé *Les chevaux de l'Avesta*, et publié dans le numéro de juillet 1880, j'ai dit que « l'épithète *aurusha* est donnée aux chevaux du dieu solaire Çraosha (*Yaçna*, LVI, 11), aux chevaux d'un autre dieu solaire, Mithra (*Yesht* X, 60, 102 et 136), ainsi qu'au corps du cheval sous la forme duquel apparaît Tistrya, dans le *Yesht* (VIII, 20), mais que les philologues ne sont point d'accord sur le sens exact de cette épithète et que M. de Harlez l'a même traduite, tantôt par « brillant », tantôt par « fauve, éclatant ».

Néanmoins, la couleur donnée par l'auteur du *Yesht* VIII aux oreilles du cheval Tistrya m'avait dès lors fait avancer qu'il s'agit ici d'un cheval alezan clair, c'est-à-dire rouge clair ; et j'avais ajouté « que l'auteur n'a pas choisi dans ce cas une couleur symbolique, puisque Sirius, personnifié sous le nom de Tistrya, est une étoile très-blonde, sans reflet rougeâtre ».

Mais j'ai lu depuis dans Sénèque (*Questions naturelles*, I, 1) que de son temps l'étoile Sirius, ou la Canicule des Latins, était d'un rouge plus vif que la planète Mars ; et le renseignement de Sénèque saurait d'autant moins être révoqué en doute, que les astronomes ont également constaté les variations de couleurs de beaucoup d'autres étoiles.

L'ensemble de ces considérations me paraît indiquer

clairement le sens de l'épithète *aurusha* appliquée au cheval Tistrya. Cette épithète signifie *rouge clair*, et la couleur du cheval Tistrya était symbolique, comme celles de certains chevaux mythiques de l'*Avesta* et du *Véda*.

C.-A. Piétrement.

LE GASCON DE BAYONNE

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Pendant que les langues romanes sont étudiées avec le plus grand soin et dans leurs variétés les plus reculées, il existe dans le grand groupe gascon un dialecte dont les particularités si curieuses n'ont encore été l'objet que d'un trop petit nombre de travaux sérieux. Nous voulons parler du gascon bayonnais qui, tout en se rattachant étroitement par sa naissance au béarnais, s'en éloigne tous les jours davantage pour se rapprocher sensiblement des variétés dialectales landaises. Si l'on en excepte les chartes, actes et coutumes qui enrichissent les archives de Bayonne, cette variété de laquelle nous allons nous occuper ici est complètement dépourvue de cette littérature écrite si nombreuse et si choisie dans tout le grand domaine provençal; elle abonde du moins en traditions orales et contes de tout genre, qui méritent à plus d'un titre d'attirer l'attention des historiens et des philologues. Mais ce sujet, que nous traiterons un jour, et pour lequel nous ramassons sans cesse de nombreux matériaux, doit être rigoureusement écarté dans ce travail, où nous nous proposons seulement d'esquisser à grands traits une rapide monographie du gascon bayonnais aux XIIIe et XIVe siècles; nous nous renfermons étroitement dans les limites des quelques documents ci-dessous, en partie inédits, et tous extraits des archives de Bayonne.

Parmi les nombreuses pièces gasconnes conservées dans nos archives, nous devons d'abord citer deux manuscrits, précieux au double point de vue de l'histoire et de la langue. Le premier de ces volumes, plus connu sous le nom de *Livre des établissements*, fut édité en 1336 par un de nos maires les plus renommés, Guilhem-Arnaud de Vicle (1). Ce manuscrit, grossièrement relié, est du format d'un grand in-4° carré, et contient 384 feuillets de parchemin renfermant un grand nombre de pièces très-curieuses qui se trouvent réparties comme suit :

Table . . . . . p. 41 à 52.
Inventaire des armes déposées dans l'arsenal de la ville. . . . . p. 53.
Priviléges de la ville et charte de commune. . . . . p. 54 à 70.
Établissements et ordonnances . . . p. 89 à 156.
Les paix et les achats de la ville . . p. 213 à 245.
Les serments . . . . p. 273 à 276 et 292 à 293.

Un grand nombre de pièces du plus haut intérêt, mais postérieures à 1336, date des documents cités plus haut, couvrent les feuillets interfoliés. Quelques-unes d'entre elles sont en latin, en français et en un très-curieux dialecte espagnol de la côte. Nous nous occuperons seulement de la langue gasconne, qui s'y trouve largement représentée.

Le second manuscrit, dont nous reproduisons plus loin deux pièces extrêmement importantes, est un peu plus

(1) MM. Ch. Bernadou, Dulaurens et les archives de Bayonne (*Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1880).

moderne, et les nombreux documents qu'il renferme portent l'empreinte d'un gascon s'éloignant de la langue latine plus que le précédent. Ce manuscrit, en papier du format grand in-4° carré, est dans un très-mauvais état de conservation ; s'effritant tous les jours davantage, il offre de très-sérieuses difficultés de lecture. Il contient entre autres pièces intéressantes la *Coutume de Bayonne*, déjà reproduite en totalité par MM. Balasque et Dulaurens dans leurs *Essais historiques ;* il est du reste assez difficile, à la seule inspection de l'écriture et du langage, d'assigner une date précise à cet important manuscrit. D'habiles paléographes pensent toutefois, après l'avoir sérieusement étudié, qu'il a été rédigé vers le commencement du XVe siècle (1).

Voilà quels sont les deux ouvrages originaux et authentiques sur lesquels nous nous sommes basés pour

(1) MM. Balasque et Dulaurens décrivent cet intéressant manuscrit de la manière suivante : « Notre coutume est insérée au milieu de plusieurs autres actes, dans le registre en papier coté AA, 11, lequel n'est qu'une copie écrite d'un trait de la même main. Autant que nous avons pu en juger d'après les comparaisons avec d'autres pièces de nos archives, ce registre est du XVe siècle ; on peut lui assigner la date approximative de 1400 à 1420. C'est un véritable coutumier qui renferme tous les documents ayant une valeur légale, et constituant dans leur ensemble le « droit » de la commune : d'abord les titres émanés de la puissance souveraine, patentes royales octroyant des franchises et des priviléges ; le statut constitutionnel de la cité ; les rôles d'Oléron, qui fournirent dès les temps les plus anciens le code des marines de l'Océan ; la coutume de 1273 ; enfin la série des établissements ou lois communales de la cité, dont quelques-unes eurent pour résultat d'apporter des modifications profondes à la coutume de 1273. » (*Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. II, p. 245.)

essayer d'étudier le dialecte bayonnais dans son ensemble, et principalement dans les particularités phonétiques que nous offrent les documents ci-après.

Langue des manuscrits. — On sait que dans le domaine provençal, l'une des cinq grandes divisions romanes, il existe plusieurs dialectes, parmi lesquels on doit distinguer le gascon comme un des principaux. Les romanistes sont encore divisés sur ce point, en ce que les uns, comme M. Chabaneau et après lui M. Luchaire, sans méconnaître les traits distinctifs qui le rattachent nettement au provençal, en font cependant une langue qui a son caractère propre; d'autres au contraire réclament pour leur dialecte la propriété d'avoir été formé directement sur la langue latine qui l'avait précédé. L'illustre Diez lui-même n'hésitait pas à le ranger comme un congénère du provençal, en le classant toutefois dans le domaine de cette dernière langue. Selon ce savant professeur, les *Leys d'Amors* lui donnaient son nom particulier dans une énumération des langues du midi de la France : « Apelam lengatge estranh coma frances, engles, espanhol, gasco, lombard (II, 388). » Le savant romaniste ajoute en parlant du gascon : « A ses particularités appartiennent (nous nous restreignons à la partie sud de la province, c'est-à-dire à la Navarre et au Béarn) l'*a* préposé à l'*r* (*ren* = *arrei, riu* = *arriou*), comme en basque; *ll* initial pour *l*, comme en catalan (*levar* = *llebá, leit* = *llit*); *r* médial pour *l* (*galina* = *garie*); *ch* pour *s* ou *ss* (*senes* = *chens, laissar* = *lacha, conois* = *connech*; *ca* guttural, jamais palatal (*causi* et non *chausi*); *qua* prononcé en faisant entendre l'*u* (*can* = *couan,* de même *gaitar* =

gouaita) ; *y* mis pour *j*, comme en basque (*jutjar* = *yutya*, *joya* = *yoye*, *satge* = sage) ; *b* mis toujours pour *v*, comme en basque (*volia* = *boulé*, *servici* = *serbici*) ; *h* pour *f*, comme en espagnol (*fagot* = *hagot*, *far* = *ha*, *femna* = *hemne*) (1).

Voilà les principales disjonctions du gascon pyrénéen avec les autres langues provençales ; cependant, dans ce grand domaine qui s'étend de Toulouse à l'Océan, il faut distinguer à quel dialecte ou, pour être plus vrai, à quelle variété le domaine linguistique de nos manuscrits a été localisé. Suivant plusieurs auteurs, le bayonnais a imprimé à tout le groupe qui l'entoure une physionomie particulière, et quoique M. Luchaire classe dans le même dialecte les patois du Labourd du pays de Buch jusqu'à Mont-de-Marsan, en y comprenant Bayonne, nous croyons que du moins, en tant que variété, le bayonnais est à la tête d'un groupe formé sur la rive gauche de l'Adour jusqu'au pays basque (2), et qui se complète sur la rive droite

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I.

(2) La délimitation de la langue et du pays basque se trouve ainsi tracée sur la rive gauche de l'Adour (voy. les cartes du prince Bonaparte) : Bidart, Arbonne, Bassussary, Saint-Pierre d'Irube, Lahonce, Urcuit, Bardos, etc., laissant ainsi en dehors de cette limite Bayonne et Biarritz, où l'on n'a jamais, croyons-nous, parlé la langue basque : les pièces de leurs archives sont toujours rédigées en gascon ou en latin et jamais en langue euskarienne. Nous savons bien que ces arguments ne sont pas d'une grande force, car dans les quatre provinces d'Espagne où le basque est encore parlé de nos jours, on n'a pas encore trouvé une seule pièce officielle en cet idiome ; il en est de même pour les provinces françaises. On remarquera, en outre, que le dialecte dont nous présentons quelques spécimens est beaucoup moins chargé de mots basques que le gascon moderne qui, selon nous, lui en a emprunté une certaine quantité.

par l'annexion de Saint-Esprit, Saint-Étienne-d'Arribe-Labourd et de la commune du Boucan (1). Le cadre restreint d'un article spécial ne nous permet pas de chercher les différences qui existent entre ces patois modernes et ceux qui les circonscrivent ; nous voulons seulement jeter en quelques lignes un aperçu rapide sur la langue des vieux textes bayonnais.

Voyelles. — *a* primitif ne s'est jamais changé en *o* à la finale, ainsi que cela a souvent lieu dans les dialectes gascons modernes, entre autres le béarnais ; s'adoucit quelquefois en *e* dans *Baione, terre, fore, logade* (2).

e fermé comme dans *dels, oselhedor*, où l'on voit les deux espèces d'*é : labetz, clerx.*

i se trouve souvent employé et n'est remplacé par *y* que beaucoup plus tard, *mitat, establi*, etc.

o reste intact dans l'ancienne langue (Diez, *Grammaire des langues romanes*) : *nostre, seinhor, no bou, pitloric;* mais il s'est cependant adouci en *e* dans quelques-uns de ces mots, *daquere, daquero.* On le voit aussi se changer en *ou* à peu près comme en français, *lo maire* = lou maire, coumensement = *comensement, Bayoune* = Baione. Peut-être, comme le dit M. P. Mayer, dans la phonétique *o*, l'*o* étroit (*estreit*) devait-il déjà être considéré comme *ou* à l'époque de nos documents : *posque, profiit*, etc.

u sonne comme en francais et en provençal moderne dans les documents que nous reproduisons plus loin ; il a toujours le son français dans *juradz, periuri, augun,*

(1) *Les vieux textes gascons et la règle de l's*, par M. Châteauneuf. (*Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne,* 1878-1879).

(2) P. Mayer, *Charte du pays de Soule,* Romania.

dus, comunie, nulh, etc., surtout quand il est précédé ou suivi d'une consonne.

Diphthongues. — *ai : aien, en vairi, armaira, barailhose, aicheres, aiuderes, bailiu, baisset.*

ei : peiat, seinhor, pleit, forfeit.

oi : coite, noi, loinhau, lairois, bergoinhes (XIVe siècle).

Nous trouvons aussi dans la charte de commune la présence de la triphtongue *iei.*

ui : despuis.

au sonne toujours *aou* et n'a jamais, comme en italien, la forme condensée *o : autretant, aucuns, mau, cause, pausat, claus, autruy, fideutat, queu, iu, abriu*, résolution de *l* (aprilis) ; *iura, iudiat, aiudar, fius.*

ou. Cette diphthongue est presque toujours remplacée, dans le dialecte bayonnais comme en béarnais (1), par *au*; on trouve cependant *bou* (charte de commune), dont les deux voyelles doivent être distinctement prononcées.

ie : aien, maiester, laie, feit, die, biele, embie, affreite. De plus, dans ces diphtongues qui nous sont communes avec le provençal, et parmi lesquelles, toutefois, on chercherait vainement *ue* et *uo*, on trouve les suivantes :

ey : rey (regem), *meis, empleyte.*

eu : peu, deute, deus.

ii : diit, esliit.

La semi-voyelle *y* se rencontre quelquefois avant une autre voyelle, mais est plus souvent employée dans le dialecte moderne où elle a partout remplacé *i.*

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*, II, p. 368.

CONSONNANTISME.

Palatales. — *c*, comme dans *casseilh*, *cor*, *cascun*, *comunie*, *cum*, *amic*, se change en *qu* devant *e* et *i* (1), *franquesse*, *quinzeie*. M. Diez soulève sur la lettre *q* une demande importante : il se demande si, lorsque l'*u* suit le *q*, il s'efface constamment devant toutes les autres voyelles comme dans la langue française, ou seulement comme en espagnol devant *e* et *i*. L'illustre romaniste ajoute que l'*u* ne se fait pas entendre, si ce n'est peut-être à l'exception du gascon (Diez, *Grammaire de la langue romane*, t. II, p. 380). Nous trouvons en effet, dans la charte de Jean-sans-Terre, les mots suivants ou l'*u* se prononce *quau*, *quant*, *quent*, *quate*.

g, gutturale douce, est *gu* devant *e* et *i* : *plague*, *pague*, *aygue*. Il se prononce aussi devant *e* et *i* comme *j* latin, qu'il a presque partout remplacé : *gadge*, *borge*, *plege*, tandis que *j* a pris le son de la demi-voyelle *y* : *iurar*, *iustizial*, *aiuderar*. On verra cependant dans le même document la gutturale *j* orthographiée de la même façon dans les mêmes mots : *jurera*, *jurat*, *justizies*. A la finale *g* se retrouve comme en provençal (2) : *forestang*, *ag*.

ch, son composé, est fréquemment représenté par *ss* : *medisse*, tantôt par un seul *s* : *esqueuins*, *seis*, *despuis*, tantôt par *sch* : *ischemple*, ou bien encore par *hs* : *meinhs*.

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*; Luchaire, *Idiomes pyrénéens*.

(2) Diez, *Grammaire des langues romanes*; Luchaire, *Idiomes pyrénéens*.

x : clerx, exceptat, expleitar, remplace quelquefois la sifflante *s* dans *aux dies.*

nh. Cette liquide est fréquemment mouillée : *bergoinhe, meinhspreze, seinhor.* Parmi les autres nombreux sons mouillés qui ne se retrouvent que rarement dans nos documents, nous citerons cependant *j* dans *minjar*, et *th* dans *mathiau.*

Linguales. — *r* attire presque toujours un *a* à l'initiale : *arraube, artincut, arfugue.* Cette répugnance qui provient de la langue basque, ne paraît pas cependant aussi fortement marquée dans nos textes que dans le gascon moderne, où l'on trouve peu de mots commençant par cette linguale. La prononciation de *r* est double selon sa position (1) : dure à l'initiale, comme dans *rey, requerira,* elle devient douce entre deux voyelles et à la finale, comme dans *aperadz, dreiturie, adore, carar, lor.* Le gascon bayonnais moderne la change fréquemment à la médiale par un *l*, notamment dans certains quartiers de la ville. Pour lui conserver le son dur, on opère un redoublement ; *darrocade* et *forredure.* Enfin, comme dans tout le domaine roman, la transposition de cette lettre avec *l* se trouve fréquemment, comme dans *ll* entre deux voyelles devient *r* (voy. P. Mayer, charte landaise, *Romania*, 1874, 436), quelquefois joint à *lh : nulh, nulhe.* Cette lettre a un son mouillé dans *médailhe, alhor, filh, pailhet.* On voit aussi cette linguale alterner à la finale avec *u* (Diez, *Grammaire de la langue romane*, t. I, p. 273) : *commiau, mau, au, hostau* (2).

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes.*

(2) Nos dizem que en rima niforą rima nodeu hom dire mas *leyals*

Dentales. — *t* et *d*. Ces lettres prennent quelquefois un son doux à la finale : *bimad, jurad, aperad,* mais toutefois moins souvent que dans les dialectes voisins (voy. *Romania*, 1874, p. 435, et 1876, p. 338); la forte (*t. c.*) est beaucoup plus usitée dans le gascon bayonnais : *fideutat, despauzat, assetiat, prauat, pauzat.*

s a le même son qu'en français: *nostres, costumes, seran,* quelquefois est redoublé dans *cosseilh* et *assize.* Elle a le son du *z* entre deux voyelles, comme *presentera, excusacion.* Le *c* aspirant, *conscienci, celerant,* devant *i* et *e*, porte rarement la cédille dans nos manuscrits et est rendu devant *a* par *z, sc* ou *ss.*

ts se rend par *dz : aperadz, pailhedz, bertaudz;* on le voit aussi avec *ts* dans *diits* et *esliits.*

z est fréquemment rendu par *s.*

n a quelquefois un son nasal prononcé : *domaneran, seins, quent, sedent.* Le groupe *nd* perd souvent son *d : demaneran, defenut,* etc. (voy. P. Mayer, charte landaise, *Romania*, 1874, p. 435).

Labiales. — *p* n'est pas toujours muet devant *t : dissapte, captau.*

f se trouve, dans nos manuscrits, très-fréquent à l'initiale ; son changement en futur *h* ne s'est pas encore opéré : ex., *filh, fideutat, fos, forfeit, for, fera, feit, fenit, fore, farredure.*

v, b et *r* permutent fréquemment (voy. P. Mayer, charte landaise) : nous trouvons *b* à la place de *v* dans *arcibesque,*

quar *liau* es motz gasconils, quar leumen li Gasco viro e mudo *l*, cantes en fide dictio, en *u*, coma *nadau*, per nadal, *vidau* per *vidal*, *hostau* per *hostal* et *leyau* per *leyal*. Las flors del gay saber. (Diez, *Grammaire des langues romanes.*)

abesque, *biele*, et *v* pour *b* dans *volem*, *vedz*, etc., quoique cependant on prononce *b*. La confusion qui existe encore de nos jours sur cette labiale se fait plus profondément sentir quand les gens de la campagne parlent français. La laryngienne *h* s'écrit ou s'omet à volonté: *hobre*, *obre*.

FLEXION.

La forme la plus usitée de l'article masculin est *lo*, et la flexion s'opère de la manière suivante:

Masc.: *lo*, *le*, *del*, *al*, *lo*.

Fém.: *la*, *dela*, *del*, *à la*, *la*.

Plur.: *las*, *dels*, *als*, *los*.

Fém.: *las*, *de las*, *à las*, *las* (1).

On trouve aussi quelques exemples de l'article composé par contraction.

Substantif. — Le pluriel se forme régulièrement par l'addition d'un *s*: *cosseilhedors*, *dreituries*; d'autres par un *z*. On remarquera aussi qu'un certain nombre de ces substantifs ont conservé, ainsi que le portugais, l'*e* du cas oblique.

Dans les premiers alinéas de la charte de Jean-sans-Terre, on remarquera quelques faibles traces de la déclinaison à deux cas, plus connue sous le nom de règle de l'*s*. Quoique ce sujet ait reçu, du moins pour la langue gasconne de l'extrême sud-ouest, un assez grand développement dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne* (2), nous croyons qu'il serait prématuré, dans

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*, II, p. 32.

(2) Châteauneuf, *Les vieux textes gascons et la règle de l's*.

l'état actuel des connaissances sur les textes gascons de notre région, d'affirmer complètement l'existence de cette règle. Probablement une étude rapprochée des documents contenus dans nos archives en fera surgir des indices suffisants pour élucider la question, qui contribueront sans doute à vaincre les répugnances des meilleurs romanistes, car, ainsi que le dit M. P. Mayer dans la publication d'une charte landaise de 1268 ou 1269 (*Romania*, 1874, p. 438), « on verra qu'il n'y a pas trace de la déclinaison à deux cas dans notre charte. Il en est de même dans toute la région des Pyrénées depuis le Roussillon, dans le Béarn, la partie occidentale de l'Armagnac, dans l'ancien duché de Guienne. On peut vérifier ce fait dans les chartes en langue vulgaire des cartulaires de Saint-Pierre de Hérat, dans le cartulaire de Saint-Jean de Sordes, qui contient quelques documents vulgaires du XIIe siècle, et dans les chartes si nombreuses que nous possédons sur le bazadais et le bordelais. »

Noms de nombres. — On doit remarquer la forme féminine *dues*, qui se trouvait aussi en léonais et en portugais (Diez, *Gr.*, II).

Pronoms. — *Aquet* et *aquetz*, par aphérèse *queste*, *questes*.

Verbe. — Les verbes auxiliaires sont *haber* et *estar*. La particule explétive ou *que* préfixé moderne ne se trouve que rarement dans les verbes anciens, et seulement au futur (1). Il semble qu'il y a eu une sorte de période de transformation qui a atteint le verbe à peu près à la même époque que le glossaire, et dont nous essaierons

(1) Luchaire, *Idiomes pyrénéens*, 235.

d'expliquer les phases dans un travail prochain. Nous ne pouvons, sans excéder les limites d'un article, donner un aperçu de la conjugaison dans cette partie du domaine provençal; nous ferons cependant remarquer que *thier*, *tier*, perd dans ce dialecte l'*n* médial, comme en portugais (1). De plus, la terminaison *ire* perd souvent son *e* final. L'intercalation du *d* dans *voldria*, pour *volria*, est fréquemment remarquée, et enfin le parfait, qui devait se perdre plus tard, est souvent exprimé dans toutes ses flexions dans les documents que nous reproduisons ci-dessous.

CHARTE DE COMMUNE

OCTROYÉE AUX BAYONNAIS PAR LE ROI JEAN-SANS-TERRE (2).

(Le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre accorde aux Bayonnais une charte de commune traitant de l'élection du maire, de la police criminelle et communale des meurtriers, du châtiment des femmes querelleuses et médisantes, des débiteurs de la ville de Bayonne, des prêteurs sur gage et des voleurs.)

Aquet es lo privilegi de le comunie que en Johan d'Angleterre de aus ciptadaus de Baione.

Johan per le gracie de Dieu, rey d'Angleterre, seinhor d'Irlande, duc de Normandie et de Guiayne e coms d'An-

(1) [illegible] *Romania*, 1874, 438. Selon M. Lespy, l'*h* ne signifie [illegible]

[illegible] a été reproduite par MM. Balasque et Dulaurens [illegible] *es historiques sur la ville de Bayonne* (pièces [illegible] p. 452. — *Archives de Bayonne*, AA, I, p. 55.

jau, als arcibesques, als abesques, als abats, als comptes, als barons, ales justizies, als vescomptes, als probostz, aus foresters e a todz son bailes e son fideus saludz: Sapiadz que nos auem autreiat et ab aqueste nostre carthe confermat al maire e al cosseilh e als nostres prodomes en la ciptat de Bayone, e a lars fers, que aien en medisse le ciptat comunie de medisse maneire que an los nostres borges de la Rochele en la nostre biele de la Rochele, saubas anos en totes causes nostra prebestat, e nostres costumes, e nostres franqueses que en medisse la nostra ciptat de Baione deuem auer assi cum auem en le nostre biele de la Rochelle, per que volem e manam fermemens quels dauant diitz lo maire, el cosseilh, els prodomis nostres estans en nostre ciptat de Baione, e lors hers aien per todz los temps del mon le dauant diite comunie, assi cum es diit. Testomonis son en W. Com. Bareun, W. Brigveir, Savarig de Mauleon (1), en Vairi, filh de don Geralt, W. de Harecuit, Johan de Baissinge beirn (?), en Johan filh den Hugos, Fulc. de Briant (?). Dade fo perle man de maiester Richart de Marisc, nost chanceler au temple nau Londoniarii (*sic*), hiu XIX die dabriu hiu XVI^an^ an de nost regnement.

Si mestir es de far maire en Baione los C qui son establidz pars eslieran III prodomes de la biele los quaus presenteran a nostre seinhor lo Rey qui de quau a luys plague fasse maire.

Dels cent dauant diits, pars seran esliits XXIIII, per consentiment dels C pars, qui a cascun an seran mudats,

(1) Savarig de Mauléon n'est autre que le routier poitevin. (Voy. *Essais historiques.*)

dous quaus los XII seran aperadz esqueuins eus autz XII cosseilhedors. Aquetz XXIIII iureran en lo comensament de lor an que garderan les dreituries de sante glizie, e le fideutat de nostre seinhor lo Rey, e iustizie, e que dret judgeran segon lor consciencie, e que celerant lo que lo maire los manera celar, o qui ag descobrira au paulrs sera despauzat de son offici carmaira en le merce de le comunie (1).

Lo maire e los esqueuins samasseran dues vedz cascune sedmane per le coite de le biele, e si dopteran aucue cauze, apereran dels XII cosselhdors quals se voleran, e sob so auran lar cosseilh; els XII cosselhedors ab lo maire et ab los esqueuins seran ensemps cascun dissapte, e tut las C pars autressi cascue quinzeie au dissapte sien ensemps ab lor.

Quoauque de todz los dauant diitz no sera seis amonestement ab los autres pars aus dies quius son establitz, cum diit es dauant, auan que le prime sie cantade, si es esqueuin paguara V ss. a les coites de le biele; el coselheder qui noi sera III ss.; et daus autres pars II ss., si combien excusacion no affeit coneisser lo dauant die au maire; e quals qui dels dauant diitz sen ira sens licence dou maire de la semblement dels autres, autretant paguera quant establit es de pagar, si adore de prime no fas bineud. E se lo maire aucue vedz ah obs aucuns dous dauant diitz, si labetz aucun de lor no bin a son

(1) Quod et si quidem Major forte celari præceperit, celabunt; hoc quicumque dixerit, a suo officio deponetur, et in communiæ misericordia remanebit. (*Charte communale de Rouen; Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 306 à 308; note de MM. Balasque et Dulaurens, t. I.)

mant e a son semoiment, paguera lamende qui les establide, si no mostre ubert teis (1).

Si aucun dels XII esqueuins volera anar en Angleterre o in autre terre loinhau, o in peregrinadge, prenera lezer del maire e dels autres esqueuins quent seran aiustadz au dissapte, e id ades aqui comunaumens eslieran aucun que establisquen en log de luy trou que tornie.

Sil maire els esqueuins sedent en esqueuinadge, quent lo maire parlera si aucun lenterompera sas palauras, o desputera aucun homi queu maire volera que sie escoutat, lo maire lo manera carar ; e si despuis destorbera le memorie daquet qui parlar deu, ades paguera XII dies, si es dels iuradz de le comunie, e seran ne los VIII dies au profiit de le biele, eus IIII dies auran ne los clerxs els serbens dou maire.

Si alcuns dels esqueuins e dels cosseilhedors o deus autres pars en lors dies establitz, posque per dret far sera assetiat ab los autz lachera son seti per cosseilhar sens lezer dou maire, paguera XII dies, los VIII au profiit de le biele, eus quatre aus clerxs e aus sirbens.

Si lo maire eus esqueuins sedent en esqueuinadge, e alare augun ditz mau a dautre en audiense sera en merce dou maire e dous esqueuins segon le granesse dou mau diit, e segon que es acostumat de mau direr.

Si lo maire trespassera lestabliment de le comunie, al doble sera de merce que seri I dous esqueuins, car de luis diu esser pres ischemple de dreiture e de rigautat de gardar los establimentz.

(1) Nisi apertam ostenderit excusationem. (*Charte de Rouen.*)

Si habiere que aucuns hom tuscera (1) auque cause dou son e sober layron sober faussari en Baione pres o prauat, e pucque monstrar per leyau testimoni de vesins que sie son so que eride, aredut lo sera; en layron en faussari sera indiat per le comunie, e sera pauzat en lo pidloric, que totz lo veien en coneguen, e si deu auer seinhau, que laura. E se a forfeit membre o autre cause plus, lo coupau e son captau seran liuradz a le iustizie del Rel a far de luy iustizie.

Si iurad de le comunie aucidera son iurat, en sera faidiu o prauat, sera sa maison darrocade e medis lo coupau sera liurat ab sons captaus a les iustizies del Rey, si pot estar tincut.

Si jurad afreblezira son iurat daucun membre, lo pleit e amende daquero sera de nostre seinhor lo Rey, e ed imedis armaira en merce de la comunie, per so car son jurad aura afreblezit de son membre.

Si aucun fera discension de barailhe en le biele, e dus dous XXIIII juradz veiran asso e audiran, lo coupau sera prauat per le palaure de lor qui seran credudz per lor palaure, per so car juran au comensement de lor esqueuinadge que ver dizerin desso que veirin e audirin. Si dus dous c pars ac veden, lo coupau sera prauat per lor segrement et armaïra en merce, e esmendera per esgoart dou maire e dous esqueuins lo mau feit segon que es, e segon que es acostumat de forfar.

Si aucun dizera mau en le biele a daucun o en arrue

(1) Si contigerit aliquem *interciare** aliquid de suo super aliquem latromen.... (*Charte de Rouen.*)

* *Interficiare* est sequestrare, in manum tertiam ponere. *Vide* Ducange. Notes de MM. Balasque et Dulaurens.

o en maizon, sera prauat per II testimonis dous c pars seis segrement, armaira en merce dou maire e dous esqueuins, segon queu mau diit es e segon que es acostumat de mau dizer; e se lo maumiat no ha testimonis dous pars, son clam sera miat per ley de le terre.

Si aucun sera pauzat en pitloric no per lairois, mafs cor aurâ feit aucune cause encontre lestabliment de le comunie, e aucuns lac artreitera per queu fasse bergoinhe dauant les juradz o dauant autres homis, paguera XX ss., daus quaus aquet acui lartreit es estat feit aura los V ss., eus XV ss. seran ales coites de le biele. E si aquet qui artreitat lac aura, no bon o no pot pagar los XX ss., sera pauzat hiu pitloric. Si femne es pranade barailhose o maudizent, sera ligade ab corde sodz les aicheres e sera getade trez vedz en laygue aturn. Si augun baron (1) lag artreite, paguera X ss., e si femne lag artreite, paguera X ss,, o sera getade III veds en laygue.

Si aucuns homs qui no sie de le comunie aura forfeit a daugun jurat de le comunie, sera manat que emendi lo forfeit; si ed ag meinhspreze deffenera hom aus iuradz de le comunie que no comengien ab luys en bener, ni en crompar, ni en prestar, ni en hostalar, si nostre seinhor lo Rey o son filh no es en Baione o assise, o si ed no bou emendar lo forfeit, per so le comunie ag mustrera a les iustizies del Rey, e aindera au iurat a domanar son dreit. E se aucuns dous juradz fera contre quest debet, sera en merce dou maire e dous esqueuins.

Si aucun fera clam de mau que hom laie feit e non

(1) Le mot *baron* est employé ici dans le sens espagnol (*varon*), et signifie simplement *mâle, homme,* et non pas *baron*. (Note de MM. Balasque et Dulaurens.)

bou prener dret per judgement dou maire e dous esqueuins, sera artincut et pauzat per gadge e per pleges, e iurera per que aquet forfeit no fera mau a daquet de cui se sera clamat; e si per aquet forfeit lo fey mau, sera iudiat assi cum periuri.

Si aucuns dous juradz de le communie es pausat en merce per son forfeit, e non fei arrequerit a daucun homi, si no es feit per comendement de nostre seinhor lo Rey, sa merce sera doblade, car no bolem auer la maubolense de notz arricomis vezino.

Si augun dezira que es nostre vezin e nos no em certams, per testimoniadge de dus juradz prauera que ver es so que ed ditz.

Si aucun clerc o caner deu deute a daucun de le biele de Baione, en deutar nos bou iustiziar peu maire ni peus c pars de le comunie, sera deffenut que nulhs hom no comingie ab luys, ni bener, ni en comprar, ni en prestar, ni en hostalar, si nostre seinhor lo Rey no es en Baione o assize.

E se augun fera contre quest debet, arrenera lo prest au prestedor, e sera en merce dou maire e de le comunie, e si lo deutor per so nos bou iustiziar, le comunie aiudera a iurad a domanar sondret.

Si en le comunie aura contente de deute o de combent o daucun marcat, sera terminade per arcordanse o per testimoniadge de II dous XXIIII iuradz qui seran credudz per sole palaure, car auran jurat au comensement de lor esqueuinadge que ver dizeran desso que veiran e audiran, e si puihs que id auran acabat lau de lor esqueuinadge e seran despauzatz, sodz contente de deute dauant lor prestade, o de combent, o daucue cause dauant lor feite, sera fenide per lor segrement. Mas si I deus XXIIII iuradz

porte daquero testimoniadge, e I o meis dous autres pars ab luy, aquet qui es dous XXIIII iuradz sera oredut per sole palaure, eus autres per segrement, Mas si tres dous autres pars porten testimoniadge, termineran le cause per segrement. E si necun dous C pars no es testimoni, lo clam sera miat per ley e costume de le terre. E si de X ss. o de meis (meinhs) es lo clam, sera fenit per testimoniadge dous pars seis segrement.

Si augun fera clam de terre sober autre, lo claman dera gadge et pleges de seguir lo clam. E si apres es feite conoischeuse daquere terre, en clamant per reconoiselsense es bencut de faus clam, armaira en merce dou maire e dous esqueuins de LIX ss. dangeuino.

Si augun requerira sa cort de terre, autreiade lo sera, e si no fei dret au clamant en IIes quinzeies, le comunie nou fera; si ed non a dreiture tenis, que eu maire e dus dous esqueuins sapien.

Si augun requer sa cort de deute, autreiade lo sera, per que fasse dreit au clamant en II oiteies; si noag fei, le comunie neu fera; si aquet qui tiu sa cort no a dreiturer tenis, queu maire e dus esqueuins sapien.

Si daucun deu deute a daucun que ne pusque o no vulh soube, tant liurera hom dou son au prestedor que pagat ne sie, si tant ha. Si lo deutor no ha tant ans que pusque ester per pagat, tant longuemens sera pauzat de fore le ciptat trou aie feit lagrat dou maire e de son prestedor. E se es trobat en le biele ans que aye feit lagrat de lor, tant longuemens sera artincut en le carce de le comunie trou que sie dardemut de C ss. per sio per sons amicz; e alore jurera que no tornera en le biele trou aie feit lagrat dou maire e dou prestedor.

Si hom farestang se clame daugun de le comunie per deute que iurad lo deie, le seinhor de luy naura sa cort si la requer; e sied en IIII dies no fey dret au clamant, le comunie nou fera.

Si le comunie, per lo comandement de nostre seinhor lo Rey o de la iustizie, deura anar en augun log, lo maire eus eusqueuins perveiran quaus establisquen adarmader a gardar le biele; e qui apres lore nomiade dessir sera trobat en le biele, aquet sera prauat per aquets qui seran armas gardes en le biele, e sera en merce de nostre seinhor lo Rey, e en merce de le comunie, de sa maizon darrocar, o de C ss. si maison no ha. E si puihs que le comunie se mauera aucun sen depertira per auqueison daubergar o dautre cause seis lezer dou maire o seins tenis de son cors, sera en merce (1); lo maire, per lo comandement de nost seinhor lo Rey, deu samoir (?) le comunie e miar en ost, e quarque armaira, deu armader per son man. E se aucun armat seis lezer de luys, lo maire lo deu freinherar segon que sera si no es arrasoable tenis oer que deie armade.

Nulhs hom outre I an e I die no deu estar en le biele si no er jurat de le comunie, ni entertant ne ans que iurat aie no aura le franquesse de le biele; e no deu ester arcebut en le comunie ni iurarle, sino pou maire e pous esqueuins quent sedent en lor esqueuinadge. Mas puis iurat aie, aura le franquesse de le biele.

Se augun se volera clamar de jurat de le comunie, biera au maire, eu maire tier ne la adret de tot clam

(1) Ici finit la charte communale de Rouen. (Note de MM. Balasque et Dulaurens.)

trou au gadge de batailhe; car puis batailhe es empreze au bailiu dou Rey apertin.

Los adoutres pres no son judjatz si no per man de sante glosie.

Si lo maire eus juradz uolen far nulh mession per lor medis te feran seis que noi domaneran cosseilh ni lezer de nulh homi.

Layron pres e atent dedens Baione o en le bailie, au maire deu ester amiat, e per luy e per lo bailiu dou Rey deu estar indiat, e per los menistres de medis lo bailiu deu estar peiat au cost deu Rey; et totes les causes que seran trobades aber layron seran dou Rey, si augun no pot probar arresouablement que aqueres causes sien soes, car aqueres lo deuen estar arrendudes entieremens; e si lo layron a maisons dedens le biele o en le bailie, le maison ons ed estane sera abatude per les justizies de le comunie ades puis que sera indiat. E apres nost seinhor lo Rey aura per I an e I dios les terres e los tiemens deu layron e les ischides; apres, los seinhors deus fius a cuy los tiemens apertien los demanderan au Rey o a sons bailius, e auer los an todz temps meis.

Hischemens e dels homicidaus e dels autres qui per aucue iniquitat an lachat le terre de lor seinhor lo Rey e son feidius.

Si alcun dels juradz sera pauzat en pitloric per son forfeit, e augun lac artreitera son forfeit e sa peie, sera pauzat hiu pitloric; e sa maison sie darrocade, e paguera C ss. au plazer dou maire e dous cent pars.

Si alcun dous juradz volera lachar le comunie assi que digue que dessi en auant no bou esser de le comunie, combieran eischir de le comunie e puis no aura le fran-

quesse de le biele, sino paira arrer tornar a le comunie ans que aie estat fore de le comunie I an et I die; mas asso no, si no pou maire e pous pars en esqueuinadge, e darrecaps que iurie le comunie.

Cet qui sera pres en periuri sera en merce dou maire e dous pars de sa maizon darrocar o de son capitau, segon que sera a plazer dou maire e dous pars; e si no aura maizon ne captan aboudos, for iurera le biele per I an e I die en merce dou maire e dous pars.

Siu maire liurera aucun les maizons eus tiemens daucun deutor per sa deute, tier les ha per aquet; apres siu deutor sera trobat que aie captau, lo maire fera prener lo captau e far lo liurar au prestedor en soute de le deute, empero siu captau sie deutor.

Lo maire deu gardar les claus de le biele, e ab autrei deus pars a tau homi liurar en cuy sien saubes.

Si augun homme sen hira de la esquiugayte, sera en merce dou maire de xv ss. o de plus, segon que labeiz ere grant mestir esquiugaytar.

Si augun dous iuradz no volera bier au man dou maire, deu ester dannat daquere peie quiu sera estade mentahride au somoiment, segon lestabliment deu maire e dous pars.

E deuedz saber que totes les merces e todz los gadges qui binent a le mau dou maire son despenudz a les coites de le biele per cosseilh dou maire e deus pars.

Siu prebost eu beguer dou Rey nostre seinhor se volera clamar del iurat, biera au maire; e aqui dauant lo maire deu auer dret.

Si aucun iurat treura autre iurat ailhor en pleit que dauant lo maire trou queu maire len sie deffalhit, sera en merce dou maire e dous pars.

E deuedz saber tut qui establit es en le comunie de Baione qui si dizera mau de le comunie e ab las dits forfera, si dus deus esqueuins ag audiran, per le palaure de lor es daquero atent. E si tres dous iuradz ac audiran, per segrement de lor es daquero atent. Si I solemens ag audira, aquet qui aura forfeit se pot porgar per son segrement e per VI homis.

Quauques hom de le biele arfugue lo segrement de le comunie que de aquero sera atent, deu ester pres e ligat de ligamis de fer, e deu ester pauzat en le carce trou aura feit emende a le comunie.

Lo beguer de le biele no pot metre man sober forfeit de iurat de le comunie seins mort domi. E aquet qui de mort domi es atent, es en le man dou Rey, e todz sons captaus ; e si mayzon o berger aura, so es au maire e a le comunie a far iustizie.

Si aucuns hom de fore le comunie forfera a iurat de le comunie e pot ester pres, deu ester ligat de ligamis de fer e estar pauzat en le carce trou que aie feit emende a le comunie ; e si no pot ester pres, le comunie deu domanar dret daquero pou seinhor daquet qui aura forfeit ; e si per medis lo seinhor dret de luy no poiran auer aquet qui de le comunie seran, quent lo poiran prener, sent prenerant dret.

Quasque deus iuradz treira coutet o espade o arme esmolude sober homi, deu ester pres e ester pauzat en le carce trou que aye feit emende a le comunie.

Si mestir es danar en coyte de le biele peu maire e peus pars deu ester pervist, e qui arfuguera anar, si arrequerit nes, armaira en merce dou maire e dous pars.

Nulhs hom no pot deuedar son cauat a tremeter a les

coytes de le biele, e si ag debede, armaira en merce dou maire e dous pars de XL ss.

Lo maire, au comensement de son an, iureran que garderan los dreits de sante glizie, e le fideutat de nostre seinhor lo Rey, e justizie, e que iudgera dreitureremens segon sa conscience, e que nulh percas no fera bert nostre seinhor lo Rey, ni bert sons barons que armanque maire outre I an, si no per comunau autrei de le biele.

Lo maire, els esqueuins, els cosseilhedors, els pars, al comensement de lan de lor esqueuinadge, iureran que judgeran dret, segon lor consciencie, e que nulh loguers no prenerant, e que amistat ne per anemistat a tort no judgeran, e quels cosseilhs deus esqueuins celeran.

Si aucun dous juradz pot ester trobat que aie pres loguer per aucun clam, de que aucun hom sie treit en esqueuinadge, la soe maizon, so es del maire o daquet quiu loguer aura pres, sera darrocade seins contrediit; e aquet qui sober so aura desniat, e ne sou heret, no aura meis seinhorie en le comunie.

LOIS SOMPTUAIRES DE LA VILLE.

De no aua cara cubert (1).

(1315.)

Fo feit establiment que nulhe persone no sie tant ardide que auie care cuberte despuis vespres sonien ni fasse bilanie a nulhe persone ni portie oridicie nulh sober peie de XX ss. de e de mete au castel. E que nulhe persone

(1) *Archives de Bayonne*, AA, I, p. 126.

femne no sie tant ardide que auie cara cuberte sober peie de xx s. de mortans et de mete au castel.

Establit e ordonat es que nulhe pershone estrainh ni priuade no sie taut ardide que metie en nulh corkiat quē fasse dassi en auant nulh cap negre ni blu ni de sede ni dargent ni daur tissat per force ni nulhe persone no faze far ni erompar ni faze causes nin fasse ab guih ni chedz gin ne autre maneire per auar encontre les causes dessus diites ne cossentira que filhe que aie ag faze ni nulhe persone no sie taut ardide que mete en cap de traueseire ni de plumaions ni en linsons hobre daur ni de sede ni dargent.

Deus habits de les femnes (1).

En l'an de nostre Seinhor M. CCC e XXII, lo dimartz apres le feste de le Vinde Sent per en le mairetat dou seinhor en John de Viele fo ordenat per lo medis maire juradz e cent pars et autre bone gent de le biele amassatz a le maizon de le veziau cum es acostumat per lo comunau assentiment de tot lo comun poble que negune femne de le biele de Baione no aie ni porli dessi en auant forredure de bais ni de zendat exceptat en une arraube ni parti ni aie sino tres pailhetz e lun queu pot auer forrat de zendat e asso en pene de xx vrs. de morlans ab aiso que les arraubes qui are an pusquen expleitar assi cum sestan ab lors forredures.

DUCÉRÉ.

(1) *Archives de Bayonne,* AA, I, p. 152.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les noms de personnes dans l'Ancien Testament et dans les inscriptions himyarites, par Hartwig DERENBOURG, broch. in-8°. — *Paris*, 1880.

Le premier volume de la *Revue des Études juives* contient un court mémoire de M. H. Derenbourg sur les « noms de personnes communs à l'himyarite et à l'Ancien Testament. » Le savant professeur de l'École des langues orientales a relevé une cinquantaine de ces noms propres dont la forme est à peu près la même dans les deux langues hébraïque et sabéenne. Un pareil travail de comparaison est aujourd'hui possible après les travaux de Fresnel, F. Lenormand, D.-H. Müller, Osiander, Halévy, Prideaux et J.-H. Mordtmann, et les recherches personnelles encore inédites de M. H. Derenbourg. Citons quelques-uns de ces noms propres ; nous supprimons à dessein les voyelles :

Himyar.	אכמלך	*Hébr.*	אכימלך
	חפן		חפן
	טיבאל		טבאל
	יסמצאל		ישמעאל
	יפתה(אל)		יפתה
	כלאנ		כלאנ
	מצס		מעסי
	עדק		ערוק etc.

La liste est longue ; on ne trouve pas cependant les noms de Joseph, Moïse, Jacob, Samuel, Salomon, Lévy, qui sont les noms juifs par excellence. Cette coïncidence est cependant trop importante pour qu'on puisse, comme le fait remarquer l'auteur, l'attribuer à l'origine commune de l'himyarite et de l'hébreu, car si ces deux langues sont toutes deux sémitiques, elles n'en appartiennent pas moins à deux rameaux différents, le kananéen et l'arabe, qui ont chacun leurs particularités bien tranchées. Il y a donc tout lieu de supposer que les mots hébreux préexistant ont été introduits dans la langue sabéenne par des Juifs venus du dehors, sans qu'on puisse toutefois établir si cette importation est due à l'existence d'une colonie de Juifs mêlés de toute antiquité aux Yéménites, ou si elle est postérieure à la conversion du roi Abûkarîb qui, d'après la légende arabe, embrassa la religion judaïque, vers l'an 200 de notre ère, et dont les successeurs furent des rois juifs.

La première hypothèse est peut-être la plus probable, car elle seule pourrait expliquer comment, par une longue série de siècles, les Juifs de Saba et de Raïdan ont quitté leurs dieux pour se faire adorateurs de Elmaqqahou, de A'ttsar, de Alilat et autres divinités sabéennes.

Quelle que soit l'explication que l'on adopte, le fait est remarquable, et il faut savoir gré à M. Derenbourg de l'avoir constaté par un nombre imposant d'exemples recueillis avec soin dans les inscriptions. E. D.

Traité de grammaire syriaque, par Rubens Duval, 1 vol. in-8°. — *Paris*, Wieweg, 1881, xl et 446 p.

Depuis M. Quatremère, les études syriaques n'ont pas été jusqu'ici très en faveur en France. En dehors des savantes publications de l'abbé Martin et du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale dressé par M. Zotenberg, on peut dire qu'il n'existe presque rien sur cette branche de la littérature sémitique. Ce sont l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre qui ont fourni les plus belles publications sur l'araméen chrétien. L'annonce d'une grammaire syriaque composée par un savant français est donc, pour notre pays, un événement qu'il convient de saluer avec reconnaissance.

Disons tout d'abord que l'œuvre est remarquable ; toutes les questions ardues de la grammaire syriaque y sont traitées d'une manière complète. Pour en rendre compte, il faudrait une analyse presque page à page. Nous nous contenterons de quelques remarques générales.

Un historique de l'écriture, de l'invention des points et signes-voyelles, diacritiques ou d'accentuation, et l'exposé de la phonétique forment le livre premier. Le livre second contient le pronom, le verbe, le substantif et les règles de la dérivation. La syntaxe tient tout le livre troisième et est traitée avec un luxe d'exemples qui prouvent de nombreuses recherches. Enfin l'ouvrage se termine par un glossaire des principaux termes techniques que l'on trouve dans les auteurs indigènes, et par un index d'environ huit cents mots expliqués dans le corps de l'ouvrage.

Tel est le plan général de l'ouvrage. Toute la phonétique est exposée avec soin; on voit que l'auteur a largement mis à contribution Jacques d'Édesse, Grégoire Aboulfaradj, dit Bar-Hebræus, et les travaux de l'abbé Martin, auxquels M. Duval est le premier à rendre hommage.

Sur la question de la formation des racines sémitiques, M. Duval est partisan du système de la trilittéralité primitive. Il fera difficilement admettre cette théorie, car *qatal* est le reste de *qatala*, lequel est lui-même composé de trois éléments monosyllabiques. L'origine du langage expliquée scientifiquement s'accommode très-bien de la théorie des deux étages successifs, monosyllabisme et agglutination; elle ne peut au contraire admettre l'existence d'emblée de trois consonnes. Vouloir que *qatl* soit primitif parce qu'il n'existe pas de voyelles en sémitique, c'est jouer sur les mots, car il n'y a pas de langues sans voyelles, et il est impossible de faire entendre *qtl* sans le secours de l'*e* muet.

Comme l'auteur, nous croyons à la double prononciation originaire du *aïn* et du *ghaïn*, de *ḥet* et *khet*, bien que les langues araméennes écrites (car le néo-syriaque, qui est un dialecte populaire très-ancien, a les deux sons) et l'hébreu ne distinguent pas dans l'écriture les deux articulations; mais on en trouve la preuve pour le *khet*, non seulement dans l'arabe, mais dans l'éthiopien, l'himyarite ou sabéen, le safaïtique, et peut-être aussi l'assyrien, qui ont deux signes graphiques différents. Quant au *ghaïn*, l'himyarite seul, avec l'arabe, a les deux caractères graphiques; toutefois, les autres langues en ont des traces par l'emploi du ghimel.

La partie historique, surtout en ce qui touche l'origine des accents, des points et des signes-voyelles, manque un peu de clarté ; il est vrai que cette matière est et restera encore longtemps obscure. Nous regrettons que M. Duval n'ait pas résumé en quelques pages, dans son historique, toutes ces différences dialectales un peu subtiles, que l'on trouve, il est vrai, exposées plus loin. L'auteur nous dit bien, dans sa préface, qu'il n'écrit pas pour les commençants et que sa grammaire n'est pas un livre élémentaire ; c'est un tort, car elle y perd un peu en précision et en clarté. Nous comprenons, à la rigueur, une grammaire purement théorique pour l'hébreu, pour l'arabe, car le nombre des adeptes de ces deux langues est assez grand pour justifier un travail de ce genre ; mais le syriaque, pas plus que l'éthiopien par exemple, ne sont pas tellement connus ni cultivés qu'on puisse négliger les définitions, les éléments des formes verbales et nominales, ou même la transcription dans les cas où elle est indispensable. Mais enfin, il faut prendre l'ouvrage tel qu'il est, c'est-à-dire pour un traité grammatical qui n'est accessible qu'aux érudits déjà familiers avec les questions générales de grammaire sémitique, et qui, par suite, ne sera guère intelligible des novices.

Dans la théorie du verbe, nous aurions voulu un peu plus de philologie comparative. L'état de la science concernant l'assyrien, l'himyarite, le phénicien, permet aujourd'hui de suivre, dans les divers dialectes sémitiques, les riches variétés de formes verbales, et de constater quelle est la part que s'est faite chacun de ces dialectes à la suite de la séparation des peuples. Plus que tout autre, M. Duval était à même de nous donner un aperçu de ces

études comparatives qui sont la poésie de la grammaire, parce qu'elles en tempèrent la sécheresse en même temps qu'elles en montrent l'utilité. Pourquoi, par exemple, l'araméen n'a-t-il plus la forme *niphal* et seulement des débris du *puhal ?* Pourquoi le *shaphel* a-t-il disparu de l'arabe et de l'hébreu? La forme *niphil* n'est-elle pas plus ancienne que l'*aphel* des syriaques ? etc. Un tableau des formes verbales en sémitique montrerait de suite quelle est la place de l'araméen au milieu de ses congénères, et comment on a pu reconstituer le faisceau commun. Pour le verbe, par exemple, on arrive à cette conclusion que, dans la langue sémitique primitive, comme dans l'aryen, presque toutes les formes verbales communes existaient déjà, et qu'ensuite chaque dialecte a choisi de préférence et développé telle ou telle forme, en en créant d'autres par analogie, absolument comme dans les langues indo-européennes on trouve, plus ou moins conservés, des débris des classes sanscrites et même des verbes, qui n'existent plus en sanscrit.

Dans la syntaxe, l'auteur aurait pu donner quelques détails sur le rôle de l'état emphatique, l'usage du relatif pour remplacer l'article et le génitif en araméen comme en assyrien, sur la mimmation assyrienne et himyarite, la perte de l'article préfixe en éthiopien, en himyarite (qui n'a que l'article affixe) et dans tous les dialectes araméens, et enfin l'indication d'autres problèmes fort intéressants qui naissent d'eux-mêmes lorsqu'on explique les particularités du syriaque.

En tous cas, si le côté comparatif est moins favorisé dans l'ouvrage que nous analysons, cette grammaire est, en revanche, riche de matériaux et d'observations qui

serviront à la synthèse générale de tous les dialectes sémitiques. C'est avec de consciencieux travaux comme ceux de M. Duval qu'on arrivera prochainement à établir la grammaire comparative des langues sémitiques.

E. Drouin.

ÉTUDES AFGHANES.

(*Suite.*)

CHAPITRE II. (*Suite.*)

§ 2. — *Du nombre et des cas.*

L'étude des formes numérales est inséparable de celle des cas.

Il résulte de ce qui a été dit précédemment que tout nom est susceptible de revêtir quatre formes de déclinaison, savoir : cas direct du singulier et cas oblique du singulier ; cas direct du pluriel et cas oblique du pluriel (1) ; mais il s'en faut de beaucoup que cette série se présente au complet dans tous les noms déclinés : le cas oblique est souvent pareil au cas direct, et parfois le pluriel ne diffère pas du singulier.

Afin de fixer nos idées sur la déclinaison afghane, rappelons-nous ce qu'il reste de la déclinaison indo-européenne dans les langues modernes de l'Éran. De cas oblique, il n'y a plus trace. L'indice du pluriel s'est uniformisé, et en pârsi comme en persan, il est devenu partout, soit *-ān*, soit *-hā*, selon qu'il s'agit d'êtres animés ou inanimés.

(1) Ce qu'on désignera respectivement par les abréviations : dr. sg.; obl. sg.; dr. pl.; obl. pl.

De l'affixe pârsi-persan *-gān,* qu'on retrouvera en afghan, il ne saurait être question, puisqu'il n'est qu'un cas particulier de l'affixe *-ān*, ou plutôt l'affixe *-ān* lui-même, précédé d'une gutturale qui appartient au thème, qui sans doute n'apparaît plus au thème du singulier, mais que le huzvârèche y montre encore sous forme de *k* final (1). Restent *-ān* et *-hā* comme signes véritables du pluriel.

Mais *-hā* lui-même, à son tour, a dû être éliminé. En effet, il n'est pas vrai, comme Bopp le croyait (2), que *-hā* soit l'indice éranien général du pluriel pour les objets inanimés : à mesure qu'on remonte dans l'histoire de la langue, il devient de plus en plus rare. Commun en persan, il l'est moins en pârsi, où souvent encore il est séparé du thème par un point (3), et il n'apparaît que très-exceptionnellement en huzvârèche, où l'indice général est *-ān* (4). D'ailleurs, quand Bopp faisait remonter cet affixe *-hā* à une ancienne terminaison de pluriel neutre, il ne songeait pas que cette terminaison, à la supposer primitivement longue, eût dû s'abréger dans la suite des temps. On demeure donc généralement d'accord sur ce point que le *-hā* persan n'a rien de proethnique et provient d'une particule postposée, sans doute d'un démonstratif, comme l'izafet; mais, en même temps, comme on retrouve un procédé morphologique analogue dans beaucoup de langues éraniennes, en afghan, en kourde (*-ṭe*), en ossète (*-ṭā, -ṭa*), on admet que l'emploi de cette parti-

(1) Fr. Spiegel, *Gramm. d. Pârsi-Spr.* (Leipzig, 1851), p. 50.
(2) Bopp, *Gramm. comparée* (trad. Bréal), § 241, t. II.
(3) Fr. Spiegel, *op. cit.*, p. 49.
(4) Fr. Spiegel, *Gramm. d. Huzvâreschsprache* (Wien, 1856), p. 64.

cule comme signe du pluriel remonte dans le domaine éranien à une respectable antiquité (1).

Reste enfin l'indice *-ān,* que Bopp rapportait à l'accusatif pluriel du zend et du vieux perse (2), non qu'au point de vue phonétique la forme du génitif pluriel ne parût plus propre à expliquer la longueur de la voyelle suffixale; mais, eu égard à sa fonction, l'accusatif lui semblait mieux préparé que le génitif à revêtir le sens d'un nominatif, et il faisait observer avec raison que les langues romanes, par exemple, ont ainsi formé leur pluriel. Mais l'opinion contraire, appuyée sur la haute autorité de M. Spiegel (3), tend à prévaloir, surtout depuis que M. Fr. Müller (4) a fait voir que les thèmes du pluriel des pronoms de première et deuxième personne, notamment en ce qui concerne l'ossète *smax* et le persan *šuma,* ne peuvent se ramener qu'à un génitif. Nous aurons à voir dans quelle mesure ces données se vérifient en afghan, langue qui, plus rapprochée de l'ancien type éranien, a conservé encore d'autres désinences plurales également anciennes, ou au contraire en a laissé s'infiltrer de nouvelles sous des influences étrangères.

Pour comparer avec sûreté les flexions afghanes aux flexions proethniques, il faut ne considérer d'abord que les thèmes masculins en *-a₂-*, les plus nombreux, les plus importants, les mieux conservés, ceux enfin sur lesquels la

(1) P. Lerch, *Ueb. das Pluralsuffix im Ossetischen* (Bull. de l'Acad. Imp. de St. Pétersbg, t. VIII, 1865, p. 43 sq.).

(2) Bopp, *op. cit.*, II, § 240.

(3) *Höfer's Ztschr.*, I, p. 220.

(4) *Das Personalpronomen in den modernen erânischen Sprachen* (Stzgsber. d. K. Akad. Wien, 1864, p. 568 sq.).

plupart des autres ont dû se modeler ; puis les féminins en -a_1A, qui ont avec ceux-ci les plus grandes affinités.

I. Thèmes en -a_2-. — On sait que cette désinence se présente en afghan sous la forme pleine -*àh*, ou sous la forme apocopée.

1° Le schème de la forme pleine est le suivant :

Sg. dr. *kārg-àh* (corbeau),	*wrār-àh* (1) (neveu).	Pl. dr. *kārg-ān*, *wrār-ūnah*.
» obl. *kārg-àh*	*wrār-àh*	» obl. *kārg-ānō*, *wrār-ūnō*.

Telles sont du moins les désinences les plus usitées ; nous retrouverons les autres. Il va sans dire d'ailleurs que ces désinences ont pu s'étendre par analogie à des noms en -*àh* où l-'*àh* fait partie du radical et ne représente point du tout -a_2- proethnique, comme dans *zràh* (cœur), pl. *zrūnah*.

Cela posé, si, ce qui ne fait point doute, la désinence -*àh* du cas direct est celle du nominatif proethnique, celle du cas oblique, qui est semblable, ne peut être que la même désinence ou celle de l'accusatif : cpr. zd. *vehrka*- (loup), nom. *vehrkō*, acc. *vehrkem*. C'est ce qui résulte d'ailleurs de ce que les noms qui n'ont point de désinence de cas direct terminent généralement le cas oblique en -*àh*. La distinction n'a d'ailleurs ici aucune importance, puisque les deux formes sont identiques ; mais il est assez intéressant de constater dès l'abord que le cas oblique ne diffère pas morphologiquement du cas direct, ou du moins n'en diffère que par la nuance qui sépare l'accu-

(1) De *wrōr* (frère), comme qui dirait *frātrius* ou *frāternus*.

satif du nominatif; encore cette nuance ne serait-elle pas maintenue au point de vue de la fonction, puisque le cas direct joue le rôle d'accusatif aussi bien que celui de nominatif.

L'identité de ces deux formes s'accuse davantage au pluriel. En effet, comme les deux terminaisons plurales *-ān* et *-ūnah* s'emploient assez arbitrairement l'une pour l'autre, on reconnaît aisément qu'elles ne diffèrent point en principe; seulement l'une s'applique plutôt aux êtres animés, l'autre plutôt aux êtres inanimés (1). Eh bien! si *ān* pouvait encore passer aux yeux de Bopp pour un accus. plur., il est évident qu'il n'aurait plus soutenu cette opinion en présence de *-ūnah* et n'aurait pas hésité à ramener l'une et l'autre désinence au gén. pl. zd *vehrkā-n-ām*. Un seul point reste obscur : il semblerait, d'après la loi phonique que nous avons cru pouvoir poser, que la terminaison pleine dût être *ūnàh* (2) (cf. gr. -ων et lt. *-ūm*) et non *ūnah*. Mais remarquons que l'*a* de la syllabe finale en zend est long et nasalisé, ce qui peut changer l'équivalence.

Maintenant, que dire de la finale *-ānō*, *-ūnō* du cas oblique? Peut-on la rapporter à une autre forme que celle du génitif pluriel? Évidemment non. Mais alors nous voici donc en présence d'une forme unique, qui non seulement remplit deux fonctions différentes, mais encore, ce qui est autrement grave, a engendré deux désinences de vocalisme discordant. Pourtant, ce doublet, qui étonne à première

(1) Les deux exemples cités plus haut montrent bien que cette distinction elle-même n'est pas rigoureusement observée.

(2) L'*à* représentant l'a_2 proethnique de la finale zende *-ānam*, que le grec et le latin rendent par ο (θεῶν pour *θεό-ον, cf. G. Meyer *Gram.*, § 367) et par *u* (*deō-(r)-um*).

vue, devient, quand on y réfléchit, une preuve frappante de l'affinité de l'afghan et du zend. On sait, en effet, qu'en sanskrit la voyelle thématique était toujours longue, *açvānām*, tandis qu'en zend elle pouvait être longue ou brève : je crois donc que la finale *-ān, -ūnah*, vient du type *vehrkānām*, parce qu'après une syllabe longue et accentuée la voix avait une prédisposition naturelle à assourdir la nasale atone, et qu'au contraire le type *vehrkanām* a pu produire une finale *-ănō*, parce que la nasale longue ressortait plus fortement après une voyelle brève et assourdie ; qu'enfin la voyelle thématique de *-ănō* est redevenue longue postérieurement, parce qu'elle s'est modelée sur celle du cas direct et qu'on a refait *-ānō* et *-ūnō* sur l'analogie de *-ān* et de *-ūnah*.

Certes, cette explication laisse encore beaucoup à désirer. Je pense qu'elle paraîtra moins invraisemblable, si j'ajoute que l'afghan a manifestement reproduit, non seulement les deux types de gén. plur. du zd. en *-ānām* et *-anām*, comme je le soutiens, mais même le troisième type en *-ām* seul, que nul ne refusera sans doute de reconnaître dans *γar* (montagne), pl. obl. *γr -ō* (cpr. zd. *vehrkām*). Il est bien vrai qu'on pourrait répondre que *γar* fait *γrō* au pl. obl., parce qu'il fait *γràh* au pl. dr., et que cette forme est née suivant la formule analogique *γrō : γràh = wrārūnō : wrārūnah ;* mais, si *γràh* est une formation régulière, comme on le montrera plus loin, pourquoi *γrō*, qui reproduit tout aussi fidèlement un type proethnique, ne serait-il pas également normal ? On ne doit recourir à l'analogie que pour expliquer ce qui est manifestement en dehors de la régularité grammaticale.

Pour en finir avec les noms en *-àh*, notons qu'un grand

nombre d'entre eux ont la faculté de passer au pluriel sans changer de désinence, que parfois aussi le pl. obl. est identique au pl. dr., ce qui semble bien indiquer que la différence qui les sépare n'a rien d'organique, qu'enfin les noms en *-àh* où l'*àh* ne correspond pas à l'a_2 proethnique, et qui n'ont pas été altérés par l'analogie des autres, forment leur pluriel, comme leur féminin, d'une manière particulière (1), v. g. *γō-bàh* (bubulcus), pl. *γō-banah*.

2° Le schème des thèmes en -a_2- qui ont subi l'apocope se présente, en thèse générale, d'une manière identique au précédent.

Sg. dr. *tōr* (noir), *ās* (cheval).	Pl. dr. *tōr-ān, ās-ūnah,*
» obl. *tōr-àh* (*tōr*), *ās-àh* (*ās*).	» obl. *tōr-ānō, ās-ūnō.*

Le cas oblique, qui a partout, comme on voit, une tendance à affecter une forme plus pleine que celle du cas direct, restitue au sg. ordinairement, mais non toujours, la désinence que le cas direct a perdue. Quant aux formes du pluriel, elles ne souffrent point de difficulté.

Nombre de thèmes qui n'ont jamais contenu l'-a_2- thématique ont suivi l'analogie de ce type. Qu'il nous suffise de citer au hasard : *γar* (montagne = *gair-i-*), *γráh*, *γrūnah*, *γrūnō ; plār* (père = *pitare*) *plārūnah ; malik* (chef), terme arabe, *malik-ān, -ānō,* etc.

Au reste, ce n'est pas seulement à ces thèmes, c'est à tous les noms de la langue, quelle que soit leur terminaison, que s'est étendue la formation du pluriel par *-ān* (*-gān*) et *-ūnah*. Tous, sans distinction, quand ils ont un

(1) V. *sup.*, ch. I, § 1er, n° III, 4°. — Il est bien entendu qu'on néglige entièrement l'aff. *-gān*, éliminé plus haut.

pluriel différent du singulier, le forment par ce moyen (1), à la seule exception près des noms en *-ai* et de quelques noms à finale consonnantique que nous retrouverons plus loin. Quand au pl. obl., il ne s'écarte du type du pl. dr. que rarement et d'une manière désormais bien aisée à expliquer: il peut parfois remplacer *-ānō* par un simple *-ō*, que nous savons correspondre à la finale *-ām* du zend, v. g. *mrai-ān* (esclaves), obl. *mrai-ānō* et *mrai-ō* (2).

II. Thèmes en $-a_1A$. — Si nos inductions ont été justes, on ne retrouve dans la déclinaison afghane des thèmes en $-a_2-$ que deux cas proethniques, le nom. accus. sg. et le gén. plur., diversement modifiés. La déclinaison féminine nous paraîtra plus riche, mais aussi plus obscure. Et d'abord il nous semble évident que les seuls thèmes afghans qui aient conservé avec une certaine pureté les flexions indo-européennes des thèmes en $-a_1A$ sont ceux qui ont garde au sg. dr. la désinence *-ăh* qui représente le proethnique $-a_1A$: tous ceux qui l'ont perdue ont passé par analogie à un autre ordre de flexions.

Voici le schème de cette déclinaison féminine :

Sg. dr. *lind-ăh* (arc),	*pakh-ăh* (mûre). (3)	Pl. dr. *lind-ē*,	*pakh-ē*.
» obl. *lind-ē*,	*pakh-ē*.	» obl. *lind-ō*,	*pakh-ō*.

(1) Exemples : *gadā* (mendiant), pl. *gadā-jān; māmā* (oncle maternel), *māmā-gān; banṛo* (paupière), *banṛō-gān; sōe* (lièvre), *sō-jān; dōe* (coutume), *dō-jūnāh; bandī* (prisonnier), *bandi-ān; šarū* (sorte d'oiseau), *šarū-gān; pairau* (compagnon), *pairaw-ān*, etc.

(2) Il est visible que cette terminaison *-ō* se rapproche plus du nom. acc. zd, v. g. *mātar-ō*, que du génitif; mais il n'est pas moins certain que l'autre finale *-ānō* exclut pour toutes deux toute autre origine que celle du génitif.

(3) Fm. de l'adj. *mûr*.

Tout d'abord il est clair que le pl. obl. est le gén. pl. écourté du zd. de *açvām*, *daēnām*. Pourquoi nous ne rencontrons pas ici un gén. en *-ānō* correspondant à *daēnānām*, c'est ce qui s'explique suffisamment par la nature du pl. dr., qui ne contenant pas, comme au msc., la syllabe *ān*, tendait à la faire disparaître dans le pl. obl., et aussi par l'influence analogique des thèmes féminins non terminés en a_1A, lesquels n'avaient point le gén. plur. en *ānām*, influence devenue prépondérante, comme on le verra, dans l'ordre des flexions féminines.

Maintenant que faut-il penser de la désinence *-ē ?* Ici nous avons bien peu d'éléments de décision. La similitude même du sg. obl. et du pl. dr. ne saurait nous éclairer beaucoup, car il se pourrait qu'elle fût due à l'analogie. Dans les thèmes féminins autres que ceux en $-a_1A$, le sg. obl. et le pl. dr. sont semblables, et là du moins, croyons-nous, cette similitude est organique : elle a pu être transportée de là dans un autre domaine.

Verra-t-on dans la finale *-ē* celle du duel sk. et zd. en *-ē*, que l'analogie aurait ensuite propagée au sg. dr. ? Mais, outre qu'il est peu vraisemblable que la flexion du duel, qui tendait partout à s'effacer, se fût maintenue ici aux dépens de celle du pluriel, on conçoit que cet *ē* long, dont l'existence remonterait fort loin dans l'histoire de la langue, n'eût pu demeurer si longtemps intact et se serait tout au moins abrégé. Il faut donc que l'*ē* actuel provienne d'une contraction de plusieurs sons vocaliques.

Or, il n'y a pas, dans toutes les flexions du pluriel de la langue zende, une seule désinence qui ait pu normalement devenir *ē*, et celle du nom pl. en particulier, *daēnāo*, se refuse à ce traitement. Il y en a, au contraire, au sin-

gulier, une qui s'y prête admirablement : c'est le génitif *daēnajāo,* dont l'ensemble vocalique présente, si je puis ainsi m'exprimer, une surface assez vaste pour expliquer la longue persistante résultant d'une contraction, et dont le *j* suffit à motiver la nuance *ē* que cette contraction a revêtue. Il y a, dès lors, deux explications possibles : ou bien, le sg. obl. étant *pakh-ē* = (*pakh*)-*vajāo,* le pl. dr. s'est calqué sur lui en vertu de l'analogie signalée plus haut; ou, dans la langue bactrienne d'où l'afghan est provenu, le nom. plur. régulier *pakh-vāo*, déjà corrompu par l'influence du gén. sg., était devenu *pakh-vajāo.* Des deux manières, c'est au zend, ou au moins à un idiome bactrien, que nous sommes forcément ramenés.

Quoi qu'il en soit, cette finale *-ē* ne s'est point propagée en dehors du domaine des noms féminins en *-ăh,* et nous sommes loin, par conséquent, d'avoir épuisé avec elle la matière des flexions féminines (1).

III. Thèmes masculins qui n'ont pas subi l'analogie des thèmes en *-a₂-*. — Quelques-uns de ces thèmes pourraient même bien être des thèmes en *-a₂-* primitif, qui, devenus consonnantiques par chute de la désinence, ont en sens inverse subi l'influence des thèmes à finale consonnantique. Ce qui le montre bien, c'est que plusieurs appartiennent à deux déclinaisons différentes : ainsi *γar* (montagne) est traité comme thème en *-a₂-* dans la flexion *γr-ūnah,* et comme thème consonnantique dans la flexion *γr-àh,* et pourtant il n'est ni l'un ni l'autre, puisqu'il vaut *gair-i-*.

(1) Il aurait mieux valu même en commencer l'étude par la flexion consonnantique, qui est plus répandue, s'il n'avait paru utile de maintenir le parallélisme des thèmes msc. en *-àh* et des th. fm. en *-ăh,* en passant immédiatement des uns aux autres.

Ces confusions sont inévitables, et il n'y faut attacher nulle importance.

1° Les noms dérivés en *-ai*, terminaison que nous avons assimilée plus haut à i.-e. *-a-ja-*, *-a-nīja-*, etc., et qui certainement contient le suff. *-ja-*, ont une déclinaison à quelques égards plus pure que celle des thèmes étudiés jusqu'ici, car ils ont conservé le nomin. plur. du zd. Le schème est : sg. dr. *lindai* (archer), obl. *lindī ;* pl. dr. *lindī ;* obl. *lindi-ō* et *lind-ō*. Qu'on se rappelle une flexion zende comme celle de *vaňhu-ja-* (fm.) : la forme afghane correspondant au nom. plur. en *-īs* serait ici **linda-ī*, mais l'*ī* long a absorbé toute la terminaison ; le pl. obl. **linda-inō* a subi la même influence et est devenu *lindi-ō ; lindō* est évidemment une forme hystérogène et altérée ; quant au sg. obl., il s'explique aisément aussi par l'accus. sg. en *-īm*. Ainsi voilà un assez beau reste de la déclinaison bactrienne, seulement transporté de la flexion féminine, où nous le retrouverons, au msc., où l'affixe *-ja-* ne se contractait pas en *ī* (1). La longueur des finales les a protégées contre le dépérissement phonique.

2° Plusieurs noms à terminaison consonnantique forment le pluriel en *-ah*. Pour savoir ce que représente cet *-ah*, il faut évidemment consulter des thèmes qui remontent à la plus ancienne langue, et heureusement nous en avons ici un bien authentique : c'est *wrōṛ* (frère), qui n'a point passé, comme *plār* (père), à la flexion en *-ā₂-*, et qui fait au pl. dr. *wruṇṛ-ah*, obl. *wruṇṛ-ō*. Dès lors, il est facile de voir que,

(1) Ce qui prouve que cette flexion est originairement féminine, c'est qu'au msc. le pl. obl. ne diffère presque jamais, organiquement, du pl. dr., tandis qu'au fm. il en diffère *toujours*.

si *wrunṛ-ō* vaut *brāthr-ām*, *wrunṛ-ah* ne peut être que l'équivalent du nom. pl. zd. *brāthr-ō*, bien qu'on dût plutôt attendre *wrunṛ-àh;* mais il faut songer que *brāthr-ō* est le représentant de i.-e. *bhrātar-as*, et que toute autre langue bactrienne que le zend a pu très-bien ne pas faire subir à la finale cet assombrissement qui a transformé l'*a* en *ō;* d'ailleurs, il semble que l'afghan hésite dans son vocalisme, car nous allons voir *-àh* dans la même fonction. Voilà donc encore un vestige précieux de la déclinaison indo-européenne.

3° Que dire de la désinence *-àh,* par laquelle certains monosyllabes forment leur pluriel, en rejetant en même temps la voyelle radicale : vg. *γar*, pl. *γr-àh*, *γr-ō; γàl* (voleur), *γl-àh*, *γl-ō; khar* (âne), *khr-àh*, *khr-ō*, etc.? On ne peut assimiler *-ah* et *-àh* au point de vue phonique, et cependant il n'y a point pour *-àh* d'autre explication possible, car on ne peut le ramener à la particule éranienne *-hā,* qui a dû produire un *a* pur (inf., 5°). Il est probable en effet que la nuance phonique qui sépare ici *-àh* de *-ah* est d'une nature toute mécanique et se lie à la différence de l'umlaut qui caractérise en général ces deux formations du pluriel : les noms qui prennent *-ah* rétablissent la voyelle radicale assombrie au sing., v. g. *špūn* (berger), pl. *špān-ah* (1); les autres, au contraire, la font disparaître : il y a là évidemment un phénomène assez obscur d'influence réciproque du vocalisme du thème sur celui de la désinence.

4° On vient de voir que, la plupart du temps, une périphonie accompagne la formation du pluriel par *-ah*. Il

(1) Comme dans la formation du féminin. V. *sup.* chap. II, § 1er.

faut croire que, dans un cas spécial, comme dans l'allemand *vater*, *väter*, la périphonie a été prise à elle seule pour l'indice du pluriel, car elle est seule demeurée, et la finale a disparu, v. g. *skhar* (pierre), pl. *skhàr;* mais il n'y a que l'umlaut *a à* qui produise cet effet assez inexplicable (1). Il se peut aussi que la périphonie soit due à la chute de la désinence, puisqu'elle disparaît au cas oblique, où la désinence revient, *skhar-ō*.

5° Enfin, exceptionnellement, l'afghan possède une désinence de pluriel en *-a* ou *-ah*, qui ne produit aucune périphonie dans le thème et ne s'emploie qu'à la suite de noms d'objets inanimés précédés d'un nom de nombre : v. g. *kāl* (année), *drē kāl-ah* (trois ans). Cet *-a* me paraît par sa fonction répondre au *-hā* du huzvârèche, du pârsi et du persan, qui n'a rien de primitif et ne doit pas nous arrêter.

IV. Thèmes féminins qui n'ont pas subi l'analogie des thèmes en $-a_1A$. — Comme il a été dit plus haut, cette classe comprend sans doute des thèmes en $-a_1A$ qui, après la chute de la désinence, ont assimilé leurs flexions à celles des autres noms terminés par une consonne.

1° Les noms en $-e = -a\text{-}ja_1A$ sont au fm. les corrélatifs naturels des msc. en *-ai* (2), et leur flexion, empruntée aux désinences zendes en *-ī-*, s'est propagée, comme on l'a vu, parmi les msc. Il ne faut qu'un paradigme pour

(1) M. Trumpp (*op. cit.*, p. 62) se fonde sur ce que l'infinitif est toujours traité comme un pluriel pour admettre que l'*à* de sa finale *-àl* est un indice de pluriel. Ceci lèverait l'objection, tirée de la nuance vocalique de cette finale, que j'ai cru pouvoir hasarder contre l'origine que lui attribue M. Fr. Müller. V. *sup.*, ch. Ier, § 1er, XII.

(2) V. *sup.*, ch. II, § 1er, 8°.

faire saisir d'un coup d'œil cette corrélation incontestable.

Sg. dr. *kšuḷai* (joli), fm. *kšule*.	Pl. dr. *kšulī*, fm. *kšulī*.	
» obl. *kšulī*, » *kšulī*.	» obl. *kšuliō*, *kšulō* (utriusque gen.)	

2° Les féminins en *-aī* proviennent, suivant nos conjectures, de thèmes dans lesquels les deux voyelles *a* et *i* étaient autrefois séparées par l'interposition d'un groupe consonnantique. Ce qui tend à vérifier cette supposition, c'est que, dans les flexions, jamais l'*ī* final ne se fond avec l'*a* ni ne l'absorbe, comme dans le paradigme précédent : v. g. sg. dr. *gānṛaī* (pressoir à l'huile), obl. *gānṛaī*, pl. dr. *gānṛaī*, obl. *gānṛō*. Cette dernière forme est très-probablement altérée, comme plus haut *kšulō*.

3° Les féminins en *-ī*, provenant, si nous ne nous trompons, d'une finale *-aī*, où l'*a* bref s'est fondu dans l'*ī* long, restituent cet *a* au sg. obl. et au pl. dr., c'est-à-dire que leur flexion diffère à peine de celle des précédents : v. g. sg. dr. *sahēlī* (servante), obl. *sahēlaī*, pl. dr. *sahēlaī*, obl. *sahēliō* et (forme altérée) *sahēlō*.

4° Le schème des féminins à finale consonnantique est le suivant :

Sg. dr. *čār* (action).	Pl. dr. *čār-e*.
» obl. *čār-e*.	» obl. *čār-ō*.

Ces désinences en *e* bref sont embarrassantes. Ce ne sont point celles des thèmes en $-a_1A$, puisque ceux-ci ont *ē*; ce ne sont pas non plus celles de thèmes à finale consonnantique primitive, car ceux-ci avaient au pluriel les mêmes flexions que les masculins à finale consonnantique,

et par conséquent on devrait avoir en afghan *mōrah : wrunṛah* = zd. *mātarō : bhrātarō,* tandis que le pl. de *mōr* (mère) est *mōre.* M. Trumpp, avec sa connaissance pratique et profonde de la langue afghane, nous met sur la voie en nous disant que la vraie finale disparue de ces thèmes féminins est au sg. un *ĕ* bref, lequel équivaut à un *i* préafghan (1). Le paradigme que nous avons choisi convient parfaitement à cette hypothèse : *čār* peut nous reporter à un primitif *kār-i-* (fm.) ; mais si nous comparons les désinences de *čār* et celle d'un th. zd en *-i-*, nous sommes loin d'y découvrir un parallélisme bien satisfaisant. Soit le type zend *maiti-*, le même que le grec μῆτι-. Le sg. obl. *čār-e* ne peut guère correspondre phoniquement au zd *matōis* (de *maiti-*), non plus que le pl. dr. à *matajō*, car cette finale en *ō* long aurait dû imprégner profondément de sa nuance la désinence afghane ; quant à ramener *čāre* à tout autre cas, comme le dat. sg. *matajē*, on n'y peut songer, car on a vu que l'afghan ne connaît plus d'autres cas que le nominatif, le génitif et peut-être l'accusatif.

Que conclure de cet examen ? C'est qu'il faut remonter dans l'histoire de la langue, par delà le zend : l'indo-européen avait au gén. sg. *mataj-ys* (2), et au nom. pl. *mataj-a₁s*, formes que le sk. a rendues toutes deux par *matajas* et qui sont très-propres à donner, par réduction et chute de la finale, *matē*, puis *mate*. Donc l'afghan a tiré ses flexions, ou d'un idiome bactrien qui n'avait pas assombri en *-ōis* et *-ajō* les finales proethniques, ou d'une langue intermédiaire entre le zd et le sk., et plus

(1) *Op. cit.*, p. 68.

(2) Je désigne par *y* le phonème indécis que M. de Saussure note par un *A* placé au-dessus de la ligne, et qui est en effet un *A* affaibli.

voisine de celui-ci dans la flexion des thèmes en *-i-* (1). Quant au pl. obl. *čārō* (pour *maitjām* ou *maiti-n-ām*), il s'explique sans difficulté.

5° Nous pouvons suivre maintenant la contamination analogique qui a étendu à tous les thèmes féminins les désinences des thèmes en *-i-*. D'anciens noms très-usuels y ont échappé en partie, car *mōr* (mère), *lūṛ* (fille), *khōr* (sœur), etc., font au sg. obl. *mōr, lūṛ,* et non *mōr-e*, etc. (*mōr* = *mātarō* gén. sg. par chute de la désinence); mais au pl. dr., où on attendrait *mōrah*, etc., on trouve *mōre, lunṛe, khwende,* avec désinences influencées, obl. *khwendō*. Un pas de plus, et l'on rencontrera des mots de toute provenance qui ont conformé toutes leurs désinences à celles des thèmes en *-i-*. Ce qui nous échappe encore, c'est le secret de cette étonnante propagation : pourquoi les thèmes en *-i-* plutôt que d'autres ont-ils fourni le type de la déclinaison féminine? Ils ne sont ni les plus nombreux, ni les plus usuels; mais on sait aussi combien sont arbitraires les formations dues à l'analogie.

6° Au surplus, il ne faudrait pas exagérer l'influence des thèmes en *-i-:* beaucoup de noms féminins, et notamment ceux qui se terminent par une voyelle longue, y ont échappé; seulement, comme ils avaient perdu la faculté de former un pluriel régulier, ils ont dû s'en créer un hystérogène, qui est une des formes tératologiques les plus curieuses qui se puissent voir. Sur l'aff. persan du pl.

(1) Voilà le premier fait d'une réelle importance qui semble placer l'afghan à la fois dans la famille indienne et la famille éranienne; encore y a-t-il une autre explication tout aussi plausible. Le gén. en *-ōis* est si singulier qu'il pourrait bien n'être qu'un accident spécial au zend.

masc. *-gān* s'est greffé l'aff. afghan du pl. fm. *-e*, et le tout a formé la désinence du plur. *-gāne*, qui est d'un usage fort répandu : v. g. *pisō* (chat), *pisō-gāne*, *-gānō ; trōre* (tante), *trōregāne; mīlū* (ourse), *mīlūgāne,* etc.

Tel est le tableau, aussi complet que possible, de la déclinaison afghane, moins les formes, ou trop excentriques, ou manifestement empruntées. On a pu voir qu'elle s'explique presque tout entière par le zend ou par une langue bactrienne très-voisine du zend.

§ 3. — *Particules préposées et postposées.*

Le cas direct et le cas oblique ne pouvant évidemment suffire à l'expression des diverses modalités qui peuvent affecter les noms, la langue a dû y suppléer, comme l'ont fait toutes les langues analytiques modernes de l'Inde, de la Perse et de l'Europe, par l'emploi de particules dont l'étude appartient plus à la syntaxe qu'à la grammaire, puisqu'elles ne tiennent pas au fond de la langue et constituent une addition postérieure, mais que néanmoins on n'a pas voulu passer entièrement sous silence, de peur d'encourir le reproche d'avoir dissimulé les caractères qui rapprochent le plus l'afghan des idiomes prâkritiques.

1° Le nominatif a la forme même du cas direct, sans affixe.

2° Il en est de même de l'accusatif. Il est étrange de voir, dans la plupart des thèmes masculins, un génitif ancien remplir cette double fonction.

3° La relation instrumentale s'indique par le cas oblique, sans autre affixe. Cette fonction n'est pas moins surpre-

nante, appliquée à une forme où l'on ne découvre point trace de l'ancien instrumental (1).

4° La relation possessive (génitif) s'indique par le cas oblique précédé de la préposition *da,* que M. Trumpp identifie au pendjâbi *dā* (2), sans doute avec raison, puisque les langues néo-éraniennes se sont créé un génitif différent au moyen de l'izafet. Le nom du possesseur suit ordinairement le nom de l'objet possédé : *da kōr ṭaštan* (maître de la maison). C'est le contraire en pârsi et persan : l'afghan est donc bien indépendant du néo-éranien.

5° La relation du datif s'exprime au moyen du cas oblique précédé ou suivi de particules variées : *wa,* préposé qu'on rapproche du pârsi *ō,* dérivé sans doute de la préposition zende *avi* (3), *wa sarī* (à l'homme); *tah* postposé, que l'on compare à l'hindoustâni *taī,* sdh. *tāī* = sk. *sthānī; watah* postposé, d'origine douteuse ; le sdh. a *vaṭe* (près) postposé ; l'emploi simultané, très-fréquent, de *wa* préposé et de *tah* ou *watah* postposé, v. g. *wa sarī tah ; lah* postposé, pârsi et persan *rā,* marâthi *lā,* sdh. *lāe,* hindust. *liē,* etc., v. g. *sarī lah ;* enfin *larah,* postposé, qui semble être une sorte de réduplication du précédent.

6° Les indices de la relation de l'ablatif ne sont guère moins nombreux : *lah,* préposé au cas oblique avec une

(1) En grec ancien, le rôle de l'instrumental est tenu par le datif : par suite, si le grec moderne avait perdu tous les cas, sauf le datif (c'est le contraire qui a eu lieu), on y verrait encore l'instrumental exprimé par une forme simple. Il a dû se produire en afghan un phénomène analogue.

(2) *Op. cit.*, p. 84, i. n. Cpr. prk. *da,* sk. *tas.*

(3) Spiegel, *Gramm. der Pârsi-Sprache,* p. 55.

modification euphonique accidentelle; *tar*, préposé de même; l'emploi simultané de *lah* ou *tar* préposé et de *nah* postposé ; enfin, dans le dialecte oriental, *de* préposé. Aucune des étymologies hasardées par M. Trumpp pour ces diverses particules n'est, de l'aveu même du savant auteur, rigoureusement satisfaisante (1) : pour ma part, je me refuse à croire que le sk. *tas* ait pu donner en afghan tout à la fois *lah* et *tar*, que ce qui est postposition en sk., en prâkrit et en hindi ait pu devenir préposition en afghan, et surtout qu'on puisse identifier l'afghan *nah* et le goudjarâti *nō* sans avoir retrouvé les intermédiaires plus anciens qui les relient. La ressemblance extérieure de *lah* (datif) et *lah* (ablat.) suggère une autre hypothèse, celle d'un thème démonstratif qui indiquerait tendance vers ou éloignement de, suivant qu'il serait placé après ou avant le nom qu'il modifie.

7° Le locatif a pour indices : *pah* préposé, à rapprocher du pârsi *pa*, *fa*, et du persan *pa*, qui se rattachent peut-être au sk. *abhi*; et l'emploi simultané de *pah* préposé et *kχe* postposé, où M. Trumpp suppose χ épenthétique comme dans *pχah* (pied), et par suite primitivement *ke* = hindhi *nī-čī* (sous) (?).

8° Le vocatif, emprunté au persan, se forme en ajoutant au cas direct la désinence *ah* ou *āh*, qui n'est autre chose qu'une interjection.

En résumé, les particules afghanes paraissent en partie tirées du fonds commun de la langue, en partie importées des idiomes voisins, et ce serait, croyons-nous, une illusion d'y chercher une preuve de l'affinité indienne

(1) Trumpp, *op. cit.*, p. 86.

ou éranienne de l'afghan, attendu qu'il semble impossible d'y faire le départ des éléments indigènes et des formes étrangères. Rappelons-nous toujours qu'on ne peut faire fond que sur la grammaire pour déterminer le caractère et l'origine des langues.

La relation du comparatif et du superlatif dans les adjectifs s'indique aussi analytiquement au moyen de particules préposées ou postposées, dont quelques-unes sont visiblement empruntées au persan (1).

§ 4. — *Pronoms personnels.*

Il est impossible de traiter complètement les flexions nominales sans dire un mot de celles des pronoms; toutefois, comme les thèmes démonstratifs et autres ne présentent qu'un médiocre intérêt, et que leurs désinences de déclinaison ne diffèrent guère de celles que l'étude des noms nous a révélées, je me bornerai à examiner les pronoms personnels, qui, à titre de formes très-anciennes et nettement isolées, peuvent fournir d'importants renseignements.

Voici le schème de la déclinaison des pronoms de première et deuxième personne :

Sg. dr. *zah* (ego), *tah* (tu).		Pl. dr. *mūž*,	*tāse, tāsū.*
» obl. *me* (*mā*), *tā*.		» obl.	*mūž* (*mūzah*), *tāse, tāsū.* *mūng* (*mūngah*).

Nota. — L'accus. toujours pareil au cas oblique.

I. Le cas direct du sg. se laisse assez facilement rap-

(1) Trumpp, *op. cit.*, p. 120 sq.

procher du zd *azem;* toutefois l'afghan occupe ici dans l'éranisme une position isolée. Ses congénères n'ont pas conservé le cas direct de première personne, cpr. pârsi et pers. *mam*, et ceux qui l'ont gardé, v. g. ossète et persan dialectal *az*, ont laissé tomber la finale atone, tandis que l'afghan a perdu l'initiale. C'est une formation qu'on peut comparer au français *je* par rapport au lat. *ego*, tandis que *az* trouve son équivalent dans le picard *ej'*. En tout cas l'origine purement éranienne de ce pronom ne fait pas l'ombre d'un doute.

L'accus. est *mā* = acc. zd *mām,* et le cas obl. est *me* = loc. zd *mē;* mais ces deux formes se sont facilement confondues. Le datif présente, parmi ses formes multiples, un type fort curieux et fort obscur, *rā tah* (à moi), *tah* étant postposition. D'où vient ce mot *rā* dans le sens de la première personne? En désespoir de cause, M. Trumpp (1) le tire du cas oblique persan *ma-rā* d'où l'initiale serait tombée. Cela est bien invraisemblable. Je sais bien que, dans les langues modernes et très-altérées, il ne manque pas de ces mots, comme le gr. mod. μάτι (petit œil = ὀμμάτιον) ou le bas-breton *élik* (petit ange = *angél-ik*), dont la partie significative est tombée, tandis que la désinence a hérité de sa signification; mais ces faits se produisent en général dans des mots qui ont vieilli avec la langue, non dans ceux qui ont été tirés tout faits de langues étrangères. D'ailleurs cet *r* se retrouve à la première personne en huzvârèche, et M. Spiegel le considère comme indo-européen (1), sans toutefois en retracer l'origine.

(1) *Op. cit.*, p. 135.
(2) Spiegel, *Gramm. d. Huzvâreschspr.*, p. 79.

Au pluriel *mūž* et *mūng* ne peuvent se rapporter qu'au gén. plur. zd *ahmākem*, dont la gutturale explique seule l'une et l'autre désinence (1). Le cas oblique *mūžah*, *mūngah* est identiquement la même forme, sans la chute de la finale atone, procédé renouvelé de la distinction du pl. dr. et du pl. obl. dans la flexion nominale. On remarquera que la finale *em* donne *ah*, tandis que la finale *ām* donne *ō*. Tout, jusqu'aux nuances du vocalisme, est respecté.

II. Au sg. dr. *tah* s'éloigne du zd *tūm*, du pârsi et du persan *tū*, pour se rapprocher du prk. *ta*, équivalent du sk. *tvam*, mais cela seulement si l'on considère cette forme comme issue du nominatif; comme elle peut tout aussi bien descendre de l'accus., il n'y a pas de raison de la séparer du zd *thwām*, *thwā*, d'autant qu'un idiome bactrien autre que le zd a pu parfaitement posséder, comme le sk., la forme pleine au nominatif. Le cas oblique et l'accusatif ont gardé la longue de *thwā*, qui s'est abrégée au cas direct, suivant un processus constant. Le pluriel est certainement hystérogène, car il n'a rien d'éranien ni même d'indo-européen. M. Trumpp conjecture qu'il se compose du th. *tā-* et de la particule pronominale *-smī*, assimilée en *ssī*, *sī*, *se*, laquelle est fort commune en prk., v. g. *tasmī* (vous); cet emprunt est fort vraisemblable. Une fois *tāse* créé, on en aurait tiré *tāsū* (= *tāsō?*) en vertu de l'analogie de *čāre*, *čārō*, fournie par la flexion nominale.

III. La seule forme de troisième personne qui subsiste est *wa-r* (utriusque generis et utriusque numeri), qui se

(1) Fr. Müller, *D. personalpronomen, sup.*

ramène évidemment, avec le pârsi et persan *oè*, *ō*, au zd *hvō*, mais dont l'*r* final est inexplicable. Au reste, cette finale est mobile, ce que M. Trumpp attribue à un motif d'euphonie (1); je croirais plutôt que c'est à cause de sa nature anaptyctique. Dans la conjugaison c'est le thème démonstratif *haγah* qui fait fonction de pronom-sujet de troisième personne.

CHAPITRE III.

FLEXIONS VERBALES.

Pour procéder avec méthode dans l'étude des flexions verbales, il faut d'abord examiner les faibles, mais précieux restes de la conjugaison proethnique que présente l'afghan, à savoir les désinences personnelles et les formes modales conservées; puis on passera à l'exposé de la conjugaison périphrastique, qui nécessite la connaissance préalable des verbes auxiliaires. Telle sera la division de ce chapitre, qui comprendra quatre paragraphes.

§ 1er. — *Désinences personnelles.*

L'afghan n'a conservé de l'ancien bactrien que deux ordres de désinences personnelles, celles de l'impératif et celles du présent.

I. Impératif. — L'impératif n'a que la deuxième personne au sg. et au pl. Comme en sk., la deuxième personne du sg. est le thème même du verbe, sans affixe :

(1) *Op. cit.*, p. 138.

l'a_1 proethnique (sk. *bōdha*, gr. λύε, etc.) y est représenté par la finale *-ah*, qui s'est parfaitement conservée, v. g. *tš-ah* (implore), *swaz-ah* (brûle), *ōs-ah* (sois), *zarēž-ah* (vieillis), etc. (1). La deuxième personne du pl. est en *-aī*, ou *ai*, désinence qui ne correspond pas à celle du sk. et du zend *-a-ta* (gr. -ετε). Il est probable que la deuxième personne du pluriel de l'impératif s'est assimilée à la deuxième personne du pluriel du présent, elle-même irrégulière, phénomène qui s'est produit dans bien d'autres langues, et particulièrement en français.

II. Présent de l'indicatif. — Sans remonter aux suffixes personnels proethniques, d'ailleurs encore mal connus (2), bornons-nous à placer les désinences afghanes entre celles du sk. et du zd précédées de l'*a* thématique qui en afghan s'est fondu avec le suffixe. De cette manière les analogies ressortiront à première inspection.

	Sg. 1.	2.	3.	Pl. 1.	2.	3.
Zd.	*-ā-mi.*	*-a-hi.*	*-a-ti.*	*-ā-mahi.*	*-a-ta.*	*-e-nti.*
Afgh.	*-am.*	*-ē.*	*-ī.*	*-ū.*	*-ai.*	*-ī.*
Sk.	*ā-mi.*	*-a-si.*	*-a-ti.*	*-ā-mas.*	*-a-tha.*	*-a-nti.*

Ce simple tableau fait bien voir que c'est à ces désinences, et non à celles des temps secondaires, qu'il faut

(1) Il va sans dire que, s'il existe encore en afghan des thèmes-racines simples sans a_1 thématique, ce qu'il ne nous a pas été possible de déterminer (v. *sup.*, chap. Ier, § 2), la conjugaison de ces thèmes s'est depuis longtemps confondue avec celle des autres, et qu'ils ont revêtu par analogie l'a_1 : ainsi *ōsah* de rac. *was* (habiter) pourrait aussi bien correspondre à *was-* (*dhi*) de *wās-mi*, qu'à *wasa* de *was-āmi*.

(2) Il n'est question ici ni des désinences du médiopassif, ni de celles du duel, qui ont entièrement disparu.

rapporter celles de l'afghan, car les formes abrégées sg. 2 *-a-s,* sg. 3 *-a-t,* pl. 3 *-e-nt,* n'auraient pu engendrer *-ē* ni *-ī.* On voit aussi que, malgré l'extrême ressemblance du sk. et du zd, l'afghan tient plus encore de celui-ci que de celui-là, car sg. 2 *-ē* = *ai* contracté est un produit aussi direct que possible de zd *-a-hi.* Il est vrai que le sindhi et l'hindi ont également *-ē;* mais comme ils ont aussi *-ē* à la troisième personne, où l'afghan a *-ī,* la concordance avec les idiomes prâkritiques est de toute façon moins accusée qu'avec le bactrien. C'est ce qui apparaîtra mieux encore dans les détails.

Sg. 1 : *-am,* persan *-am,* sdh. *ã,* hd. *-ũ.* Quoique le sk. et le zd soient identiques, l'afghan est plus voisin du persan que du prâkrit.

Sg. 2 : *-ē,* sdh. et hd. *-ē,* persan *-ī:* ce dernier s'explique par une forme perse *-a-hij* (pour *-a-hj*), altérée à l'imitation de sg. 3 perse *-a-tij.*

Sg. 3 : si sdh. et hd. *-ē* répondent bien à sk. et zd *-a(t)i,* il faut reconnaître que l'afghan *-ī* s'éloigne de l'un et de l'autre : en supposant la chute du *t,* on a *a-i,* et la juxtaposition de *a* bref et *i* bref n'a pu donner *ī* long, car jusqu'ici c'est le groupe *-aī* que nous avons vu se réduire en *ī.* Le persan est encore moins concordant : il répond par *-ad* = perse *-at,* qui suppose au contraire le maintien du *t* et la chute de la finale, et cela lorsque le perse alourdissait en *-tij* la finale proethnique *-ti.* Il y a là une confusion d'où il n'est point aisé de sortir. Pourtant la solution paraît se trouver dans une forme bactrienne alourdie telle que celle du vieux perse, soit *-a-tij,* qui aurait donné *-ati,* et après la chute de la consonne *-aī, -ī.* Maintenant, pourquoi l'afghan, héritier du bactrien, est-il

ici plus près du perse que le persan lui-même? C'est ce qu'il n'appartient qu'à un éraniste de dire; mais le problème ne doit pas être insoluble.

Pl. 1 : sdh. *-ū*, hd. *-ẽ*, persan *-īm*. L'afghan occupe ici une position un peu isolée, par la disparition complète de toute nasalisation (1) : faut-il croire que l'*ū* pur du pronom de pl. 1 (*mūž*) a agi par analogie sur l'*ū* nasalisé de la désinence verbale et se l'est assimilé? C'est ainsi, en sens inverse, qu'on attribue parfois l'*ō* gréco-latin de ἐγώ à celui de φέρω.

Pl. 2 : l'afghan *-ai* pour *-a-ta* ne se comprend point. Les idiomes prâkritiques ont *-ō;* mais il ne paraît pas qu'on puisse poser afgh. *ai* = prk. *ō,* sauf dans quelques terminaisons de thèmes dérivés où ces deux phonèmes résultent d'une contraction énergique (2). Le persan *-īd* est visiblement, comme à sg. 2, l'inverse de l'afghan : il a rejeté la voyelle finale et gardé la consonne; le vieux perse ne peut nous éclairer, car on n'y connaît pl. 2 qu'à l'impératif, où d'ailleurs il présente aussi *-a-ta*. Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la question, on se trouve dans l'impossibilité d'expliquer cet *i* final. Tout ce qu'on peut faire, c'est de le comparer au lt. *-tis;* mais il est évident que le rapprochement de deux termes aussi éloignés ne conclut à rien. C'est la seule difficulté sérieuse de cette matière.

Pl. 3 : comme plus haut à sg. 3, il faut restituer une désinence bactrienne analogue au perse *-a-ntij* pour

(1) Il y a une forme archaïque et poétique en *-ūnah*, qui montre une nasale, mais non pas celle qu'il faudrait. Est-ce l'analogie du pluriel des noms qui a substitué cette désinence à *-ūmah?*

(2) V. les exemples cités par M. Trumpp, p. 45.

expliquer l'*ī* long final, si mieux on n'aime admettre que la troisième personne du pluriel ne diffère pas morphologiquement de celle du singulier. Mais la première conjecture est la plus plausible. Quant à la finale *-īna* (archaïque et poétique), on n'y peut voir qu'un élargissement hystérogène de l'*ī*, probablement sous l'influence analogique de pl. 1 *-ūna*. Cette finale a même passé à la troisième personne du singulier à cause de l'identité des deux désinences *ī* de sg. 3 et pl. 3.

§ 2. — *Modes et temps simples.*

D'après ce qui vient d'être dit, on conçoit que la forme thématique d'un verbe doit être cherchée essentiellement à l'impératif. Cette forme diffère sensiblement par sa consonne finale de celle qu'on déduirait de l'infinitif et du participe passé, et cela en deux points principaux : 1° dans un grand nombre de verbes de toute classe, en ce qu'elle se montre à l'impératif dégagée de toutes les altérations phoniques que lui fait subir ailleurs l'action du suff. *-ta* (1), v. g. *prā-naẓ-ah* (ouvre), inf. *prāna-tàl, zghal-ah* (cours), inf. *zghāstàl, mūm-ah* (atteins), inf. *mūndàl*, etc. ; 2° dans quelques verbes intransitifs, en ce que le thème de l'impératif rejette l'aff. *-ē-* (en conjugaison *-ēž-*) dont l'infinitif ne peut se passer, v. g. *ōs-ah* (sois, habite), inf. *ōs-ē-dàl*,

(1) V. *supra*, chap. Ier, § 1er, n° X. — En comparant les règles données à cette place et celles de la formation du verbe causatif (*ibid.*, § 2), on verra que, dans ce dernier, le thème de l'infinitif doit être exactement semblable à celui de l'impératif. C'est bien ce qui a lieu.

mais *zaṛ-ēž-ah* (vieillis) de *zaṛ-ē-dàl*, *pōh-ēž-ah* (comprends) de *pōh-ē-dàl* (1), etc.

Toutes ces modifications importent beaucoup pour l'usage de la langue, mais fort peu pour la recherche de ses affinités. Ce qui est essentiel, c'est de retrouver à la suite du thème les restes des affixes proethniques de conjugaison qui les modifient; mais à cet égard l'afghan est aussi maltraité que possible, et même les langues romanes, même le grec moderne ne sont pas entrés aussi avant que lui dans la voie de l'analyse. Ni le parfait redoublé, ni le futur ou l'aoriste sigmatique, ni même le simple aoriste thématique ne se sont ici conservés; les affixes modaux de l'optatif et du subjonctif ont également disparu : bref, il n'y a plus vraiment de forme simple que le présent de l'indicatif, celui de l'impératif et les noms verbaux, le futur de l'indicatif et le présent ou futur du subjonctif étant d'ailleurs identiques à l'indicatif présent, dont ils ne sont différenciés que par des particules préfixées, à la manière du grec moderne. Tout le reste de la conjugaison a péri et a été remplacé par des formes périphrastiques plus ou moins compliquées.

I. Indicatif présent. — Pour bien faire saisir l'identité de la flexion afghane avec la flexion proethnique, choisissons un thème verbal dont la racine soit encore parfaitement reconnaissable, soit *sah-a-* (rac. *sagh,* supporter, soutenir), proethn. *sagh-a-,* gr. *σέχ-ε-, etc. La conjugaison comparée est :

Proethnique :	*sagh-ā-mi*,	*sagh-a-si*,	*sagh-a-ti*,	etc.	Pl. 3. *sagh-a-nti.*
Afghan :	*sah-a-m*,	*sah-ē*,	*sah-ī*,	etc.	*sah-ī.*

(1) V. de longues listes d'exemples dans Fr. Müller, *Conjug.*, p. 681 sqq.

Le parallélisme est frappant; seulement il y a dans la comparaison un point qu'il ne faut pas oublier : c'est que dans la désinence se sont fondus ensemble, et l'*a* thématique, et la flexion personnelle (sauf à sg. 1, où ils apparaissent tous deux), en sorte que l'*a* thématique se dissimule toujours et qu'on serait tenté par exemple de donner *sah-* et non *sah-a-* pour thème de conjugaison. Ce serait une grave erreur, car il semblerait dès lors que le thème du présent pût consister dans la racine pure, formation dont on ne trouve plus trace en afghan en dehors du verbe *être,* et l'on se trouverait dans l'impossibilité d'expliquer le vocalisme des finales, dont on ne se rend compte, on l'a vu, que par une contraction énergique de l'*a* final du thème avec la désinence personnelle (1).

II. L'impératif est déjà connu : sg. 2 *sah-ah* = *sagh-a*, le thème brut et sans affixe; pl. 2 *sah-ai* = *sagh-a-ta*. Mais cette forme, quoique pure, n'a pas, dans la suite des temps, paru suffisamment claire, et on l'a amplifiée au moyen d'une particule préposée *wu,* v. g. *wu sahah* (supporte). Comme cette particule *wu* est la même que celle qui sert au subjonctif et au futur, et que d'autre part l'emploi n'en est pas obligatoire à l'impératif, il y a lieu de voir dans cette double forme un double impératif, l'un présent, l'autre futur, qui fonctionnellement se confondent, puisqu'en donnant un ordre même à exécuter immédiatement on ne dispose jamais que pour l'avenir.

III. Le subjonctif n'est autre que l'indicatif présent précédé de cette même particule *wu*, toujours invariable, *wu*

(1) Donnons ici le paradigme complet de l'indicatif présent : sg. *saham, sahē, sahī;* pl. *sahū, sahai, sahī.*

saham, wu sahē, etc. On peut aussi le former, mais à la troisième personne seulement, au moyen d'une particule préposée *de*, d'origine obscure (1), *de sahī* (qu'il supporte) (2).

IV. Le futur a deux formes : ou bien il est semblable au subjonctif par *wu ;* ou bien il prépose au subjonctif par *wu* la particule invariable *bah*, v. g. *bah wu saham* (je supporterai). C'est le moment de se demander ce que c'est que cette particule *wu*, qui apparaît si nettement avec la fonction de futur, et accessoirement ce que c'est que ce *bah* qui parfois l'accompagne. Le persan répond à celle-ci par *bi*, v. g. *pursam* (je demande), *bi pursam* (je demanderai).

M. Trumpp croit *wu* et *bah* identiques (3) : il rattache l'une et l'autre particule, avec le persan *bi*, à la racine du sk. *bhāvja* (4), d'où sont issus également, selon lui, le persan *bājad* (il faut) et l'afghan *bojàh* (nécessaire). Je crois cette étymologie parfaitement fondée pour *bah,* mais non pour *wu*. Quelle apparence, en effet, que la même forme primitive eût produit à la fois *bah* et *wu?* non que, d'après les lois phoniques de l'afghan, elle n'eût pu produire l'un ou l'autre ; mais c'est cette éclosion simultanée qui serait surprenante. Il faudrait supposer deux dialectes dans lesquels la forme primitive se fût diversement modifiée, puis la fusion de ces deux dialectes en un seul. Mais surtout quelle apparence que la langue, pour exprimer le futur, eût imaginé d'ac-

(1) Cf. Trumpp, *op. cit.*, p. 193, i. n.

(2) Disons une fois pour toutes que l'indigence des désinences ne permet pas à l'afghan d'omettre les pronoms personnels et qu'il faut les suppléer partout, v. g. *zah wu saham, hayah de sahī,* etc.

(3) *Op. cit.*, p. 179, i. n., et p. 194, i. n.

(4) *Bhāv-ja-*, was geschehen soll, künftig (P. W.), vient de rac. *bhu*, de sorte que *bah* et *wu* sont bien radicalement identiques, mais non comme M. Trumpp le croit.

cumuler l'une sur l'autre deux particules absolument identiques? C'est qu'à la longue, dira-t-on, elle a perdu le souvenir de leur identité, effacé par leur dissemblance extérieure. Cela est possible; mais ne faut-il pas épuiser toutes les explications admissibles avant d'en adopter une aussi étrange?

Il y en avait pourtant une bien simple: la troisième pers. du sg. du prés. de l'indicatif du verbe *être* (rac. *bhu*) est également *wu;* eh bien! de même que la particule invariable θα, du grec moderne, préposée aux personnes du présent pour leur donner le sens futur, vient de la troisième pers. du sg. de θέλω, soit θέλει να, de même la particule *wu,* placée exactement dans les mêmes conditions, se fait reconnaître pour identique au *wu* de troisième personne du singulier du verbe *être.* Au point de vue du son, il n'y a pas de différence. Au point de vue du sens, qui pourrait élever une objection? Si le grec moderne « il veut que je supporte, que tu supportes, etc. », si le roman « je supporter ai, tu supporter as » sont des tours de phrases très-propres à rendre le sens du futur, qui déniera le même caractère à l'afghan « il est (que) je supporte, tu supportes, etc. »? Pour notre part, nous n'y saurions voir aucune différence.

Résumons-nous: la particule *wu* implique une notion de futur à laquelle la particule *bah* préposée ajoute une notion de futur obligatoire; *bah wu saham* se traduirait exactement « il doit être (que) je supporte ». Mais cette nuance a disparu dans l'usage; on emploie indifféremment *wu saham,* ou *bah wu saham,* ou même *bah saham* (il faut que...) et *wu bah saham* (il est qu'il faut que...), et cette extrême mobilité montre combien tous ces mots sont indépendants les uns des autres.

V. Participe. — D'après ce qui a été dit du rôle des suffixes formatifs *-ta-* et *-ra-* en afghan (1), on sait que le participe ou nom verbal est susceptible de revêtir trois formes distinctes : l'une écourtée, comme *maṛ* (mortuus), l'autre à désinence pleine, comme *khat-àh* (monté), la troisième à double suffixe, comme *way-àl* (parlé). A la première correspond un plur. *mṛ-àh* ou *mṛ-àl;* les deux autres ont le pluriel pareil au singulier. Quant au féminin, il est, pour la première, *mṛ-ăh*, pl. *mṛ-ē;* pour la deuxième, *khat-ăh*, pl. *khat-ē;* pour la troisième, *way-al-ăh,* pl. *way-al-ē*. Mais, dans l'usage de la langue, toutes ces distinctions morphologiques ne sont plus observées, et les diverses formes participiales se sont confondues, en sorte qu'on verra, par exemple, un fm. *khatalăh* répondre à un msc. *khatàh*, un fm. *khwaralăh* en regard d'un msc. *khōr,* ce dont on trouvera de nombreux exemples dans les grammaires et les vocabulaires (2).

Bornons-nous à établir ici par des schèmes fictifs les concordances régulières, en supposant (ce qui n'est pas) que notre thème *sah-a-* possède ces trois verbaux. Ce thème, choisi à dessein, ne change pas au participe et à l'infinitif :

1.	Sg. dr.	**sōh,*	fm. **sah-ăh.*	Pl. dr.	**sah-àh,*	fm.	**sah-ē.*
	» obl.	**sah-àh,*	» **sah-ē.*	» obl.	**sah-ō,*	»	**sah-ō.*
2.	» dr.	**sah-àh,*	» **sah-ăh.*	» dr.	**sah-àh,*	»	**sah-ē.*
	» obl.	**sah-àh,*	» **sah-ē.*	» obl.	**sah-ō,*	»	**sah-ō.*
3.	» dr.	*sah-àl,*	» *sah-al-ăh.*	» dr.	*sah-àl,*	»	*sah-al-ē.*
	» obl.	*sah-àl* (3),	» *sah-al-ē.*	» obl.	*sah-al-ō,*	»	*sah-al-ō.*

(1) V. *sup.*, chap. Ier, § 1er, X et XII.

(2) V. Trumpp, *op. cit.*, pp. 202 sqq., 211 sqq.

(3) Apocopé, aussi *sah-al-àh.* Cpr. les principes de la déclinaison, *sup.*, chap. II, § 2, I, 2°.

Vu le petit nombre de paradigmes donné dans l'étude de la déclinaison, celui-ci, qui est d'une nature toute spéciale, ne sera pas inutile, surtout au moment de s'engager dans l'examen de la conjugaison périphrastique dont le participe est la base. On voit que le n° 1 se rapporte au type *pōkh*, le n° 2 au type *kārgàh*, mais avec pluriel en *-ah* ou *-àh*, enfin le n° 3 au type *skhar*, *skhàr*, en admettant avec M. Trumpp que *sahàl*, qui sert pour les deux nombres, est en réalité un *plurale tantum*, ce qui est assez vraisemblable.

VI. On connaît la formation de l'infinitif. Empiriquement, on l'obtient du participe en *-àh* par le changement de *-àh* en *-àl;* dans les verbes dont le participe est *-àl*, il est semblable au participe. V. g. *mṛ-àl* (mourir), *khat-àl* (monter), *way-àl* (parler), *khwar-àl* (manger), *sah-àl* (supporter), *zγōr-àl* (préserver), etc.

Toutes ces règles de formation sont communes aux verbes transitifs, intransitifs et causatifs, sans réserve autre que celle des modifications déjà signalées. Exemples : intransitif qui maintient l'*ē* de dérivation, imp. *zaṛ-ē-ž-ah*, près. *zaṛ-ē-ž-am* (je vieillis), etc., fut. *wu zaṛēžam*, part. *zaṛ-ē-dàh*, inf. *zaṛ-ē-dàl ;* — intransitif qui rejette l'*ē* de dérivation, imp. *ōs-ah* (sois), prés. *ōs-am*, etc., fut. *w'ōsam* (1), part. *ōs-ē-dàh*, inf. *ōs-ē-dàl ;* — causatif, imp. *bah-aw-ah* (fais couler), prés. *bah-aw-am*, part. *bah-aw-àh*, inf. *bah-aw-àl*, etc.

(1) Il y a élision de la voyelle de *wu* devant une voyelle initiale.

§ 3. — *Verbes auxiliaires.*

L'afghan emploie comme auxiliaires différents verbes, qui se rattachent au fonds le plus ancien de la langue indo-européenne, surtout ceux qui expriment la notion de l'être. Nous les classerons suivant les racines proethniques sous lesquelles ils se rangent.

I. Rac. *as*. — Le verbe formé de cette racine, zd *ah-mi*, n'a conservé que le présent de l'indicatif (1), dont voici les flexions.

Sg. 1. *jam*,	zd. *ahmi*.		Pl. 1. *jū*,	zd. **çmahi*.
» 2. *jē*, *ē*,	» **ahsi*.		» 2. *jai*,	» *çta*.
» 3. *dai*, fm. *dah*,	» **asti*.		» 3. *dī*, fm. *dē*,	» **santi*.

A part un *j* épenthétique qu'on rencontre aussi en prâkrit et en paléoslave, on voit que les deux premières personnes du sg. répondent assez bien à la flexion ancienne; mais le pl. 1 *jū* et le pl. 2 *jai* ne sont point compatibles avec les formes zendes *çmahi* (restituée d'après sk. *smas*) et *çta*. Il faut que ces formes aient été refaites sur l'analogie de *jam* et *jē*, phénomène dont la conjugaison du thème *as-* dans toutes les langues présente de nombreux exemples, v. g. en grec ἔσμεν pour *σ-με (ς) (2). Quand à *dai*, on ne sait comment l'expliquer; on ignore même s'il se

(1) C'est à tort que M. Trumpp y rattache *ōsah* (sois); *ōs-* représente évidemment *was-*, comme le prouve le sens de *ōsēdàl* (habiter). Au reste, on sait que, bien que la racine *was* ait déjà en sk. le sens de *être*, elle ne joue pas en prk. le rôle de verbe auxiliaire que les langues germaniques lui ont si largement attribué.

(2) G. Meyer, *Griech. Gramm.*, § 483.

rattache à cette conjugaison : la variation de cette forme au fm. sg. et pl. tendrait à prouver qu'elle est nominale, et se rattache aux adjectifs participiaux en *ai* dont il sera question plus loin. La même anomalie se reproduit, il est vrai, dans la conjugaison du th. *wu*; mais il y a lieu de croire que dans *wu* elle est imitée de *dai*.

II. Rac. *sta*. — Finissons-en tout de suite avec cette racine, qui n'a fourni aux verbes auxiliaires qu'une seule forme, à savoir *ṡtah* = *stā-ti* ou *sta-nti*, qui passe pour 3e pers. du sg. et du pl. du verbe précédent. Le traitement phonique a été ici tout à fait différent de celui que nous avons relevé dans les désinences personnelles en général : on dirait que la voyelle finale est tombée, comme en persan, puis que le *t*, devenu final, s'est effacé à son tour. Est-ce à la longueur proethnique de l'*ā* qu'il faut attribuer son maintien et la chute de la syllabe brève qui la suit? Mais cette longueur ne se retrouve ni dans le sk. *tiṡthasi* ni dans le zd *histaiti* (2) : il serait bien étrange que l'afghan provînt d'une forme plus pure que celle de ces deux ancêtres.

III. Rac. *bhu*. — L'afghan a conservé de cette racine, non seulement un temps de l'indicatif, mais encore, ce qui est tout à fait exceptionnel, un optatif très-reconnaissable malgré sa dégénérescence.

1° Le temps de l'indicatif peut s'expliquer, soit par le présent, soit par le parfait.

a) Par le présent : sg. 1 *wu-m* pour **wam* = *bhaw-ā-mi*, la labiale initiale ayant fait prévaloir la nuance *u* dans le phonème subséquent; sg. 2 *wē* = *bhaw-a-(h)i;* sg. 3 *wu*,

(2) V. Bopp, *Gr. comp.*, § 508.

wuh pour **wah* = *bhaw-a-ti ;* pl. 1 *wū;* pl. 2 *wai ;* pl. 3 *wū* = *bhaw-a-nti*. L'analogie de *dai*, fm. *dah* et *dī*, fm. *dē* a créé à la 3e pers. un fm. sg. *wah* et un fm. pl. *wē*, manifestement hystérogènes.

b) Par le parfait : sg. 3 *wu* = *babhūva;* et toutes les autres désinences modelées par analogie sur les désinences du présent, v. g. *wum* = *babhūvam* pour *babhūv-a,* etc.

Chacune de ces explications laisse un peu à désirer : l'une exige la supposition d'un procès analogique; l'autre admet un procès phonique un peu arbitraire, *u* pour *a*. Somme toute, celle par le parfait l'emporte en vraisemblance, d'autant que *wum* a bien comme auxiliaire le sens du parfait.

2° Optatif. — On sait que l'affixe de l'optatif est un *-jaA-* qui au pluriel permute en un simple *-ī-* (1) ; cpr. gr. θε-ίη-ν, θε-ῖ-μεν ; cet ablaut s'est bien conservé en afghan ; seulement les deux formes se sont étendues indistinctement à toute la conjugaison. Le type *bhaw-jā-* (2) a donné *wai, wāe, wē,* formes dépourvues de désinences, qui par conséquent servent pour les deux nombres et toutes les personnes. Le type *bhu-ī-* a donné *wī,* qui ne sert qu'à la 3e pers. des deux nombres, précédé de la particule *de* et remplit plus spécialement la fonction du subjonctif (3). Il y a lieu, je pense, de considérer cette remarquable apophonie comme un des restes les plus précieux des flexions

(1) V. Saussure, *op. cit.*, p. 191.

(2) En réalité *bhu-ja₁A-* avec racine réduite; mais il se peut qu'une contamination analogique ait ramené le guna, comme en grec *ἔσ-ιη- pour *σ-jη-.

(3) V. Trumpp, *op. cit.*, p. 235 et p. 231.

indo-européennes; car on y peut trouver une preuve de plus de l'exactitude des théories de la nouvelle linguistique sur la formation de l'optatif dans la langue proethnique. De plus, c'est, je crois, le seul vestige de l'ancien optatif qu'on rencontre dans les idiomes néo-éraniens.

IV. Rac. *su* (aller) (1), ou peut-être plutôt rac. *ga*, i. e. *gwa* (même sens), avec permutation de gutturale initiale en chuintante, afghan *šw-àl* (aller, devenir). — Ce verbe ne présente dans sa conjugaison aucune particularité, si ce n'est que, dans le thème du présent et de l'impératif, il supprime entièrement la labiale, v. g. *wu šah* (deviens), *zah šam* (je deviens), allégement tout mécanique. Quant à sa fonction, il sert à suppléer la voix passive comme en allemand *werden*. La transition du sens d' « aller » ou « tourner » à celui de « devenir » est trop simple pour nous arrêter un instant.

V. Rac. *kar* (faire). — Cette racine a fourni à la langue afghane deux auxiliaires, l'un de voix active, l'autre de voix passive.

1° Sous sa forme thématique *kar-ā-mi*, afgh. *kṛ-a-m*, elle est aisément reconnaissable. Le verbe *kṛ-àl* ne présente d'ailleurs dans sa conjugaison aucune particularité : v. g. *wu kṛah* (fais), *kṛē* (tu fais), etc.

2° Avec le suffixe *-ja-*, indice du passif (2), la rac. *kar* devient *kar-jāmi*, qui a donné en sdh. *ki-ǧ-anu* (pour *kir-ǧ-anu*, je suis fait). C'est au même procès formatif que M. Trumpp (3) rattache l'afgh. *kēž-a-* (devenir), inf. *kē-dàl*, auxiliaire qui s'emploie comme *šw-àl*, v. g. *kē-žū*

(1) Selon Trumpp, *op. cit.*, p. 236.
(2) Cf. Hovelacque, *Gramm. zde*, p. 141 et 279.
(3) *Op. cit.*, p. 166. Ce serait encore là un beau reste de l'antiquité.

(nous devenons), *kēžī* (ils deviennent), etc. Il en fait également sortir, par aphérèse du *k* initial, la syllabe *-ē-, -ē-z-* qui forme les verbes intransitifs. La conjugaison est régulière.

VI. Rac. douteuse, peut-être *kag* (faire) (1). — L'auxiliaire *kaw-a-m* (je fais), beaucoup moins usité que *kram*, est également de voix active : s'il n'équivaut point à *kag-ā-mi*, il est peut-être le causatif de *kar* (avec chute de l'*r* radical) ou d'un thème *ka*, plus simple et plus primitif, soit *k-aw-àl* (faire faire). Il ne mérite pas qu'on s'y arrête davantage.

§ 4. — *Conjugaisons périphrastiques.*

Si jusqu'à présent nous nous sommes maintenus en plein courant éranien, avec bien peu de déviations, nous allons maintenant dériver largement vers les langues prâkritiques, car c'est à elles que se rattachent en très-grande partie les périphrases nombreuses par lesquelles l'afghan a dû suppléer à la perte de ses flexions de conjugaison. N'oublions pas toutefois que la conjugaison périphrastique est essentiellement hystérogène, et qu'on ne peut qu'avec de grandes réserves s'appuyer sur elle pour établir une affinité linguistique.

Jusqu'à présent aussi, nous n'avons eu qu'un seul type de conjugaison pour tous les verbes ; ici il n'en est plus de même, et les verbes se construisent tout différemment en périphrase, selon qu'ils sont intransitifs ou transitifs (2). De plus, il y a un ensemble de locutions toutes

(1) V. le P. W. de Böhtling et Roth.

(2) Parmi les transitifs sont aussi compris les causatifs.

spéciales pour tenir lieu de la voix passive. Ce sont ces trois ordres de conjugaison que nous allons passer en revue aussi rapidement que possible, car, pour tout ce qui tient plus de la syntaxe que de la grammaire, on peut se borner à une simple énumération.

I. Verbes intransitifs. — 1° Imparfait. — La base de la conjugaison de l'imparfait est le participe passé : la 3e pers. du sg. et du pl. de ce temps n'est autre que le participe passé lui-même, sans aucune addition, exactement comme au prétérit slave, et par conséquent la désinence varie suivant le sexe du sujet, v. g. du verbe *khēžam* (je monte), *khūt* (il montait), *khatăh* (elle montait), etc., ou bien *khatàl, khatalăh,* abrégé en *khatlăh*, etc. ; du vb. *pōhēdàl* (comprendre), *pōhēdàh* (il comprenait), *pōhēdē* (elles comprenaient), etc. Les autres personnes se forment par l'adjonction au participe des formes correspondantes du verbe *jam* raccourcies par la suppression du *j* et fondues en un seul mot avec lui : v. g. *khatam* = *khatàh jam*, ou *khatlam* = *khatàl jam* (je suis étant monté), puis sg. 2 *khatē,* pl. 1 *khatū,* pl. 2 *khatai*, ou bien *khatlē*, *khatlū*, *khatlai*. La conjugaison du prétérit persan est celle qui se rapproche le plus de ce qu'on vient de voir : *pursīdah am*, *pursīdah ē*, etc. ; mais le persan exprime même l'auxiliaire (*ast*, *and*) à la 3e pers. du sg. et du pl.

2° Imparfait duratif. — Ce temps se forme en préposant à la forme du précédent la particule *bah*, qui sans doute est la même que celle du futur, ou du moins dérive aussi du th. *bhaw-a-*, impliquant ici une notion de durée, d'état continu, comme dans sk. *bhāva-* (existence).

3° Imparfait conditionnel. — C'est le participe suivi de l'optatif du verbe *wum,* dont le *w* initial disparaît dans

la fusion des deux formes verbales, v. g. *pōhēdàlai* ou *pōhēdai* (= *pōhēdàh wai*).

4° Aoriste. — C'est l'imparfait précédé de la particule *wu*, dont on connaît l'origine : *wu pōhēdalam* (je compris).

5° Aoriste duratif. — Semblable à l'aoriste ordinaire avec *bah* préposé : *bah wu pōhēdalam* (*sup.*, 3°).

Les temps qui précèdent contractent fortement l'auxiliaire avec le participe ; ceux qui suivent, de formation évidemment postérieure, l'en tiennent au contraire séparé. Mais, pour les comprendre, il faut noter une nouvelle forme encore amplifiée du participe, à savoir *khatlai,* qui se décline comme les adjectifs en *ai,* savoir fm. *khatle*, pl. msc.-fm. *khatlī*. Nous avons assimilé ces adjectifs à ceux en *-a-ja-*, et l'on sait combien de suffixes se réunissent déjà pour former *khatàl*. Ainsi *khatlai* représente à nos yeux la surprenante accumulation suffixale (*kha*)-*ta-rā-ja-s*. Cela posé, il est aisé de comprendre que le participe, étant entièrement séparé de l'auxiliaire, varie en même temps que lui, et non seulement en nombre, mais aussi en genre, à toutes les personnes : sg. 1 (msc.) *khatlai jam*, (fm.) *khatle jam*, pl. *khatlī jū*, etc., etc.

6° Parfait. — C'est l'adjectif en *-ai* suivi du prés. du verbe *jam,* dont on vient de citer trois exemples.

7° Parfait du subjonctif. — C'est le même adjectif, suivi de la forme *wī,* 3e pers. de l'optatif du verbe *wum*.

8° Plus-que-parfait. — C'est le même adjectif, suivi du verbe *wum,* v. g. *khatlai wum*, *khatle wum,* etc. Pourquoi l'usage a attaché à l'auxiliaire *wum* une nuance de sens plus reculée dans le passé qu'à l'auxiliaire *jam*, c'est ce qu'il serait impossible d'expliquer si l'on n'admettait que

wum est un parfait. Autrement il faudrait se borner à dire que la langue, ayant à sa disposition deux formes périphrastiques pour deux fonctions légèrement différentes, a opéré entre elles un départ arbitraire.

9° Plus-que-parfait du subjonctif. — C'est la forme du plus-que-parfait, avec préposition ou insertion de la particule *bah*.

10° Parfait ou plus-que-parfait conditionnel — Ce temps se forme de la jonction de l'adjectif en *ai* avec l'optatif *wai*.

11° Futur passé. — Ce temps se forme du parfait, par préposition ou insertion de la particule *bah;* en effet, *khallai bah jam* se traduit littéralement « étant monté je serai » (1).

II. Verbes transitifs et causatifs. — Je ne saurais mieux faire que de reproduire sur cette matière délicate les explications données par M. Fr. Müller. « Au point de vue de la distinction des transitifs et des intransitifs, et de la formation des causatifs, dit l'éminent linguiste (2), l'afghan occupe parmi les langues éraniennes une place à part et se rattache directement aux idiomes de l'Inde dérivés du sanskrit. Dans ces idiomes, à la seule exception du bengali et de ses congénères, on ne peut, d'un verbe

(1) Il ne sera pas question des verbes composés à l'aide de l'auxiliaire *šwàl* (être capable), parce que ce procédé (cf. Trumpp, pp. 260 sqq.) est bien moins une composition qu'une simple juxtaposition syntaxique; en effet, *zah rasēdalai šam* (je puis arriver) s'analyse : *zah* (je); *rasēdalai*, imparfait conditionnel ou optatif (*sup.*, I, 3°) du verbe *rasēdal* (que je sois arrivé ou je serais arrivé); *šam* (je suis capable, v. l'étymologie, Trumpp, *l. c.*). Il n'y a plus là une périphrase verbale, mais deux propositions, l'une principale, l'autre incidente.

(2) *Conjugation*, p. 687 sq.

transitif, former au prétérit qu'un participe passif : par conséquent, devant toutes les formes qui sont composées à l'aide de ce participe, le nom d'agent est mis à l'instrumental, et la forme verbale s'accorde avec le nom d'objet, ou bien elle est considérée comme neutre et régit le nom d'objet (1). Ainsi la proposition « j'ai écrit la lettre » se tournera par « de moi a été écrite la lettre » ou « de moi a été écrit la lettre (acc). » Il est aisé de suivre cette formation particulière depuis le sanskrit jusqu'aux langues modernes. Elle tire son origine, d'une part, des formules de cérémonie des Indiens, dans lesquelles on s'efforce d'éviter l'emploi du pronom personnel, de l'autre, de la substitution dans le langage des formes participiales à celles des verbes définis. Ainsi, au lieu d'une juxtaposition telle que *rāgā-uvāča* (le roi a dit), la langue plus moderne préférera *rāǧñā-uktam* (par le roi fut dit).... Cette distinction des transitifs et des intransitifs se retrouve tout entière dans la conjugaison du verbe afghan : devant toutes les formes verbales transitives dans lesquelles entre le participe passé le sujet est mis à l'instrumental, et le verbe s'accorde en genre et en nombre avec l'objet. »

Cette règle une fois bien comprise, il est facile de se rendre compte du mécanisme de la conjugaison du verbe transitif, que nous allons suivre à travers tous les temps déjà distingués pour le verbe intransitif en prenant pour exemple le causatif *bārawàl* (charger) (2).

1° Imparfait. — Le verbe se construisant ainsi « par moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles — était chargé

(1) Comme en grec τιμητέα ἐστίν ἡ ἀρετή, et τιμητέον ἐστί τὴν ἀρετήν.
(2) I. e. causatif de rac. *bhar, bār-a-w*, faire porter.

— moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles, » et toutes ces relations personnelles pouvant se combiner deux à deux, on voit quelle extrême complication peut revêtir toute forme transitive. Mais cette complication se résout sans la moindre difficulté par la formule suivante : le premier pronom est toujours à l'instrumental, soit *mā, tā, haγah* (ou *ē*), *haγē, mūñgah, tāsē, haγō* (ou *ē,* utr. gen.); suit le participe passé, qui s'accorde en genre et en nombre avec le nom de l'objet, soit msc. sg. *bārawàh*, pl. *bārawàl,* fm. sg. *bārawalăh,* pl. *bārawalē;* enfin la formule se termine par le verbe *jam*, employé comme à l'imparfait de l'intransitif et également contracté avec le participe qui précède; à la 3e pers. du sg. et du pl., ce verbe est toujours sous-entendu. Par exemple, on aura : *mā barawàh* (je le chargeais), *mā bārawalăh* (je la chargeais), *tā bārawàl* et *tā bārawalē* (tu les chargeais); et en suppléant le pronom-sujet, *zah tā bāraw-am* (i. e. *bārawàh jam,* je par toi chargé étais, tu me chargeais), *mūž tāsē bārawal-ū* (nous par vous étions chargés, vous nous chargiez), *ta mā bārawē, ta mā bārawal-ē* (1) (je te chargeais), *tāsē mūñgah bārawal-ai, tāsē mūñgah barawalē* (*ai*) (nous vous chargions), etc. Le procédé n'a rien que de syntaxique (2).

2° Imparfait duratif. — Semblable au précédent, avec préposition ou insertion de la particule *bah : mā bah bārawàh* (je chargeais).

3° Imparfait conditionnel. — Même formation que pour l'imparfait simple, avec l'auxiliaire *wai* au lieu de *jam;*

(1) Suivant que *ta* est masculin ou féminin.

(2) V. Trumpp, *op. cit.,* pp. 210 sqq. Désormais on ne donnera plus pour exemple que la forme « par moi... chargé lui ».

seulement, comme cette forme, une fois contractée (*bārawai* pour *bārawàh wai*, etc.), prête fort à l'amphibologie, on ne l'emploie jamais qu'avec un nom d'objet à la 3e pers. du sg. et du pl. ; autrement on la supplée par l'imparfait duratif, v. g. *mā bārawai* (je chargerais), mais *zah tā bāh bàrawam* (tu me chargerais, tu m'aurais chargé).

4° Aoriste. — On prépose simplement *wu* à la forme de l'imparfait, *mā wu bārawàh* (je chargeai).

5° Aoriste duratif. — Même forme avec *bah wu* au lieu de *wu*.

6° Parfait. — La formation est rigoureusement parallèle à celle du parfait des verbes intransitifs : du participe en *-àl* se tire un adjectif participial en *-al-ai* ou *-l-ai*, qui se conjugue à l'aide du vb. *jam :* v. g. *mā bārawalai dai* (je chargeai), *zah tā bārawalai jam* (tu me chargeas), *ta hayah bārawalai jē* (il te chargea), etc.

7° Parfait du subjonctif. — *Bārawalai wī*, comme plus haut.

8° Plus-que-parfait. — Même forme que pour le parfait, avec l'auxiliaire *wum* au lieu de *jam : mā bārawalai wuh* (j'avais chargé).

9° Plus-que-parfait du subjonctif. — Même forme que le précédent, avec *bah* préposé.

10° Parfait ou plus-que-parfait conditionnel. — *Bārawalai wai*, comme à l'intransitif, sauf la tournure transitive.

11° Futur passé. — Même forme que le parfait, avec *bah* préposé : *mā bah bārawalai dai* (j'aurai chargé).

Telle est cette tournure transitive (1), procédé de lan-

(1) On en trouvera des paradigmes assez détaillés dans Fr. Müller, *Conjugation*, p. 694 sq., et dans Dorn, *Zusätze, op. cit.*, p. 444 sqq.

gage vraiment curieux, qu'on rencontre déjà sporadiquement en sanskrit, que l'afghan possède au plus haut degré en commun avec les langues prâkritiques les plus voisines de son domaine, et qui est absolument inconnu aux autres idiomes de souche éranienne.

III. Verbes passifs. — Les temps et modes de voix passive ne sont autre chose que la conjugaison, suivant les règles ordinaires, des auxiliaires déjà connus, précédés du participe ou plutôt de l'adjectif participial qui varie en genre et en nombre selon la nature du sujet : le latin *amatus sum* et tout le verbe passif français en sont une reproduction aussi fidèle que possible. Il faut donc se borner ici à une énumération très-rapide.

1° L'impératif se forme au moyen de l'auxiliaire *šwàl:* v. g. *wu sahalai šah* (sois supporté), *wu sahalē šah* (sois supportée), *wu sahalī šai* (soyez supportés ou supportées).

2° Le présent emploie, soit l'auxiliaire *šwàl*, soit l'auxiliaire *kēdàl*, au présent : *sahalai šam* ou *sahalai kēżam* (toleror).

3° Le futur se tire du présent à l'aide des particules connues.

4° L'imparfait se forme de l'imparfait de l'auxiliaire, avec l'adjectif participial, *zah sahalai šwalam* ou *kēdalam.*

5° L'imparfait duratif insère avant l'auxiliaire la particule *bah.*

6° L'aoriste insère entre l'adjectif participial et l'imparfait de l'auxiliaire la particule *wu, zah sahalai wu šwalam.*

7° L'aoriste duratif remplace *wu* par *bah wu.*

8° Le parfait et les temps suivants n'emploient que l'auxiliaire *šwàl,* dont l'adjectif participial est *šwalai,* peu usité, et *šawai.* Le parfait de l'auxiliaire est donc *šawai*

jam, etc., et la forme complète d'un passif ainsi conjugué est *zah sahalai šawai jam* (tu fus supporté), *zah sahale šawe jam* (tu fus supportée), *mūż sahalī šawī iū* (nous fûmes supportés ou supportées), etc.

9° Le parfait du subjonctif a pour auxiliaire *šawai wī*.

10° Le plus-que-parfait substitue *wum* à *jam* du parfait.

11° Le plus-que-parfait du subjonctif insère *bah :* v. g. *zah sahalai šawai bah wum* (que j'eusse été supporté).

12° Le parfait ou plus-que-parfait conditionnel a naturellement pour auxiliaire *šawai wai*.

13° Enfin le futur passé insère *bah* devant *jam* du parfait.

Si maintenant on ajoute à toutes ces formes compliquées celles qui sont obtenues au moyen de l'auxiliaire *kṛàl*, et qui ressemblent beaucoup aux tournures anglaises par *I do*, on se fera quelque idée de l'étonnant développement qu'a pris en afghan la conjugaison périphrastique. Ce n'est rien sans doute en comparaison de l'ottoman ou de telles autres langues agglutinantes, qui, ayant à leur disposition, non seulement quatre ou cinq auxiliaires, mais encore quatre ou cinq participes, peuvent les combiner deux à deux et poursuivre ainsi jusque dans ses nuances infinitésimales l'expression de la pensée, distinguer, par exemple, « je serai ayant mangé » et « j'aurai été mangeant » et « j'aurai été ayant mangé ». Mais c'est plus que la mesure ordinaire des langues indo-européennes, qui ne se sont point perdues dans ces combinaisons à l'infini et qui, dans la conjugaison périphrastique comme dans la plupart de leurs formations, sont moins remarquables par leur richesse que par leur sobriété.

CONCLUSION.

Nous avons terminé la rapide revue des formes grammaticales essentielles de la langue afghane. Nous nous sommes efforcé, tout en n'omettant rien de ce qui a trait au fond même de la langue, de condenser en un petit nombre de pages des notions qui eussent aisément fourni la matière d'un volume; car, selon nous, si la grammaire pratique, destinée à ceux qui veulent comprendre et parler un idiome étranger, ne peut entrer dans trop de détails, la grammaire linguistique, au contraire, doit être exposée sous la forme la plus brève et la plus précise, afin de permettre à celui qui l'étudie d'embrasser d'un coup d'œil la physionomie de la langue, ses caractères généraux et ses affinités. Allier la brièveté à la clarté, c'est le grand mérite de ces sortes d'œuvres, dont le savant sous les auspices duquel ces lignes ont été écrites (1) a fourni les meilleurs modèles : puisse l'élève ne s'être pas montré trop indigne du maître !

Et maintenant, sommes-nous en mesure de répondre à la question posée au début? Non certes : nous n'empiéterons pas sur le domaine des éranistes et des indianistes les plus autorisés, en décidant un point controversé dont la solution n'appartient qu'à eux. Qu'il nous suffise d'avoir, comme nous nous le proposions, rassemblé et résumé dans cet opuscule, sans parti pris, sans omission volontaire; toutes les pièces probantes dans un sens ou dans l'autre,

(1) M. Abel Hovelacque.

tous les éléments de décision, tous les caractères grammaticaux qui rattachent l'afghan, soit aux langues de l'Éran, soit aux idiomes prâkritiques, et d'avoir ainsi, aussi consciencieusement que possible, instruit le procès que d'autres sont appelés à juger.

Cependant, si peu que notre opinion personnelle puisse et doive peser dans la balance, nous ne nous croyons pas dispensé de la formuler ici, d'autant que, malgré notre vif désir de rester impartial, nous n'avons pu sans doute nous empêcher de la laisser apparaître de loin en loin dans le cours de ces études. A nos yeux, l'afghan est une langue éranienne et exclusivement éranienne. Le phonétisme afghan est plus éranien que prâkritique, malgré l'extrême abondance des linguales, qu'il faut considérer comme importées de l'étranger. La morphologie, que nous venons d'examiner, est encore bien plus concluante. Sans doute le mécanisme de la formation des thèmes ne nous a rien révélé de décidément éranien, et même, dans quelques cas, il nous a semblé voir l'afghan pencher plutôt vers le sanskrit; mais l'extrême similitude des suffixes formatifs en sanskrit et en zend ne permet guère en général de déterminer auquel des deux l'afghan se rattache le mieux; et d'ailleurs les thèmes les plus antiques, les mieux conservés ont une nuance éranienne nettement accusée, témoin les noms de nombre, témoin les participes passés à double suffixe qu'on retrouve en persan. Mais c'est surtout dans la déclinaison et la conjugaison que le parallélisme éclate dans toute sa force : chaque fois que, dans une désinence évidemment proethnique, le zend s'écarte un peu du sanskrit, c'est au premier que l'afghan se rattache; dans les cas bien rares (deux ou trois au plus)

où il en est autrement, la forme afghane fait bien moins songer au sanskrit qu'à une forme bactrienne un peu plus rapprochée du sanskrit que celle qui nous a été transmise par le zend. Au contraire, quels sont les caractères par lesquels l'afghan se rapproche un peu davantage, non pas du sanskrit, remarquons-le bien, mais, ce qui est bien différent, des idiomes prâkritiques? C'est, dans la formation des thèmes, les affixes secondaires et tertiaires ; dans la déclinaison, les prépositions et postpositions ; dans la conjugaison, la distinction du transitif et de l'intransitif, la dérivation du causatif et l'emploi des temps périphrastiques ; particularités curieuses sans doute et pleines d'intérêt, mais accidentelles, mais modernes, mais absolument étrangères à la grammaire proprement dite, dues évidemment à une influence considérable exercée sur l'afghan par les idiomes prâkritiques depuis l'époque où ils ont pris naissance, c'est-à-dire depuis deux à trois mille ans, mais sans valeur pour démontrer une affinité indo-éranienne, qui, si elle était admise, remonterait nécessairement à la période proethnique, à un temps où n'existait pas même en germe une seule de ces formations hystérogènes.

Résumons-nous. Les Afghans sont Éraniens, et leur langue est, quant au fond, purement éranienne. Seulement, comme le prouve le silence gardé sur leur compte par l'antiquité, et comme la situation géographique de leur pays les y prédestinait, les Pactyes ou Pâkhto ont entretenu depuis un temps immémorial les relations les plus suivies avec leurs voisins de l'Inde, dont les mœurs et la langue n'ont pu manquer de réagir très-fortement sur les leurs.

V. Henry.

LE GASCON DE BAYONNE

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

(*Suite.*)

ORDONNANCE DE B. DE PODENSAC, MAIRE DE BAYONNE, SUR LA VENTE DU POISSON (1).

[1255]

Sabude cause sie a todz los qui son e qui seran, queu seinhor de Baione del ancian poblement en sa, de questes franquesses a sons ciptadans de Baione en le mar salade e en la douce.

Que todz hom qui entrera en le mar salade per pescar en ischira ab peics, den arribar a la punte dauant les cabanes de bert labort (2), e deu metre lo cap de son baisset tant a terre entro lo palot abque goerne toqui a terre per le mar hifens ; e aqui que deu bener son peis a tot marcader franquemens; pero si a Baione lo bou

(1) *Études historiques sur la ville de Bayonne*, par J. Balasque et E. Dulaurens, t. I, pièces justificatives, p. 468; *Archives de Bayonne*, AA, I.

(2) La charte des *navigateurs de Bayonne* mentionnne le même point de l'embouchure de l'Adour: *ante cabanas de Puncta*.

bener, que li pot portar franquemens; e si aulhor lo portaue nil bene, que perdere lo peis eu baisset: lo baisset seri ars e peciat, e dou peis auri lo tertz lo seinhor, eu tertz les gardes, eu tertz que seri barreiat a Baione.

E se negun dous marcaders anaue crompar asalee sodz dauant les cabanes cum dessus es diit, que perderi lo peis eu baisset: lo baisset seri ars e peciat e dou peis seri lo tertz dou seinhor, eu tertz de les gardes, eu tertz qui seri bareiat a Baione.

E si nulh hom crompane lo peis qui seri pescat dou cap iusant de lisle de belay entrou au cap suzant de lirle corbeire, que perdere lo peis eu baissed: lo baisset seri ars e peciat, e dous peis auri lo tertz lo seinhor, eu tertz los gardes, en tertz seri barreiat a Baione.

E nulh dous marchaders qui comprin lo peis dous pescadors, no fazen enter lor nulh cot ne nulhe empreze ons los pescadors nius ciptadans de Baione ualiens meins, e per medisse guize queus pescadors no fassen enter lor nulh cot ne nulhe empreze ons los marcaders qui crompen lo peis neus ciptadans de Baione bailhen meins; e qui ac fera, que sera encors lo cors e lauer au seinhor, e armaira cum periuri, eu peis que hom lo trobera que sera tot barreiat, eu baischet ars o peciat. Mas se nost seinhor lo Rei o son filh o son senescaut ere de le part de le Bene, que y anien bener todz franquemens lor peis tant cum edz seran aqui.

E nulh hom no comprie per arrebener son peis, ni baleie, ni toil, ni autre peis qui sera mahud per bier a Baione de Sordo (1) en sa, ni Dax en sa, ni de Forgaue

(1) Sordes, abbaye sur le Gave de Pau.

en sa, ni de Fontarrabie en sa, ni de Sent Johan de Luis en sa, ni de Beiarritz en sa, ni auant man; e qui ag fara, que perdera lo peis eu baischet, si ni aue, assi cum dessus es diit.

E nuls hom no fenie peis descate a le punte, saub a son minjar, ni aqui ni alhor non sequie ni non fenie, saub a Baione; e qui ag fara, lo peis perdera assi cum dessus es diit; seu pot bener comunaumens seis cuberte que noi fasse.

Lo primer creag qui ischera, deu esser tailhat a Baione; e daqui en sus, si dus o tres ni daqui auant nissen en I die : que lun armancos e los tailhat en le viele, e qui asso trespasseri, que pergos lo creag.

Tot homi qui peis aportera a Baïone per bener, si de puis le misse mathiau comensera sonar arribe au port, que medis sou bene au poble, eu tinque a bente au poble qui a son minjar lo uolera, entrou le prime laissie de sonar; e daqui auant quou benie a qui se uolera, eu traga or se uolera.

E dou dimerx penos entrou dissapte pascau, nulhs hom no traga peis de Baione saub los areligios eus homis dou biler au cot.

E nulh hom no crompie per arrebener lus, ni lamprede, ni lobiadz, ni creagadz, ne autre peis de bertaudz pos au pord sie bingud; e qui ag fara, VI ss. se daunera au seinhor, ens peis qui sera dat aquiu domanera per tant cum ed hi aura dat.

E car in questes dauant diites causes peccauen modz homis per no saber, lo maire eu C pars ag fen escriuer per arremembranse dous prohomis ancians de Baione, e saierar dou saied de le comunie de Baione. Actum Baionæ,

mense februarii existente maiore Bayonæ Bertrando de Podensac pro domino Eduuardo, illustris regis Anglie primogenito et hærede, anno Dni Mo CCo L quinto inchoato nostri domini.

COUTUME DE L'HOSTELLAIGE OU DE LOUAGE A MARCHANDISE ÉTABLIE PAR BERTRAND, VICOMTE DU LABOURD (1).

[1125-1170]

Costume deus hostalatges de les cauzes de marcaderie.

Si augun marcader tin hoste en lautruy hostau, segont que en Bertrand de Bayonne vescompte de Labort establi, paguera dou trosset VI diers, saque de borre VI diers, le carque de coyre tres diers, bale per arrezon dou trosset, carque de grane XII diers, conils VI diers, cordoan tres diers, badanes dus diers, lang tres medailhes, carque deffer dus diers, sunat (?) hun die, estanh le pesse hun die, baques medailhe, ainhetz entrou C et daqui en sus dou trosset dobley dier dasso da hostaladge lostes asset qui la en le mayson pausera que son hoste qui no... hostaladges au clamor dou seinhor; assi cum de cuys de baque et daut aber biu.

Lo seinhor de le mayson aura de totz aues dacet qui crompe en sa mayson o en sa terre o logade que lage, sa mitat per hostaladge, o hostaladges, quoau meis vulhe, se laber da hostaladge; pero bei ha auer que no da hostaladge, et daquet pot aber hostaladge mes lobredey se

(1) *Archives de Bayonne,* AA, II, p. 51, reproduit par Balasque et Dulaurens.

no entre per le mayson, no y aura mitat, mes part cum hun deus compredors se y es ossino y es.

Dou trosset entir VI diers, e si no se ben entir, de cade pesse hun dier, coyre tres diers e estainh hun dier.

Le besti deu dar tant lo qui crompe cum lo que ben, cauat VI diers, eguo IIII^te diers, mulo IIII^te d., aso dus diers, cordoan hun d. le XIIe, lo trosset VI d. le XIIe, badanes medailhe, dou trosset et de C en juus dus diers, dou trosset de cuys de boeus o de baque dobley dier, le traq et dun entrou IX medailhes et XII dus diers, bodes XII d., bacon (?) hun d., porc medailhe, mauton hun quoarton, quintau duc hun die, quintau de pebe deu que crompe a XII médailhe, sere deu qui crompe hun dier le quintau, de XI medailhe, congre VI d. lo miele, eu C médailhe.

Costume dous hostes.

Tot hoste conegut se bent aber cargat en nau o en corau, hosteladge dera et.... descargat, et sartin labenture hiu liurement dera mitat o hostaladge quoau lostes mes boira.

Si mariner mane prener laue de lun hoste a lautre, jà lostes noy perdera son hostaladge de lauer de son hoste, et asset de cuy lauer es nou dera sauba a son hoste, lun adversari aura bencut lautre de le cause en que per dauant lo maire no laura contre diit en sa reson abant que lo negoci no sie en claus eu judgement.

Cet qui lauer thira en sa mayson de lautruy hoste, crubi lhostaladge de cet qui acomanat li aura.

Si lostes sen va la nuit de lostau, ey aura jagut so lo die ben lauer o parthide, si lostes pot trobar lauer, lhostaladge naura cum de mayson.

Si augun marcader es partit dautre terre per bier per mar a Bayone, e porte empleytes, et les ben en camin, abantz que en autre terre no les age descargades, lostes de Bayone daquet mercader naura son hostaladge ab que binque a le benture dou crompedor; et se bin a le dou benedor, lostes naura son hostaladge o le mitat de lempleyte quoau mes se vuilhe.

Si augun marcader per mete sa empleyte logue obredey et sentre per deffore ab clau, son hostes ons es lhevant i coucant naura hostaladge de lauer qui si benera, et le mitat de lempleyte autabey cum sere en son hostau, puichs que lo mercader, per sa melhorie, logue obredey en autre loc.

Si lo marcader embie trosset per mar o per terre e son compainhon es a Baione, et no pague lo freyt, so mariner o lo mulater lo met en son hostau, lo marcader paguera hostaladge la, et si asson hostes ains et dus.

Marcader no puyra tore lostaladge a son hostes conegut se muda se bou.

Si lostes met son aber en autre hostau ous lostes pergue son hostaladge, se no affey per necceyre de lostes, ja non perdera son hostaladge; empero si per necceyre que lostes nou metos lauer en bon loc et mete lauer en autruy hostau perdera lostaladge, et son marcader de lauer qui sera fare de le viele nola cargat per portar a Baione, nou deura hostaladge sa Baione non bou.

Totz temps lo seinhor de lostau hostaladge o part aura se laut desson obredey sentre per deffores set qui thira

lauer sarres ha benut cum lun sey es o noy es; si le passedgeyre o lo pinassot va per passadge de Capbreton a Baione o de Bayone a Capbreton, negun no deu pagar saup medailhe morlane de passadge per sa persone; empero si augun a affreytat a treuers losditz pinascot o passadgeyre, lo qui borra passar sen deu anie ab aquet, que le costume noli puyra ajudar.

Deus argentes (1).

En lan de nostre Seinhor miu quoate bint e chiis, landoman de sent Barthomiu en le mayretat dou seinhor en Bonifaci de Laduys en centene aiustade cum es acostumat ab autres bones gens, en le maison de le besiau de Baione auditz auguns maus parlas, — e diffamations que se fasen tant en le ciutat de Baione, quoant de part de fore endautes — ciutatz bieles e locs : dous yaps, tasses, copes e autres obratges que se fasen per los argenters — de ladite ciutat, same refferen per lequoau cause se engendrauen dampnatges bergoinhes des — honors e diffamations a ledite ciutat gens e habitans daquere volens e desiderans a toux abe — indempnitat de le dite ciutat e habitans daquere obraz adataute malici e iniquitat, e re — mediar e probedir a les causes susdites a honor proffit e utilitat de le dite ciutat e habitans, — daquer cum dit es e detot autre la conseruation e proffit dou bey comun no departen — dous autres establimens sa en rer feitz e ordenatz suber lofici dousditz argenters, ages aquetz aquest confirman, rattifian e laudan so que es estat addit e

(1) AA, 1, p. 332, *Archives de Bayonne.*

aiustat adaquetz, — per bie de establiment. So es que losditz argenters qui are son o per temps seran, obrin dessi — en auant cum tasses, yaps e copes dargent a onze dies e medailles. E que asayar lesdites — ovres e beder lors assays quent losditz argenters los boiran assayar que ac binquen e sien — tinqutz de demidiar au mair, qui are es o per temps auedor sera e deser que y builhen, — benir e tremeter escheuin per beder sayar e far los ditz assays. E si lodit maire no builhe — anar o tremeter cum dit es que en aquet cas losditz argenters pusquen sayerar e fai — los assays dous diitz obratges. Empero si ere cause que se trobase faute augune e que no — obrassen a le ley susdite que atau argent obrat fosse e si trenquat. E plus que cascun dousditz — argenters en lobratge que auran feit sie tinqut de meter son pousson de son seinhau affin que sie conegut qui aura feit le dite obre. Item plus que en les autres obres que seran — cum son cintures culhys e autres obres menudes que sien tinqutz de obrar aux dies — de lez. E cascun que meti en las pendentz de les cintures e en les bogles daqueres. — E assi medich en los culhys son pousson de son seinhau cum dit es sus le pene de tren — que lobratge e de pagar detz liures qui en an a le biele chetz nulhe merce. E que assi — ac tieran feran e compliran ac jurin cascum de lor; item plus que sie feit hun — real dargent de le ley de XI dies e medailhe per pation en lo quoau cascun dous ditz — argenters meti son posson lo quoau sie mes deffens le cope de le quoau cope los qui son — deputatz so es vidau cortes e Berthalon de le Begorre que lun de lor tinque le — cope e lautre le clau. Item plus que cascun dous soberditz argenters fase le segrement —

acostumat, e donque feite de cinquoante liures de morlans segont antiquemens — ere establit e auen acostumat de far; loquoau establiment fo laudat ratifficat — e apprauat per los que dessus ditz en totz sons puntz e capitos e volon e autreian que agos valor e fer — messe perpetuamens a tustemps. Publicat e confermat fo lo present establiment — en le claustre de le glisie maion deus lo lom cum es acostumat per los suberditz maire — escheuins juratz e cent pars lo jorn e an susditz testimonis son dasso lo seinhor en Etienne de Perres en Peis d'Espelette e en Johan de Begoinhe capaus e prebenders en le glisie — maior de Baione.

ÉD. DUCÉRÉ.

GLOSSAIRE.

Ab aiso, avec cela.

Are, à présent, contr., pour *adare.*

Adore, à l'heure, à présent, contr. *si adore de prime no fos vincud,* si à l'heure de prime ne fut venu. (Charte de com.)

Ag, devant une voyelle, *a* devant une consonne, selon M. P. Mayer (*Romania,* 1874, 441). On voit ici que ce n'est pas le cas. Ex. : *e qui ag descobrira,* pronom neutre *cela.* Le savant professeur relève l'annotation de M. Cenac Moncaut qui, dans son *Dictionnaire gascon-français,* dit que ce mot vient incontestablement du basque; nous ne voyons guère comment, et nous préférons l'explication de M. Mayer, qui, après avoir supposé dans ce pronom un mot entrant en composition avec *aquest , aquet , aco ,* ajoute : « forme peu satisfaisante et qui est mal expliquée par l'addition de *ecce* aux démonstratifs latins. » (Voyez aussi Diez, *Grammaire.*)

Aichere, aisselle.

Ainhet, agneau.

Aiustar, assembler.

Ajudar, aider.

Amassar, assembler.

Anar, aller.

Anemistat, inimitié.

Arfugua, refuser.

Argenter, argentier, orfèvre.

Armader, armer, *armader per son man*, armer par son ordre. (Charte de com., *Études historiques*, I, p. 462.)

Armairar, rester, demeurer.

Artiné, retenir (emploi de l'*a* prost.).

Arraube, robe.

Arrebener, revendre.

Arremembranse, souvenir.

Arresouablement, raisonnablement (emploi de l'*a* prost.).

Arrue, rue; le gascon bayonnais moderne a perdu en partie l'*a initial*.

Ars, brûlé.

Aso, âne.

Atau, ainsi.

Aucir, tuer.

Audir, entendre.

Aulhor, ailleurs.

Aur tissat, or tissé ; voy. *ors batutz*. (*Croisade contre les Albigeois ;* P. Mayer, *Gloss.*, t. I, p. 428.)

Autabey, aussi bien.

Autreiat, donné, octroyé; part. pass. de *autrey*, consentement.

Aygue, eau.

Bacon?

Badane, basane.

Bais, ballot.

Baisset, *bachet*, bateau.

Baleie, baleine.

Baque, vache.

Barailhos, querelleur, batailleur, de *baralha*, lutte, combat. Voy. l'ancien français *barroyer*. (*Crois. contre les Albigeois ;* P. Mayer, I, p. 392.)

Barreiat, saisi, confisqué. (*Croisade contre les Albigeois ;* P. Mayer, t. I, *Gloss.*)

Beguer, vicaire, lieutenant ; *viguier* dans la *Croisade contre les Albigeois ;* P. Mayer, *Gloss.*, t. I.

Bei, bien.

Bertaud, *bertaule* ou verveux, filet servant à la pêche ; c'est une espèce de nasse, de réseau soutenue par des cerceaux. On se sert encore de *bertaule* dans le haut Adour et dans la Nive pour prendre des carpes et d'autres gros poissons. (*Etudes historiques*, Balasque et Dulaurens, t. I, note.)

Bestie, bête, bétail.

Bilanie, vilainie.

Blu, bleu.

Bogle, boucle.

Boeu, bœuf.

Borre, étoupe.

Camin, chemin.

Capau, chapelain.

Cap-negre, tête noire, sorte de coiffure en capuchon, autrement appelée *pailhet*.

Capito, chapitre.

Carar, taire.

Care, visage ; en d'autres dialogues provençaux *cara* (*Croisade contre les Albigeois ;* P. Mayer, *Gloss.*, t. I), et l'espagnol *cara*.

Carce, prison.

Carque, charge.

Castet, château.

Cauat, cheval.

Cauer, chevalier. Nous trouvons aussi *cavaois*, identique à *cavaler*. (*Croisade contre les Albigeois;* P. Mayer, t. I, *Gloss.*)

Centene, centaine, réunion des cent pairs.

Chedz, sans. (Voy. *sine, senes,* vaud.)

Ceneza. (Diez, *Gram.*, II, 451.)

Ciptadan, citoyen.

Clam, plainte au maire. (*Etudes historiques,* t. II, p. 680.)

Clau, clou.

Clau, clé.

Claustre, cloître.

Cordoan, cordouan, *cordounas,* était l'objet d'un grand commerce entre Bayonne et Pampelune. (Voy. Fr. Michel, G. Annelier, *Guerre de Navarre,* notes, p. 493.)

Conil, peau de lapin. (Voy. Du Cange.)

Cortiat?

Coutet, couteau.

Culhys, cuillères.

Cuys, cuir, *cuys de baque.* (Coutume de l'hostellaige, *Archives de Bayonne,* AA, 11.)

Coyre, cuivre.

Creag, esturgeon.

Crompar, acheter.

Cubrir, couvrir.

Dampnatge, dommage.

Dar, donner; on trouve aussi *de* pour *da.*

Dardemer, se libérer, acquitter le montant d'une condamnation (*Etudes historiques*): *trou que sie dardemut,* jusqu'à ce qu'il soit libéré.

Darrocar, démolir de fond en comble (*Etudes historiques*): *sera sa maison darrocade,* sa maison sera démolie.

Denedar pour *denegar,* nier, refuser.

Descatar, tailler en pièces.

Dier, denier.

Dimartz, mardi.

Dimerx, mercredi.

Dissapte, samedi.

Domanar, demander en justice.

Echorbar, aveugler.

Eguo, jument.

Empero, si cependant. (*Croisade contre les Albigeois,* P. Mayer, t. I.)

Empleyte, emplegue, (*empietta*), emplette. (Balasque et Dulaurens, *Etudes historiques,* t. II; *Gloss.*)

Empreze, entreprise.

Esquiugayte, guette, sorte de guérite où s'abritaient les soldats du guet.

Establiment, établissement d'une loi par décision des cent pairs. (*Etudes historiques,* t. II; *Gloss.*)

Estainh, étain.

Estrainh, étranger.

Fenie, fendre.

Fiu, fief.

Fore, dehors, *faras.* (*Croisade contre les Albigeois,* P. Mayer; *Gloss.*)

Forestang, étranger.

Forredure, doublure.

Glizie, église, aphérèse de l'*e.*

Goerna, gouverner.

Grane, grain.

Guih?

Her, héritier. Voy. fr. *hoir.*

Hostalar, louer.

Hostalatge, magasinage.

Hostau ou *ostau,* maison, habitation.

Ischemple, exemple.

Ischides, revenus. Ce mot, qui a la signification de revenus, fruits, dans le *Glossaire* de Balasque et Dulaurens, ne paraît pas avoir ici la même valeur. *E apres nost seinhor lo Rey aura per* I *an e* I *die les terres e les tiemens deu layron e les ischides.* (Charte de Jean-sans-Terre.)

Ischir, ichir, ychir, sortir.

Labetz, alors. Se dit de même aujourd'hui.

Landoman, lendemain.

Lang, laine.

Larois, larcin.

Lamprede, lamproie.

Laudar, proclamer.

Ligami, lien.

Ligar, lier.

Linsons?

Lo, article. (Voy. Diez, *Gram.*, t. I.)

Log. lieu.

Loguer, récompense.

Lobiad, louvine.

Lus, lat. *luceus,* brochet; *en laquelle huche à poisson emblèrent deux luz et trois ou quatre grans truittes.* (Du Cange.)

Maizon de la vesiau, hôtel-de-ville.

Man, manement, manar, ordre, ordonnance. La chute du *d* est constante : *eaujatz esta carta e l'estranh mandament. — Quem mandan li legat que i sia obedient.* (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois,* t. I, p. 62, v. 1301.)

Marcader, marchand, *marcadier.* (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois,* t. I, p. 423.)

Marcat, marché.

Maudizent, médisant.

Maubolense, malveillance.

Mauton, mouton.

Medis ou *médisse,* même.

Mentahud, mentionner. Se trouve aussi dans le glossaire des *Etudes historiques de Bayonne,* sous *mentar, mentaut, mentagud,* mentionner, *denomer* (des témoins).

Mession, gages, *messios.* (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois.*)

Minjar, manger.

Misse mathiau, messe du matin.

Miu, mille.

Modz, motz, nulte, plusieurs. Emploi fréquent de la douce.

Mudar, changer.

Mulater, muletier.

Mulo, mule.

Mustre, montre, revue des lieux ou d'une bande armée.

Obredey, ouvroir, magasin.

Orridici, préjudice.

Ost, armée; *miar en ost*, envoyer à l'armée.

Pailhet, sorte de capuchon.

Palot, petit pieu, nom du gouvernail des bateaux de rivière.

Passadgeyre, passager.

Pebe, poivre.

Peciar, mettre en pièce: *lo baisset seri ars e peciat.* (Ordonnance sur la vente du poisson, *Archives de Bayonne.*) *Que es fondran les murs e les fan pessier.* (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois*, t. I, p. 118, v. 2589.)

Peic, poisson.

Peinherar, saisir, prendre en gage.

Percas, requête, pourvoir, *pourchas.*

Pero, mais; a quelquefois le sens de cependant. (Voy. P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois*, t. I, 431). *Pero sia Bayonne lo bou bener.* (Ordonnance sur la vente du poisson, *Archives de Bayonne*, AA, I.)

Per so car, parce que.

Pescar, pêcher.

Pesse, pièce.

Pleit, procès.

Pinassot, petite pinasse, bateau en usage sur l'Adour et dans le golfe de Gascogne.

Plumaions, petites plumes.

Poblement, construction.

Pord, port.

Pousson, poinçon.

Prebender, prebendé.

Probedir, prohiber.

Prohomi, prudhomme.

Punte, pointe, cap, promontoire.

Quoate, quatre.

Rigautat, rigueur. On prononçait sans voyelle initiale.

Saierar, sceller.

Saiet, sceau.

Saque, balle de marchandise.

Sarrar, fermer.

Sede, soie.

Sedmane, semaine.

Segont, selon.

Sendat, sorte de soie servant à faire des vêtements. On trouve *cendatz* dans la *Croisade contre les Albigeois.* Philippe-Auguste avait aussi des tentes d'étoffe appelée *cendal.* (Fr. Michel, *Gram. de Nav.*; Guil. Anclier, notes, p. 646.)

Senescaut, sénéchal.

Serbent, serviteur, huissier, mais plus souvent comme sergent du maire.

Seti, siége.

Sodz, sous; *subter*, prov.; *sotz*, *sos*, esp.

Sota (Diez, *Gram.*, p. 399), adoucissement de la forte.

Somoiment, convocation, *samouir* ; c'est convoquer des contingents militaires : *et a fait per sa terra tost somonir sa gent.* (*Croisade contre les Albigeois*, P. Mayer, I, 13, 250.)

Soube pour *soute*. *Solutio*, acquit, paiement : *si daucun deu deute a daucun que ne pusque o no vulh soube.* (Charte de commune de Jean-sans-Terre.)

Sunag, ballot.

Sus, en haut, ci-dessus.

Tau, tel.

Testimoni, témoin.

Tertz, tiers.

Toil, lat. *toilandalo* (Du Cange), chien de mer.

Traneseire, traversin, sorte de coiffure. La *Coutume de Bayonne* nous donne *trebesseyre*. (*Etudes historiques*, Balasque et Dulaurens, II.)

Trer, lat. *trahere*, tirer, faire sortir. (*Etudes historiques.*)

Trespassar, dépasser : *e qui assi trespasseri qui pagos lo creag.* (Ordonnance sur la vente du poisson, *Archives de Bayonne*, AA, I.)

Trosset, ballot.

Trou, jusqu'à ; *trou que*, jusqu'à ce que (*Etudes historiques ; Gloss.*, II, p. 681) ; *enta* (*Croisade contre les Albigeois*, P. Mayer, Fr. Michel, Guil. Anulier), contraction pour *entrou*.

Tuscera. MM. Balasque et Dulaurens donnent en note : *interficiare est sequestrare, in manum tertiam ponere* (Du Cange). L'explication de ce mot est encore obscure.

Vedz, fois.

Vezin, voisin, membre de la commune.

Yap, d'argent, coupe à boire, hanap.

L'INDE FRANÇAISE

ET LES ÉTUDES INDIENNES EN 1880-1881 (1)

Je ne sais, Messieurs, si nous pourrons obtenir cette année l'érection d'une chaire définitive pour l'enseignement des langues de l'Inde ; mais, quand même ce cours continuerait à n'être que complémentaire, j'ai l'espoir qu'il nous sera possible d'aborder, pendant le second semestre, l'étude de l'hindoustani ou pour mieux dire des idiomes septentrionaux de la grande péninsule. Si ce projet se réalisait, nous continuerions pendant l'une des deux leçons hebdomadaires l'analyse de la grammaire tamoule et l'explication d'un texte facile ; nous consacrerions l'autre leçon non pas tant à l'étude directe et immédiate de l'hindoustani qu'à l'histoire de sa formation et de ses origines. Laissons aux esprits anti-scientifiques le procédé soi-disant pratique qui consiste à apprendre ou à enseigner une langue par la seule ressource de la mémoire et des « règles ». Nous avons affaire ici à des hommes intelligents et instruits, et nous devons user avant tout de la seule méthode sérieuse, qui consacre beaucoup de temps peut-être aux préliminaires, mais qui prétend épargner ensuite aux travailleurs des études fastidieuses en les habituant à

(1) Discours prononcé le 15 novembre 1881 à l'ouverture, pour l'année scolaire 1881-1882, du cours complémentaire d'hindoustani et de langue tamoule à l'École nationale des langues orientales vivantes.

chercher la cause de chaque phénomène, en leur montrant toujours la synthèse à propos de chaque détail, en procédant toujours, en un mot, du connu à l'inconnu. C'est pourquoi j'avais demandé que l'affiche du premier semestre de cette année portât, au paragraphe relatif à ce cours, la mention : « Notions générales de linguistique; exposé élémentaire de la grammaire sanscrite, préparatoire à l'étude des langues de l'Inde ». Je ne sais pour quelle raison cette mention a été omise, mais je ne m'en conformerai pas moins au programme que je viens d'indiquer. Le tamoul et surtout l'hindoustani sont beaucoup mieux et beaucoup plus aisément appris quand on sait d'abord ce que c'est qu'une langue et comment elle se comporte, quand on sait aussi quels ont été les rapports d'un idiome avec ses voisins et comment il dérive de tel ou tel autre.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir à vos yeux l'importance et l'utilité des langues de l'Inde au point de vue du commerce et de la politique. Dans l'*Adresse à l'Assemblée nationale* (1) qui prépara et amena plus tard la création de l'École des langues orientales (2), Langlès, en 1730, s'exprimait ainsi :

« Depuis longtemps, nous languissions dans l'insouciance et l'avilissement ; pour nous tirer de ce honteux état, il

(1) *De l'importance des langues orientales pour l'extension du commerce, les progrès des lettres et des sciences,* adressé à l'Assemblée nationale par L. Langlès, officier du point d'honneur et chasseur volontaire de la garde nationale parisienne. *Paris et Strasbourg*, 1790, in-8°, ij-40 pages.

(2) Décret de la Convention nationale du 10 germinal an III rendu sur le rapport de Lakanal. Une souscription a été ouverte l'an dernier pour élever une statue à cet illustre représentant du peuple. J'y ai pris part, ainsi que quelques professeurs de cette École.

falloit une grande révolution ; les philosophes, les politiques et quelques historiens même l'invoquoient, la prédisoient, la fomentoient. Enfin, leur utile et mâle éloquence a réveillé notre énergie engourdie par l'habitude de l'esclavage, mais non pas entièrement anéantie. Malgré les vaines précautions du despotisme et les pieuses ruses de la superstition, la révolution, déjà opérée dans les esprits, éclate ouvertement, et, en un seul jour, naissent à la liberté vingt-cinq millions d'hommes. Cette précieuse liberté est donc le fruit du progrès de nos connaissances...

« Quoique tous les genres de littérature n'ayent pas également influé sur notre régénération, l'on ne doit négliger aucun de ceux qui, dans les circonstances présentes, peuvent contribuer à la gloire ou à la prospérité de l'État. Je ne craindrai pas d'avancer, je me flatte même de prouver que l'étude des langues orientales, trop négligée en France, réunit ce double avantage. Elle servira également à étendre nos connaissances, à perfectionner nos sciences et à augmenter nos richesses en facilitant notre commerce avec l'une des plus belles parties du monde... »

Langlès invoque ensuite le « témoignage des négocians et des voyageurs qui ont parcouru le Levant », et les « écrits de plusieurs savans membres de la compagnie des Indes-Orientales qui ont recommandé à leurs compatriotes l'étude du persan » et de l'hindoustani, son dérivé. Il examine ce qu'ont fait les Anglais et les Allemands, et il continue :

« Les Hollandois, fameux dans toute l'Europe par leur talent pour le commerce, joignent à ces deux langues (l'arabe et le turc) la connoissance du persan et du tamoull, qui leur sont très-utiles pour leurs possessions de l'Inde,

de l'isle de Ceylan, de celle de la Sonde, etc. Ils avoient établi successivement à Leyde, sur la côte de Tranquebar, à Colombo, des imprimeries tamoulles d'où il n'est malheureusement sorti que des livres de controverse et de piété, beaucoup plus propres à égarer l'esprit qu'à l'éclairer...

« Les Anglois encouragent l'étude des langues de l'Inde, l'impression des grammaires et des dictionnaires ; des savans se sont rendus disciples des brahmanes pour étudier le sanskrit.

« Les mêmes motifs d'intérêt et de gloire qui animent les Anglois devroient nous exciter à les imiter ou même à les rivaliser. Nous les voyons, avec une étonnante indifférence, étendre sans cesse leurs domaines dans l'*Inde* ; ils sont sur le point à chaque instant de nous en expulser, et nous ne songeons pas à nous y raffermir et à partager avec eux les richesses de cette superbe contrée. » Il déplore ensuite la conduite de la France vis-à-vis de Tipou-Saheb, ce vaillant et dernier ennemi des Anglais dans l'Inde, dont la résistance énergique offrait peut-être à la France le moyen de reprendre l'œuvre avortée de Dupleix.

Dupleix !... Puisque je viens de prononcer ce grand nom, vous me permettrez — et ce ne sera point sortir du cadre de cet enseignement que de faire une rapide excursion sur le terrain historique et politique, — vous me permettrez de vous en dire quelques mots aujourd'hui, à l'occasion de plusieurs publications toutes récentes, à l'occasion surtout de la prochaine érection d'une statue à ce généreux patriote dans sa ville natale, à Landrecies.

Deux statues de Dupleix, dues au talent de M. Th. Gruyère, ont déjà été élevées sur le territoire français,

l'une au musée de Versailles, en 1861, l'autre à Pondichéry même, le 16 juillet 1870. Cette œuvre de justice et de réparation tardive est due principalement aux efforts persévérants de M. Pierre Margry, ancien archiviste de la marine. Ce vaillant travailleur, aussi modeste qu'instruit, et qui connaît mieux que personne l'histoire de la France coloniale, a réuni sur Dupleix et sur ses prédécesseurs de très-nombreux et très-précieux documents qui lui permettront de nous donner quelque jour l'ouvrage définitif encore nécessaire même après les publications toutes récentes de MM. Bionne et Hamont. M. Henri Bionne, ancien officier de marine, a fait une œuvre « de bonne foy », mais trop incomplète et sommaire (1); M. Tibulle Hamont a fait un livre en apparence plus général, moins intéressant au fond, assez imparfait en tout cas, et où la critique relèverait un ton personnel et des allures prétentieuses un peu excessives peut-être (2).

L'apogée de la puissance et de l'autorité de Dupleix coïncide avec le siège de Pondichéry par les Anglais, en 1748. L'histoire de ce siège est bien connue, et je n'ai pas à vous la faire ici; vous savez qu'au bout d'un mois et demi l'armée anglaise battit assez piteusement en

(1) *Dupleix*, Paris, M. Dreyfous, 1881, 2 volumes in-8°. — I, (iv)-viij-224 p. — II, (iv) p. et p. 225-470. — Portrait de Dupleix, autographes, carte de l'Inde, plan de Madras, Gingy, Trichenapally, Arcate et Pondichéry. Ce dernier plan est malheureusement celui du Pondichéry de 1765, et non du Pondichéry de Dupleix.

(2) *Un essai d'Empire français dans l'Inde au dix-huitième siècle; Dupleix*, d'après sa correspondance inédite; *Paris*, Plon, 1881, 1 vol. in-8° de (iv)-xij-323 p. — Cartes de l'Inde, carte de la côte de Madras à Nizanpatnam, petits plans de Madras (le fort Saint-George), de Pondichéry et de Trichenapally.

retraite dans la nuit du 15 au 16 octobre ; la flotte qui bloquait la ville du côté de la mer mit également à la voile le même jour. Mais je voudrais signaler à votre curiosité deux documents peu connus. Le premier, d'un médiocre intérêt au point de vue historique, est un poème imprimé à Paris en 1751 et intitulé *Pondichéry sauvé, poème en quatre chants, dédié à M. le comte de M....* C'est une plaquette de 17 pages in-4° dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale. Les sentiments patriotiques de l'auteur anonyme sont certainement meilleurs que ses vers dont voici un échantillon :

La magnanimité d'un sage gouverneur,
Sa fermeté, son zèle et sa rare valeur,
Tant de hauts faits conduits avec tant de prudence
Seroient-ils donc payés par un ingrat silence ?
Et nul des beaux esprits, aujourd'hui si vantés,
N'a-t-il jugé ces traits digne d'être chantés ?
Quand tout se tait ici, j'entonne la trompette ;
L'amour de la patrie aura fait un poëte,
Et quoique peu connu dans le sacré Vallon,
Je me sens Citoyen, voilà mon Apollon.

J'ai l'intention de faire réimprimer ce poème.

Le second ouvrage dont je me propose de vous entretenir, et qui est beaucoup plus important, ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale où je l'ai vainement demandé. C'est une brochure publiée à Pondichéry en 1870, à l'occasion de l'érection de la statue de Dupleix, par M. F.-N. Laude, procureur général et chef du service judiciaire, mort depuis à Saïgon. Cette brochure, dédiée « aux descendants de Dupleix », forme un in-octavo ordinaire de quatre-vingt-onze pages, et elle est intitulée :

« *Dupleix. Le siége de Pondichéry en 1748*, extrait des mémoires inédits de Rangapoullé, divan de la Compagnie des Indes ». Huit pages préliminaires donnent d'utiles renseignements sur la famille de Dupleix. De son mariage avec Mme veuve Vincens, le gouverneur général de Pondichéry avait eu un fils né en octobre 1742, et qui mourut quelques jours après sa naissance ; il ne paraît pas en avoir eu d'autres enfants. On sait qu'à Pondichéry Dupleix et sa femme avaient auprès d'eux une jeune fille que les mémoires en question appellent soit Chonchon, soit Mlle Vincens ; elle est mentionnée dans les lettres de Godeheu et dans d'autres pièces officielles ; c'était évidemment le dernier enfant de M. Vincens. Mme Dupleix avait perdu son premier mari en 1739 ou 1740 ; ce fut le 17 août 1741 qu'elle se remaria, à Chandernagor, avec le gouverneur de l'Inde française. Dupleix avait alors quarante-trois ans ; l'acte de mariage en donne trente-trois à Mme veuve Vincens, mais ce ne peut être que par une galanterie du curé de Chandernagor, car Mlle Jeanne Albert avait épousé le 5 juin 1719 M. Jacques Vincens, natif de Montpellier, membre du Conseil supérieur de Pondichéry, et elle devait avoir plus de onze ans à l'époque de ce mariage. M. Laude affirme pourtant qu'elle doit être la même personne que Marie-Françoise Albert, née à Pondichéry le 18 mars 1708, du mariage, dont la date n'est pas connue, de M. Jacques-Théodore Albert, chirurgien de la Royale Compagnie de France, avec Mlle Élisabeth-Rosa de Castro, native de Madras. Les irrégularités, les contradictions, les incertitudes qui abondent partout dans les registres d'état civil tenus par les prêtres ne nous permettent pas de nous attacher rigoureusement aux détails. Il est possible,

par exemple, que M. Albert se soit marié à Madras et que sa première fille y soit née ; il est possible aussi — et j'en pourrais citer de nombreux exemples — que cette fille ait été baptisée dans des circonstances spéciales ou même que son acte de baptême ait été purement et simplement omis.

Mme Vincens avait eu sept enfants dont cinq filles ; la dernière est celle que Dupleix élevait ; l'avant-dernière était morte en 1731, à onze mois. Les trois autres épousèrent, en 1738 et en 1743, François Coyle de Barneval, Jacques Duval d'Espréménil et François-Corneille de Schonamille, gouverneur de Cassimbazar.

Les mémoires originaux que cite M. Laude ne sont pas flatteurs pour Mme Dupleix. L'écrivain tamoul la représente comme abusant volontiers de l'extrême influence qu'elle avait sur son mari pour s'immiscer dans toutes les affaires, comme exerçant sur la population inférieure de Pondichéry une véritable terreur au moyen d'une centaine d'espions, comme peureuse et frivole. Ces appréciations n'ont évidemment qu'une valeur relative; elles n'enlèvent en aucune façon leur intérêt aux mémoires dont il s'agit et aux extraits qu'en a publiés M. Laude. On peut y voir jour par jour, prises sur le vif, les impressions des Indiens intelligents de la ville devant chacun des événements du siége. Ananda-Rangapoullé donne de curieux détails sur les maraudeurs, sur les provisions amassées, sur le bombardement, sur les casemates et les refuges blindés avec des poutres et des balles de coton où s'étaient retirées les dames européennes ; il rapporte certaines conversations, certains propos familiers de Dupleix. Avec un plan de Pondichéry sous les yeux, et surtout avec un plan de la cita

delle (1), on peut suivre pas à pas, en lisant ces extraits, la vie des assiégés de 1748 (2).

Malheureusement, les traductions ne paraissent pas tout à fait rigoureuses. Il est probable que M. Laude a dû les faire faire par des interprètes indiens et qu'il s'est borné à en retoucher le style. Mais il est facile de remédier à ce défaut, car le texte tamoul est à notre disposition.

La Bibliothèque nationale possède, en effet, Messieurs, seize volumes in-folio qui proviennent de la collection Ariel et contiennent la copie exacte de tout ce qui a été conservé des lettres, des notes et de la chronique quotidienne découverte à Pondichéry, en 1846, par M. Gallois Montbrun. Cette chronique avait été écrite de 1736 à

(1) J'ai acheté, il y a dix ans environ, sur les quais de Paris, un plan très-détaillé de cette citadelle, dressé vers 1706. La citadelle de Pondichéry, connue sous le nom de *Fort Saint-Louis*, s'étendait un peu au delà du vaste espace qu'occupe aujourd'hui la place du Gouvernement. Elle renfermait le palais du gouverneur, une église, des casernes, des magasins, des maisons particulières, des jardins, des puits, etc. On y entrait, du côté de la mer, par la porte *Royale* et au sud-ouest par la porte *Dauphine*. L'enceinte comprenait cinq bastions, savoir à l'ouest le bastion Dauphin, construit en 1702, au sud-ouest celui de Bourgogne (1703), au sud-est celui de Berry (1704), au nord-est celui de Bretagne (1705) et au nord-ouest celui de la Compagnie (1706).

(2) Il n'est pas sans intérêt de comparer le récit d'Ananda-Rangapoullé avec la *Relation* pour ainsi dire officielle *du siége de Pondichéry* qui fait partie de la *Collection des mémoires pour servir à l'histoire de la guerre terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle*, Paris, 1758, in-12 (p. 237-345). Nous y apprenons qu'après avoir reçu plus de 40,000 boulets, de 1,100 bombes et de 4,000 obus, après avoir vu sauter un magasin de poudre, les Français, au bout de cinquante-sept jours d'invasion, trente-huit jours de tranchée ouverte, n'avaient perdu que 112 blancs, 20 cipayes et quelques Cafres.

1799 par les *Divans* et la Compagnie des Indes, *Anandarangappiḷḷei* et son fils *Tiruvêngadapiḷḷei*. Les seize volumes embrassent, avec de nombreuses lacunes, la période la plus importante et la plus intéressante de l'histoire des Français dans l'Inde. Un de mes plus chers désirs serait de publier un jour, non pas tant une traduction complète qu'une analyse minutieuse, avec extraits textuels, de ce volumineux journal écrit tout entier en tamoul ; il est en effet surchargé de détails oiseux, de comptes particuliers, de « cancans » insignifiants. J'hésiterais pourtant à ne pas mentionner des faits comme le suivant : Anandarangappoullé sort un matin de chez lui pour se rendre au palais du gouverneur ; mais, en chemin, il rencontre « un objet de mauvais augure » et rentre chez lui sans aller plus loin. Ce sont là des incidents caractéristiques d'un homme, d'une nation, d'une époque.

Depuis lors, en effet, Messieurs, sur cette terre de Pondichéry où François Martin dressa le drapeau de la France pour la première fois, le 13 janvier 1674, il s'est produit, au point de vue philosophique et social, de remarquables changements. C'est surtout depuis que j'ai quitté ce pays, depuis une quinzaine d'années environ, que le mouvement s'est accentué et s'est développé avec une surprenante rapidité. N'y a-t-il là qu'un accident, qu'une tentative factice, qu'un entraînement passager ? Faut-il y voir au contraire l'indice d'une évolution ethnographique profonde, sincère, spontanée ? L'avenir nous l'apprendra.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, on voit à Pondichéry depuis quelque temps des choses véritablement surprenantes et bien faites pour étonner ceux qui ont habité naguère notre

vieille colonie. Des Indiens portent journellement le costume européen et paraissent chercher à vivre à la française ; ils se promènent sur la place du Gouvernement, à la musique, comme on dirait en province, avec leurs femmes, auxquelles pourtant ils ne donnent pas encore le bras ; ils assistent aux soirées du Gouverneur et aux banquets officiels. Je dois signaler à votre attention un fait plus remarquable et plus caractéristique encore : le 18 septembre dernier, un certain nombre d'Indiens, et d'Indiens seuls, ont offert un banquet à l'un d'entre eux, Ponnoutambypoullé, membre du Conseil colonial et Conseil agréé à la Cour de Pondichéry. Un compte-rendu détaillé de ce banquet, en français et en tamoul, a paru dans les numéros du 13 septembre et du 3 octobre 1881 du *Progrès de l'Inde française*, journal républicain qui se publie à Karikal. A cette réunion assistaient, dit le journal que nous venons de citer, « des membres notables de la catégorie des proscrits vulgairement dits *parias* ». Des discours nombreux ont été prononcés, affirmant hautement les idées modernes de fraternité et de tolérance, nonobstant les différences de races, de couleurs, de religions, etc. On s'y est plaint de certains « esprits pusillanimes et timides qui ont un pied dans le camp libéral et l'autre dans la sacristie des Missions étrangères ». Mais, ajoute le journal indien, « la responsabilité de leur hésitation ne pèse pas sur eux. Elle incombe à la Mission catholique, qui a sacrifié l'esprit à la forme et s'est contentée d'une religion de pratiques extérieures, sans tenir compte du maintien des préjugés et de la haine de la démocratie. La République a fait ce que la religion n'a pas osé faire. »

En parcourant les journaux de l'Inde française pour y

relever les faits littéraires, scientifiques ou politiques qu'il pouvait être intéressant de vous signaler, j'ai rencontré un petit discours qui porte un cachet d'authenticité et d'originalité incontestables, et où l'on retrouve une preuve évidente du mouvement progressiste dont je viens de vous parler. Le 14 juillet 1881 avait lieu à Yanaon, sous la présidence de mon ancien camarade Gustave Sicé, chef de service intérimaire, la distribution annuelle des prix aux élèves des écoles publiques. Le chef de caste des télingas, Kamichetty-Pérama, a prononcé, au cours de cette solennité, les paroles suivantes : « Depuis que le commerce ne prospère plus comme autrefois, le généreux gouvernement français prodigue toute espèce de secours à la population : les cultivateurs, depuis votre temps, ne manquent pas d'encouragement dans leur industrie au moyen des avances à l'agriculture ; les autres, au moyen des travaux exécutés au compte de l'État, et les pauvres, au moyen de la subvention du comité de bienfaisance. En outre, ce qui est l'intérêt général, c'est l'entretien des écoles gratuites pour l'enseignement de nos enfants ; surtout l'éducation de nos filles sera un avantage inappréciable aux Indiens. Grâce à Dieu, on ne se trompe pas relativement à nos antiques sciences, car si le système asiatique de nobles divisions ne donne pas au sexe féminin la liberté de venir au dehors par *gocha*, c'est-à-dire sans l'autorisation du mari, il ne défend pas, pour cela, de donner de l'instruction aux filles. Pleins de reconnaissance pour tant de bienfaits de la part de l'administration, nos devoirs nous obligent de remercier toujours nos dignes représentants du gouvernement français, et nous espérons bien, Monsieur le chef de service,

que votre véritable bienveillance daignera nous amener à tous les progrès et maintenir tous les moyens d'encouragement à la propagation de l'instruction publique. Vive la République ! »

Partout où la démocratie s'affirme et se développe, les écoles tiennent le premier rang dans les préoccupations publiques. L'Inde française n'a point échappé à cette conséquence nécessaire. Les *mirasdars* (1) de Nellatour, dans l'arrondissement de Karikal, ont construit une école primaire à frais communs. Une école primaire laïque de filles a été créée à Pondichéry le 3 mars 1881 ; un arrêté du 17 janvier précédent avait établi dans la même ville, sous la direction de l'ingénieur colonial, une école professionnelle comprenant l'enseignement de la charronnerie, de la menuiserie, de l'ébénisterie, de la construction, de la fonderie, de la forge et de l'ajustage. Un maître d'arabe a été nommé à l'école primaire de Karikal. Le 27 septembre 1880, une école avait été ouverte à Chalacara, une des *aldées* (2) qui dépendent de Mahé. Les écoles de l'Inde ont eu l'honneur de recevoir des prix spéciaux de M. le Ministre de l'instruction publique, qui a conféré les palmes académiques à plusieurs maîtres et aussi à plusieurs littérateurs du pays. De son côté, le collége colonial a ouvert ses portes aux natifs, qui pourront désormais

(1) On nomme ainsi, dans l'établissement de Karikal, les propriétaires fonciers qui possèdent en commun et par indivis les terres de chaque village.

(2) *Aldée*, de l'hispano-portugais *aldea* « hameau, village », qui dérive, selon Littré, de l'arabe *al daiah* « le fonds de terre ». On nomme ainsi, dans l'Inde méridionale, la dernière unité géographique, le dernier groupe d'habitations ayant des intérêts ou des besoins communs, surtout au point de vue de la culture des terres.

recevoir, sur les mêmes bancs, la même instruction que les créoles blancs et mulâtres ; un système fort ingénieux d'examen oral et écrit, par correspondance, permettra aux jeunes collégiens de recevoir le grade de bachelier ès-lettres, et s'il leur convient ensuite de suivre les leçons de droit que donnent, à Pondichéry, les magistrats de la Cour d'appel, il leur suffira, après trois années d'étude, après avoir subi certains examens sur place, de venir en France soutenir une thèse devant une des Facultés de l'État pour obtenir le titre de licencié. Déjà deux jeunes Pondichériens, V. S. Douressamypoullé et V. S. Cannoussamypoullé, ont affronté cette épreuve. Ils ont subi à Aix, le 4 juillet 1881, l'examen spécial institué par le décret du 1er juillet 1880, et ont obtenu chacun cinq boules blanches et l'éloge. Ils ont fait preuve, si l'on en croit le rapport officiel, « de savoir, de jugement et d'une véritable intelligence du droit ». L'école de droit de Pondichéry a compté, pendant l'année scolaire 1880-1881, 51 étudiants, dont 37 indiens ; il y en a eu 12 pour les cours de troisième année, 6 pour ceux de seconde année et 33 pour le cours de première année.

En même temps que ces efforts se faisaient pour la diffusion de l'instruction à tous les degrés, on cherchait à inspirer aux Indiens le goût et les habitudes de la vie politique européenne. Un décret du 1er mars 1880 a créé dans la colonie dix grandes communes formées du groupement de nombreux villages ou *aldées*, et dont les centres sont Pondichéry, Oulgaret, Villenour, Bahour, Karikal, la Grande-Aldée, Nédouncadou, Chandernagor, Yanaon et Mahé. Ces communes sont administrées par des conseils municipaux élus, et plusieurs Indiens ont été appelés à

exercer les fonctions municipales. N'est-il pas intéressant, par exemple, de voir une affiche officielle signée par *Calianasoundarampoullé*, maire de la Grande-Aldée, ou par *Yacobravouttar*, adjoint au maire de Nédouncadou ?

On est allé plus loin encore. On a autorisé les Indiens, tenus précédemment à une simple déclaration, à contracter mariage suivant les formes prescrites par le titre V du livre Ier du Code civil. Je vous ai signalé, l'an dernier, le premier mariage indien consacré par la loi française. Dans le seul établissement de Karikal, en avril, mai et juin de cette année, il a été célébré une trentaine de mariages de ce genre.

Cette mesure en appelait une autre plus radicale. Un décret du 21 septembre 1881 vient d'autoriser les habitants de l'Inde française à renoncer à leur statut personnel, aux priviléges de leurs castes, aux lois du pays, pour se soumettre purement et simplement à la loi française. Il s'est produit à ce sujet ce qui était déjà arrivé pour les mariages. Ce sont surtout les chrétiens ou prétendus chrétiens qui ont usé de la faculté d'opter pour les lois françaises ; on m'affirme que près de six mille Indiens ont déjà renoncé à leur statut personnel. Vu la rigueur des préjugés et la puissance des traditions, les soi-disant païens répugnent beaucoup plus au mariage civil, au Code français, aux mœurs européennes que leurs compatriotes convertis par les missionnaires. D'où cette conséquence inattendue que la propagande catholique dans l'Inde a pour résultat direct la préparation des gens du pays aux doctrines libérales et à la libre pensée.

Mais il est résulté de ces renonciations une division profonde dans la population intéressée. Il s'est formé

deux partis opposés, l'un tenant pour les idées nouvelles, l'autre pour le maintien du *statu quo*. C'est au plus fort de cette division qu'a eu lieu, le 25 septembre, l'élection du député de la colonie. Les « révolutionnaires » ont soutenu la candidature de M. Jules Godin, le député sortant ; les « conservateurs » ont présenté M. Pierre (Alype), directeur du *Journal d'Outre-mer* et d'une nuance politique plus accentuée. Sur 65,305 électeurs inscrits, 31,041 ont pris part au vote, et M. Pierre (Alype) a été élu par 30,500 voix. Les adversaires de sa candidature avaient, paraît-il, renoncé à la combattre, mais ils ont envoyé en France un délégué chargé de demander l'invalidation du nouveau député. Ce délégué, Me Ponnoutambypoullé, est encore à Paris, et je regrette qu'il n'ait pu venir assister à cette séance d'ouverture ; il doit prendre ce soir la parole et exposer les revendications de ses mandataires dans le banquet offert à M. de Heredia, député de la Seine, par les électeurs du dix-septième arrondissement. Il a publié d'ailleurs trois mémoires exposant les vœux de ses amis. Ils prétendent que les constitutions de la France n'admettant en principe à l'exercice des droits politiques que les citoyens soumis aux lois françaises et à toutes leurs conséquences, les seuls électeurs réguliers de l'Inde devraient être les Européens, les descendants d'Européens, et les Indiens de toutes castes et de toutes religions ayant renoncé à leur statut personnel. Ils trouvent monstrueux qu'un nombre considérable d'individus, n'obéissant pas à nos lois, souvent à peine domiciliés sur notre territoire et en partie contribuables étrangers, puissent nommer un mandataire chargé de voter des lois qu'ils n'observeront pas et des impôts qu'ils ne paieront point. La Chambre,

tout en prenant acte de ces réclamations et en constatant l'inégalité qui existe à ce point de vue entre les Indiens et les Arabes de l'Algérie ou les indigènes du Sénégal, de la Guyane et de la Cochinchine, ne pouvait invalider l'élection. Il y avait là une question préjudicielle de fait; nul pouvoir ne saurait rayer d'un trait de plume du jour au lendemain, dans un pays de suffrage universel, cinquante mille hommes de la liste électorale.

Mais là où l'inégalité est certainement flagrante, c'est dans la disproportion entre le nombre des électeurs et celui des représentants. Puisque la loi veut que chaque circonscription de cent mille habitants nomme un député spécial, l'Inde française, en vertu du nombre de sa population, aurait droit à trois députés. Déjà, en 1849, le député de l'Inde à l'Assemblée constituante, M. Lecour, protesta contre la disposition de la Constitution qui supprimait la représentation de la colonie à l'Assemblée législative et n'accordait un député qu'à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, dont la population était moins considérable que celle des établissements français dans l'Inde (séance du 6 mai 1849). En 1790, Pondichéry et ses dépendances avaient élu trois députés, MM. Beylié, de Kerjean et de l'Arche. L'élection avait eu lieu au second degré, le 15 mars; le nombre des électeurs était de soixante-cinq. Partis de Pondichéry le 19 mars, ils arrivèrent à Lorient à la fin d'août; mais leurs pouvoirs devaient être vraisemblablement en blanc, car, dans la séance du 20 septembre 1790 de l'Assemblée nationale, sur le rapport de l'abbé Grégoire, les députés de l'Inde admis à prêter le serment civique furent MM. Beylié et Louis Monneron. Depuis longtemps déjà siégeaient les deux députés de la Martinique (14 oc-

tobre 1789) et les six députés nommés par les 23,000 blancs de Haïti (4 juillet 1789). Ces derniers avaient assisté d'ailleurs à la séance du Jeu-de-Paume et prêté le serment célèbre auquel s'opposa seul M. Martin, député du bailliage d'Auch.

Si je vous ai entretenus aussi longtemps, Messieurs, de questions politiques, c'est que, pour rappeler un mot dont on a bien abusé pourtant, rien de ce qui touche à l'Inde ne doit nous être étranger. C'est ensuite qu'on m'a fait l'honneur de me proposer la candidature à la députation de cette colonie au mois de juillet dernier. J'ai été profondément touché de cette offre, et ce me serait certes une véritable joie de représenter un pays où j'ai passé toute mon enfance et qui m'est demeuré si cher ; mais, outre que je ne pouvais me porter contre M. Jules Godin pour des raisons purement personnelles, je n'aurais consenti à la démarche qu'on me conseillait que s'il m'avait été possible d'aller dans l'Inde et de me rendre compte par moi-même de l'état des esprits. Si quelque chose, en effet, devait me rendre un peu sceptique à l'égard des nouveautés dont on nous parle, c'est le mot d'un jeune Pondichérien qui me disait en plein boulevard, pour justifier sa précipitation à repartir : « Que voulez-vous, monsieur? il me manque mon *cary !* » Le statut personnel, le mariage civil, l'électorat, le costume européen, tout cela ne remplacera pas et ne supprimera pas le *cary ;* il faut à des pays différents des institutions et des mœurs différentes ; il faut d'ailleurs que chaque chose ait son jour et son heure : *ne quid nimis.*

L'activité littéraire de nos compatriotes orientaux ne s'est d'ailleurs point rebutée en 1881. Ils ont fondé, à Chandernagor, un journal littéraire et politique, *le Petit Bengali,*

avec cette épigraphe : « Dieu et patrie » ; le premier numéro a paru le 18 août 1880. J'y trouve d'intéressants détails sur l'habitation de Dupleix à Goretty ; en 1742, ce n'était encore qu'une maison de campagne fort ordinaire, mais en 1767 M. Chevallier y fit construire un véritable palais, avec terres rapportées, plantes exotiques, serres chaudes, etc. ; il y perfectionna lui-même la culture de l'indigo. De cette magnifique habitation il ne reste plus aujourd'hui qu'une porte d'entrée et une superbe avenue de six rangs d'arbres.

Mon ancien camarade de collége, B. Adam, juge de paix à Karikal, a publié deux intéressantes plaquettes : 1° une traduction nouvelle de la légende de *Tiruvaḷḷuva*, l'auteur des *Kur'aḷ* (in-12 de iv-28 p.). Ariel en avait traduit la première partie en 1847 (*Journ. Asiatique*, IVe série, t. IX, p. 1-49) ; en 1864, j'ai donné pour la première fois tout l'ouvrage en français (*Revue orientale et américaine*, t. IX, p. 93-137, avec une introduction où je changerais aujourd'hui bien des choses) ; 2° une traduction de six petits poèmes moraux dont la plupart étaient déjà connus : *Attiçûdi, Kondéivêndan'*, *Vet't'ivêt'kei*, *Mûdurei, Nalvaji, Nan'n'ér'i, Nidinér'iviḷakkam* (in-12 de iv-61 p.).

A Madras, la *Society for promoting christian Knowledge* a fait paraître une traduction tamoule des deux premiers chants du *Paradise lost* de Milton. On annonce l'apparition des *Tales from Shakespeare* en tamoul et du *Jules César* de Shakespeare en télinga. Le révérend Droek a publié *A reading Primer of the Rajmahali* et traduit, dans la même langue, l'évangile de saint Marc.

En ce qui concerne l'hindi ou l'hindoustani, je dois vous annoncer la mort, à tous égards regrettable, du

docteur Fallon, survenue il y a prés d'un an. Il laisse inachevé son grand *Dictionnaire anglo-hindoustani*, dont les deux premières parties ont seules paru. M. Grower a continué la publication (livres III à VI) du *Râmâyana* de Tulsi-Dâs. Enfin, mon ancien auditeur et ami, M. François Deloncle, chef du cabinet de M. le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, vient de faire paraître, dans les recueils de M. Guimet, à Lyon, un travail inédit de notre maître regretté Garcin de Tassy sur un écrit indien inédit, le *Tableau du Kaliyug*. M. E. G. Lyall a publié à Edinburgh, chez Black, une substantielle *Sketch of the hindustani language*, et M. A. F. R. Hoernle a fait paraître *A grammar of the eastern Hindi compared with the other gaurian languages* (Londres, 1880, 416 p. in-8°).

Le même savant a donné au *Journal of the Asiatic Society of Bengal* un remarquable travail sur quelques *Hindi roots with remarks on their derivation and classification* (t. XLIX, part. 2).

Le *Journal of the Asiatic Society* de Londres contient des articles de M. Bandreth sur la *Comparison between gaurian and romance language* (t. XII, part. 3) ; de M. Dowson, sur l'*Invention of indian alphabet* (XIII, 1) ; de M. Cain sur le *Gond of central India* (XIII, 3) ; et de M. I. H. Nilson sur les *Hindu Laws of Madras* (XIII, 2).

L'*Indian antiquary*, de Bombay, a continué la publication des études de M. Fleet sur les Inscriptions canarosanskrites (1881, p. 57 et 102) ; de M. Pope sur les *Kur'aḷ de Tiruvaḷḷuvar*. J'y remarque une intéressante note sur *A summary view of tamil casts* d'après Philippe de Mello, célèbre missionnaire protestant du dernier siècle (p. 89), et un article bizarre de M. A. Fergusson, intitulé

Tamil and Maori (p. 46). L'auteur de ce dernier travail, qui paraît appartenir à l'école anti-scientifique des étymologies, rapproche les racines tamoules *ka* « charbon, aigreur, lumière » ; *ku* « courber, trouer, arrondir » ; *va* « apporter », et *ta* « frapper », de prétendues racines néo-zélandaises ayant la même forme et la même signification. Ce sont là des fantaisies bonnes pour les amateurs, et je ne puis m'empêcher de les trouver un peu déplacées dans un recueil aussi important et aussi sérieux que le journal de M. Burgess.

En revanche, laissez-moi appeler votre attention sur un autre article intitulé *An american puzzle*, publié en *varia* par le même journal (p. 89-90) d'après *the Oriental* du 9 octobre 1875 et *the Pioneer* d'août 1880. Cette communication, de M. George A. Grierson, est relative au jeu qui a fait fureur en France l'année dernière sous les divers noms de « jeu des seize carrés », « jeu du 34 », « casse-tête américain », « taquin », etc. Il paraît qu'il n'y a rien là d'américain ni de moderne ; c'est tout simplement un *carré magique* bien connu. Il y a mieux : ces combinaisons quadrangulaires de chiffres transcrits sur de petits tableaux portatifs servaient de charmes, de talismans aux vieux Indiens. Dans le *J'yotistattvaprakaranamgarbhâdhânam* de Raghunandana, on trouve les *Çlokas* suivants :

Pañcarêkhâḥ samullikhya
tiryagûrdhva kramêṇa hi
Padâni ṣôḍaçâpâdya
tvêkamâdyê munâu trayam
Navamê sapta dadyât tu
vâṇaṁ pañcadaçê tathâ
Dvitiyê 'ṣṭâvaṣṭamê chaḍ
diçi dvâu ṣôḍaçê çrutiḥ

Ekâdinâ samaṁ jñêya
miśchâṁkârddhaṁ trikôṇakê
Tadâ dvâtriṁçadâdiḥ syâć
ćatuṣkôṣṭêṣu sarvataḥ

Ces vers peuvent être traduits ainsi qu'il suit (1) : « Ayant tiré cinq lignes, qu'on forme seize compartiments en menant verticalement (cinq autres lignes) en croix ; qu'on place *un* dans le premier ; dans celui marqué par le nombre des munis (le septième) *trois* ; — dans le neuvième *sept ;* et le nombre des flèches de l'amour (*cinq*) dans le quinzième ; puis dans le second *huit ;* dans le huitième *six ;* dans celui marqué par le nombre des points de l'horizon (le dixième) *deux ;* dans le seizième le nombre de la sainte Écriture (*quatre*) ; — en triangle, un nombre qui, avec *un* ou un chiffre analogue, forme la moitié du nombre voulu ; alors, qu'on obtienne dans tous les sens dans les quatre bandes *trente-deux* ou un autre nombre ».

Pour comprendre ceci, formons le carré, et inscrivons les huit chiffres désignés aux places indiquées :

1	8	*a*	*b*
c	*d*	3	6
7	2	*x*	*y*
z	*u*	5	4

(1) J'ai été aidé, pour cette traduction assez difficile, par un de mes auditeurs, M. Gérard Devèze, sanscritiste distingué.

Ces chiffres forment horizontalement neuf. Pour compléter le carré, pour remplir par exemple la case x, supposons que le nombre cherché, c'est-à-dire celui qui résultera des additions $1 + 8 + a + b$, $7 + 2 + x + y$, $1 + c + 7 + z$, etc., soit 34. Le chiffre *en triangle* avec x est 1 (1 8 a 3 x) ; nous retrancherons cet 1 de la moitié de 34, et nous aurons 16. Pour la case u, le triangle serait u 2 d 3 6 ; on aurait donc $17 - 6 = 11$. Pour la case a, ce serait a 3 x 2 7, et a serait 10, c'est-à-dire $17 - 7$. En définitive, on aurait

1	8	10	15
12	13	3	6
7	2	16	9
14	11	5	4

Si le *nombre voulu* eut été 32 ou 40, on aurait eu $x = 15$ ou 19, $u = 10$ ou 14, $a = 9$ ou 13, et ainsi de suite. Chacun de ces nombres a sa vertu particulière : 32 est favorable aux femmes en couches et 34 aux voyageurs ; 50 chasse les démons ; 100 console les jeunes mères dont l'enfant vient de mourir ; 72 guérit les femmes stériles ; 64 est excellent au milieu du tumulte des batailles ; 20 empêche d'être fait prisonnier ; 28 préserve les boissons des insectes, et 84 apaise les pleurs des petits enfants.

Mais pour terminer cette très-incomplète et très par-

tielle revue des publications relatives aux matières qui font l'objet de ce cours, je vous rappellerai que j'ai publié, dans la *Revue de Linguistique* (t. XIV, p. 172-186), une traduction du XXVe chant de la grande légende dorée tamoule *Périyapurânam ;* ce chant raconte l'histoire de la Sainte çivaïste de Karikal. J'ajoute qu'il a été question cette année du tamoul au Congrès géographique de Lyon. M. Textor de Ravisi, ancien chef de service de Karikal, qui avait fait à Paris, à la salle du boulevard des Capucines, une conférence sur l'Inde française, le 31 août 1881, a parlé à Lyon des poésies tamoules d'un Pondichérien, Z. Savarayalounâyakkar, officier d'Académie. Je dois vous faire connaître aussi un volume portugais qui vient de paraître et qui est relatif à un personnage dont je vous ai précédemment entretenu : « Gual (P.). — A India christan, ou cartas biblicas contra os livros de Luis Jacolliot « A Biblia na India » e « Os Filhos de Deus », escriptas pelo M. R. P. frei Pedro Gual, commissario geral dos PP. missionarios e religiosos franciscanos no Peru e no Equador e traduzidas por Ioaquim Pinto de Campos, prelado referendario de Sua Sanctidade. In-8°, lxiv-370 p. et portrait du traducteur. *Paris*, impr. et librairie Plon et Cie ; libr. Roger et Chernoviz ».

Il convient enfin que je vous communique une note extraite d'un catalogue de livres d'occasion publié en mai dernier, et qui m'a vivement intéressé, parce que j'ai connu toutes les personnes qui y sont nommées :

« Album sur Pondichéry, ou Recueil de costumes peints, dessinés et coloriés par des artistes indigènes, ainsi que l'indique l'envoi et la note ci-dessous, écrite sur

une feuille adhérente à l'album (*A M. Chambry. Souvenir affectueux d'un Indien, signé : A. Esquer. Pondichéry,* 1867. — Nota. *Tous les dessins sur papier, talc (mica) ou papier de riz contenus dans cet album, ont été exécutés par des artistes indigènes.* 1 vol. in-folio oblong, d.-rel. ch. vert. 150 fr. — *Excessivement rare. Cet album contient : 13 photographies telles que vues de Pondichéry, groupes d'Indiens; 2 dessins d'homme et femme, in-8°, coloriés ; Signé : Testa et Ringwald, 1854 ; 7 portraits in-8, peinture indienne ; 9 dessins coloriés, in-12, à deux personnages, d'habitants de Pondichéry et de costumes coloriés, 23 dessins in-12 d'habitants, d'oiseaux et d'animaux, sur papier mica ; 6 gravures gr. in-4, peintes sur papier de riz : Audience d'un mondain, Jonques chinoises, Procession chinoise, Chinoise à sa toilette; 6 gravures in-12 peintes sur riz, personnages et oiseaux.* »

J'ai couru chez le libraire, mais « l'article » était vendu. Des quatre personnes qui ont possédé cet album, qui ont fait ou recueilli les dessins dont il se compose, trois au moins sont mortes aujourd'hui. L'album avait probablement appartenu tout d'abord à une jeune femme, qui est morte avant eux, à la fleur de la vie, et qui a été une des amies, une des compagnes de mon enfance. C'est bien le cas de dire que les livres, comme les êtres vivants, ont leurs destinées !...

Nous reprendrons nos leçons après-demain, et, tous les jeudis, nous expliquerons le *Paramârtaguruvin' kadei* tamoul. J'ai choisi ce texte parce que son auteur, le père Beschi, l'a composé, il y a près d'un siècle, à l'usage des commençants. Il y a réuni un très-grand nombre d'expressions et de formules grammaticales propres non

seulement à la langue vulgaire, mais encore à un idiome plus relevé. Le livre est d'ailleurs bien connu ; outre un grand nombre d'éditions du texte seul, il en a été publié plusieurs traductions. Les missionnaires de Pondichéry en ont donné une édition latino-tamoule; en 1822, Babington l'a fait imprimer à Londres avec une version anglaise et un vocabulaire ; en 1828, l'abbé Dubois en a publié, avec d'autres documents analogues, une traduction française. Cette deuxième traduction a été réimprimée à Paris en 1877, avec des « illustrations » et une préface de M. Francisque Sarcey. Les illustrations, qui sont d'ailleurs, à mon avis, d'un goût douteux, sont absolument dépourvues de couleur locale. Le texte, comme vous pourrez en juger bientôt, est d'une très-vulgaire grossièreté, et je crois bien que l'éminent critique du *XIX*e *Siècle* se montre trop optimiste lorsqu'il voit dans ces récits, plus que médiocres, un écho, un souvenir des vieilles fables indiennes. Beschi n'était pas si scrupuleux ; lui qui n'a pas craint d'introduire dans son poème biblique, le *Tembâvaṇi*, un épisode de la *Jérusalem délivrée* (voyez *Revue de Linguistique*, t. VIII, p. 52-69), il a fabriqué l'histoire de Paramârta de pièces et de morceaux disparates ; par exemple, l'aventure de l'œuf de jument n'est que l'adaptation tamoule d'un conte populaire italien et lorrain.

Nos leçons du mardi seront consacrées à la théorie générale et à la grammaire, en attendant que la création d'une chaire définitive nous permette d'élargir notre programme. Quand cette création aura-t-elle lieu? Je l'ignore, car, en France comme ailleurs, ce ne sont pas les choses justes et raisonnables que se font le plus vite. Peu importe après tout ; dédaigneux des démarches, des intrigues,

des coteries, il faut uniquement compter sur le bon droit de sa cause, et poursuivre ses études, fidèle au précepte du maître que Dante appelait la source des grandes paroles :

Perge modo et, qua te ducit via, dirige gressum.

Julien VINSON.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction to the study of Indian languages with words, phrases and sentences to be collected, by J. W. Powell. — 2e édition. *Washington*, 1880, gr. in-4 de vj-225 p.

Il y a longtemps déjà que les linguistes ont à se plaindre de l'insouciance ou de l'inexpérience des voyageurs. Que de renseignements précieux auraient pu être obtenus sur certains idiomes fort peu observés, si les voyageurs avaient su profiter des occasions et recueillir aux sources originales un grand nombre de documents authentiques ! Beaucoup d'entre eux l'ont tenté ; mais leurs notes, prises sans méthode, au hasard, sont souvent plus qu'inutiles. Que faire de longues listes de mots isolés écrits par à peu près au caprice de l'oreille, sous la dictée de sauvages défiants, par des personnes d'une culture scientifique fort imparfaite parfois ? Un des pires résultats de cette manière de procéder est, pour le travailleur qui veut mettre en œuvre ces matériaux rudimentaires, l'impossibilité de faire concorder les uns avec les autres les spécimens recueillis par les observateurs successifs. Nous insisterons également sur l'impossibilité matérielle où se trouve le travailleur de se reconnaître au milieu des excentricités orthographiques

familières notamment aux voyageurs ou aux missionnaires anglais.

Un livre était donc depuis longtemps nécessaire ; il convenait que les grandes assemblées scientifiques s'en préoccupassent. Il fallait qu'on préparât et qu'on publiât d'urgence une sorte de guide, un manuel, un recueil pratique d'instructions pour les recherches linguistiques. La Société d'anthropologie de Paris a chargé une commission spéciale de rédiger des *Instructions* de cette nature; mais c'est un travail long, délicat et tellement spécial, qu'il ne saurait être fait à la hâte et qu'il exige de longs tâtonnements.

De son côté, l'institution Smithsonienne ou du moins son bureau d'ethnologie — dont M. J. Powell est le directeur — a publié dès 1877 l'ouvrage que nous annonçons ci-dessus, et qui répond au *desideratum* signalé, tout en ayant principalement en vue l'étude des langues du Nouveau-Monde.

Cet excellent volume a été réimprimé en 1880 avec des changements considérables.

L'*Introduction à l'étude des langues américaines* forme un magnifique volume fort bien conçu, fort bien fait. Il comprend trois parties : la première traite de l'alphabet, de la prononciation, de la transcription. Quelque opinion que l'on puisse avoir sur le système graphique proposé par M. Powell, il est certain que la première condition d'une bonne série d'observations comparables doit être partout et toujours l'uniformité de l'orthographe.

La seconde partie du bel in-4° que nous avons sous les yeux n'est pas moins utile que la précédente. C'est une série de notes et d'instructions précises, nettes et som-

maires, sur les coutumes, les mœurs, les institutions sociales des tribus indigènes de l'Amérique. Le sens exact et précis de chaque mot est évidemment plus facile à déterminer, et par suite à faire comprendre, lorsqu'on sait et qu'on explique les circonstances objectives ou subjectives qui accompagnent l'emploi de ce mot.

Nous ne ménagerons pas non plus nos éloges à la troisième partie du travail de M. Powell, qui se compose d'un vocabulaire très-détaillé où est réservée d'ailleurs la place des compléments nécessaires éventuels. Cette partie est extrêmement soignée, et la disposition matérielle en est excellente.

Mais ce que nous prendrons la liberté, non pas de blâmer, mais de trouver peut-être inférieur au but visé, c'est l'idée même d'un vocabulaire. Les personnes qui ont pu faire la même expérience que nous, c'est-à-dire qui ont été en état de recueillir de la bouche des gens du peuple, dans des pays de civilisation même avancée, des spécimens linguistiques, ne se méprendront pas, nous l'espérons, sur la portée de notre observation.

Il nous a toujours paru périlleux, au point de vue de la rigoureuse exactitude si désirable en matière linguistique, de poser aux gens de la campagne des questions directes, de les interroger par exemple sur le sens ou la traduction d'une expression isolée. Ceux qui ont fait de la linguistique, non pas seulement théorique, mais encore pratique, savent l'importance extrême du rôle joué par la *fonction* dans l'histoire, dans la manière d'être, dans le devenir de chaque mot formel, et l'on peut dire en général que le paysan, l'ouvrier, l'illettré, n'est pas susceptible de comprendre l'abstraction et de dégager le mot de sa fonc-

tion accidentelle ou normale. Le mot « viande », par exemple, n'a pas, à son oreille, une signification précise ; mais demandez à deux, trois, cinq, six personnes comment elles diront : « Je désire manger de la bonne viande », et soit les concordances, soit les divergences qui se révéleront dans leur façon de rendre cette proposition dans leur idiome, vous apprendront, avec une exactitude suffisante, les variations individuelles ou locales dont est susceptible chacun des mots de cette phrase. En même temps, des phrases de cette espèce vous apprendront non moins aisément, si vous les comparez les unes avec les autres, la phonétique, la morphologie et la syntaxe de l'idiome étudié.

Je conclus donc que les *Guides* comme celui de M. Powell devraient, non pas présenter des listes de mots, mais des séries de phrases où plusieurs mêmes mots devraient d'ailleurs être répétés dans des conditions diverses pour pouvoir conduire l'observateur à la découverte des racines, des rudiments et des éléments morphologiques, seul but utile, seule base sérieuse de toute étude linguistique.

Julien Vinson.

L'armée des Pyrénées occidentales (1793-1795), par Ed. Ducéré. — *Bayonne*, 1881, in-8, iv-165 p.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir sans doute que M. Ducéré vient d'être nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque municipale et des archives de Bayonne.

Cette position nouvelle va permettre à notre excellent collaborateur de poursuivre avec plus d'ardeur et plus de zèle encore ses patientes études sur la linguistique et l'histoire des Pyrénées.

La très-intéressante brochure annoncée ci-dessus donne une excellente idée de ce que pourra faire M. Ducéré. Je n'en ferai point ici une analyse détaillée, parce que je sais que l'auteur n'a jamais considéré ce travail comme définitif ; il y voit seulement une étude préparatoire, écrite un peu rapidement pour être présentée à un concours académique de province (elle a d'ailleurs obtenu le prix), mais qu'il se réserve de reprendre, de refaire et de compléter plus tard.

Je recommande à M. Ducéré une source précieuse d'informations qu'il paraît avoir trop négligée jusqu'ici. Ses nouvelles occupations lui laisseront le loisir, je l'espère, de parcourir lui-même le pays et de fouiller dans les archives des communes rurales. Il y trouvera, surtout dans la région où campaient, où passèrent les soldats de 1793-95, de très-utiles renseignements de détail. Il faut heureusement, en effet, en rabattre beaucoup de la légende qui court dans le pays. Les maires, les secrétaires de mairies, les instituteurs affirment tous, avec un ensemble touchant, que les Anglais qui ont séjourné dans le pays en 1814 et les révolutionnaires avant eux ont brûlé les anciens papiers des communes. Cette affirmation est absolument fausse ; elle n'a d'autre motif et d'autre but que de cacher des dilapidations, et de dissimuler la négligence ou l'incurie de fonctionnaires municipaux. Beaucoup de mairies ont encore des papiers très-curieux et très-anciens.

A Saint-Jean-de-Luz, notamment, j'ai vu des choses

fort intéressantes. Veut-on savoir par exemple pourquoi cette commune prit en 1793 le nom de *Chauvin-Dragon?* Il suffit de se reporter au registre des délibérations du Conseil municipal. A la date du 1er frimaire an II, on y lira ce qui suit :

« Le Maire a ensuite fait lecture d'une lettre du directoire du district d'Ustaritz, nous invitant à changer le nom de notre commune en cas qu'il dérivât de la féodalité ou du fanatisme. Cette lecture a été vivement applaudie. Ensuite le Maire a ajouté qu'une députation de la Société populaire étoit venue pour engager la municipalité à substituer le nom de Chauvin-le-Dragon à celui de Saint-Jean-de-Luz, sur ce ouï, le procureur de la commune qui a motivé l'historique du héros Chauvin, dragon du 18e qui, dans l'affaire du 22 juin dernier, entra le premier dans la redoutte (ditte de Louis XIV), lequel eut une gratification de trois cent livres pour ce trait de bravoure. Dans l'affaire du 23 juillet dernier, le même héros se trouva entouré de trois cavaliers españols; il en écharpa deux et alloit porter la mort au troisième, lorsqu'il reçut un coup de pistolet qui lui cassa la cuisse. Chauvin s'écria : Sans ce maudit coup, j'aurois tué le troisième. Chauvin fut porté à l'hôpital de Saint-Jean-de-Luz, souffrit avec courage et résignation l'amputation de sa cuisse et mourut quelques jours après, n'emportant d'autre regret au tombeau que celui de n'avoir pas survécu à la défaite entière des satellites du tyran español. D'après ce récit, le Maire ayant mis aux voix si désormais Saint-Jean-de-Luz s'appelleroit Chauvin-le-Dragon,

« Le conseil général de la commune a déclaré d'une

voix unanime que la dénomination proposée auroit lieu, la soumettant néanmoins à l'approbation de la Convention nationale, par la voïe du citoyen réprésentant du peuple Monestier (du Puy-de-Dôme) ou par celle du directoire du district, et qu'en attendant il seroit demandé audit représentant l'authorisation d'user de la nouvelle dénomination arrêtée.

Signé :

A. Pagès, maire.	Geligny.	J. Detchevers.	Laxalde, off. m^al^.
Pre Laxalde.	H. Bouchard.	Dagieu.	Fonrouge, off. m^al^.
Sarrouble.	B. Villeneuve.	H. Hiriart.	Dantherat.
Dumas.	Halzouet.	B. Pagès fils.	B. N. Noguez.
M^l^ Harizmendi.		Pagez fils aîné. »	

Le 15 frimaire, on n'écrivit plus *Chauvin-le-Dragon,* mais simplement *Chauvin-Dragon.* La commune reprit, le 30 germinal suivant, le nom de *Jean-de-Luz* tout court, auquel le mot *saint* fut préfixé de nouveau le 8 vendémiaire an IV. Mais la décision de la municipalité avait été proposée, comme on l'a vu, par la « Société révolutionnaire » du lieu. Cette société, en effet, s'était occupée, dans sa séance du 29 brumaire an II, du changement de nom demandé par le directoire du district, et avait adopté, entre autres noms proposés « celui de *Chauvin* » qui devait être proposé à la municipalité comme étant « le nom d'un bon bougre de soldat qui périt glorieusement pour la deffence de la liberté (*sic*). »

La même société arrêtait le 26 frimaire suivant le programme de la prochaine décade ; elle désignait deux orateurs pour parler au peuple, l'un en français (le citoyen Arnaud), l'autre en basque (le citoyen Diharce) ; après ces

discours, on devait chanter le « cantique de la Liberté et donner lecture de l'excellent père Duchesne. »

Mais, pour en revenir à l'armée des Pyrénées occidentales, la Société s'occupa, le 2e sans-culottides (*sic*) an II, d'une enfant « prise à Iron par nos troupes » ; il paraît qu' « une citoyenne de Cambo » offrit « de se charger de tous les soins maternels en adoptant cette petite infortunée ». Le 5 nivôse précédent, un « citoyen, membre de la Société républicaine de Pau », vint rendre visite aux « révolutionnaires de Chauvin-Dragon. Admis dans la Société », il parla « sur la gale qui attaque les deffenseurs de la patrie (*sic*). »

J'ai souvent entendu mon père me raconter que la désagréable maladie dont il est question dans la dernière citation ci-dessus était en effet générale dans l'armée des Pyrénées occidentales. Il tenait ce détail d'un volontaire de la République qui avait servi dans cette armée, et dont nous avons retrouvé les lettres ci-après dans de vieux papiers de famille ; elles sont de tout point intéressantes, et l'on me permettra de les reproduire intégralement :

« A camp de Sères, le 5 floréal, l'an 2e de la République française une et indivisible.

« Ma bonne tante,

« Mon plus grand empressement a été en arrivant ici de mettre la plume en main pour m'informer de l'état de votre santé, ainsi que celle de ma chère mère dont je désire qu'elle soit mieux portante que la mienne, car la route m'a très-fort fatigué, mais par les soins que j'ai pris j'espère qu'elle se rétablira sous peu.

« Nous sommes en face de ces lâches Espagnols, campés sur une très-jolie colline au pied des montagnes où sont campés les satellites despotes dont j'ai le plaisir, moi et mes camarades, à les faire fuir quand nous sommes en patrouille ; mais j'espère que sous peu nous les allons attaquer dans les bonnes règles, car on attend des troupes et de l'artillerie pour pouvoir au moins leur faire voir qu'un peuple libre et républicain est fait pour triompher vis-à-vis des esclaves qui n'aiment pas leur liberté et qui veulent toujours être enchaînés dans l'esclavage.

« Je vais vous dire un trait de bravoure d'un vrai sans-culotte : il désira voir le camp de ces lâches Espagnols et fut surpris par quatre de ces monstres. Ils le prirent, et lui ôtant tout ce qu'il pouvait avoir pour se défendre, ils voulaient l'emmener avec eux ; il ne voulut jamais ; il aperçut qu'il avait sa baïonnette, il la prend à la main, il frappe à tort et à travers, il en terrasse trois, il se saisit du quatrième et le fait prisonnier, d'où il l'amenait dans son camp, ce qui est bien sûr et positif, car j'ai vu ce digne républicain. Le temps presse ; j'entends battre le rappel ; il faut se rendre à son poste. Portez-vous bien, c'est ce que mon cœur désire.

« Votre neveu,

« H. Vinson, *sans-culotte.*

« Voici mon adresse :

« Au citoyen Honoré Vinson, volontaire de la première compagnie du 4e bataillon montagnard du Gers, au camp de Sères, Pyrénées occidentales, par Bayonne. »

« Au camp de Sères, le 29 floréal, l'an 2 de la République.

« Mon cher frère,

« Je viens de recevoir ta lettre qui m'a fait un sensible plaisir en apprenant que ta blessure allait mieux et que tu serais bientôt en état de terrasser les ennemis de la République; c'est bien, mon frère, voilà comment sont des vrais républicains : ils sont blessés; sitôt leur guérison, ils retournent dans leur bataillon faire voir à leurs camarades qu'une blessure n'empêche pas de faire la guerre contre de vils satellites. . . . . .

. . . . . .

« Moi qui ai un bien faible tempérament, je fais un grand sacrifice en me voyant, presque toutes les nuits que je suis du bivouac, lorsque je rentre sous la tente; je suis à l'agonie du mal de tête et de lassitude; eh bien, je ne désespère pas que par la suite du temps je m'accoutumerai à tout, à la guerre et à la misère, mais voilà comme doivent être des vrais républicains. Comme nous, il faut affronter tout, et un jour viendra où nous retournerons dans nos foyers, et là nous nous embrasserons avec grand plaisir, et nous jouirons en paix tout le reste de notre vie.

« Embrasse ma tante, ainsi que ma bonne mère et Victoire; surtout dis-lui que quand elle sera grande, c'est bien vilain de ne savoir ni lire ni écrire.

« Adieu, mon bon frère, celui qui t'aime et qui t'aimera toute la vie.

« H. Vinson.

« N'ayant pas de commodité pour écrire, pardonne à mon barbouillage.

« Toujours à la même adresse. »

« Prairial an 2e.

« Ma chère tante,

« Je vous dirai que je suis sorti de l'hôpital il y a quinze jours et que ma santé est très-bonne : il n'y a que la force qui n'est pas encore venue, mais, par les soins que je prends, elle se rétablira comme j'espère. Je vous dirai que j'ai touché les vingt-cinq livres que vous avez eu la bonté de me faire passer ; ça m'a servi à me conduire jusqu'à l'armée qui était campée sous les murs de Saint-Sébastien, là où j'ai trouvé mon bataillon. Je vous dirai que nous sommes campés dans un endroit où nous ne voyons que des montagnes, mais l'air y est très-bon.

« Je ne vous donne aucune nouvelle, parce que j'espère vous en donner sous peu, parce que nous espérons bientôt partir pour Pampelune, ville considérable d'Espagne.

« Vous embrasserez Victoire de ma part, et que Victoire embrasse ma mère pour moi, et je vous souhaite une parfaite santé.

« Votre neveu,
« H. Vinson.

« Voici mon adresse :

« Au citoyen Honoré Vinson, volontaire dans le 4e bataillon du Gers, à Yron, armée des Pyrénées occidentales. »

Mon grand-père aimait à raconter la campagne à laquelle il avait pris part. Malheureusement ses récits n'ont point été recueillis, et il ne nous reste que les trois lettres ci-dessus ; à défaut d'autres renseignements, on y retrouve au moins le souffle patriotique, l'ardeur généreuse, le sentiment de la liberté et du devoir, qui animaient les soldats de la République et qui les conduisaient à la victoire. De ces faits, de cet état d'esprit, de ces triomphes, je laisse au lecteur le soin de dégager la conclusion naturelle.

Julien Vinson.

VARIÉTÉS

I.

PRONONCIATION ANCIENNE DES ASPIRÉES GRECQUES.

Il est bien connu que dans l'antiquité les χ, θ, φ grecs étaient aspirés (c'est-à-dire *k* + *h*, *t* + *h*, *p* + *h*) et non pas sibilants (c'est-à-dire que θ ne valait pas « th » dur anglais [*ṕ*], ni φ « f »). Les transcriptions étrangères ne laissent subsister aucun doute là-dessus (1). Entre autres témoignages très-frappants, nous rappellerons celui de l'*archer scythe* (ΣΚΥΘΗΣ ΤΟΞΟΤΗΣ) dans la comédie d'Aristophane : ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΑΖΟΥΣΑΙ :

(1001). Ἐνταῦτα νῦν οἰμῶξι πρὸς τὴν αἰτρίαν. — (Ἀιθρία, plein air ; ἐνταῦθα, en cet endroit).	*Hic nunc plorabis sub dio.* (Édition Didot.)
(1007). Πέρ' ἐγὼ 'ξενίγκι πορμὸς, ἵνα πυλάξι σοι. — (Φορμὸς, natte ; φυλάσσω, je garde).	*Age afferam stoream, ut custodiens te recumbam.*
(1086). Πωτετοπωνή ; — (φωνή, voix, son).	*Unde hæc vox?*
(1089). Κακκάσκιμοι ; — (καγχάζω, je ricane).	*Rides me?*
(1109). ... αποτανουμένη λαλις ; (Ἀποθανοῦμαι, je périrai).	*... Quum sis moriturus, linguax es tamen?*

(1) Cette question a déjà été traitée dans ce même recueil, t. I, p. 290 et suiv. (*Réd.*)

(1111). Οὐ παρτεν' εστιν (παρθένος, vierge).	*Non est virgo.*
(1114). Σκέψαι τὸ πόστη · μή τι μικτὸν παίνεται; (πόσθη, *præputium* par extension...; φαίνω, je parais).	*Specta penem hunc; num tibi parvus videtur?*
(1123). Εἰ σπόδρ' ἐπιτυμεῖς... (Σφόδρα, beaucoup; ἐπιθυμέω, je désire).	*Si tam valde cupis....*
(1126). ... τὸ κεπαλή σ'αρα... (Κεφαλή, tête).	*Caput igitur suum.*
(1179). Ὀρκῆσι (Ὀρχέομαι, je danse).	*Saltet.*
(1180). Ὡς ἐλαπρὸς... (Ἐλαφρός, agile).	*Quam agilis...*
(1184). Κάτησο ... τυγάτριον (Κάθημαι, je siège; θυγάτριον, jeune fille).	*Sede, filiola.*
(1185). Οἴμ' ὡς στέριπο τὸ τιττί', ὥσπερ γογγύλη (Στέριφος, ferme, dur; τίτθη, τιτθή, tetin).	*Quam firmæ sunt papillæ, instar rapæ.*
(1188). ... καλὴ τὸ σκῆμα... (Σχῆμα, figure, forme).	*... pulcra est species...*
(1190). ... οὐκὶ πιλῆσι πρῶτά με; (Φιλέω, j'aime, j'embrasse).	*Annon prius me osculabitur?*
(1193). Τί οὐ κατεύδει παρ' ἐμέ; (Καθεύδω, je dors, je me repose).	*Quare non concumbit mecum?*
(1195). Ἐμοι κάρισο σὺ τοῦτο (Χαρίζομαι, je plais, je rends service).	*Gratificare hoc mihi.*
(1197). Ἔκω (Ἔχω, j'ai).	*Habeo.*
(1198). Ἀκολούτει (Ἀκολουθέω, je suis).	*Sequere.*

Ces citations, qui d'ailleurs ne sont pas complètes, nous montrent partout κ, τ, π pour χ, θ, φ; ces derniers n'étaient que des κ, τ, π aspirés, et non sifflants, que l'archer scythe prononce sans aspiration.

II.

SUR DEUX MOTS SCYTHES.

Au livre quatrième (27) des *Histoires* d'Hérodote, nous lisons les mots suivants à propos des prétendus hommes monophthalmes : οὐνομάζομεν αὐτοὺς σκυθιστὶ ἀριμασπούς· ἄριμα γὰρ ἓν καλεῦσι σκύθαι, σποῦ δὲ τὸν ὀφθαλμόν.

Les Scythes du Pont ont été rattachés, sous le rapport linguistique, à la branche éranienne : voyez Müllenhoff, *Monatsber. der Berl. acad.*, 1866, p. 549. Les deux mots cités ici par Hérodote se laissent expliquer, me semble-t-il, par cette parenté. Le premier serait allié au zend *airima-*, n., solitude (dont l'on rapproche ἠρεμία, ἔρημος, ἐρημία); le second pourrait n'être pas étranger à la rac. zende *çpaç*, spectare.

A. H.

III.

LA MORT DE VICTOR JACQUEMONT.

Dans la séance du 18 novembre 1881 de la Société de géographie de Paris, il a été donné lecture d'une lettre écrite de Goupikar (Inde), le 11 octobre précédent, dans laquelle M. de Ujfalvy fait connaître que quelques Français ont voulu réédifier le modeste monument, la pierre commémorative portant le nom de Victor Jacquemont, et placée peu de temps après sa mort dans l'île des Platanes, au milieu du lac de Srinagar.

Sur une plaque de marbre a été gravée l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
DE VICTOR JACQUEMONT
1831-1881
SES COMPATRIOTES
LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE FRANCE
LA SOCIÉTÉ
D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS
LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE
DE PARIS.

M. de Ujfalvy dit qu'à la date de sa lettre il y avait juste cinquante ans que Jacquemont était au Kachemyr, et il semble supposer que l'oubli fait sur le nom du jeune et savant voyageur aurait besoin d'une réparation.

Victor Jacquemont avait quitté Kachemyr le 16 septembre 1831 (lettre à son père, à Paris, du 3 octobre 1831). Il était en octobre dans le royaume de Lahore, près de Ranjît-Sing, accueilli fraternellement comme un compatriote par « l'excellent » général Allard.

Sa santé était encore intacte; il écrivit depuis trente autres lettres, du 23 novembre 1831 au 1er décembre 1832.

Jacquemont, que sa sagacité et sa profondeur scientifiques avaient signalé à l'attention du monde savant, inspira une sympathie universelle, lorsqu'on apprit en Europe sa fin rapide et prématurée. Travailleur ardent et enthousiaste, il avait trop présumé de ses forces et de son énergie. Comme tant d'autres dans l'Inde, sa volonté n'avait pu triompher des exigences d'un climat redoutable, où les plus robustes succombent, s'ils ne savent discipliner et régler leurs efforts et transiger avec des nécessités implacables.

Une vie d'études, de fêtes, de recherches, de plaisirs, de veilles laborieuses devait épuiser sa jeune vigueur, et lorsqu'il s'aperçut que sa santé était compromise, et qu'il fallait plier et réduire son activité, il était trop tard.

Sa mort fut un événement ; les compagnies savantes répétèrent à l'envi son éloge; la presse périodique, les journaux à images qu'on n'appelait pas encore « illustrés », publièrent des notices pénétrées d'admiration et de regrets. En 1834, le recueil dit *Portraits et his-*

toires des hommes utiles inséra une courte biographie avec un beau portrait gravé d'après une peinture de Mme Mérimée.

Presque à la même époque, un autre voyageur, jeune et ardent explorateur des mers septentrionales, attirait aussi sur son nom la curiosité publique; mais celui-là, comme son devancier La Peyrouse, n'avait pas à espérer de pierre tombale placée au lieu de sa mort, car il disparaissait dans les régions mystérieuses des glaces polaires. Le lieutenant de vaisseau Jules de Blosseville, dont le recueil *Histoires des hommes utiles* a donné aussi le portrait (1838, p. 263), né à Rouen le 29 juillet 1802, un an après Jacquemont, écrivit sa dernière lettre à bord de *La Lilloise*, sur la côte d'Irlande, le 6 août 1833; il y avait huit mois que Jacquemont était mort.

Ils ouvrent la série des voyageurs frappés successivement en grand nombre, explorateurs des terres, des airs et des océans, de Franklin à Livingstone et à Croce-Spinelli.

Le lieutenant Bellot, autre victime de son dévoûment à la science, autre volontaire intrépide, eut aussi son heure remarquée de fatale célébrité. Joseph-René Bellot, à qui ses amis, croyons-nous, ont fait ériger un petit monument commémoratif à Rochefort-sur-Mer, né à Paris le 18 mars 1826, disparut dans une crevasse des glaces du pôle Nord, le 18 août 1853.

A la mort de Victor Jacquemont, tous les journaux publièrent de nombreux détails sur sa fin inattendue, et reproduisirent surtout les dernières lignes de sa dernière lettre à son frère, que nul homme de cœur ne saurait lire sans être irrésistiblement ému :

« Ma fin, si c'est elle qui s'approche, est douce et tranquille. Si tu étais là, assis sur le bord de mon lit, avec notre père et Frédéric, j'aurais l'âme brisée, et ne verrais pas venir la mort avec cette résignation et cette sérénité. — Console-toi, console notre père; consolez-vous mutuellement, mes amis. — Mais je suis épuisé par cet effort d'écrire. Il faut vous dire adieu! — Adieu! Oh! que vous êtes aimés de votre pauvre Victor! — Adieu pour la dernière fois! — Étendu sur le dos, je ne puis écrire qu'avec un crayon. De peur que ces caractères ne s'effacent, l'excellent M. Nicol copiera cette lettre à la plume, afin que je sois sûr que tu puisses lire mes dernières pensées.

— J'ai pu signer ce que l'admirable M. Nicol a bien voulu copier. Adieu encore, mes amis!

« VICTOR JACQUEMONT.

« Le 2 décembre. »

Né à Paris le 8 août 1801, il fut chargé, après de brillantes études scientifiques et plusieurs voyages en Amérique, par les Administrateurs du Jardin-des-Plantes d'une exploration laissée à son choix, et qui eut pour objet l'Inde anglaise et les monts Himalaya. Le mardi 28 août 1828 il partit de Brest sur la *Zélée;* avec lui voyageait M. de Mélay, gouverneur des Établissements français dans l'Inde qui allait rejoindre son poste. La *Zélée* arriva devant Pondichéry le 11 avril 1829, et en repartit pour Calcutta le 27 avril. Chandernagor fut la dernière terre française où s'arrêta Victor Jacquemont.

A la fin de l'année 1832, il reçut l'hospitalité dans la résidence de M. James Nicol, chez lequel il était arrivé le 27 octobre; sa maladie fut rapide et cruelle, mais sa sérénité ne se démentit pas un seul instant. Dans une lettre adressée le 17 décembre 1832 à M. Porphyre Jacquemont, M. Nicol énumère les incidents attristés des derniers moments de son hôte : « Il entra dans les plus nombreux détails concernant ses funérailles, qu'il voulut qu'on célébrât comme pour un protestant. Il me pria de faire distinguer son tombeau par une pierre simple, avec cette inscription : « Victor Jacque- « mont, né à Paris le 8 août 1801, est mort à Bombay le 7 décembre « 1832, après avoir voyagé pendant trois ans et demi dans l'Inde ». « Je suis bien ici, disait-il, mais je serai bien mieux dans mon tom- « beau. » Vers cinq heures du soir, il me dit : « Je vais à présent « prendre ma dernière boisson de votre main, et mourir... » Seize minutes après six heures, il rendit l'âme, s'endormant pour ainsi dire dans les bras de la mort.

Le long voyage fait sur la *Zélée*, en compagnie de M. de Mélay, avait établi d'intimes relations entre Jacquemont et cet officier supérieur. Dès le lendemain, M. Nicol, sans doute d'après les intentions de son hôte, envoya à M. de Mélay une lettre qui n'a jamais été publiée et que nous avons copiée textuellement sur l'original ; en voici la reproduction exacte :

« Bombay, le 8 décembre 1832.

« *Monsieur Mélay, Gouverneur à Pondichéry.*

« Cher Monsieur,

« La sérieuse maladie de Mons. Victor Jacquemont l'avait empêché de vous écrire depuis son arrivée ici, et je crains que vous ne serez pas préparé pour la triste intelligence qui doit vous être communiquée par un étranger sur le sort de votre ami.

« Mons. Jacquemont arrivait chez moi le 29 octobre dernier de Pounah, souffrant sérieusement de dyssenterie qui s'était arrêté pour peu de tems; mais de suite après une symptomie d'abcès plus alarmante parut sur le foie, ce qui, malheureusement, mit un fin à ses jours, hier vers les six heures et quart du soir; l'abcès s'est crevé intérieurement, quatorze heures avant sa mort.

« Il vous sera consolant d'apprendre que pour quelque tems Mons. Jacquemont ne souffrait plus tant. Il était content et tranquille dans ses derniers momens, et jouissait des facultés de la mémoire une demi-heure avant sa mort.

« Durant sa maladie, il a reçu du Gouvernement et d'autres personnes ici toutes les attentions qu'un jeune aussi intéressant et instruit était sûr à recevoir. Je ne l'ai connu que pendant sa maladie, mais je ne puis vous exprimer l'intérêt que j'ai conçu pour lui, et je déplore la perte que sa mort occasionne à ses amis, et à la science.

« Tous ses écrits et collections d'histoire naturelle seront envoyés par le navire Français *La Nymphe,* qui doit partir pour Bordeaux dans vingt-cinq jours d'ici.

« Je suis avec respect, cher Monsieur,

« Votre serviteur très-humble,
« Ja. D. Nicol.

« J'ai écrit aujourd'hui à Mons. Cordier, à Chandernagor. »

M. Porphyre Jacquemont, comme souvenir d'une légitime grati-

tude, adressa plus tard à M. Nicol divers envois que ce dernier fit réclamer à M. de Mélay, dans une lettre dont voici les termes :

« Bombay, 24 septembre 1834.

« Monsieur,

« Par une lettre que je viens de recevoir de M. Porphire Jacquemont, j'apprends qu'il vous a fait parvenir pour moi un exemplaire de la correspondance de son défunt frère, et six de ses portraits lithographiés.

« Voulez-vous avoir la bonté de les faire tenir à mes agents, Messrs Arbuthnot et Cie, à Madras, s'ils vous sont arrivés. Vous obligerez infiniment

« Votre très-humble serviteur,
« Ja. D. Nicol.

« *Mons. Le Comte de Melay, Pondicherry.* »

Le travail de Victor Jacquemont a été publié sous ce titre : *Voyage dans l'Inde, pendant les années 1828 à 1832. Paris, F. Didot, 1841-1844*, 4 vol. gr. in-4o, fig., et 2 atlas (400 fr.). Le prix de publication de ce magnifique ouvrage ne s'est pas soutenu; un exemplaire a été porté à la vente de Jussieu (Labitte, 1852) à 161 fr. et un autre exemplaire à la quatrième vente Quatremère (Franck, 1859) à 272 fr.

« En lisant le voyage », dit *La Littérature française contemporaine,* « on est surpris de l'activité d'esprit de ce voyageur qui, au milieu des préoccupations, des accidents, des fatigues d'une route difficile et dangereuse, a pu laisser un aussi grand travail. La géologie, la géographie, la météorologie ne lui doivent pas moins que la botanique et l'histoire naturelle, et il a porté ses observations sur les mœurs, les institutions, les langues, le commerce et les productions naturelles et industrielles des immenses contrées qu'il a parcourues. »

Dans l'année qui suivit sa mort, ses lettres furent réunies et pu-

bliées ; elles eurent le plus vif succès ; le savoir, l'enjouement, le mot juste, le respect inaltérable et profond pour son père, ses sentiments affectueux pour sa famille et pour ses amis qui lui avaient inspiré tant de pensées élevées et émouvantes, tout assura l'accueil chaleureux qui accompagna longtemps cette publication faite sous ce titre : *Correspondance de Victor Jacquemont avec sa famille et plusieurs de ses amis, pendant son voyage dans l'Inde, 1828-1832. Paris, Fournier, 1863,* 2 vol. in-8°. Ces lettres eurent plusieurs éditions et plusieurs contrefaçons.

M. de Ujfalvy a cédé à une heureuse inspiration ; le monde des voyageurs lui en saura gré ; on lui devra des remercîments pour avoir honoré modestement au passage une renommée pure et une forte intelligence prématurément disparue. Dans son œuvre déjà étendue, Victor Jacquemont avait à peine indiqué la grandeur de sa passion pour le travail, pour le progrès des sciences positives dont il sentait toute l'évolution moderne, et son sincère dévoûment à cette science qu'il aimait, mais qui n'a pu déposer ses éloges et ses couronnes que sur un tombeau fermé loin de la France, cette patrie bien-aimée si regrettée quand on va mourir loin de la famille, loin des amis, et qui garde sur une terre indifférente les restes d'un voyageur mort avant la récompense, avant le bonheur, avant la gloire, à peine âgé de trente et un ans !

Hyacinthe Vinson,
Ancien Conservateur de la Bibliothèque
et des Archives de Pondichéry.

CORRIGENDA.

Tome XV, page 20, ligne 9 : *Gallæ-*.
— page 106, ligne 19 : *beth* (au lieu de *caph*).
— — ligne 22 : *âïn* (au lieu de *tzadé*).
— — ligne 24 : *beth* (au lieu de *noun*).
— — ligne 26 : *tzadé* (au lieu de *âïn*).

LE LIVRE IV

DU *CODEX* DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE.

(XIIe SIÈCLE.)

(*Suite.*)

CAP. VIII. — *De corporibus sanctorum, quæ in itinere sancti Jacobi requiescunt, quæ peregrinis ejus sunt visitanda.*

Primitus namque his, qui per viam Ægidianam ad sanctum Jacobum tendunt, beati Trophimi confessoris corpus apud Arelatem visitandum est; cujus meminit beatus Paulus scribens ad Timotheum, qui ab eodem Apostolo antistes ordinatus præfatæ urbi primus ob Christi evangelium prædicandum directus est. Ex cuius fonte lucidissimo, ut Papa Zosimus scribit, tota Gallia, fidei rivulos accepit. Cuius solemnitas quarto kalendas januarii celebratur.

Item visitandum est corpus beati Cæsarii episcopi et martyris, qui in eadem urbe regulam Monacharum instituit; cujus festivitas colitur kalendis novembris.

Item in cimiterio præfatæ urbis beati Honorati episcopi præsidia sunt postulanda: cuius solemnitas colitur decimo VIIo kalendas februarii. In cujus basilica veneranda et optima beati Genesii pretiosissimi martyris corpus re-

quiescit. Est igitur vicus iuxta Arelatem inter duo Rhodani brachia, qui dicitur Trenquatalla, in quo est columna quaedam marmorea optima valde, excelsa, super terram erecta, scilicet retro eius ecclesiam, ad quam perfidi populi beatum Genesium, ut fertur, alligantes decollarunt; quae etiam usque hodie roseo eius cruore apparet purpurea. Ipse vero mox ut decollatus fuit, caput proprium manibus accipiens in Rhodanum ejecit, et corpus per medium fluvii usque ad beati Honorati basilicam, in qua honorifice jacet, deportavit; caput vero ipsius per Rhodanum et mare currens, Carthaginem, urbem Hispanorum (1) ductu Angelico pervenit, in qua optime nunc requiescit et multa miracula facit: cuius solemnitas colitur octavo kalendas septembris.

Inde visitandum est, iuxta Arelatem urbem, cimiterium defunctorum loco, qui dicitur Ailiscampis, precibus, scilicet, psalmis et eleemosynis, ut mos est pro defunctis exorare; cuius longitudo et latitudo, uno milliario constat. Tot ac tanta vasa marmorea, super terram sita, in nullo cimiterio nusquam possint inveniri excepto in illo. Sunt etiam diversis operibus et litteris latinis insculpta et dictatu inintelligibili, antiqua: quanto magis longe perspexeris, tanto magis longe sarcophagos videbis. In eodem cimiterio septem ecclesiæ habentur; in qualibet quarum siquis presbyter eucharistiam pro defunctis fecerit, vel laicus alicui sacerdoti celebrare devote fecerit, vel psalterium clericus legerit, veraciter pios illos defunctos qui ibi jacent, suæ salvationis adiutores in novissima resurrectione coram Deo habebit. Multa enim sanctorum mar-

(1) Cartagena.

tyrum et confessorum corpora ibi requiescunt, quorum animæ in paradisiaca sede congaudent. Eorum namque commemoratio post Octavas Paschæ, secunda feria more celebratur.

Item beati Ægidii, piissimi confessoris atque abbatis corpus dignissimum summopere vigilanti oculo visitandum est. Beatissimus namque Ægidius per cuncta cosmi climata famosissimus, omnibus venerandus, cunctis digne celebrandus, omnibus diligendus, cunctisque invocandus, omnibusque est petendus. Post Prophetas et Apostolos nemo illo inter cæteros sanctos dignior, nemo sanctior, nemo gloriosior, nemo auxilio velocior : ipse enim præ cæteris sanctis velocius usus est adiuvare egentes et afflictos et angustiatos sibi clamantes. O quam pulchrum et operæ pretiosum eius visitare sepulchrum ! Die vero, qua illum quis toto corde deprecatus fuerit, proculdubio adiutus feliciter erit. In memetipso probavi quae aio : vidi olim quemdam in eiusdem villa, qui die qua illum invocavit, a domo cuiusdam Peiroti sutoris, subsidiis beati confessoris, evasit ; quæ scilicet domus vetustissima penitus confracta cecidit. Quis igitur amplius eius videbit limina ! Quis Deum adorabit in eius sacratissima basilica ! Quis amplius eius amplexabitur sarcophagum ! Quis osculabitur eius altare venerandum ! Aut quis eius vitam piissimam enarrabit ! Eius namque tunicam æger induit, et sanatur ; ipsius virtute indeficiente quidam a serpente percussus sanatur ; alius arreptus a dæmonio liberatur; tempestas marina cessat ; Theocritæ filia optatæ diu sospitati restituitur ; ægrotus, totius corporis valetudine carens, incolumitati diu desideratæ redditur ; cerva quae prius erat indomita, ejus imperiis domestica effecta famulatur ; Ordo monasticus, illo Abbate

patrocinante, augmentatur; energumenus a dæmonio liberatur; peccatum Caroli, ab Angelo sibi revelatum, Regi dimittitur; defunctus ad vitam redditur; contractus pristinæ saluti redditur; immo duo cypressina ostia, Praelatorum imaginibus Apostolorum insculpta, a Romana urbe usque ad Rhodani portum per marinas undas sine aliquo regimine soli potenti imperio suo perveniunt. Taedet memori, quia narrare nequeo ejus omnia acta veneranda, idcirco quia tot sunt, et tanta. Græca stella clarissima, postquam his radiis Provincialibus eluxit, inter illos optime accubuit, non deficiens, sed augmentans; non sua amittens lumina, sed præbens omnibus duplicia; non descendens ad infima, sed ascendens ad Olympi cacumina; non moriendo ejus lux atra efficitur, sed suis insignibus sidereis clarior præ cæteris sideribus sanctis per quatuor cosmi climata habetur. Media igitur nocte, Dominica, kalendis septembris, hoc sidus accubuit, quod chorus Angelicus in politica (1) sede secum collocavit; et plebs Gothorum cum ordine Monachili in libero prædio suo, inter Nemausensem scilicet urbem et fluvium Rhodanum, honorifica sepultura sibi hospitavit. Ingens arca aurea, quæ est retro eius altare super ipsius corpus venerandum, in sinistrali scilicet parte primo gradu sex Apostolorum imaginibus est insculpta, in quo gradu primitus beatæ Mariæ imago congrue sculpitur. In secundo vero gradu sursum duodecim signa solaria hoc ordine habentur: Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo, Libra, Scorpio, Sagittarius, Capricornus, Aquarius et Pisces; et per medium illorum sunt aurei flores in vitis effigie. In superiore namque gradu ter-

(1) Du ciel (*poli*).

tio duodecim imagines viginti quatuor Seniorum habentur, his versibus super eorum capita scriptis :

Ecce chorus splendens seniorum bis duodenus,
Dulcia qui citharis decantant cantica claris.

In dextrali vero parte, primo gradu, similiter sunt aliæ septem imagines, quarum sex Apostolorum sunt, et septima cuiuslibet Christi discipuli est; sed et super Apostolorum capita virtutes, quæ fuerunt in eis in utroque arcæ latere in effigie mulieris sculpuntur : Benignitas scilicet, Mansuetudo, Fides, Spes, Charitas, etc. In secundo gradu dextrali flores instar vitis vineæ sculpuntur. In tertio gradu superiori, sicut in sinistra parte, imagines duodecim viginti quatuor Seniorum, his versiculis super eorum capita scriptis, sculptæ habentur :

Hoc vas egregium gemmis, auroque politum,
Relliquias sancti continet Ægidii.
Quod qui franget, eum Dominus maledicat in ævum,
Ægidius pariter, cunctus et Ordo sacer.

Tecta arcæ desuper ex utraque parte in modum squammarum piscium operantur; in cacumine vero eius sunt profecto tredecim lapides crystallini infixi, alii in modum scaquorum, alii in modum malorum vel millegranorum; una crystallus est ingens in modum magni piscis, trosteæ scilicet, erectus, cauda versa desursum : prima quippe crystallus instar magnæ ollæ ingens habetur, super quam crux aurea, valde splendens, ponitur pretiosa. In medio frontis arcæ, in antea scilicet, in circulo aureo residet Dominus manu dextera benedictionem innuens et in dextera librum tenens in quo scriptum est : *pacem et veritatem diligite.* Sub scabel-

lum vero pedum ejus stella aurea habetur, et circa ulnas eius duæ litteræ scribuntur; altera scilicet ad dexteram et altera ad laevam, hoc modo: A ω. Et desuper thronum eius duo pretiosi lapides modo inæstimabili fulgent : quatuor vero Evangelistæ, alas habentes, juxta thronum eius exterius habentur, singulas schedulas pedibus tenentes, in quibus evangeliorum propriorum initia per ordinem scribuntur; Matthæus in modum hominis ad dexteram scilicet sursum, et Lucas instar bovis habetur deorsum, et Joannes in effigie aquilæ ad lævam desuper, et Marcus leonis subter insculpitur. Duo vero angeli, juxta thorum Dominicum, Cherubim videlicet ad dexteram, pedes tenens super Lucam, et Seraphim ad lævam, pedem similiter tenens super Marcum, miro opere sculpuntur. Duo ordines lapidum omnium generum pretiosorum, unus in throno quo Dominus residet per circuitum, et alius in oris arcæ similiter per circuitum, tres lapides in simul scilicet ob Trinitatis Dei figuram, ibi miro opere componuntur. Sed quidam inclytus suam imaginem auream, beatissimi confessoris amore, in pede arcæ versus altare aureis clavis infixit, quæ ad Dei honorem usque in hodiernam diem ibi apparet. In alio vero capite arcæ, retro scilicet, Dominica Ascensio sculpitur. In primo ordine sunt sex Apostoli, visibus sursum erectis, Dominum euntem in cœlum aspicientes, super quorum capita scriptæ hæ litteræ habentur: *O viri Galilæi! hic Jesus, qui assumptus est in cœlum a vobis, sic veniet, quemadmodum eum vidistis.* In secundo vero gradu alii sex Apostoli eodem modo stantes sculpuntur, sed et columnæ aureæ inter Apostolos ex utraque parte habentur. In tertio gradu Dominus stat erectus in throno quodam

aureo; et duo Angeli stantes, unus ad dexteram, illius et alius ad laevam, extra thronum, manibus ostendunt Dominum Apostolis, singulis manibus sursum elevatis, singulisque deorsum inclinatis; et super Dominicum caput, extra thronum scilicet, columba habetur quasi volitans super eum. In quarto vero ordine superiore Dominus sculpitur in alio throno aureo; et juxta eum quatuor Evangelistæ habentur : Lucas scilicet in specie bovis contra Meridianam partem deorsum, et Matthæus instar hominis desursum. In alia parte contra Septentrionem est Marcus instar leonis deorsum, et Joannes in modum aquilæ desursum. Sciendum vero est quod Dominica Maiestas, quæ est in throno, non sedet; sed recta est dorsum tenens versus Meridiem, et erecto capite; aspicit quasi in cœlum dextera manu levata sursum, et in læva cruciculam tenet; et sic ascendit ad Patrem, qui in cacumine arcæ illum recipit. Itaque beati Ægidii Confessoris sepultura consistit, in qua ejus corpus venerandum honorifice requiescit. Erubescant igitur Hungari qui dicunt se habere eius corpus, conturbentur ominno Cammelarii, qui somniant se habere eius integrum corpus. Tabescant Sanctisequanici, qui extollunt se habere eius caput; revereantur similiter Constantiani Normanni, qui jactant se habere totum ipsius corpus, cum nullo modo ejus Ossa sacratissima, ut a multis probatur queant extra oras ipsius deferri. Quidam enim beati Confessoris brachium venerandum extra Ægidianam Patriam in oris scilicet longinquis olim deferre fraudulenter conati sunt, sed nullo modo ire una cum eo valuerunt. Quatuor sunt Sanctorum corpora, quæ ab aliquo de propriis sarcophagis nullo modo moveri posse referuntur, ut a multis probatur; beati scilicet

Jacobi Zebedæi, et beati Martini Turonensis, et sancti Leonardi Lemovicensis, et beati Ægidii Christi Confessoris. Traditur quod Philippus, Rex Galliarum, eadem corpora ad Galliam deferre olim tentavit; sed nullo modo de propriis sarcophagis suis ea movere potuit.

Igitur ab his qui per viam Tolosanam ad S. Jacobum tendunt, beati Confessoris Guillelmi corpus est visitandum. Santissimus namque Guillelmus signifer egregius comes Caroli Magni Regis extitit non minimus, miles fortissimus, bello doctissimus. Hic urbem Nemausensem, ut fertur, et Aurasicam, aliasque multas, christiano imperio sua virtute potenti subiugavit, lignumque Dominicum apud vallem Gelloni secum detulit, in qua scilicet valle eremiticam vitam duxit, et beato fine Christi confessor in ea honorifice requiescit. Cuius sacra solemnitas quinto kalendas Junii colitur.

Item in eadem via beatorum Martyrum corpora visitanda sunt, Tiberii Modesti et Florentiæ, qui tempore Diocletiani variis tormentis pro Christi fide cruciati, martyrium compleverunt. Jacent super fluvium Airandum in optimo sepulchro. Quorum solemnitas colitur quarto idus novembris.

Item in eadem via visitandum est corpus dignisimum beati Saturnini, episcopi et martyris, qui in Capitolio Tolosæ urbis a paganis tentus, tauris acerrimis et indomitis alligatus, atque a summa Capitolii arce usque ad caput unius milliarii per omnes gradus lapideos precipitatus, capite conliso excusoque cerebro et omni corpore dilaniato, dignam Christo animam reddidit. Hic juxta urbem Tolosam optimo loco sepelitur; ubi ingens Basilica sub eius honore a fidelibus fabricatur, et Canonicalis regula beati scilicet

Augustini observatur ; et multa beneficia poscentibus à Domino præstantur. Cuius solemnitas tertio kalendas decembris celebratur.

Item a Burgundionibus et Theutonicis, per viam Podiensem ad sanctum Jacobum pergentibus, corpus sanctissimum est visitandum beatæ Fidis, Virginis et Martyris. Cujus animam sanctissimam, corpore a carnificibus decollato super montem scilicet urbis Agenni, Angelorum chori instar columbæ in cœlestibus detulerunt, et immortalitatis laurea eam ornaverunt. Quod ut vidit beatus Caprasius, Antistes urbis Agenni, qui rabiem persecutionis evitans latebat in quadam spelunca, animatus ad tolerantiam passionis, ad locum, quo beata Virgo pateretur, properavit et martyrii palmam fortiter promeruit dimicando, moras etiam persequentium arguendo. Demum beatæ Fidis, Virginis et Martyris, corpus pretiosissimum in valle quae vulgo dicitur Conquas, honorifice à Christianis sepelitur, super quod basilica optima a christianis fabricatur, in qua ad Domini decus usque hodie beati Benedicti regula summopere custoditur. Incolumibus et infirmis beneficia multa largiuntur ; ante cuius fores optimus fons, ultra quam dici fas est, mirabilis habetur. Cuius festivitas secundo nonas octobris colitur.

Deinde in via quæ ad sanctum Jacobum, per sanctum Leonardum, tendit, primitus beatæ Mariae Magdalenae, corpus dignissimum juste à peregrinantibus venerandum est. Hæc enim est illa Maria gloriosa, quæ, in domo Simonis, leprosi, Salvatoris pedes lacrymis rigavit capillisque suis tersit, et pretioso unguento suo diligenter osculando unxit ; qua propter *dimissa sunt ei peccata multa quoniam dilexit multum* amatorem universorum, Jesum

Christum scilicet remissorem suum. Hæc vero post Dominicam Ascensionem a Hierosolymitanis oris cum Beato Maximino, Christi discipulo, aliisque Dominicis discipulis usque ad Provinciæ Patriam per mare, scilicet per portum Marsiliæ, pervenit; in qua scilicet Patria cælibem vitam per aliquot annos duxit, ac tandem in urbe Aquensi ab eodem Maximino eiusdem urbis Antistite, sepulturam accepit. Post multum vero temporis eius glebam pretiosissimam ab ipsa urbe usque ad Viziliacum heros quidam Monachili vita beatus, nomine Badilo, translatavit, ubi honorifica sepultura usque ad diem hanc requiescit; in quo etiam loco ingens ac pulcherrima basilica monachorumque Abbatia constituitur. Peccatoribus delicta ipsius amore a Domino dimittuntur; cæcis visus redditur, mutorum lingua solvitur, claudi eriguntur, energumeni liberantur et ineffabilia beneficia multis impertiuntur. Cujus sacra solemnia coluntur undecimo kalendas augusti.

Item visitandum est corpus sacrum beati Leonardi, Confessoris, qui cum Francorum genere esset nobilissimus, et in regali curia nutritus, facinoroso sæculo summi Numinis amore abrenuntians, in Lemovicensibus oris, loco qui vulgo Nualliacus nuncupatur, cælibem vitam eremiticam crebris jejuniis, et vigiliis multis, frigoribusque, nuditatibus, ineffabilibusque laboribus, diu duxit; et tandem in eodem libero praedio suo, transitu sacro, requievit; cuius gleba sacra immobilis esse perhibetur. Erubescant igitur Corbiniacenses monachi, qui dicunt se beati Leonardi corpus habere; cum nullo modo vel paucius os ossium eius, vel pulvis, ut prædiximus queat moveri. Corbiniacenses vero, aliique multi, ejus beneficiis et miraculis ditantur; sed ipsius corporali præsentia frustrantur. Qui,

cum eius corpus habere non potuissent, corpus cuiusdam viri nomine Leotardi, quod ab oris Andegavensibus dicitur sibi afferri in arca argentea repositum, pro sancto Leonardo Lemovicensi colunt; cui etiam nomen proprium mutantes post obitum, quasi esset iterum baptizandus, sancti Leonardi nomen imposuerunt, ut opinione tanti ac famosi nominis, scilicet sancti Leonardi Lemovicensis peregrini illuc advenirent, et suis oblationibus illos ditarent; cuius festum idibus octobris colunt. Prius de sancto Leonardo Lemovicensi suae basilicæ advocatum fecerunt; deinde alium in loco eius posuerunt, more servorum æmulorum, qui propriam hæreditatem a domino suo vi auferunt, et alieno indigne tribuunt: similes etiam malo patri habentur qui filiam suam a legitimo sponso aufert, et alteri tribuit. *Mutaverunt*, inquit Psalmista, *gloriam suam in similitudinem vituli.* Talia facientes, quidam sapiens corripit, dicens: *Non des alienis honorem tuum.* Oratores namque barbari et domestici illuc advenientes, sancti Leonardi corpus, quod diligunt putant invenire; et alterum pro altero ignorantes reperiunt. Quicumque apud Corbiniacum miracula faciat, tamen beatus Leonardus Lemovicensis captos, quamvis à dominio ecclesiæ illorum sit alienatus, deliberat et ibi adducit. Unde duplici culpa Corbiniacences religantur, quoniam illum qui suis miraculis illos venerantes ditat, minime recognoscunt, nec etiam eius festa celebrant, sed alterum pro illo inordinate colunt. Beati igitur Leonardi confessoris Lemovicensis famam jam per totum orbem longe lateque divina clementia expandidit; cuius virtus potentissima innumera captivorum millia a carceribus educit, quorum vincula ferrea, ultra quam dici fas est, barbara millia millibus conjuncta, in

eius basilica circum circa, ad dexteram et lævam, intra et extra, ob tantorum miraculorum testimonium suspenduntur; ultra quam dici fas est, mirareris, si arbores in ea tot ac tantis ferreis barbaris oneratas videres. Ibi enim pendent manicæ ferræ boiæ, catenæ, compedes, cepti, pedices, vectes, juga, galeæ, falces et diversa instrumenta, e quibus Christi Confessor potentissimus captos sua potenti virtute liberavit; mirum est de illo quia in humana forma visibiliter vinctis in ergastulis trans mare etiam usus est apparere, ut ipsi testantur, quos liberavit Dei virtute. Pulchre per eum adimpletur quod divinus Vates olim vaticinavit dicens : *Sedentes in tenebris et umbra mortis, vinctos in mendicitate et ferro, spe liberavit eos; et clamaverunt ad eum, cum tribularentur, et de necessitatibus eorum, liberavit eos; suscepit eos de via iniquitatis eorum, quia contrivit portas æreas, et vectes ferreos confregit.* Ligatos in compedibus et nobiles multos in manicis ferreis hic liberavit. Traduntur etiam Christiani vincti sæpe in manum gentilium ut Boamundus; et dominati sunt eorum, qui oderunt eos et tribulaverunt eos, inimici eorum; et humilitati sunt sub manibus eorum; sed hic sæpe liberavit eos, et eduxit illos de tenebris et umbra mortis, et vincula eorum disrupit. Hic dicit his qui vincti sunt, *exite;* et his qui in tenebris sunt *revelamini.* Cuius sacra solemnia coluntur octavo idus novembris.

Igitur post beatum Leonardum apud urbem Petragoricas visitandum est corpus beati Frontonis, Episcopi et Confessoris; qui Romæ a beato Petro Apostolo, vice Pontificali ordinatus, cum quodam presbytero, nomine Georgio, ad prædicandum urbem eamdem mittitur; qui cum simul perrexissent, mortuo Georgio in itinere, et sepulto,

reversus ad Apostolum beatus Fronto necem sui socii nunciavit: cui beatus Petrus baculum tradidit, dicens: *Cum hunc baculum meum posueris super socii tui corpus, ita dices: Per illam obedientiam, quam ab Apostolo accepisti, in Christi nomine surge et comple illam,* sicque agitur. Per Apostoli baculum beatus Fronto in itinere socium de morte recepit, et præfatam urbem sua prædicatione ad Christum convertit; miraculisque multis perlustravit et digno obitu in ea, in basilica scilicet, quæ sub eius nomine operatur, sepulturam accepit; in qua, Deo largiente, multa beneficia poscentibus præstantur. Traditur tamen a quibusdam, ex collegio Christi Discipulorum illum fuisse. Cuius sepulchrum, cum nullis aliis Sanctorum sepulchris consimile sit, rotundum tamen, ut Dominicum sepulchrum, studiosissime fit; et cuncta cæterorum Sanctorum sepulchra pulchritudine miri operis excellit. Cujus sacra solemnitas colitur octavo kalendas novembris.

Rursum his qui per viam Turonensem ad sanctum Jacobum tendunt, in urbe Aurelianensium Lignum Dominicum, et calix beati Evurcii, Episcopi et Confessoris, in ecclesia Sanctæ Crucis visitandum est. Dum enim beatus Evurcius quadam die Missam celebraret, apparuit super altare in altum Dominica dextera humanitus videntibus illis qui aderant; et quicquid præsul super altare, operabatur et ipsa. Dum præsul faciebat super panem et calicem crucis signum, faciebat et ipsa similiter; cumque panem vel calicem ipse sursum levabat, et ipsa Dei manus verum panem et calicem similiter levabat. Peracto itaque sacrificio disparuit salvatrix illa manus piissima. Unde datur intelligi; quisquis enim Missam canit, ipse Christus eam cantat. Hinc beatus Fulgentius Doctor ait: *Non homo est,*

qui proposita Corpus Christi et Sanguinem facit, sed ille qui crucifixus pro nobis est Christus. Et beatus Isidorus, sic ait : *Nec propter bonitatem boni sacerdotis fit melior, nec propter malitiam mali fit peior.* Præfatus calix ex more semper poscentibus, tam domesticis quam barbaris, fidelibus in ecclesia Sanctæ Crucis ad communicandum præparatur. Item in eadem urbe beati Evurcii Episcopi et Confessoris corpus visitandum est. Item in eadem urbe in ecclesia Sancti Sampsonis cultrum, qui ad cœnam Dominicam veraciter extitit, visitandum est.

Item in eadem via super Ligerum beati Martini Episcopi et Confessoris corpus dignum visitandum est. Hic vero trium mortuorum suscitator magnificus esse perhibetur; et leprosos, energumenosque devios, lunaticos et dæmoniacos, cæterosque languidos optatæ saluti reddidisse fertur. Sarcophagum namque, quo sacratissima ejus gleba juxta urbem Turonicam requiescit, argento et auro immenso, lapidibusque pretiosis fulget et crebris miraculis elucet. Super quem ingens basilica veneranda sub eius honore, ad similitudem scilicet ecclesiæ beati Jacobi miro opere fabricatur, ad quam veniunt ægri, et sanantur; dæmoniaci liberantur ; cœci illuminantur, claudi eriguntur ; et omne morborum genus curatur ; omnibusque, poscentibus digne, levamen funditus præstatur ; quapropter eius fama gloriosa dignis præconiis ubique ad Christi decus divulgatur. Cuius festivitas celebratur tertio idus novembris.

Inde beati Hilarii Episcopi et Confessoris corpus sanctissimum in Pictava urbe visitandum est. Hic, inter cætera miracula, Dei virtute plenus Arrianam hæresim devincens unitatem fidei docuit colere : cuius sacra documenta ille Arrius hæreticus ferre non valens, egressus à Concilio, su-

per latrinam ventre corruptus, per semetipsum turpiter obiit. Huic insuper, in Concilio sederecupienti, terra subter eum elevans sedem præstitit; hic seras valvarum Concilii sola voce fregit; hic ob Catholicam fidem quadriennio exilio apud Phrygiam in insula quadam relegatus fuit; hic serpentium abundantiam suo imperio fugavit; hic matri flenti in Pictava urbe reddidit natum gemina morte ante gravatum. Ipsius vero sepultura, qua eius sacratissima Ossa veneranda requiescunt, nimio auro et argento lapidibusque pretiosissimis decoratur, Ejusque basilica, ingens et optima, crebris miraculis veneratur. Cujus sacra solemnia coluntur idibus januarii.

Item visitandum est beati Joannis Baptistæ venerandum caput, quod per manus quorumdam religiosorum virorum ab Hierosolymitanis oris usque ad locum, qui nuncupatur *Angelicus,* in terra scilicet Pictavorum, defertur. Ubi ingens basilica sub eius veneratione miro opere componitur, in qua idem caput sanctissimum a centeno monachorum choro die noctuque veneratur, innumerisque miraculis clarificatur; quod etiam caput dum deportaretur, in mari et terra dedit signa innumera. In mari enim multa marina pericula fugavit; et in terra, ut eius translationis eodex refert, quosdam mortuos ad vitam reduxit. Qua propter creditur veraciter illud esse caput præcursoris venerandi. Cujus inventio sexto kalendas martii agitur, tempore Marciani Principis, quando idem Præcursor duobus monachis locum, quo ejus caput celatum jaceret, primum revelavit.

Via sancti Jacobi in urbe Sanctonensium beati Eutropii Episcopi et Martyris corpus digne peregrinantibus visitandum est. Sanctissimam cujus passionem beatus Dionysius, consocius ejus ac Parisiorum Præsul, litteris Græcis scrip-

sit, et parentibus suis in Græcia (qui jam in Christo credebant) per manum beati Clementis Papæ misit. Quam scilicet passionem Constantinopoli in schola Græcorum, quodam codice passionum plurimorum sanctorum Martyrum, olim reperi; et ad decus Domini nostri Jesu Christi ejusque gloriosi Martyris Eutropii de græco in latinum, prout potui, edidi. Et ita incipiebat.

Dionysius Francorum Antistes prosapia Græcus, reverentissimo Papæ Clementi, salutem in Christo. Eutropium quem mecum in his oris ad prædicandum Christi nomen misistis Martyrii coronam per manus gentilium apud Sanctonas urbem vobis notificamus pro Domini fide accepisse. Quapropter paternitatem vestram humiliter exoro, ut hunc Passionis ejus codicem consanguineis meis notis, et amicis fidelibus in Græciæ oris, Athenis præcipue, quam citius poteritis mittere non differatis, quatinus illi, cæterique, qui a beati Paulo Apostolo, novæ regenerationis lavacrum una mecum olim acceperunt, cum audierint gloriosum Martyrem pro Christi fide crudelem necem subiisse, gaudeant tribulationes et angustias pro Christi nomine se sustulisse; et si forte a gentilium furore illis aliquod martyrii genus illatum fuerit, accipere patienter pro Christo discant, nec etiam amodo formident. Omnes enim qui volunt pie vivere in Christo, necesse est ut ab impiis et dissimilibus opprobria patiantur, et despiciantur tamquam insani, et stulti, quia per multas tribulationes nos oportet introire in regnum Dei.

Corpore longinquus
Votis animoque propinquus
Nunc tibi dico vale
Quod sit tibi perpetuale.

Incipit passio beati Eutropii Sanctonensis Episcopi et Martyris.

Gloriosissimus namque Christi martyr Eutropius Sanctonensis Antistes venustus, gentili genere Persarum editus, excellentiori prosapia totius mundi exstitit oriundus ; quem Babylonis *admirandus* (1) nomine Xerxes, ex Guiva Regina generavit humanitus. Nullus eo esse potuit genere sublimior, nec fide, et opere post conversionem humilior. Qui cum in pueritia litteris chaldaicis, et græcis, edoctus esset, atque heroës summos totius regni prudentia et curiositate æquipararet; si forte in eius curia, vel curiosior eo, vel aliquid barbarum esset, prospicere desiderans, Herodem Regem in Galilæa adiit. In cuius curia, dum per aliquot dies mansisset, audita Salvatoris miraculorum fama de Urbe, in civitate illum quæsivit ; quem abeuntem trans mare Galilæe, quod est Tiberiadis, cum innumeris populorum turbis, quæ eum sequebantur videntes signa quæ faciebat, consequutus est. Tunc divina disponente gratia contigit die illa, quod Salvator sua ineffabili largitate, de quinque panibus et duobus piscibus, hominum quinque millia, illo adstante, saciavit. Viso hoc miraculo, juvenis Eutropius, ac fama cæterorum miraculorum eius audita, in eo aliquantulum jam credens, loqui ei desiderans, nec audebat; quia Nicanoris, eius pædagogi, distinctionem formidabat cui admirandus pater eius ad

(1) *Émir,* commandant, empereur. Allusion à ceux de Bagdad. L'ancien français avait *amirant,* et l'espagnol conserve encore *almirante* (amiral), qui se rattache évidemment à l'arabe *'amîr.* Viendrait-il de AMR que Norris retrouve avec le sens de « maître » dans les inscriptions cunéiformes ?

custodiendum illum tradiderat : saciatur tamen pane Dominicæ gratiæ; Hierosolymam perrexit, et adorato Creatore in templo gentili more, remeavit ad patris sui domum.

Et cæpit ei enarrare cuncta, quæ in Patria unde venerat, diligenter viderat. Vidi inquit hominem qui dicitur Christus, cui in toto mundo similis nequit inveniri. Mortuis vitam, leprosi emundationem, cœcis visum, surdis auditum, claudis pristinam virtutem, omnibusque generibus infirmorum sanitatem ipse præbet. Quid plura? Quinque hominum millia de quinque panibus et duobus piscibus, me vidente, saciavit; de fragmentis vero duodecim cophinos eius clientes impleverunt. Fames, tempestas, mortalitas, oris quibus moratur, locum habere nequivit: si jam illum cœli, terræque creator in nostra regione mittere dignaretur, utinam tua gratia illi honorificentiam exhiberet! Admirandus vero hæc, et his similia, a puero auscultans, diligenter tacitus cogitabat qualiter eum videre posset. Post exiguum vero tempus vix à Rege impetrata licentia, puer Dominum videre denuo desiderans Jerusalem adiit, causa adorandi in Templo; et erant cum eo Warradac, dux exercituum et Nicanor, Regis Dapifer, pueri pædagogus, cæterique multi nobiles quos illis Admirandus tradiderat ad custodiendum. Qui cum regressus à Templo die quadam Domino, revertenti a Bethania ubi Lazarum resuscitaverat, inter valvas Hierosolymitanas confluentibus undique turbis innumeris, obviare videns Hebræorum pueros, cæterasque gentium phalanges obviam ei exeuntes palmarum et olivarum cæterarumque arborum, flores et frondes per viam, qua iturus erat, sternentes ac Hosanna filio David clamantes; ultra quam dici fas est, gavisus cæpit diligenter ante eum sternere flores. Tunc

a quibusdam didicit, quod ipse Lazarum, quatriduanum, a mortuis suscitaverat, magisque lætatus est. Sed quia ad plenum Salvatorem tunc videre præ nimia multitudine turbarum circumfluentium non poterat, valde cæpit contristari. Erat enim ipse cum his, de quibus testificat Joannes in Evangelio suo dicens: *Erant autem gentiles quidam ex his qui venerant ut adorarent in die festo. Hi accesserunt ad Philippum, qui erat a Bethsaida civitate, et dixerunt ei: Domine, volumus Jesum videre.* Quod Philippus, Andreæ sociatus, Domino nunciavit; et statim beatus Eutropius una cum suis asseclis illum palam vidit, et valde lætatus, in eum credere occulte cæpit. Tandem illi penitus sociatus est; sed sociorum sententiam, quibus pater ultra modum præceperat ut eum fortiter custodirent, et ad se reducerent, formidabat. Tunc didicit a quibusdam, quod Judæi Salvatorem in proximo essent occisuri; tanti viri necem videre renuens, die crastina ab Hierosolymis recessit. Itaque ad patrem suum regressus, cuncta, quæ in Hierosolymitanis oris de Salvatore viderat, cunctis in Patria sua ordine enarravit. Tunc Babylone paululum commoratus, Salvatori omnino adhærere cupiens, eumque adhuc vivere corporaliter putans cum quodam scutigero, nesciente patre, post dies quadraginta quinque Hierosolymam denuo regreditur: Mox ut Dominum quem occulte diligebat, cruce passum, et a Judæis occisum fuisse, audivit, valde doluit. Cumque a mortuis illum surrexisse, ac Discipulis apparuisse, cælosque cum magno triumpho ascendisse didicisset, valde cæpit lætari. Demum die Pentecostes, Dominicis Discipulis sociatus, diligenter ab eis didicit, qualiter Spiritus Sanctus linguis igneis super illos descenderat, eorum corda repleverat,

omniumque linguarum genere illos docuerat. Repletus Spiritu Sancto, Babylonem rediit; et quos in ea patria Judæos reperit, propter illos, qui Hierosolymam nece Dominum damnaverant, zelo dilectionis Christi fervens gladio peremit. Item transacto tempore exiguo, Dominicis Discipulis diversa cosmi climata adeuntibus, duo candelabra aurea, fide fulgentia, divina disponente gratia, Simon scilicet et Thaddæus, Apostoli Domini, Persidem directi sunt; qui cum Babylonem ingressi essent, eiectis a finibus illis quibusdam magis Zaroen, et Arfaxat, qui populos suis vanis locutionibus et signis a fide avertebant, Apostoli vitæ æternae semina cunctis erogantes, miraculorum omnibus generibus coruscare cæperunt. Tunc sanctus puer Eutropius de illorum adventu gavisus Regem admonebat, ut errore gentilium et idolorum relicto, fidem Christianam subiret, per quam polorum regnum adipisci mereretur. Quid plura? Illico Apostolis prædicantibus Rex et filius eius, cum multis cætibus civium Babylonis, per manus eorumdem Apostolorum baptismatis gratia regenerantur. Denique conversa tota urbe ad fidem Dominicam, ecclesiam cum omnibus gradibus suis Apostoli instituerunt; et Abdiam virum fidelissimum evangelica doctrina imbutum quem secum a Hierosolymitanis oris adduxerant, Antitistem super Christianam plebem, et Eutropium Archidiaconem ordinaverunt; et profecti sunt in aliis urbibus verbum Dei prædicando. Qui cum non post multos dies per martyrii triumphum alibi præsentem vitam consummassent, beatus Eutropius eorum Passionem chaldaicis et græcis litteris commendavit, et audita fama miraculorum et virtutum beati Petri Apostolorum Principis, qui tunc Romam officio appellatus, fungebatur, sæculo omnino abrenuntians,

accepta ab Episcopo licentia, patre suo ignorante, Romam adiit. Qui cum a beato Petro diligenter esset receptus, Dominicis præceptis ab eo imbutus, cum eo aliquantulum commoratus, jussu et consilio eius regionem Gallicam, cum aliis fratribus prædicando aggreditur; cumque urbem, quæ Sanctonas dicitur, intraret, vidit eam undique muris antiquis optime septam, excelsis turribus decoratam, in optimo loco sitam, amplitudine et latitudine congruam, cunctis felicitatibus et ferculis affluentem, pratis optimis, fontibusque lucidis saciatam, ingenti flumine munitam, hortis et pomariis et vineis per circuitum uberrimam, salubri aëre opertam, plateis et vicis amœnam multisque modis venustam. Cæpit bonus æmulator excogitare istam pulcherrimam ac insignem urbem ab errore gentilium Idolorumque cultura converti, legibusque Christianis submitti Deus dignaretur; itaque, per plateas et vicos eius pergens, verbum Dei instanter prædicabat. Mox ut illum cives barbarum virum esse cognoverunt et Sanctæ Trinitatis et baptismatis verba, olim sibi inaudita, illum prædicantem audierunt; illico indignantes extra urbem illum facibus adustum, et perticis immanissimis verberatum eiecerunt. Ille vero hanc persecutionem patienter ferens, quoddam tugurium ligneum iuxta urbem in quodam monte fecit, in quo diu moratus est. Prædicabat enim per diem in urbe, et nocte vigiliis precibusque et lacrymis in tugurio illo pernoctabat. Qui cum per longissimum tempus nisi raros sua prædicatione ad Christum converti potuisset, Dominicum præceptum commemoravit: *Quicumque non receperint vos, neque audierint sermones vestros; exeuntes foras de domo, vel de civitate, excutite pulverem de pedibus vestris.* Tunc Romam denuo adiit in qua, passo

beato Petro in Cruce, a sancto Clemente qui iam Papa erat admonitus est ut ad præfatam urbem rediret, et prædicans Dominica præcepta martyrii coronam in ea exspectaret. Denique ab ipso Papa ordine Episcopali suscepto, una cum beato Dionysio, qui a Græciæ oris Romam advenerat, simul cum cæteris fratribus quos ipse Clemens ad prædicandum Galliam dirigebat, Antisiodorum usque pervenit. Ibi divinæ dilectionis amplexibus lacrymosisque salutationibus discedentes, Dionysius cum sociis suis Parisiacam urbem adiit, et beatus Eutropius rediens Sanctonas fortiter animatus ad tolerantiam Passionis, zelo Christi plenus, semet ipsum corroboravit dicens : *Dominus mihi adiutor est; non timebo quid faciat mihi homo;* si persecutores occidunt corpus, animam non possunt occidere; pellem pro pelle, et universa, quæ habet homo, det pro anima sua. Tunc constanter urbem ingressus, velut amens, opportune importune instans, fidem Dominicam prædicabat, cunctis ostendens Christi Incarnationem, Passionem, Resurrectionemque, Ascensionem et cætera quæ pro humani generis salute subire dignatus est. Et quia nemo potest introire in regnum Dei, nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, omnibus palam insinuabat. Morabatur etiam nocte in præfato tugurio sicut prius. Illo itaque prædicante, statim divina gratia de super adveniente, multi gentiles in urbe ab eo baptizantur, inter quos quædam eiusdem urbis Regis filia, nomine Eustella, baptismatis unda regeneratur; quod ut pater eius agnovit, abominatus est illam et extra urbem eiecit. Illa autem videns se esse pro Christi amore eiectam, cæpit iuxta sancti viri tugurium commorari; pater tamen, natæ suæ amore compunctus, misit sæpe nuntios ad eam, ut domum redi-

ret; illa vero respondit se malle extra urbem pro Christi fide commorari, quam in urbe redire, et idolis contaminari. At ipse pater ira commotus, convocatis sibi totius urbis carnificibus, centum quinquaginta scilicet, imperavit illis, ut sanctum Eutropium perimerent, Virginemque secum ad patris thalamum adducerent. Illi autem secundo die kalendarum maii, coadunatis sibi multitudinibus gentilium, venerunt ad præfatum tugurium sanctissimumque Dei virum lapidibus primitus lapidarunt, inde fustibus et corrigiis plumbeatis nudum verberarunt, demum securibus et asciis illiso capite peremerunt.. Præfata vero puella, una cum quibusdam Christianis, nocte illum in tugurio ipsius sepelivit, vigiliisque luminariis et obsequiis divinis observavit indesinenter quamdiu vixit; quæ cum ab hac vita fine sacro migraret, juxta Magistri sarcophagum in libero prædio suo iussit se sepeliri. Postea vero super beati Eutropii Corpus sanctissimum ingens basilica sub eius honore in nomine sanctæ et individuæ Trinitatis a Christianis miro opere fabricatur, in qua a cunctis morborum generibus colliniti crebro liberantur, claudi eriguntur, cæci illuminantur, auditus surdis redditur, dæmoniaci liberantur, et omnibus corde sincero poscentibus juvamina salutaria præstantur; et catenæ ferreæ et manicæ cæteraque ferrea instrumenta diversa, e quibus B. Eutropius vinctos liberavit, suspenduntur. Ipse ergo suis dignis meritis et precibus nobis apud Deum veniam impetret, vitia nostra diluat, virtutes in nobis vivificet, vitam nostram dirigat in mortis periculo, a barathri faucibus nos eripiat, in extremo examine summam æterni Judicis iram nobis placet, et ad superna polorum regna perducat; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum

Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Deinde apud Blavium, in maritima, beati Romani præsidia petenda sunt; in cuius basilica requiescit corpus B. Rotolandi, Martyris, qui cum esset genere nobilis, Comes scilicet Caroli Magni Regis, de numero duodecimo pugnatorum ad expugnandas gentes perfidas, zelo fidei septus, Hispaniam ingressus est. Hic tanta fortitudine repletus fuit quod petronum quemdam, ut fertur, in Runciavalle a summo usque deorsum sua framea per medium, trino ictu scilicet, scidit; et tubam sonando oris sui vento similiter per medium divisit. Tuba vero eburnea scilicet scissa apud Burdegalem urbem in basilica beati Severini habetur, et super petronum in Runciavalle quædam ecclesia fabricatur. Postquam vero Rotolandus multa bella regum et gentilium devicit, fame frigore caloribusque nimiis fatigatus, alapis immanissimis et verberibus crebris pro divini Numinis amore cæsus, sagittisque et lanceis vulneratus, tandem siti fertur, in præfata Valle, Christi martyr pretiosus obiisse. Cuius sacratissimum corpus in beati Romani basilica apud Blavium ipsius socii digna veneratione sepelierunt.

Deinde apud Burdegalem urbem beati Severini, Episcopi, et Confessoris corpus visitandum est. Cuius solemnitas decimo kalendas novembris colitur.

Item in Landis Burdegalensibus, Villa quæ dicitur Belinus, visitanda sunt Corpora sanctorum martyrum Oliveri, Galdelbodi Regis Phrisiæ, Otgerii Regis Daciæ, Arastagni Regis Britanniæ, Garini Ducis Lotharingiæ, et aliorum plurimorum, scilicet Caroli Magni, pugnatorum qui devictis exercitibus paganorum in Hispania trucidati pro Christi

fide fuere. Quorum pretiosa corpora usque ad Belinum socii illorum detulerunt; et ibi studiosissime sepelierunt. Jacent omnes una in uno tumulo, ex quo suavissimus odor flagrat, unde colliniti sanantur.

Deinde visitandum est in Hispania beati Dominici, Confessoris, Corpus, qui Calciatam quæ est inter Nageram urbem et Radicellas, fecit; ubi ipse requiescit.

Item visitanda sunt Corpora beatorum martyrum Facundi scilicet et Primitivi, quorum basilicam Carolus fecit, juxta quorum Villam sunt prata nemorosa, in quibus infixæ hastæ lancearum pugnatorum fronduisse referuntur. Quorum solemnitas quinto kalendas decembris colitur. Inde apud urbem Legionem visitandum est Corpus venerandum beati Isidori Episcopi et Confessoris, sive Doctoris, qui regulam piissimam Clericis Ecclesiasticis instituit et gentem Hispanicam suis doctrinis imbuit, totamque sanctam Ecclesiam codicibus suis florigeris decoravit. Tandem beati Jacobi Apostoli corpus dignissimum summopere atque studiosissime in urbe Compostellana visitandum est.

Hi præfati Sancti, cum aliis omnibus sanctis Dei, suis meritis et precibus auxilientur nobis, apud Dominum nostrum Jesum Christum, qui cum Patre et Spiritu Sancto, vivit et regnat Deus per infinita sæcula sæculorum. Amen.

CAP. IX. — *De qualitate urbis et basilicæ sancti Jacobi Apostoli Galleciæ.* CALIXTUS PAPA, ET AYMERICUS CANCELLARIUS.

Inter duos fluvios, quorum unus vocatur Sar et alter Sarela, urbs Compostella sita est : Sar est ad orientem inter montem Gaudii, et urbem; Sarela, ad occasum. Urbis vero introitus et portæ sunt septem : primus introitus dicitur porta *Francigena* (1); secundus porta Pœnnæ (2); tertius porta de Subfratribus; quartus porta de sancto Peregrino; quintus porta de Falgueriis, quæ ducit ad Petronum; sextus porta de Susannis; septimus porta de Macereliis, per quam pretiosus bacchus venit ad urbem.

§ 1er. — De ecclesiis urbis.

Hac in urbe decem ecclesiæ solent esse; quarum prima gloriosissimi Apostoli Jacobi Zebedæi, in medio sita, refulget gloriosa; secunda beati Petri Apostoli, quæ monachorum est Abbatia, iuxta viam Francigenam sita; tertia sancti Michaëlis quæ dicitur de Cisterna; quarta sancti Martini episcopi, quæ dicitur de Piniario, quæ etiam monachorum

(1) *Puerta de Francos,* aujourd'hui *puerta del Camino,* dans l'angle nord-est de la ville, où finissait la grande voie de Saint-Jacques (*camino francés*).

(2) *Puerta de la Peña,* vers l'angle nord-ouest. — Tous les éclaircissements que l'on pourrait souhaiter à propos de ce chapitre, et qui au reste s'éloignent du but philologique que j'ai en vue, se trouvent pour la plupart dans l'ouvrage : *Recuerdos de un viaje á Santiago de Galicia,* que j'ai publié naguère à Madrid avec la collaboration de mon savant collègue, Don Aureliano Fernandez Guerra.

est Abbatia; quinta sanctæ Trinitatis, quæ est peregrinorum sepultura; sexta sanctæ Susannæ virginis, quæ est juxta viam Petroni; septima sancti Felicis martyris, octava sancti Benedicti; nona sancti Pelagii martyris, quæ est retro beati Jacobi basilicam; decima sanctæ Mariæ Virginis, quæ est retro ecclesiam sancti Jacobi, habens introitum in eamdem basilicam. Item altare sancti Nicolai et sanctæ Crucis.

§ 2. — De ecclesiæ mensura.

Basilica namque sancti Jacobi habet in longitudine quinquaginta et tres hominis status, videlicet a porta occidentali, usque ad sancti Salvatoris altare; in latitudine vero habet quadraginta, unum minus, a porta scilicet Francigena usque ad meridianam portam; altitudo vero ejus quatuordecim status habet intus. Quanta sit extra ejus longitudo et altitudo a nullo valet comprehendi. Ecclesia vero eadem novem naves habet inferius, et sex superius, et unum caput, maius videlicet, in quo sancti Salvatoris est altare; et lauream unam, et unum corpus, et duo membra, et octo alia parva capita habet. In singulis quibusque singula habentur altaria; e quibus novem navibus sex modicas tresque magnas esse dicimus. Prima navis principalis est a portali occidentali usque ad medios pilares, quatuor scilicet, qui omnem gubernant ecclesiam; habens unam naviculam ad dexteram, et aliam ad lævam. Aliæ vero duæ magnæ naves in duobus membris habentur: quarum prima a porta Francigena usque ad quatuor pilares crucis ecclesiæ pertinet, et secunda ab ipsis pilaribus usque ad portam meridianam; quæ utræque naves duas laterales naviculas habent. Hæ vero tres naves principales

usque ad ecclesiæ Cœlum pertingunt; et sex paucæ naviculæ usque ad medias cindrias tantum ascendunt. Utræque magnæ naves undecim et dimidium status hominis habent in latitudine. Statum hominis recte de octo palmis esse dicimus. In maiori navi triginta, unus minus, pilares habentur : quatuordecim ad dexteram totidemque ad lævam, et unus est inter duos portallos deintus adversus aquilonem, qui ciborios separat. In navibus vero crucis eiusdem ecclesiæ, a porta videlicet Francigena usque ad meridianam, viginti et sex habentur pilares, duodecim ad dexteram, totidemque ad lævam; quorum duo ante valvas intus positi ciborios separant et portallos. In corona namque ecclesiæ octo singulares columnæ habentur circa beati Jacobi atlare; sex naviculæ, quæ superius in palatio ecclesiæ habentur, longitudine et latitudine tali sunt sicut subiugales aliæ naviculæ quæ sunt deorsum; ex uno quidem latere tenent parietes, et alio pilares, qui desubter de magnis navibus sursum ascendunt, et duplices pilares a lapicidibus vocantur mediæ cindræ. Quot sunt pilares inferius, in ecclesia, tot sunt superius in navibus; et quot cingulæ inferius, tot sunt in palatio superius : sed in navibus palatii inter pilares singulos, duæ simul columnæ semper sunt, quæ vocantur columnæ cindriæ a lapicidibus. In eadem vero ecclesia nulla scissura, vel corruptio invenitur, mirabiliter operatur, magna, spatiosa, clara, magnitudine condecenti, latitudine longitudine et altitudine congruenti, miro et ineffabili opere habetur, quæ etiam dupliciter velut regale palatium operatur. Qui enim sursum per naves palatii vadit, si tristis ascendit, visa optima pulchritudine eiusdem templi, lætus et gavisus efficitur,

§ 3. — De fenestris.

Fenestræ vero vitreæ, quæ sunt in eadem basilica sexaginta et tres numero habentur. Ad unumquodque altare, quod est in corona, tres habentur; in cœlum vero basilicæ circa beati Jacobi altare quinque fenestræ habentur, unde Apostolicum altare valde perlustratur; in palatio vero sursum quadraginta et tres numero habentur fenestræ.

§ 4. — De portallulis.

Tres portales principales, et septem paucos, habet eadem ecclesia : unum qui respicit ad occidentem, scilicet principalem, et alium ad meridiem, alterum vero ad septemtrionem ; et in unoquoque portali principali duo sunt introitus, et in unoquoque introitu duæ portæ habentur. Primus vero ex septem portallulis vocatur de sancta Maria ; secundus de Via Sacra ; tertius de sancto Pelagio ; quartus de Canonica; quintus de Petraria; sextus similiter de Petraria; septimus de Grammaticorum schola qui domo etiam Archiepiscopi præbet ingressum.

§ 5. — De fonte sancti Jacobi.

Cum nos *gens Gallica* Apostolicam basilicam ingredi volumus per partem septemtrionalem intramus; ante cuius introitum est iuxta viam Hospitale pauperum peregrinorum sancti Jacobi ; et inde habetur, ultra viam scilicet, quidam paradisus, ubi sunt gradus descensionis novem. In fine vero graduum eiusdem paradisi fons mirabilis habetur, cui similis in toto mundo non

invenitur. Habet enim fons ille in pede tres gradus lapideos, super quos sita est quædam pulcherrima concha lapidea, instar paropsidis, vel baciuni, rotunda et cavata; quæ etiam tanta habetur, quia largiter possunt balneari, ut puto, quindecim homines. In medio cuius sita est columna ærea, inferius grossa, septem quadris apta, decenti altitudine longa; de cuius cacumine quatuor procedunt leones, per quorum ora quatuor exeunt lymphæ flumina ad reficiendum beati Jacobi peregrinos et cives. Quæ etiam flumina, post quam egrediuntur ab oribus leonum, illico labuntur in eadem concha inferius, et abhinc exeuntes per quoddam eiusdem conchæ foramen subtus terram recedunt. Sicut videri nequit unde aqua venit, sic nec videri valet quo vadit. Est autem lympha illa dulcis, nutribilis, sana, clara, optima, hyeme calida, æstate temperata. In præfata vero columna hæ litteræ scriptæ hoc modo in duabus lineis sub pedibus leonum habentur per circuitum :

Ego Bernardus beati Jacobi T. S. (id est Thesaurarius)
hanc aquam huc adduxi, et presens opus composui ad meæ
et animarum meorum parentum remedium
Æra MCLX, *tertio idus aprilis* (1).

§ 6. — De paradiso Urbis.

Post fontem habetur paradisus, ut divinus, pavimento lapideo factus, in quo crucillæ piscium itidem inter signa

(1) *11 avril 1122.* On sait que l'ère espagnole devance de 38 ans l'ère vulgaire.

beati Jacobi venduntur peregrinis; et butti vinarii, sotulares, peræ cervinæ, marsupia, corrigiæ, cingulæ et omne genus herbarum medicinalium, et cætera pigmenta et alia multa ibi ad vendendum habentur. Cambiatores et hospitales cæterique mercatores in via Francigena habentur. Paradisus vero ille tantus est quantus jactus est lapidis in utraque parte.

§ 7. — De porta septemtrionali.

Post paradisum namque illum, septemtrionalis porta Francigena eiusdem basilicæ sancti Jacobi invenitur; in qua duo introitus habentur, qui etiam his operibus pulchre sculpuntur. In unoquoque introitu exterius sex habentur columnæ, aliæ marmoreæ, aliæ lapideæ; ad dexteram tres, et ad lævam tres; sex scilicet in uno introitu et sex in alio; itaque duodecim habentur columnæ. Super vero columnam, quæ est inter duos portales deforis, in pariete residet Dominus in sede maiestatis; et manu dextera benedictionem innuit, et in sinistra librum tenet. Et in circuitu throni eius sunt quatuor evangelistæ, quasi thronum sustinentes; et ad dexteram eius paradisus est insculptus, in quo ipse Dominus est in alia effigie Adam et Hevam corripiens de peccato; et ad lævam est similiter in alia persona ejiciens eos a paradiso. Ibidem vero circum circa multæ imagines sanctorum, bestiarum, hominum, Angelorum, feminarum, florum cæterarumque creaturarum sculpuntur, quarum essentiam et qualitatem præ magnitudine sua narrare non possumus. Sed tamen, super portam, quæ est ad sinistram cum basilicam intramus, in ciborio scilicet, beatæ Mariæ Virginis Annuntiatio sculpitur; loqui-

tur etiam ibi angelus Gabriel ad eam. Ad lævam vero super portas, in laterali introitu, menses anni et alia multa opera pulchra sculpuntur. Duo vero leones magni et feroces forinsecus in parietibus habentur, qui valvas, quasi observantes, semper respiciunt unus ad dexteram et alius ad lævam. In liminaribus vero sursum quatuor Apostoli habentur, manibus sinistris libros singuli singulos tenentes, et dextris manibus elevatis introeuntibus basilicam innuunt benedictionem. Petrus est in introitu sinistrali ad dexteram, Paulus ad lævam, et in dextrali introitu Joannes Apostolus ad dexteram, et beatus Jacobus ad lævam. Sed et super singula Apostolorum capita quorumdam boum ex liminaribus exsilientium capita sculpuntur.

§ 8. — De porta meridiana.

In meridiana porta Apostolicæ basilicæ duo introitus, ut diximus, habentur et quatuor valvæ. In dextrali vero introitu eius de foris, scilicet in primo ordine, super portas Dominica Traditio miro opere sculpitur: ibi Dominus ligatur manibus Judæorum ad pilarem; ibi verberatur corrigiis; ibi sedet Pilatus in Cathedra, quasi judicans eum. Desuper vero in alio ordine beata Maria, Mater Domini, cum Filio suo in Bethlehem sculpitur, et tres Reges qui veniunt ad visitandum puerum cum Matre trinum munus ei offerentes, et Stella, et Angelus eos admonens ne redeant ad Herodem. In liminaribus eiusdem introitus sunt duo Apostoli quasi valvarum custodes, unus ad dexteram, et alius ad sinistram; similiter in alio introitu sinistrali, in liminaribus scilicet, alii duo Apostoli habentur. Et in primo ordine eiusdem introitus, super por-

tas scilicet, Dominica Tentatio sculpitur; sunt enim ante Dominum tetri Angeli, quasi larvæ, statuentes eum super pinnaculum Templi; et alii offerunt ei lapides admonentes ut faciat ex illis panem; et alii ostendunt ei regna mundi fingentes se ei daturos ea si cadens adoraverit eos, quod absit. Sed alii Angeli candidi, videlicet boni, post tergum ejus; et alii etiam desuper, thuribulis ei ministrantes, habentur. Quatuor leones in eodem portallo habentur; unus ad dexteram in uno introitu; et alius in altero; inter duos vero introitus, in pilario sursum, alii duo feroces leones habentur, quorum unus posteriora sua ad alterius posteriora tenet. Undecim vero columnæ in eodem portallo habentur; in introitu dextrali, scilicet ad dexteram, quinque; et in sinistrali introitu, ad lævam videlicet, totidem; undecima vero inter duos introitus est, quæ ciborios separat; quæ scilicet columnæ, aliæ marmoreæ, aliæ lapideæ, mirabiliter imaginibus, floribus, hominibus, avibus, animalibusque sculpuntur; hæ vero columnæ albi marmoris sunt. Nec est oblivioni tradendum quod mulier quædam juxta Dominicam tentationem stat, tenens inter manus suas caput lecatoris sui fœtidum, a marito proprio abscissum, osculans illud bis per diem, coacta a viro suo. O quam ingentem et admirabilem justitiam mulieris adulteratæ omnibus narrandam! In superiori vero ordine, super quatuor valvas versus palatium basilicæ, quidam ordo mirabiliter ex lapidibus albi marmoris pulchre refulget. Stat enim Dominus ibi rectus, et sanctus Petrus ad sinistram eius claves suas manibus tenens, et beatus Jacobus ad dexteram inter duas arbores cypressinas, et sanctus Joannes juxta eum, frater eius; sed et ad dexteram et lævam Apostoli cæterique habentur. Est igitur murus desursum

et deorsum, ad dexteram scilicet et lævam, optime sculptus, floribus videlicet, hominibus sanctis, bestiis, avibus, piscibus, cæterisque operibus, quæ a nobis comprehendi narratione nequeunt. Sed quatuor Angeli super ciborios habentur, cornua singuli tenentes, Judicii diem pronuntiantes.

§ 9. — De porta occidentali.

Porta occidentalis, habens duos introitus, pulchritudine magnitudine et operatione alias transcendit portas; ipsa major, et pulchrior aliis habetur, et mirabilius operatur; multisque gradibus deforis, columnisque diversis marmoreis, speciebusque variis et diversi modis decoratur; imaginibusque, hominibus, feminis, animalibus, avibus, Sanctis, Angelis, floribus diversisque generum operibus sculpitur. Cuius opera tanta sunt, quia a nobis narrationibus comprehendi nequeunt. Sursum tamen Dominica Transfiguratio, qualiter in monte Thabor fuit facta, mirabiliter sculpitur. Est enim Dominus ibi in nube candida, facie splendens ut sol, veste refulgens ut nix; et Pater de super loquens ad ipsum; et Moyses et Elias qui cum illo apparuerunt, loquentes ei excessum, quem completurus erat in Jerusalem. Ibi vero beatus Jacobus est et Petrus et Joannes, quibus transfigurationem suam præ omnibus Dominus revelavit.

§ 10. — De turribus basilicæ.

Novem vero turres in eadem ecclesia habituræ sunt: duæ scilicet super portalem meridianum, et duæ super portalem occidentalem, et duæ super singulas vites; et alia

maior super crucem in medio basilicæ: his cæterisque operibus pulcherrimis beati Jacobi basilica optime gloriosa refulget. Est etiam tota ex fortissimis lapidibus vivis, brunis scilicet et durissimis, ut marmor facta; et deintus diversis speciebus depicta, et deforis teolis et plumbo optime cooperta. Sed ex his, quæ diximus, alia sunt eam omnino adimpleta, aliaque adimplenda.

§ 11. — De altaribus basilicæ.

Altaria huius basilicæ hoc ordine habentur. In primis juxta portam Francigenam quæ est in sinistrali parte, est altare sancti Nicolai; inde est altare sanctæ Crucis; inde est, in corona scilicet, altare sanctæ Fidis, Virginis; inde altare sancti Joannis Apostoli et Evangelistæ, fratris sancti Jacobi; inde est altare sancti Salvatoris in maiore scilicet capite; inde est altare sancti Petri Apostoli; inde est altare sancti Andreæ; inde est altare sancti Martini Episcopi; inde est altare sancti Joannis Baptistæ. Inter altare sancti Jacobi et altare sancti Salvatoris est altare sanctæ Mariæ Magdalenæ ubi decantantur Missæ matutinales peregrinis. Sursum in palatio Ecclesiæ tria altaria solent esse: magister quorum est altare sancti Michælis Archangeli; et aliud altare est in dextrali parte, scilicet sancti Benedicti; et aliud est altare in sinistrali parte sanctorum scilicet Pauli Apostoli et Nicolai Episcopi, ubi etiam solet esse Archiepiscopi capella.

§ 12. — De corpore et altari sancti Jacobi.

Sed enim de qualitate ecclesiæ hactenus tractavimus;

nunc de Apostolico altari venerabili nobis est tractandum. In præfata siquidem venerabili basilica, beati Jacobi corpus venerandum sub altari maiori, quod sub eius honore fabricatur, honorifice (ut fertur) jacet, arca marmorea reconditum in optimo arcuato sepulchro, quod miro opere et magnitudine condecenti operatur: quod etiam corpus immobile esse perhibetur, testante sancto Theodomiro eiusdem urbis Episcopo, qui illud olim reperit et nullatenus movere potuit. Erubescant igitur æmuli Transmontani qui dicunt se aliquid ex eo, vel reliquias eius habere. Apostolicum namque corpus totum ibi habetur; carbunculis paradisiacis divinitus illustratum, odoribus Divinis, indeficientibus, fragrantibus honestatur, cereisque cœlestibus fulgentibus decoratur angelicisque obsequiis sedule honoratur. Super cuius sepulchrum est altare parvum, quod eiusdem Discipuli, ut fertur, fecerunt; quod etiam propter amorem Apostoli, Discipulorumque eius, a nullo postea voluit deleri. Et super illud est altare magnum et mirabile, quod habet in altitudine quinque palmos et in longitudine duodecim et in latitudine septem. Sic propriis manibus ego mensuravi. Est igitur altare parvum ex tribus lateribus, ad dexteram scilicet et lævam et retro sub eodem altari magno clausum; sed in antea apertum, ita ut videri aperte potest, ablata tabula argentea, altare vetus. Sed siquis coopertorium, vel linteamen, ad cooperiendum altare Apostolicum amore beati Jacobi mittere voluerit, de novem palmis: in latitudine et in longitudine, de viginti et uno mittere debet. Si vero pallium amore Dei, et Apostoli quis ad cooperiendum altare, scilicet in antea, miserit; videat, ut eius latitudo septem palmis fiat, et longitudo eius tredecim.

§ 13. — De tabula argentea.

Tabula vero quæ est ante altare, honorifice auro et argento operatur. Sculpitur enim in medio eius thronus Domini, in quo sunt viginti quatuor seniores eo ordine, quo beatus Joannes, frater sancti Jacobi in Apocalypsi sua eos vidit, duodecim scilicet ad dexteram totidemque ad lævam per circuitum, citharas et phialas aureas, plenas odoramentis, manibus tenentes. In medio cuius residet Dominus, quasi in sede maiestatis, manu sinistra librum vitæ tenens, et dextera benedictionem innuens. In circuitu vero throni eius quatuor Evangelistæ habentur, quasi thronum sustinentes. Duodecim vero Apostoli ad dexteram eius et lævam ordinati sunt, tres scilicet in primo ordine ad dexteram, et tres in superiori similiter sunt ad lævam, tres in primo ordine inferiori, et tres in superiori. Flores etiam ibi habentur optimi per circuitum, et columnæ inter Apostolos pulcherrimæ. Est etiam tabula operibus decens, et optima his versibus de super consscripta :

Hanc tabulam Didacus, Præsul Jacobita secundus,
Tempore quinquenni fecit Episcopii.
Marcas argenti de thesauro Jacobensi
Hic octoginta, quinque minus, numera.

Etiam deorsum hæ litteræ habentur :

Rex erat Anfonsus; gener eius Dux Raymundus;
Præsul præfatus quando peregit opus.

§ 14. — De cimborio apostolici altaris.

Cimborius vero qui hoc altare venerandum cooperit, mirabiliter picturis et debuxaturis speciebusque diversis, deintus et deforis, operatur. Est enim quadratus super quatuor columnas positus, altitudine et amplitudine congruenti factus. Deintus vero in primo ordine quædam speciales virtutes in modum mulierum, quas Paulus commemorat, octo scilicet habentur: in unoquoque angulo duæ sunt. Et super utrarumque capita Angeli recti stantes habentur, qui manibus elevatis thronum, qui est in summitate cimborii, tenent. In medio vero throni Agnus Dei pede Crucem tenens habetur: sed Angeli tot sunt, quot Virtutes. Deforis vero in primo ordine quatuor Angeli habentur, qui resurrectionem diei Judicii, buccinantes buccinis, pronuntiant; duo sunt antea in facie et duo retro in alia facie. In eodem vero ordine quatuor Prophetæ habentur: Moyses scilicet et Abraham in sinistrali facie; et Isaac et Jacob in dextrali; singuli singulos rotulos propriæ Prophetiæ manibus tenentes. In superiori vero ordine duodecim Apostoli sedent per circuitum. In prima facie, in antea scilicet, beatus Jacobus residet in medio, manu sinistra librum tenens, et dextera benedictionem innuens; ad cuius dexteram est alius Apostolus, et ad lævam alter in ordine proprio. Similiter ad dexteram cimborii tres alii habentur Apostoli, et ad lævam eius tres, et retro eodem modo tres. In coopertura vero de super quatuor Angeli sedent, quasi altare custodientes. Sed in quatuor cornibus eiusdem cimborii, incipiente coopertura, quatuor Evangelistæ propriis similitudinibus scul-

puntur. Deintus vero est depictus; deforis autem sculptus et depictus cimborius. In cacumine vero ejus deforis est quædam summitas erecta, tripliciter arcuata, in qua Trinitas Deica est insculpta. In primo arcu qui respicit ad occidentem, persona Patris, est erecta; et in secundo qui respicit inter meridiem, et orientem est persona Filii; et in tertio arcu qui respicit ad septentrionem est persona Spiritus Sancti. Item vero super hanc summitatem est pomus argenteus, lucifluus, super quem Crux ponitur pretiosa.

§ 15. — De tribus lampadibus.

Ante beati Jacobi altare, tres magnæ lampades argenteæ ad Christi et Apostoli decus suspenduntur. Illa vero quæ in medio earum est valde ingens habetur, et in effigie magni mortarioli mirabiliter operatur septem in se receptacula continens, in figura septem, premiorum Spiritus Sancti, in quibus septem luminaria ponuntur; quæ scilicet receptacula minime recipiunt, nisi oleum balsami, aut myrti, aut balani, aut olivæ; maius vero receptaculum est in medio aliorum. Et in unoquoque receptaculo ex his, qui in circuitu eius sunt, duæ Apostolorum imagines forinsecus sculpuntur. Anima Adefonsi Regis Aragonensis (1), qui eam, ut fertur, sancto Jacobo dedit requiescat in pace sempiterna.

(1) Alphonse *le Batailleur*. Il mourut en 1134.

§ 16. — De dignitate ecclesiæ sancti Jacobi, et canonicorum ejus.

Ad altare beati Jacobi nullus Missam solet celebrare, nisi sit Episcopus, aut Archiepiscopus, aut Papa, aut Cardinalis eiusdem ecclesiæ. Solent etenim esse in eadem basilica septem Cardinales ex more, qui Officium divinum celebrant super altare; constituti atque concessi a multis Apostolicis, insuper et confirmati a Domino Papa Calixto. Hanc vero dignitatem, quam beati Jacobi basilica ex more bono habet amore Apostoli, nullus ab ea auferre debet.

§ 17. — De lapicidibus ecclesiæ; et de primordio et fine operis ejus.

Didascali lapicidæ, qui prius beati Jacobi basilicam ædificaverunt, nominabantur Domnus Bernardus senex, mirabilis magister, et Rotbertus, cum cæteris lapicidibus, circiter quinquaginta, qui ibi sedule operabantur ministrantibus fidelissimis Dominis Wicarto et Domno canonicæ Segeredo, et Abbate Domno Gundesindo; regnante Adefonso Rege Hispaniarum sub Episcopo Domno Didaco primo et strenuissimo milite et generoso viro. Ecclesia autem fuit incœpta in Era MCXVI (1). Ab anno vero, quo incœpta fuit usque ad lethum Adefonsi, fortissimi et famosi Regis Aragonensis, habentur anni LIX; et ad necem Henrici, Regis Anglorum LXII; et ad mortem Ludovici pin-

(1) Les chiffres qui suivent démontrent que l'auteur confondait l'ère espagnole avec celle d'Auguste marquée par saint Julien de Tolède.

guissimi Regis Francorum LXIII; et ab anno quo primus lapis in fundamento eius ponitur usque ad illum quo ultimus mittitur XLIV anni habentur. Quæ etiam ecclesia a tempore quo fuit incœpta, usque in hodiernum diem fulgore miraculorum beati Jacobi vernatur: ægris enim in ea salus præstatur; cœcis visus refunditur; mutorum lingua solvitur; surdis auditus panditur; claudis sana ambulatio datur; dæmoniacis liberatio conceditur. Et quod maius est populorum fidelium preces exaudiuntur; vota suscipiuntur; delictorum vincula resolvuntur; pulsantibus cœlum operitur; mæstis consolatio datur; omnesque barbaræ gentes omnium mundi climatum catervatim ibi occurrunt, munera laudis Domino deferentes.

§ 18. — De dignitate ecclesiæ sancti Jacobi.

Nec est oblivioni tradendum, quod dignitatem Archiepiscopatus Emeritæ urbis, quæ Metropolis esse solet in terra Sarracenorum, beatus Papa Calixtus, bonæ memoriæ dignus, basilicæ sancti Jacobi et urbi eiusdem translatavit et dedit amore et honore Apostoli; ac per hoc, Didacum nobilissimum virum primitus Archiepiscopum in Apostolica Sede Compostellana ordinavit, et corroboravit. Erat enim ipse Didacus antea sancti Jacobi episcopus.

CAPUT X. — *De numero canonicorum sancti Jacobi.*

Huic insuper ecclesiæ, ut fertur, prætitulati sunt juxta numerum septuaginta duorum discipulorum Christi, ca-

nonici septuaginta duo, beati Isidori Hispaniensis doctoris regulam tenentes. His autem dividuntur altaris sancti Jacobi oblationes per singulas hebdomadas. Primo dantur oblationes in prima hebdomada; secundo in secunda; tertio in tertia; deinde aliis usque ad ultimum largiuntur. In dominica quaque die, ut fertur, fiunt tres partes oblationum, quarum prima accipit hebdomadarius, cui evenit; ex aliis vero duabus partibus, iterum in simul commixtis, fiunt tres partes, quarum una communiter datur canonicis ad prandium, alia operi basilicæ, alia archiepiscopo ecclesiæ. Sed hebdomada, quæ est inter Palmos et Pascham, debet dari rite pauperibus peregrinis sancti Jacobi in hospitali. Immo, si justitia Dei teneatur, decima pars oblationum altaris sancti Jacobi omni tempore pauperibus in hospitali supervenientibus dari debetur. Omnes enim peregrini pauperes prima nocte post diem, qua beati Jacobi altare adveniunt, in hospitali plenarium hospitium, amore Dei et Apostoli, suscipere debent; ægri vero usque ad mortem, vel ad integram sanitatem ibi charitative sunt procurandi; sic enim apud sanctum Leonardum agitur. Quot pauperes peregrinantes ibi adveniunt, tot refectionem accipiunt. Debent etiam dari ex more oblationes, quæ veniunt ad altare a mane summo usque ad tertiam, per unumquemque Dominicum diem leprosis ejusdem urbis. Quod si aliquis Prælatus ejusdem Basilicæ ex hoc fraudem fecerit, vel in alio modo oblationes dandas, ut præfati sumus, converterit, inter Deum et illum peccatum illius sit.

Caput XI. — *Quod peregrini sancti Jacobi sint recipiendi.*

Peregrini, sive pauperes sive divites, a liminibus sancti Jacobi redeuntes, vel advenientes, omnibus gentibus charitative sunt recipiendi et venerandi; nam quicumque illos receperit et diligenter procuraverit hospitio, non solum beatum Jacobum, verum etiam ipsum Dominum hospitem habebit; ipso Domino in Evangelio dicente : *Qui vos recipit, me recipit.* Fuere olim multi, qui iram Dei incurrerunt, idcirco quia sancti Jacobi peregrinos, et egenos, recipere noluerunt. Apud Nautuaium, quæ est villa inter Gebennam et Lugdunum, cujusdam texentis, panem peregrino sancti Jacobi sibi petenti negantis, tela per medium rupta solo subito cedidit. Apud Villam-Novam quidam sancti Jacobi peregrinus egenus cuidam mulieri, panem sub cineres calidos habenti, eleemosynam amore Dei et beati Jacobi petivit; quæ respondit se panem non habere. Cui peregrinus ait : *Utinam panis quem habes, lapis esset !* Cumque peregrinus ille, recedens a domo illa, longe distaret ; accessit mulier illa nequam ad cineres, putans panem suum capere; lapidem rotundum in loco panis reperit. Quæ corde pœnitens, illico insequuta, peregrinum non invenit. Apud urbem Pictavorum duo heroes Galli, sine proprio a sancto Jacobo olim redeuntes, a domo Joannis Gauterii usque ad sanctum Porcarium hospitium amore Dei et sancti Jacobi petierunt, nec invenerunt. Cumque in æde novissima illius vici, scilicet juxta beati Porcarii basilicam, apud quemdam pauperem hospitati

essent, ecce enim, divina operante ultione, totum vicum velocissimus rogus, incipiens ab æde, qua prius hospitium petierant, usque ad illam qua hospitati erant, nocte illa combussit; et erant ædes circiter mille; illa vero domus qua servi Dei hospitati erant, Dei gratia illæsa remansit. Quapropter sciendum, quod sancti Jacobi peregrini, sive pauperes sive divites, jure sunt recipiendi, et diligenter procurandi.

Explicit codex quartus sancti Jacobi Apostoli.

Ipsum scribenti sit gloria sitque legenti.

F. Fita y Colomé.

Le précieux texte que nous devons au zèle et à la science de M. Fita se recommande de lui-même, et je ne me permettrais pas d'y ajouter quoi que ce soit, si je ne croyais avoir à appeler l'attention sur certains passages du *Codex* de Compostelle et à présenter quelques observations d'intérêt général.

Je ne reviendrai pas sur les importantes questions relatives à l'authenticité du manuscrit, à son auteur et à sa date; M. Fita et M. Dozy entre autres sont en désaccord sur ces divers points, et ce n'est pas à moi qu'il appartient de prononcer définitivement, *non nostrum inter vos*..... Mais je dois signaler les passages du texte ci-joint où l'on trouve à cet égard des renseignements précieux. Au chapitre V, Aymeric ou l'auteur du *Codex*, quel qu'il soit, donne les noms d'un certain nombre de pèlerins ou de voyageurs qui, « *citra* annum Dominicum 1120 », réparèrent la route de Compostelle et relevèrent le pont de Puerto Marin sur le Minho, du temps d'Alphonse, roi d'Aragon et de Galice (1104-1134), de Louis-le-Gros, roi de France (1108-1137),

sous le pontificat de Calixte II (1119-1124), et qui pendant le siége épiscopal de Compostelle était occupé par Didace ou Diégo Gelmirez. — Au chapitre VII (4e §), il est dit que le droit de passage des *gaves* et des *ports* des Pyrénées était perçu au profit des seigneurs Raimond de Soule, Vivien de Gramont, Arnauld de Guyenne et le vicomte de Saint-Michel; les généalogistes pourraient aisément rechercher et établir les dates exactes auxquelles vivaient les trois premiers personnages: Raymond de Soule serait peut être, par exemple, l'un des trois vicomtes Raymond-Guillaume cités par Oihenart (1040-1062, 1187-1200, 1240-1254); ce ne peut être l'évêque de Lescar Raymond II, dont le même écrivain cite le nom à la date de 1150, car la *Gallia christiana* (1785, t. I, col. 1073 et ssq.) rejette ce Raymond II à 1303-1307. — Au chapitre IX, il est dit que la cathédrale de Saint-Jacques fut commencée « in era 1116 », 59 ans avant la mort d'Alphonse d'Aragon (1134), 62 avant le meurtre de Henri Ier d'Angleterre (1135) et 63 avant la mort de Louis-le-Gros (1137) ; la construction dura 44 ans, ce qui reporte environ à l'an 1118 de l'ère chrétienne la date la plus ancienne possible du manuscrit. — Ailleurs le *Codex* se prévaut d'un canon du concile de Latran (1127), et il est censé avoir été vu et approuvé en 1139 par le pape Innocent II (1130-1143). C'est en 1173 qu'Arnaud de Mont, moine de Ripoll, aurait reçu communication du manuscrit dont il copia trois livres ; il est assez remarquable que notre livre IV soit qualifié « cinquième » par de Mont : la description qu'il en donne concorde parfaitement avec l'original.

J'ai hâte d'arriver au passage qui se rapporte le plus à mes études particulières, celui du chapitre VII dont nous donnons un *fac-simile*, celui qui est relatif aux mœurs et au langage des Basques. Le prince L.-L. Bonaparte et moi en avons parlé dans la *Revue de Linguistique* (t. XIV, p. 120-145 et p. 269-274). Je ne suis point encore convaincu de mon erreur, et je persiste dans mes opinions contrairement à celles du prince. Il me paraît bien difficile d'admettre un *u* nasal au XIIe siècle, de voir dans le *ra* d'*elicera* l'article *a* précédé d'un *r* euphonique; en ce qui touche le dernier exemple, ne faudrait-il pas éga-

lement *andrera* et non *andrea* « la dame »? *Uric* « de l'eau » *elicera* « à l'église », sont des formes du langage courant qu'un voyageur peut fort bien confondre avec le thème nominatif. Quant à l'attribution des mots basques au dialecte de Roncal, quant au voyage d'Aymeric dans cette vallée, le *Codex* nous indique très-exactement par où a passé le voyageur : il est arrivé à Saint-Jean-Pied-de-Port par Ostabat; puis il a passé à Saint-Michel, a gravi les hauteurs d'Altabiscar, laissant à sa droite le Val-Carlos, s'est arrêté à l'hôpital de Roncevaux et s'est dirigé vers Estella par Biscarret, Larrasoaña, Pampelune, Puente-la-Reyna et Lorca. Cette partie du pays basque comprend aujourd'hui des cantons linguistiques du Bas-Navarrais occidental et du Haut-Navarrais méridional.

Une dernière remarque. Dans la passion de saint Eutrope, notre auteur emploie le mot *admirandus*, avec le sens évident de « chef »: M. Fita semble disposé à y voir le sémite אמיר (*emîr*) et l'espagnol *almirante*, français *amiral*. Mais les formes *almirandus*, *almiratus*, *almiragius*; esp. *almirante*, *almiraje*; ital. *almiragglio*, *almiraglio*; flam. *ammiraël*; angl. *admiral*; rappellent plutôt le latin *admirari*: ce serait « chef » dans le même sens que le grec ἐπίσκοπος. Cf. au surplus Dozy, dans la deuxième édition d'Engelmann.

Luisant, près Chartres, 6 juin 1882.

Julien Vinson.

LA LANGUE DES YAGNOBIS.

Dans son premier voyage (1876-1877), M. de Ujfalvy, visitant les montagnes qui entourent la vallée supérieure du Zérafchân, avait entendu parler de l'existence dans cette région d'une peuplade bien distincte des tribus environnantes par les mœurs et par le langage. Il avait rapporté un court vocabulaire de cet idiome, vocabulaire trop peu étendu d'ailleurs pour qu'on pût être fixé sur la nature de la langue à laquelle il était emprunté.

Cette fois, M. de Ujfalvy nous fournit des renseignements plus complets. Il a eu la bonne fortune de rencontrer au Turkestan à la fin de 1880 un individu de cette curieuse peuplade, et, grâce à lui, il a été à même d'accroître notablement son bagage linguistique, en s'aidant toutefois d'une étude anonyme publiée à Tâchkend il y a peu de temps, et d'un mémoire d'un fonctionnaire russe du Turkestan, M. Akimbétieff. Mais ce qui donne plus de prix aux données obtenues de cette façon, c'est qu'il les a contrôlées lui-même en interrogeant l'indigène dont nous venons de parler.

On donne à la peuplade dont il s'agit le nom de *Yagnôbi,* parce qu'elle habite la vallée étroite et sauvage du *Yagnôb* ou *Yaghan-âb*, petit cours d'eau torrentueux qui se jette dans le *Fân-Daria*, affluent du Zérafchân. Les Yagnôbis sont enveloppés de toute part dans leur vallée, qui dépend du massif du Pamir, par les Galtchas du Kohistan de Sogdiane et du Karateghine. Au point de vue anthropologique, ils ne se distinguent pas d'une façon appréciable des Galtchas; mais leurs mœurs sont aussi douces et paisibles que celles de leurs voisins sont rudes et turbulentes. Enfin, le point qui nous intéresse le plus dans cette partie du rapport de M. de Ujfalvy, c'est leur langage.

Nous avons dit que les Yagnôbis ne se faisaient point comprendre des Galtchas, c'est-à-dire des populations montagnardes du Pamir et de la vallée du Haut-Oxus. Il s'agissait donc de reconnaître s'il n'y

avait entre leurs divers parlers que des différences dialectales, ou bien si l'on se trouvait en face d'un idiome d'une famille à part. L'Académie des sciences de Vienne a justement publié en 1880 un important travail où le professeur Tomaschek, mettant en œuvre les données fournies par Shaw, par Forsyth et les autres voyageurs anglo-indiens sur les langues du Sar-i-Kol (à l'est du Pamir), du Wâkhan, du Chighnân, du Rôchân, du Mindiân, du Zebâk, de l'Ichkachân (sur le Haut-Oxus) et du Karatéghin, a démontré qu'elles appartiennent toutes au groupe éranien. Ces dialectes galtchas sont donc apparentés de plus ou moins près au persan (notamment au persan parlé par les Tâdjiks du Turkestan), bien qu'il ne soit pas impossible qu'ils ne dérivent des anciens idiomes de la Bactriane, dont le zend est le célèbre représentant; certaines particularités de leur phonétique tendraient à confirmer cette hypothèse. Or, le yagnôbi ne se rattache point, surtout par ses formes grammaticales, au groupe éranien, sans cependant qu'on puisse douter que ce ne soit une langue indo-européenne. Il nous fallait donc chercher ailleurs.

Or, si nous franchissons la chaîne de montagnes où vivent les Yagnôbis, si nous traversons l'Oxus, nous rencontrons dans l'Hindou-Koh une population bien différente des Galtchas, des Tâdjiks et des Afghans, celle de *Siah-Pouch* ou Kaffirs, et un peu plus à l'est, dans le bassin du Haut-Indus, les tribus du Dardistan. Les recherches des Anglais nous ont fait connaître les langues de ces peuples, surtout de ceux du Dardistan. M. Leitner (de Lahore) a publié sur ce sujet une étude considérable d'où il résulte que Dardous et Siah-Pouch font partie sans conteste du groupe hindou; nous parlons au point de vue linguistique. M. de Ujfalvy, dans la notice qui accompagne les renseignements qu'il nous donne sur la langue des Yagnôbis, nous dit que ces montagnards ont comme le souvenir d'être originairement venus du Kachmir, c'est-à-dire du Dardistan, qui fait partie de cet État. Nous avons donc été amenés à comparer le yagnôbi avec les divers idiomes dardous que nous connaissons, et nous avons été frappés de l'analogie qui existe entre eux, particulièrement au point de vue grammatical.

1° La déclinaison : les cas y sont formés par les mêmes postpositions que dans les langues hindoues du Dardistan : le génitif en-*k*, l'instrumental en-*pi*, le locatif en-*i*. Enfin, le pluriel en-*at* ou en-*t* du yagnôbi correspond au pluriel en-*ad* de divers dialectes de l'Inde.

2° Les pronoms : là encore l'identité est frappante avec les langues du Dardistan.

3° La conjugaison: l'infinitif se fait absolument de même en yagnôbi et en dardou, c'est-à-dire par la terminaison-*aki*, adjointe au radical, et dans les flexions diverses du verbe régulier la même identité persiste.

Quant au vocabulaire, il nous a paru singulièrement mêlé de mots purement tâdjiks, d'autres empruntés aux dialectes galtchas, particulièrement au *wakhi* et au *sar-i-koli*, et d'autres encore très-semblables aux mots dardous. Dans quelle proportion ce mélange s'est-il opéré? c'est ce qu'il n'est pas possible de déterminer jusqu'à présent; le temps nous a manqué en outre pour fixer les lois phonétiques qui ont présidé à la transformation des vocables chez les Yagnôbis. Mais, en résumé, d'une étude rapide de ce curieux idiome il résulte que nous sommes en face d'une langue qui, par sa grammaire, se rattache au groupe hindou et non au groupe éranien, comme ses voisines, tandis que par son vocabulaire on serait tenté de la classer dans ce dernier. Le yagnôbi serait-il le trait d'union entre les langues hindoues et les langues éraniennes? serait-il le dernier vestige de l'antique idiome parlé par le peuple qui, en se séparant à une époque inconnue, a donné naissance aux Hindous et aux Éraniens? Ce n'est là qu'une pure supposition à laquelle nous n'osons nous arrêter. Mais l'hypothèse suffit pour montrer de quel intérêt pour l'étude des langues indo-européennes a été la découverte faite par M. de Ujfalvy de ce petit dialecte perdu au fond d'une vallée du Pamir. En nous en signalant l'existence, en nous rapportant des données à présent suffisamment étendues sur sa structure et sa composition, M. de Ujfalvy est loin d'avoir fait une œuvre inutile, et il est d'autant plus heureux qu'il nous ait fait connaître les Yagnôbis et leur idiome que, selon toute apparence, cette petite tribu ne tardera pas à se fondre avec les Galtchas plus nombreux et plus actifs qui l'environnent, et dont elle ne semble pas différer sensiblement au point de vue anthropologique.

GIRARD DE RIALLE.

Sur les confins septentrionaux du Pamir, enclavé entre les Galtchas de la Haute-Vallée du Kohistan et entre les

habitants du Karatéghine, dans une vallée écartée, abrupte et difficilement accessible, réside une petite peuplade très-intéressante, d'autant plus intéressante qu'elle finira bientôt par être absorbée par ses voisins. Cette vallée est celle du Yagnôb, confluent du Fân-Daria, qui à son tour se jette dans le Zérafehân. Les riverains du Yagnôb, que nous allons appeler les Yagnôbis, parlent une langue à part nullement comprise par les Galtchas et les Karatéghinois, leurs voisins. Cette langue, saturée aujourd'hui de mots et de formes tadjiques, c'est-à-dire persanes, se distingue cependant foncièrement des idiomes du rameau éranien; c'est cependant, d'après toute probabilité, une langue aryenne; c'est là, du moins, l'opinion de savants compétents qui en ont examiné des fragments épars : noms de nombre, quelques substantifs et dialogues.

Nous avons examiné attentivement deux travaux qui ont paru sur cette intéressante peuplade. L'un, intitulé : *Les Galtchas ou les Tadjiks des montagnes*, a paru dans le *Journal du Turkestan* (1878, n° 41); l'autre, intitulé : *Le Kohistan*, est une monographie complète sur cette curieuse contrée. L'auteur de cette seconde brochure, M. Akimbétieff, a résidé longtemps dans la Haute-Vallée du Zérafchân, et ses observations sont des plus intéressantes. Il a eu tort cependant de rejeter les conclusions fournies par l'auteur inconnu du *Journal du Turkestan*. Nous avons eu l'occasion, pendant notre dernier séjour au Turkestan, de contrôler les deux travaux à l'aide d'un Yagnôbi que nous avons eu l'heureuse chance de rencontrer, et nous pouvons affirmer que les deux études renferment de précieux renseignements. S'il arrive à l'auteur inconnu de l'article du *Journal du Turkestan* de se tromper, il en est de

même parfois pour M. Akimbétieff chaque fois qu'il déserte le terrain purement grammatical pour se hasarder dans des considérations ethnogéniques. Le type physique des Yagnôbis se rapproche absolument de celui des Galtchas (je ne dirai point Karatéghinois, car, d'après l'affirmation de M. Ochanin, il n'y a point de blonds parmi ces derniers; il y en aussi moins parmi les Yagnôbis, paraît-il, que parmi les Galtchas). Mais au point de vue du caractère, il existe une différence qui repose sur les mêmes principes que celle qui distingue les Kara-Kalpaks de leurs frères les Uzbeks. Les Yagnôbis sont, d'après l'affirmation de M. Akimbétieff même, une peuplade douce et pacifique. Mais quand M. Akimbétieff conclut de la position isolée des Yagnôbis qui habitent, au point de vue du climat et du sol, la plus aride des vallées du Kohistan; quand il conclut, dis-je, qu'ils ont été obligés par la force des choses d'occuper cette contrée, il formule une vérité irréfragable quand il s'agit de la migration des peuples, c'est-à-dire que les premiers venus, les aborigènes, si je puis m'exprimer ainsi, sont toujours refoulés vers les contrées les plus inaccessibles et les plus isolées. Comme les Yagnôbis n'ont aucune idée ni sur leur origine ni sur la religion de leurs aïeux, leur langue, entremêlée aujourd'hui de mots tadjiks, finira sous peu par être absolument absorbée par son envahissante voisine. Ils ne possèdent malheureusement ni livres, ni légendes, ni chansons; ils prétendent cependant qu'ils sont venus du Kachmir.

Nous allons essayer de donner une idée de cette langue en traçant une esquisse de sa grammaire. Les travaux que nous avons cités plus haut nous ont été utiles; nous avons

cependant bien plus emprunté à M. Akimbétieff qu'à l'auteur inconnu de l'article : *Les Galtchas ou les Tadjiks des montagnes.*

PRONONCIATION DES LETTRES.

a, o, ou, u, i, e; comme en français.
g = *gué* (toujours).
h = *h* aspiré allemand.
j = *j* français.
v = *v* français.
z = *z* français.
x = *ch* allemand ou *j* espagnol.
ch = *ch* français.
tch = *tsch* allemand.

NOMBRES CARDINAUX.

	En yagnôbi.	En tadjik.
1,	i,	*iak.*
2,	*dou,*	*dou.*
3,	sériaï (*theráï*),	*se* (*d* = *th;* bactrien *dri*) (F. M.) (1).
4,	tfór (*tfo*),	*tchar* (bactr. (*ća*) *dwar*) (F. M.).
5,	*piandj,*	*piandj.*
6,	ouxch,	*chach* (*b.χśwaś* (F. M.).
7,	*aft,*	*aft.*
8,	*acht,*	*acht.*
9,	*naou,*	*nouh.*
10,	dias (*dach*),	*diah* (*b. dasan*) (F. M.).
20,	naxniá,	*bist.*

(1) F. M. = Frédéric Müller; observations ajoutées par notre ami le célèbre linguiste, professeur à l'Université de Vienne.

A partir de 20, on compte d'après la méthode vigésimale comme dans le *Khadžouna* (F. M.).

	En yagnôbi.	En tadjik.
40,	*dou naxniá,*	*tchihl.*
60,	*seriáï naxniá,*	*chast.*
80,	*tfór naxniá,*	*achtod.*
100,	*piandj naxniá,*	*sad.*
120,	*ouxch naxniá,*	*iak sadou bist.*
140,	*aft naxniá,*	*iak sadou tchihl.*
160,	*acht naxniá,*	*iak sadou chast.*
180,	*naou naxniá,*	*iak sadou achtod.*
200,	*dias naxniá,*	*dou sad.*

Au-delà de 200, les Yagnôbis comptent comme les Tadjiks; l'usage du mot *naxniá* s'arrête.

Avant d'aborder les paradigmes de déclinaisons et de conjugaisons, nous allons donner ici une liste de noms yagnôbis d'après M. Akimbétiéff, avec leur pluriel et les mots tadjiks en regard.

	En tadjik.	En yagnôbi.	Pluriel.
Mouton,	*gousfand,*	*soutóur,*	*soutourt* (bête de somme, bactr. *staōra*) (F.M.)(1).
Chèvre,	*bouz,*	*vouz,*	*vouzt.*
Veau,	*gousalia,*	*makcha,*	*makchát.*
Chevreau,	*bouz galia,*	*santchá,*	*santchát.*
Agneau,	*kouzi,*	*rouón,*	*rouont.*
Ane,	*xar,*	*arna,*	*arnat.*
Cheval,	*asb,*	*roubjdoum,*	*roubjoumát.*
Vache,	*modia gou,*	*zatchá gou,*	*zatcha gout.*
Taureau,	*bourzia gou,*	*kchák,*	*kchakt.*

(1) Comparez le *-t* du pluriel à l'ossète = *-thā*, curde = *-te;* persan = *-hā*.

	En tadjik.	En yagnôbi.	Pluriel.
Tête,	*siar,*	*siar,*	*siart.*
Œil,	*tchachm,*	*gourdá,*	*gourdát.*
Nez,	*bini,*	*nis,*	*nisat.*
Bouche,	*dexan,*	*ráx,*	*raxát.*
Visage,	*rouï,*	*rout,*	*routat.*
Oreille,	*gouch,*	*ggouch,*	*ggouchát.*
Ventre,	*achkam,*	*dariá,*	*darát (darót).*
Genou,	*zanou,*	*zánk,*	*zankát (zankót).*
Chien,	*siak.*	*kout',*	*koutát.*
Cheveux,	*mouï,*	*pachm,*	*pachmát.*
Pied,	*paï,*	*póda;*	*podat* (bactr. *pāδa* (F. M.).
Porte,	*dar',*	*dvár,*	*dvárt.*
Herbe,	*aliaf,*	*vigna,*	*vignat.*
Terre,	*ziamin,*	*zoï,*	*zoïl.*
Soleil,	*aftob,*	*xour,*	*xourt.*
Étoile,	*sitoria,*	*bl'dink,*	*bl'dingat.*
Montagne,	*kouh* ou *chox,*	*gar,*	*gart* (afghan. *γar*) (F. M.).
Poussière.	*xok,*	*ggrik,*	*ggrikt.*
Froment,	*gandoum,*	*ggantoum,*	*ggantoumat.*
Orge,	*djaou,*	*iaóu,*	*iaouát* (bactr. *yava*) (F. M.).
Fèves,	*moumk,*	*mouchk,*	*mouchkāt.*
Riz,	*chali,*	*sepit,*	*sepitat* (bactr. *sepīd, blanc*) (F. M.).
Riz (pur),	*brindj,*	*ggourda ridjan,*	*ggourda ridjanat.*
Nuit,	*chiab,*	*biiaria,*	*biiarat.*
Jour,	*rouz,*	*mit,*	*mitat.*
Maison,	*xania,*	*kat,*	*katat* (bactr. *kal.*) (F. M.).
Vêtement,	*djamia,*	*fixachnia,*	*fixachnat.*
Couvre-chef,	*tilpak,*	*xout,*	*xoutát.*
Pain,	*nan,*	*xchóïnia,*	*xchoïnat.*
Chaussure,	*mouzia, kaouch,*	*páda xachnia,*	*pada xachńat.*
Ceinture,	*foutá,*	*bidaouvanka,*	*bidaouvankat.*
Ficelle, fil,	*rispan,*	*bitia,*	*vitat.*

	En tadjik.	En yagnobi.	Pluriel.
Femme,	*zian,*	*indj,*	*indjt.*
Homme,	*chouï,*	*mórti,*	*mortat.*
Fils,	*psiar,*	*djóutia,*	*djoutat.*
Fille,	*douxtiar,*	*ggaïk,*	*ggaïkat.*
Frère,	*brodar,*	*virót,*	*virotat.*
Viande,	*gouch,*	*iatia,*	*iatat.*
Farine,	*ard,*	*ártia,*	*artát.*
Ombril,	*naf,*	*nafia,*	*nafat.*
Pantalon,	*izar,*	*padjamia,*	*padjamat.*
Bas,	*païpak,*	*bidóvin,*	*bidovinat.*
Manteau,	*poustoun,*	*koufcha,*	*koufchat.*
Aiguille,	*souzan,*	*sntchin,*	*sntchinat.*
Tasse,	*kasa,*	*vórza,*	*vorzat.*
Cuillère,	*kachik,*	*tchóumcha,*	*tchoumtchat.*
Pot (chaudron),	*dik,*	*tchouan,*	*tchouanat.*
Narines,	*bini-chikaf.*	*nisi-potchak,*	*nisi-potchakat.*
Langue,	*ziban,*	*zibók,*	*zibokat.*
Entrailles,	*roudia,*	*rútia,*	*rutat.*
Rat,	*spirtch,*	*spirś,*	*spirsat.*
Rognon,	*ggourda,*	*gourkak,*	*gourkakat.*
Nourriture,	*tcham.*	*djaounia,*	*djaounat.*

PREMIER PARADIGME DE DÉCLINAISON.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif,	*árnia* (l'âne),	*árnat.*
Génitif,	*árnik* (-*k* dans les langues modernes de l'Inde) (F. M.).	*árnatik.*
Datif,	*árni,*	*árnati.*
Accusatif,	*árni,*	*árnati.*
Vocatif,	*árnia hoï!*	*árnat hoï!*
Instrumental,	*árnipi,*	*árnatipi.*
Locatif,	*árni,*	*árnati.*

DEUXIÈME PARADIGME DE DÉCLINAISON.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif,	*indj* (la femme),	*indjt.*
Génitif,	*indjik,*	*indjtik.*
Datif,	*indji,*	*indjti.*
Accusatif,	*indji,*	*indjti.*
Vocatif,	*indj hoï!*	*indjt hoï!*
Instrumental,	*indjpi,*	*indjtpi.*
Locatif,	*indji,*	*indjti.*

TROISIÈME PARADIGME DE DÉCLINAISON.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif,	*dvar* (la porte),	*dvart.*
Génitif,	*dvari,*	*dvarti.*
Datif,	*dvarich,*	*dvartich.*
Accusatif,	*dvar,*	*dvaourt.*
Vocatif,	*dvar hoï!*	*dvart hoï!*
Instrumental,	*dvaripi,*	*dvartipi.*
Locatif,	*dvari,*	*dvarti.*

	SINGULIER.	PLURIEL.
Génitif,	*-ik,*	*-i.*
Datif,	*-i,*	*-ich.*
Accusatif,	*-i,*	(semblable au nominatif).
Vocatif,	(*hoï*),	(*hoï*).
Instrumental,	*-ipi (-pi),*	*-ipi.*
Locatif,	*-i,*	*-i.*

ADVERBES DU TEMPS.

	En tadjik.	En yagnôbi.
Aujourd'hui,	*im-rouz,*	*in-nour* ou *naxin-nour.*
Demain,	*parga-farda,*	*firóntia.*
Hier,	*dinia,*	*pion.*

LES PRONOMS PERSONNELS.

Singulier.	En tadjik.	En yagnôbi.
Je,	*man*,	*man*.
Tu,	*tu*,	*tu*.
Il, elle,	*ou*, *vaï*,	*ax*.
Pluriel.		
Nous,	*mo*,	*mox* (ossète *maχ* (F. M.).
Vous,	*chmo*,	*chmoch* (ossète *smaχ*) (F. M.).
Ils, elles,	*ichan*, *anha*,	*axtit* (bactr. *ahmākĕm*, *yašmakĕm*) (F. M.). Au sing. *aχta* (THOMASCHEK).

ADJECTIFS.

	En tadjik.	En yagnôbi.
Blanc,	*safid*,	*sepitia*.
Rouge,	*sourx*,	*kmir*.
Noir,	*sio*,	*choou*.
Long,	*droz*,	*van*.
Petit,	*xourd*,	*poulgak*.
Froid,	*xnouk*,	*sart*.

D'après les renseignements que M. Akimbétieff a pu recueillir, tous les autres adjectifs sont persans.

L'adjectif *blanc*, *sepitia*, dérive d'ailleurs également du persan *safid*.

Formation du comparatif des adjectifs.

Les degrés de comparaison se forment en ajoutant au positif yagnaub les terminaisons persanes.

Comparatif *tar*. — Superlatif *tarm*.

LE VERBE YAGNÔBI.

	En tadjik.	En yagnaub.	Impératif
Être assis,	*chistan,*	*nidiaki,*	*nid.*
Battre, briser,	*zadan,*	*déhiaki,*	*deh.*
Lire,	*xondan,*	*djóiaki,*	*djoï.*
Avoir,	*dochtan,*	*rousnósiaki,*	*rousnoch.*
Mettre, placer, poser,	*nihodan,*	*vidiaki,*	*vidch.*
Entrer,	*dar amiadan,*	*tisiaki,*	*tis.*
Sortir,	*birun-raftan,*	*nidjaki,*	*nidj.*
Monter,	*balia bar-amiadan,*	*sániaki,*	*san.*
Descendre,	*feru-amiadan,*	*visiaki,*	*vis.*
Ouvrir,	*kchodan,*	*piniaki,*	*pin.*
Tirer,	*kachidan,*	*xáchaki,*	*xach.*
Couper,	*bouridan,*	*pakkáki,*	*pakka-koun.*
Allumer,	*aliaou-giranidan,*	*alxchánaki,*	*alxchan.*
Brûler,	*giranidan,*	*alxichaki,*	*alxich.*
Éteindre,	*aliaou-kouchtan,*	*txoiaki,*	*txoï.*
Écouter,	*gouch-andaxtan,*	*dougouchaki,*	*dougouch.*
Exiger,	*taliab-kardan,*	*parvidiaki,*	*parvid.*
Trouver,	*iaftan,*	*víriaki,*	*vir.*
Être,	*boudan,*	*vóuaki,*	*vou* ou *vous.*
Chercher,	*koftan,*	*kavaki,*	*kav.*
Bouillir,	*piazidan,*	*pouxsónaki,*	*pouxs.*
Écrire,	*navchitan,*	*nipiniaki,*	*nipin.*
Tomber,	*ggaltidan,*	*dviiaki,*	*dvi.*
Atteindre,	*riasidan,*	*rasaki,*	*ras.*
Ordonner,	*farmoudan,*	*farmóiaki,*	*farmo.*
Se battre,	*djang-kardan,*	*djangaki,*	*djang-koun.*
Se réunir,	*djamg-choudan,*	*djamg-choudan,*	*djamg-vouz.*
Se séparer,	*raftan, rapichon-choudan,*	*tiriaki,*	*tiriaki-vouz.*
Faire,	*kardan,*	*kariaki,*	*koun.*
Prier,	*dougga-kardan,*	*dougga-kariaki,*	*dougga-koun.*

	En tadjik.	En yagnaub.	Impératif.
Pêcher,	*gounoh-kardan,*	*gounoh-kariaki,*	*gonnoh-koun.* (*gnoh*).
Pardonner,	*afou-kardan,*	*afou-kariaki,*	*afon-koun.*
Faire la paix,	*ochti-kardan,*	*otchti-kariaki,*	*ochti-koun.*
Se quereller,	*nisag-kardan,*	*nizog-kariaki*	*nizog-koun.*
Rester,	*mondan,*	*mon-kariaki,*	*mon.*
Laisser,	*mondan,*	*monia-tiriaki,*	*monia-tir.*
Voler,	*parridan,*	*parrá-tiriaki,*	*parra-tir.*
Se moucher,	*fis-kardan.*	*fis-karaki,*	*fis-koun.*
Cracher,	*tuf-kardan,*	*tufi-karaki,*	*tuf-houn.*
Nettoyer,	*pokiz-kardan,*	*pokiz-karaki,*	*pokizia-koun.*
Téter,	*miakkidan,*	*zimokonaki,*	*zimokan.*
Fumer,	*tchlim kachidan,*	*tchlim xachaki,*	*tchlim-xach.*
Sentir,	*bouï-kachidan,*	*voudia-xachaki,*	*voudia-xach.*
Lécher,	*lisidan,*	*lisiaki,*	*lis.*
Toucher,	*molidan,*	*fassoniaki,*	*fasson.*
Courir,	*grixtan,*	*pridjiaki,*	*pridj.*
Sauter,	*toxtan,*	*dvoniaki,*	*dvon.*
Tarder,	*niariasidan,*	*niariasiaki,*	*niarias.*
Pleurer,	*grian-kardan,*	*roïaki,*	*aroï.*
Respirer,	*diamidan,*	*diami nosiaki,*	*diam nos.*
Embrasser.	*moutch-kardan,*	*mousi karaki,*	*moutch* (*mous*) *koun.*
Prendre.	*griftan,*	*nosiaki.*	*nos.*
Entrelacer,	*ktchok-kardan,*	*ktchok nasiaki,*	*ktchoh nos.*
Presser,	*zitch kardan,*	*zitchi kariaki,*	*zitch koun.*
Donner,	*dodan,*	*dihaki,*	*dih.*
Parler,	*giab ziadan,*	*giabi dihaki,*	*giab dih.*
Se taire,	*xomouch mondan,*	*choukni diahi,*	*chouknid.*
Se dépêcher,	*sarosim choudan,*	*sarosim vouaki,*	*sarosim von.*
Souffrir,	*sabr kardan,*	*sabr-kariaki,*	*sabr koun.*
Crier,	*djikk-ziadan,*	*vovaki,*	*voou.*
Siffler,	*xouchtak kachidan,*	*xouchtak xóchaki* (*xachaki*),	*xouchtak xoch.*
Scier,	*arra-kachidan,*	*arra-xachati,*	*arra-xach.*
Être malade,	*kasal boudan* (*choudan*),	*kasal vouaki,*	*kasal avou.*

	En tadjik.	En yagnaub.	Impératif.
Se lever,	*xizdan,*	*djó xaki,*	*djox.*
Manger,	*xourdan,*	*djávaki,*	*djaou.*
Dormir,	*xob riaftan,*	*niapidaki,*	*niapid.*
Voir,	*didian,*	*viniaki,*	*vin.*
Monter à cheval,	*sivor choudan,*	*voríiaki,*	*vórivou.*
Venir,	*omiadan,*	*vóviaki,*	*vóou.*
Se guérir,	*selemat choudan,*	*selemat vouaki,*	*selimat vóu.*

PARADIGMES DE CONJUGAISON.

Premier exemple.

Infinitif *djavaki,* manger. — Impératif *djaou.*

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1 *man djavam-icht.*	*mox a-djavim.*
2. *tu djavi-ch.*	*chmox a-djaout-i.*
3. *ax djaout-chi.*	*axtit a-djavór.*
PASSÉ.	
1. *man a-djavím.*	*mox a-djavim.*
2. *tu a-djavi.*	*chmox a-djavi.*
3. *ax a-djaou.*	*axtit a-djavăr.*
FUTUR.	
1. *man djavam-icht.*	*mox djavam-icht.*
2. *tu a-djavi.*	*chmox a-djaouti.*
3. *ax djaout-chi.*	*axtit djavacht.*

Deuxième exemple.

Infinitif *djaxaki,* être debout. — Impératif *djax.*

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man djaxo-micht.*	*mox djaxom-icht.*
2. *tu djaxi-cht.*	*chmox a-djaxi-cht,*
3. *ax djaxt-ax.*	*axtit a-djaxar.*

Singulier.	Pluriel.
PASSÉ.	
1. *man adjaxim.*	*mox adjaxim.*
2. *tua djaxi.*	*chmoch adjaxi.*
3. *ax adjax.*	*axtit adjaxor.*
FUTUR.	
1. *man djaxom-icht.*	*mox djaxom-icht.*
2. *tu djaxi-cht.*	*chmox djaxti-ch.*
3. *ax djaxt-chi.*	*axtit djaxacht.*

Troisième exemple.

Infinitif *tiriaki*, aller. — Impératif *tir*.

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man tiram-icht.*	*mox tiram-icht.*
2. *tu tiri-cht.*	*chmox tirti-cht.*
3. *ax tirt-chi.*	*axtit tartar.*
PASSÉ.	
1. *man atirim.*	*mox atirim.*
2. *tu atiri.*	*chmox atiri.*
3. *ax atir.*	*axtit atirax.*
FUTUR.	
1. *man tiram-icht.*	*mox tiram-icht.*
2. *tu tiri-cht.*	*chmox tirti-cht.*
3. *ax tirt, chi.*	*axtit tirácht.*

Quatrième exemple.

Infinitif *niapidaki* (1), dormir. — Impératif *niapid*.

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man niapidam-icht.*	*mox niapidak-ast.*
2. *tu niapidak-ast.*	*chmox niapidi.*
3. *ax niapidak-ast* ou *niapidt-chi.*	*axtit niapidar.*

(1) *Niapidak* est un participe passé (F. M.).

Singulier.	Pluriel.
PASSÉ.	
1. *man niapidim.*	*mox niapistoïm.*
2. *tu niapistoï.*	*chmox niapisti-ät.*
3. *ax niapist-aäaï.*	*axtit niapist-iar.*
FUTUR.	
1. *man niapidam-icht.*	*mox niapidam-icht.*
2. *tu niapida-cht.*	*chmox niapida-cht.*
3. *ax niapidt-chi.*	*axtit niapidacht.*

Cinquième exemple.

Infinitif *viniaki*, voir. — Impératif *vin.*

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man vīnam-icht.*	*mox vinam-icht.*
2. *tu vīnī-chti.*	*chmox vint-icht.*
3. *ax vinad* ou *vint-chi.*	*axtit vina-cht* (1).
PASSÉ.	
1. *man avinim.*	*mox avinim.*
2. *tu avini.*	*chmox avintia.*
3. *ax avin.*	*axtit avinór.*
FUTUR.	
1. *man vinam-icht.*	*mox vinam-icht.*
2. *tu vini-cht.*	*chmox vinti-cht.*
3. *ax vint-chi.*	*axtit vinacht.*

(1) *bīnam, bīnīm.*
bīnī, bīnīd.
bīnad, bīnand (F. M.).

Sixième exemple.

Infinitif *vorivaki*, monter à cheval. — Impératif *voravou*.

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man vora avím.*	*mox vora votchia ouchtam.*
2. *tu vora voutiá ouchtiá.*	*chmox vora voutia ouchtiá.*
3. *ax vora voutiá ouchtiax.*	*axtit vora voutia ouchtár.*
PASSÉ.	
1. *man vora avim.*	*mox vora voutióm.*
2. *tu vora voutióï.*	*chmox vora voutiót.*
3. *ax vora voutiaxóï.*	*axtit vora voutior.*
FUTUR.	
1. *man vóra vom-icht.*	*mox vóra vom-icht.*
2. *tu vóra vich-t.*	*chmox vóra vout-icht.*
3. *ax vóra vit-chi.*	*axtit vóra vocht-i.*

Septième exemple.

Infinitif *voviaki*, venir. — Impératif *vou*.

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT ET PASSÉ.	
1. *man avóvim.*	*mox avóvim.*
2. *tu avóvi.*	*chmox avoouti.*
3. *ax avoóu.*	*axtit avovór.*
FUTUR.	
1. *man vovam-icht.*	*mox vooum-icht.*
2. *tu vovi-cht.*	*chmox voout-icht.*
3. *ax voout-chi.*	*axtit voouscht.*

REMARQUE (1).

Les suffixes du singulier et du pluriel du présent sont :

Singulier.	Pluriel.
-am.	*-am.*
-(ī).	*-t.*
-tchi.	*-t -ār.* (Ce *t* est peut-être le suffixe du pluriel.

La troisième personne du pluriel, *-or*, *-ăr*, est difficile à expliquer, peut-être par *-lar*, *-tar*, *-ar*.

Le passé (imparfait et aoriste) se distingue par deux formes.

a) La première qui dérive de la racine du présent.

a -vin -im.
a -vīn -ī.
a -vīn; pl. *a -vin -ōr.*

b) La seconde qui dérive du participe passé dont le caractère se manifeste dans un *t* final (*-ta*, yagnôbi *-to*); devant ce *t* les racines qui se terminent par une dentale changent cette dentale en une sifflante *s*.

ni -a -pis -t (o) -īm.
ni -a -pis -to -ī.
ni -a -pis -t -aχ.
ni -a -pis -to -im.
ni -a -pis -ta -t.
ni -a -pis -t -ār.

(1) Cette remarque a été rédigée par mon savant ami le docteur Thomaschek de Gratz, l'auteur bien connu de plusieurs ouvrages de linguistique, entre autres : *Die Pamir-Dialekte*, Vienne, 1879.

Comme le pronom suffixe change toujours pour ainsi dire le verbe en un nom, on rencontre dans toutes les formations de phrases, comme ajouté aux différentes formes de la conjugaison, *-icht* (ou *-acht, oucht*) du bactrien *açti* (dans le chougnain *-yast*, sarikoli *-yost*). (Voir *Pamir-Dialekte,* p. 109.)

QUELQUES PHRASES.

J'ai mangé de la viande hier.	*Man pion iatia adjavim.*
Je mangerai de la viande demain.	*Man firóntia iatia djavamicht.*
Je mange aujourdhui de la viande.	*Man in nour* (ou *naxin nour*) *iatia djavamicht.*
Tu as mangé hier de la viande.	*Tu pion iatia adjavi.*
Tu manges aujourd'hui de la viande.	*Tu in nour iatia djavich.*
Tu mangeras demain de la viande.	*Tu firantia iatia adjavi.*
Il a mangé de la viande hier.	*Ax pion iatia adjaoú.*
Hier la femme de Youssouf a mangé de la viande.	*Pion Ioussouf indj iatia adjaoú.*
Hier Youssouf a mangé de la viande.	*Pion Ioussouf iatia adjaou.*
Demain Youssouf mangera de la viande.	*Firantia Ioussouf iatia djaoutchi.*
Nous avons mangé de la viande hier.	*Pion mox iatia adjavim.*
Nous mangeons de la viande aujourd'hui.	*Mox naxin nour adjavim.*
Nous mangerons de la viande demain.	*Mox firontia iatia djavamicht.*
Vous avez mangé de la viande hier.	*Chmox pion iatia adjavi.*

Vous mangez de la viande aujourd'hui.	*Chmox naxin nour iátia adjaouti.*
Vous mangerez de la viande demain.	*Chmox firontia iatia adjaouti.*
Ils ont mangé de la viande hier.	*Axtit pion iatia adjavar.*
Ils mangent de la viande aujourd'hui.	*Axtit firóntia iatia djavacht.*
Ils mangeront de la viande demain.	*Axtit firóntia iatia djavacht.*

APPENDICE.

QUELQUES REMARQUES GRAMMATICALES.

Noms de nombre. — Le mot *naxniá* correspond à 20 tenga (monnaie de l'Asie centrale indépendante), et 20 tenga font un tillah (la pièce d'or du pays, de 10 à 12 fr.). Les Yagnôbis ne se servent point du mot *tillah* pour désigner la pièce d'or en question. Ils l'appellent *kmir,* mot qui signifie dans leur langue *rouge.* (L'or a pour eux une couleur rouge.)

Nous voyons d'après ce qui précède que seuls les nombres 1, 3, 4, 6 et 20 sont des mots yagnôbis; tous les autres sont oubliés et remplacés par des nombres tadjiks.

Le substantif. — Ce vocabulaire yagnôbi nous permet d'arriver aux conclusions suivantes :

1° Le pluriel des noms se forme en ajoutant au singulier *-at* et *-t.*

2° Quelques noms yagnôbis sont sans aucun doute d'origine tadjik; les sons seuls se sont modifiés.

3° Quelques mots turcs (*djagataï*) sont arrivés au yagnôbi par l'entremise du tadjik, sans subir d'autre modification.

4° Beaucoup de noms tadjiks ont remplacé purement et simplement des noms yagnôbis oubliés aujourd'hui.

Déclinaison. — Pour former le vocatif, on ajoute au nom l'interjection *hoï!*

Verbes. — 1° De ces soixante-dix verbes, trente-cinq seulement sont d'origine yagnôbi ; les autres sont ou tadjiks avec des terminaisons yagnôbis, ou tadjiks augmentés des verbes auxiliaires yagnôbis : *aller*, *faire*, *tirer*, *prendre*, *donner*, *être*.

2° L'infinitif de tous les verbes yagnôbis, même ceux d'origine tadjik, est formé à l'aide de la terminaison *iáki* ou *áki*, excepté le verbe *bouillir*, qui se termine en *anaki*.

3° L'impératif se forme assez régulièrement de l'infinitif, en retranchant la terminaison.

4° Quand la racine du verbe se termine par une voyelle, on ajoute un *i* euphonique.

5° Quelquefois on ajoute à l'impératif un *ch*.

6° Le verbe auxiliaire *être* est formé du verbe persan *kardan*, en ajoutant au radical *kar* la terminaison yagnôbi *aki*. Beaucoup d'autres verbes sont formés de même manière.

7° Dans quelques cas on obtient l'impératif en ajoutant au verbe yagnôbi l'impératif du verbe persan, et aux radicaux persans des terminaisons yagnôbis.

8° Le participe se forme de l'infinitif, en retranchant la terminaison *-i* (1).

(1) Les Yagnôbis habitent aujourd'hui 18 villages avec 284 maisons et 1420 âmes, d'après M. Akimbétieff.

« La langue des Yagnôbis, nous écrit M. Frédéric Müller, est une langue *purement éranienne*. Il faudrait comparer la conjugaison des verbes à celles des anciens dialectes perses (parsi, pehlewi) et au béloutchi. La déclinaison et les noms de nombre sont également éraniens ».

Ces quelques fragments, empruntés pour la majeure partie au travail de M. Akimbétieff et en partie recueillis *de auditu,* serviront toujours à des linguistes tels que MM. Frédéric Müller, Hovelacque, Thomaschek, Girard de Rialle, Vinson et autres. Notre travail aura au moins servi à déblayer le terrain relativement aux différents dialectes du Pamir (1).

Ch. E. de Ujfalvy.

(1) Ces dialectes sont, d'après M. Thomaschek : le mounghi ou minghani, le sanglitchi, l'ichkachami, le wakhi, le sarikoli et chighni ou chignani, et le yagnôbi.

QUELQUES NOMS GÉOGRAPHIQUES

DU SUD-EST DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Les noms propres de lieux présentés ci-dessous par ordre alphabétique sont tous tirés des pays au nord du golfe de Mexique, qui étaient autrefois habités ou par les Indiens Tchéroki ou par des tribus de la famille Mâskoki. Dans ces territoires, la population indienne est clair-semée à l'époque où nous vivons; à peine y a-t-il encore quinze cents Tchéroki dans les montagnes du Tennessee et de la Caroline du Nord et deux mille Chá'hta dans le Mississipi; les Indiens de l'Alabama et de la Géorgie ne s'élèvent guère au-dessus de trois cents âmes, car la plupart ont émigré avant 1840 dans les territoires indiens.

J'ai inséré les noms géographiques d'après l'orthographie (ou plutôt cacographie) anglaise, c'est-à-dire tels qu'on les trouve dans les atlas et les cartes. Les dérivations sont écrites d'après le système transcriptif de R. Lepsius; elles ont été revues avec soin à l'aide d'Indiens parlant les langues ou dialectes des tribus respectives.

Akillifti « côteau », en anglais *bluff*.

Nom creek de la ville de Memphis en Tennessee, qui est bâtie sur le *Chicasaw Bluff*, au rivage du Mississipi.

Amoye, de *amá* (tcheroki) « eau », *amáyi* « sur l'eau, où il y a de l'eau ».

Nom d'un village indien situé sur le fleuve Hiwassee, qui se jette dans le Tennessee. Mentionné par W. Bartram en 1773.

ATAGUA, au pluriel *Anitágua*.

Nom que les Tcheroki donnent aux Indiens Catawba, qui restent sur le fleuve du même nom, Caroline du Sud. Signification de Catawba et de Atágua encore inconnue.

CANNOUCHEE fleuve, « petite section de terre » du creek *íkana* « contrée, pièce de terre, terre » et de la terminaison diminutive *ódshé*.

Rivière qui se jette dans l'Atlantique entre le Savannah et le Altamaha R., Géorgie.

CHATAHUTCHI « roche marquée, roche aux marques ou signes », du creek *tcháto* « rocher », *hútchi* « écrit, marqué, pourvu de *signes* ».

Nom d'une rivière séparant l'Alabama de la Géorgie ; les Creeks inférieurs habitaient ses bords, avec les Yuchi et les Hitchiti.

CHESTOE fleuve, « endroit de lapins », du tcheroki *tchistú* « lapin », et la particule locative *-i*.

Dans la Géorgie septentrionale.

CHIAHA « où il y a des loutres », du tcheroki *tchi-iá* « loutre », et la postposition locative *-i*.

Village indien sur le bas Chatahutchi, qui faisait partie de la confédération des Creeks. Dans Graham County, Caroline du Nord, une portion du pays s'appelle *Tchióhi* « place des loutres ».

COAHOMA « cougar rouge », du Chá'hta : *kóa*, *kóha* « tigre, panthère, cougar », et *hóma*, *hû'mma* « rouge ».

Nom d'un comté occidental de l'État de Mississippi.

CONASAUGA, rivière ; la première partie paraît contenir *kóno* « bête puante » (creek).

Dans la partie Nord-Ouest de la Géorgie. L'armée de De Soto passa par un endroit nommé Canasagua.

DAHLONEGA « de l'or », du tcheroki *talónigi* « jaune » et « or » ; *talónege stáye* « où il y a beaucoup d'or ».

Ville de la Géorgie septentrionale, aux mines d'or. Avant 1860 le gouvernement fédéral y monnayait des pièces d'or.

Econfina, fleuve, « pont de terre », du creek *ikana* « pays, terre », et *fina* « pont, ou poutre servant de pont ».

Dans le Nord de l'État de Floride.

Erati, de *élati* « bas, situé en bas, en dessous » (tcheroki) (*élati tlogä'si* « champ situé plus bas »).

Nom d'une partie du pays habité anciennement par les Tcheroki, située dans le haut de la Géorgie actuelle, aux sources de l'Ocmulgee, Ogechee et Coosa R.

Etowah, du creek *itu-úfa* « dans les bois » (*itu* « bois »).

Comté du Nord de la Géorgie, traversé par la rivière du même nom, qui est un affluent du Coosa R.

Guataro; s'explique par le creek *koatáli* « canne sèche », « endroit aux cannes desséchées »; *kóa* « canne », *táli* « sec ».

Ancienne bourgade floridienne.

Hitchiti, tribu; on dérive ce nom du creek *ahitchida* « regarder en amont de la rivière ».

Autrefois établie sur le bas cours du Chatahutchi R., rive orientale ou de Géorgie.

Lotchapoka « tuerie de tortues », du creek *lótcha* « tortue », *póka* « place où l'on tue »; comparez *póyäs* « je tue, détruis ».

Village dans l'État d'Alabama, aussi appelé Lochapaha.

Neshoba, du chá'hta *neshóba* « loup ».

Nom d'un comté, État de Mississipi.

Noxubee, fleuve et comté; « puanteur de poissons pourris », le chá'hta *nakshúbi*.

État de Mississipi.

Oconee, du tcheroki *ekuóni* « fleuve, rivière », dérivé de *ékua* « grand ».

Nom d'un fleuve de la Géorgie qui a ses sources dans l'ancien

territoire tcheroki. Après s'être réuni au Ocmulgee R., il forme le Altamaha, dont le nom semble être Timucua.

Ocopilca, rivière, du creek *akopilka* « endroit d'inhumation, caché de vivres, provisions », du verbe *hopílās* « j'enterre ».

Localité dans l'État de Géorgie, partie Sud.

Okifenoki « eau tremblante, eau en mouvement », de *óki* « eau (creek et hitchiti) » et *fenóki* « tremblant » (Hitchiti).

Nom d'un grand marais dans la Géorgie méridionale.

Okmulgee, rivière, de *óki* « eau » (hitchiti) et chá'hta *múlgis* « il bout, bouillonne comme l'eau d'une source » (hitchiti).

État de Géorgie; appelée ainsi après une ancienne capitale des tribus Maskoki. Les Indiens Hitchiti furent les premiers qui s'établirent là, comme nous dit la tradition.

Opelika (prononcez *Opilaíka*) « un marais là », du creek *opílua* ou *apilua* « marais, terrain bourbeux », et *läï'käs* « je suis couché, gisant ».

Ville de l'Alabama, au Nord-Est de Montgomery.

Otipali « les dix îles », du creek *óti*, *úti* « île » et *pálin* « dix ».

Iles peuplées par des Indiens et vues par Fontanedo en 1559 sur la côte de la Floride.

Pacana, tribu, du chá'hta *pákna* « au-dessus, en haut de, supérieur », *tchúka pákna* « sur le haut de la maison ».

Nom d'une tribu mentionnée comme existant à l'Est du bas Mississipi.

Patchilyka, ruisseau, « assemblage de pigeons », du creek *pádshi* « pigeon » et *läï'käs* « je me couche, je me mets par terre ».

Nom d'une petite rivière qui se jette dans le bas Chatahutchi R.

SATAPI, du creek *sáta* « persimmon » (*Diospyros virginiana*), et *ápi* « tige, arbrisseau, arbre ».

Ancienne bourgade des XVIe et XVIIe siècles.

SEMINOLE, tribu, du creek *seminóli* « déménagé, émigré, séparé, décampé ».

Au siècle dernier, les Seminoles se séparèrent des Creeks inférieurs (du Chatahutchi R.) et passèrent dans la Floride pour y chasser et pêcher plus librement.

SOLAMECO « chef milan », du creek *súli* « une espèce de buse ou milan », et *míko* « chef indien » ; *buzzard chief* en anglais.

Endroit visité par l'armée de Hernando de Soto en 1540. Le nom est souvent mal épelé : Talomeco, Calameca, etc. Colonel Charles C. Jones Jr (Hernando de Soto, 1880, p. 27) place Talomeco sur la rivière Savannah, à dix lieues au-dessous de Augusta en Géorgie.

SUKTALEE, de *súgĕdali* « *six* » en tcheroki.

Endroit dans l'État de Géorgie, partie septentrionale.

SWAGLAW, en creek *Sáwokli*, de *sáwi* « racoon », et *okli* « peuple, tribu ».

W. Bartram a visité deux bourgades de ce nom-là en 1773. Swaglaw existe encore dans le territoire indien, et ses habitants se sont réunis avec des Indiens Hitchiti.

TALLAHASSEE « vieille ville, ancien bourg », du creek *tálua* « village », *ássi* « ancien ».

Capitale de la Floride, autrefois dans le pays des Seminoles qui parlent creek.

TALUAHATKUDSHI « petite ville blanche », nom que les Creeks donnent à Montgomery, capitale de l'Alabama ; du creek *tálua* « cité, village », *hátkî* « blanc », *-udshi*, terminaison diminutive, « petite ville habitée par des blancs ».

TAMPA BAY ; du creek *itimpi* « près de ». Comparez *itimpuidshäs* « je m'approche de ».

Nom d'une baie sur la côte ouest de la Floride.

TASSENOCOGOULA « peuple de la pierre de flèche », en anglais *flint-people*, du chá'hta *tässanuk* « *flint* » et *okla* « peuple, tribu ».

En 1700, les Indiens appelaient de ce nom le Red River de Louisane, autrement rivière de la Sablonnière ; cf. Pierre Margry, *Découvertes et Etablissements*, vol. IV.

TELLOWE « aux chênes blancs », du tchéroki *talla* « chêne blanc » et le locatif *-i*.

Nom d'un ancien village tchéroki vu par W. Bartram en 1773 dans l'état de Tennessee.

TUSCAMBIA, rivière, « guerrier exterminateur », du chá'hta *tuska* « guerrier », *ámbi* « qui tue ».

Cours d'eau dans la partie orientale de l'État de Mississippi, probablement nommé d'après un chef indien.

UITCHATI SAKO « la grande Eau rouge », nom creek du Red River, qui sépare le Texas du territoire indien ; du creek *u-i* (abrév. de *u-iwa*) « eau », *tcháti* « rouge », *sáko* « grand ».

C'est aussi le nom du fleuve Arkansas.

UNAKA MOUNTAINS, du tcheroki *unéga* « blanc ».

La chaîne de montagnes qui sépare le Tennessee de la Caroline du Nord, appelée Smoky Mountains par les Américains. Les Indiens l'appellent *Unegâye Katusi* « montagne blanche ».

UYUKUFKI « eau troublée », nom creek du Mississipi ; du creek *u-i*, abréviation de *u-iwa* « eau », et *yukúfki* « boueux, fangeux ».

WETUMPKA « eau mugissante », du creek *u-iwa* « eau

(abrégé en *u-i*) » et *támkäs* « je mugis, je fais du bruit » (en tombant, etc.).

Ville au nord de Montgomery, Ala, où le Coosa R. forme des rapides.

YALLABUSHA, fleuve, contraction du chá'hta *yelobayāsha*, *yeloba* « *chabot* » (*tadpole* en anglais) et *áyasha*; « où il reste, se trouve ».

Cours d'eau dans l'état de Mississippi, partie occidentale.

Washington, juin 1882.

Albert S. GATSCHET.

NOTES GRAMMATICALES

SUR LA LANGUE DE LIFU (LOYALTYS)

D'après les manuscrits du P. F. P., missionnaire mariste,

Par le P. A. C., prêtre mariste.

Le R. P. F. P. écrivait à ses confrères en quittant Lifu :

« Mon révérend Père,

« Je ne me sentais pas encore assez familiarisé avec la langue de *Lifu* pour oser entreprendre d'en exposer la marche et les tournures. Mais vos observations et ensuite celles du révérend Père F... m'ont déterminé à consigner par écrit mes découvertes et mes remarques dans l'étude de cette langue, afin de faciliter par là ce même travail à ceux qui viendront partager vos fatigues et vos mérites dans la même mission. Car plus tôt un missionnaire sera au courant de la langue vulgaire du pays de sa mission, plus tôt il pourra se rendre utile ; et son existence en deviendra bien plus agréable pour lui, pour ses confrères qu'il soulagera et pour les naturels qu'il instruira, et dont il se fera aimer et respecter à mesure qu'il pourra communiquer plus facilement avec eux.

« Je vous adresse donc à vous et à nos autres confrères de Lifu ces notes grammaticales. Elles sont sans doute bien incomplètes, et peut-être plus d'une fois inexactes. Toutefois, je vous les adresse avec confiance, dans l'espoir

que vous voudrez bien consacrer quelques-uns de vos trop rares loisirs à les rectifier et à les compléter, en y joignant le fruit de votre expérience et de vos observations mûries sur cette langue (1). En attendant, vous en tirerez le parti que vous pourrez.

« J'ai reconnu par ma propre expérience combien l'étude d'une langue nouvelle et barbare est pénible et quelquefois ennuyeuse à un âge un peu avancé, lorsqu'on n'a d'autres livres et d'autres interprètes que les signes naturels pour se faire comprendre. Cependant, dans l'étude de la langue de *Lifu*, j'avais des ressources que bien d'autres n'auront pas. La connaissance de l'*uvéa* (wallis) et du *samoa* m'ont été d'un grand secours, ainsi qu'un peu de mauvais anglais ; car, comme vous le savez, cette langue est très-répandue dans l'île.

« Lors donc que vous aurez des remarques ou de nouvelles découvertes, ne manquez pas de les enregistrer au fur et à mesure, et puis de les bien mûrir, afin que nos successeurs puissent en profiter, et que ce ne soit pas un travail toujours à recommencer : *Verba volant, scripta manent*. Vous devez avoir remarqué comme les nouveaux mots et les nouvelles tournures d'une langue étrangère s'oublient facilement; et où les retrouver, s'ils ne sont pas consignés par écrit?

« La langue de *Lifu* est la plus importante des îles Loyaltys ; elle est entendue et même parlée généralement par les habitants d'*Uea* et ceux de *Mare*, et un peu par ceux de l'île des Pins.

(1) Note du P. C. — Nous nous ferons un plaisir de livrer au public les travaux des autres missionnaires, à mesure qu'ils nous parviendront.

« Agréez les sentiments de respect avec lesquels je suis toujours, mon révérend Père, votre très-humble serviteur,

« F. P., S. M.

« NOTA. — Les langues sont l'expression des idées chez les divers peuples. Quoique le fond des idées soit le même chez toutes les nations, il y a une grande variété de langues. Le développement plus ou moins grand des idées est une des causes de cette diversité; en outre les besoins des pays, leurs ressources, l'isolement des peuples, le climat y contribuent pour leur part. Il serait bien difficile de trouver dans une langue une expression qui ait exactement sa correspondante dans une autre langue ; ordinairement les mots correspondants des diverses langues n'ont pas la même portée, la même étendue, surtout si on fait attention au *sens figuré* des mots, qui est peut-être la principale cause de la variété des langues et de leur perpétuel changement à travers les siècles. De là résulte la difficulté de faire des traductions bien exactes et surtout des traductions littérales. »

I. — ALPHABET.

1° CLASSIFICATION LOGIQUE DES SONS ET DES CARACTÈRES DE L'ALPHABET.

Voyelles simples : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *ü*, *œ*. (Les Anglais emploient le *w* pour l'*u*.)

Voyelles nasales : *ā*, *ē*, *ī*, *ō*, *ū*, *ü*, *$\overline{\text{œ}}$*.

Voyelles aspirées : *ha, he, hi, ho, hu, hü, hœ.*

Voyelles à son ouvert : *à, è* (ayant à peu près le même son).

Consonnes nasales : *m, mh, n, nh, ñ, nd, ng.*

	Douces.	Fortes.
Labiales :	*b*	*p*
Semi-labiales :	*v*	*f*
Dentales :	*d*	*t*
	d'	*t'*
	dj	*tj*
	dh	*th*
Gutturales :	*g*	*k*
	gh	*kh*
Mouillées :	*y* = *j*	*c* = *x*
Liquides :	*l*	*r*
	lh	
Sifflantes :	*z*	*s*
		sh

Nota. — Les Anglais n'ont pas de signe pour le son muet *œ*, ni pour le son *ñ* qui revient si souvent ; ils n'ont pas de signe pour les voyelles nasales, ni pour les voyelles ouvertes *à, è ;* ils traduisent indistinctement *d'* et *dj* par *dr,* et *t'* ainsi que *tj* par *tr*, ce qui n'est pas exact ; *x* ou *c* italien, ils le traduisent par le *ch* anglais, ce qui n'est pas exact non plus. Pour tout le reste, je me suis rencontré d'accord avec eux.

Dans la langue de Lifu, il n'y a pas l'*u* français, qui est représenté par *ü* dans cet alphabet ; mais il se trouve dans les langues d'*Uea* et de la Nouvelle-Calédonie.

Le *w* ou l'*u* se prononcent *ou ; y* est une consonne

douce correspondant à la forte *c*, qui a le son du *c* italien dans *civita* et le conserve devant toutes les voyelles (*carelli* = *ciarelli*).

2° Valeur conventionnelle des caractères précédents, comparés aux signes des alphabets de nos langues d'Europe.

a, *e*, *i*, *o*, *u*, se prononcent régulièrement comme on les prononce ordinairement en latin et en italien ; *ü* se prononce comme l'*u* français ; *œ* se prononce comme en français *eu* dans « peu », ou comme *ä* allemand.

Les voyelles nasales *ā*, *ē*, *ī*, *ō*, *ū*, *ū̃* *œ̃*, se prononcent du nez comme si elles étaient suivies d'un *n*, comme en français dans « onze, ange », etc. ; en Lifu : *ẽ* « oui », *œ̃hœ* « tiens, voilà, prends », *iualœ̃ekeu* « se porter un défi mutuel ». Cette prononciation nasale des voyelles est rare à *Lifu*, mais elle est assez commune dans le Balladien et surtout dans la langue de *Kuñe* (île des Pins).

Les voyelles aspirées *ha*, *he*, *hi*, *ho*, *hu*, *hü*, *hœ* se prononcent avec une forte aspiration du gosier, bien autrement qu'on ne fait ordinairement en français en pareil cas : *koho* « en haut », *huhu* « en bas ».

à, *è* se prononcent comme un *è* très-ouvert en français : *accès*, *succès* (exagérer l'*è*, de manière à avoir presque le son *a*), ou comme *ai* dans *j'étais* (*ai* très-ouvert) : *asè hà* « c'est fait, c'est fini » ; *eà* « feu », *etè* « pierre ».

Les consonnes *b*, *p*, *v*, *f*, *d*, *k*, *m*, *l*, *z* se prononcent comme en latin ou en français ; *n* se prononce *nn final* comme en latin et en anglais, mais non pas comme *n* final en français.

ñ se prononce comme le même signe en espagnol, ou comme *gn* en français dans *règne : eñ* « vent », *ñan* « il, lui », *ñi* « faire ».

lh, mh, nh se prononcent comme *l, m, n,* accompagnés d'une aspiration assez difficile à rendre : *lholho* « hésiter, balancer », *mhi* « religion, culte, prière », *nhi* « intérieur, entrailles, ventre ».

ng se prononce comme en français dans *angon : ngala* « anneau », *ngedà* « la mer », *ngazo* « mauvais, mal ». (Le *ng* pourrait se représenter par *ǵ*.)

r a toujours le son doux comme dans *érosion*, *érudit*.

rh (à l'île des Pins) se prononce comme *r* grasseyé en français : *rhi* « pluie ».

s ne prend jamais le son de *z* entre deux voyelles ou à la fin des mots : *asè* « tout » (prononcez *assai*), *sisa* « couper ».

g devant toutes les voyelles a toujours le son dur, comme dans *gomme-gutte : ngedà* (ou *ǵedà*) « la mer », *git* « rocher » (prononciation allemande).

j se prononce comme *y* dans *payen, citoyen : jub* « bouillon, potage » (1).

c et *x* ont un son analogue au précédent, mais plus fort et articulé comme le *c* italien dans *cicerone : casi* « un », *celapa* « habiter ensemble », *cohi* « petit ».

t ne prend jamais le son doux de *s : ǵœti* « sapin », *œtè* « pou, puce ».

t' est une modification du précédent. Pour le prononcer, on retire un peu le bout de la langue contre le palais, au lieu de l'appuyer contre l'intérieur des dents

(1) *j* a été remplacé partout par un *y*.

supérieures (c'est le *t* anglais). Cette consonnance est très-fréquente au commencement et dans le corps des mots : *t'o* « aller, marcher », *kat'u* « gros, grand, considérable, vaste ».

tj (comme *tch* ou *ch* anglais) est une consonnance analogue à la précédente, mais plus sifflante et plus fortement articulée : *atj* « homme », *uetj* « montagne », *mentj* « mûr », *uentj* « pandanus », *tjeu* « lune », *tjipi* « cinq ». Cette consonnance se trouve particulièrement à la fin des mots, à peu d'exceptions près.

d' est la douce de *t'* ; on la prononce d'une manière tout à fait analogue (c'est le *d* anglais) : *id'et'e* « combien », *id'atz* « les gens, le monde », *nd'o* « terre », *nd'ai* « jour ».

dj est la douce de *tj* et se prononce d'une manière analogue. Cette consonnance ne se rencontre ordinairement qu'à la fin des mots : *mitœdj* « sacré, défendu, inviolable, saint », *fendj* « adhérer, s'agglutiner, se coller », *fedjepi* ou *ifendje keu* « adhérer l'un à l'autre ».

dh se prononce à peu près comme le *th doux* des Anglais : *dhœ* « soleil », *dhietzith* « effacer », *dhindh* « la nuit ».

th se prononce à peu près comme le *th fort* des Anglais : *thith* « sacrifice, offrande », *thathamin* « oublier », *thithè* « casser quelque chose » (un coco, un œuf).

gh (ou *kh* des Anglais à Lifu) se prononce comme *ch* allemand, et à peu près comme *g* ou *j* en espagnol dans les mots *Gibraltar*, *junta* : *ghen* « manger », *ghep* « arriver, aborder », *gha* « sœur » (pour le frère), *ghan* « spontanément, de soi-même », *gha ñi* « faire à sa fantaisie », *ghom* « prendre, recevoir », *ghubu* « aboutir, arriver à terme ».

sh se prononce comme en anglais, ou comme le *ch* français : *sheshàith* « fouler, transgresser, franchir, violer une défense », *sheshà* « voler, s'envoler, s'enfuir ».

II. — REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA LANGUE DE LIFU.

PRINCIPALES CLEFS DE CETTE LANGUE.

Le génie et la nomenclature de la langue de Lifu a une grande analogie avec les langues polynésiennes, sous des expressions tout à fait différentes, et si de temps en temps on rencontre quelques mots d'origine polynésienne, je crois que c'est un emprunt fait à la race jaune de la Polynésie, et particulièrement à la nation des *Uea* originaires de Wallis, dont l'émigration remonte tout au plus à un siècle (en 1860, ils comptaient quatre ou cinq générations de chefs).

Plus récemment une embarcation tongienne égarée est venue chercher son dernier refuge à Lifu ; une femme de cette dernière émigration vit encore (1860). Elle parle le samoan et le tongien qu'elle a enseignés à ses enfants.

Dans la langue de *Lifu*, comme dans la plupart des langues de l'Océanie, tous les mots, sauf les pronoms, sont à peu près invariables. Leurs principales modifications sont dues à certaines lettres fréquemment introduites par euphonie, ou à des affixes (préfixes ou suffixes) employés pour déterminer dans quel sens ces mots sont pris.

1° *Lettres euphoniques.*

Avant d'avoir une certaine expérience de la langue de Lifu, il est le plus souvent impossible ou du moins très-difficile de reconnaître d'abord la forme radicale des mots, à cause du fréquent entourage de certaines lettres euphoniques (voyelles ou consonnes) qui les rendent méconnaissables pour l'oreille qui n'a pas une longue habitude.

Ces *lettres euphoniques* ou de liaison sont ordinairement *a*, *e*, *i*, *n*. Il n'y a que l'usage qui puisse guider sur leur emploi.

2° *Des particules.*

Une autre cause de déception contre laquelle il faut se tenir en garde, dans les commencements surtout, c'est l'usage fréquent d'un certain nombre de particules affixes, adverbes ou autres, qu'on ajoute au commencement et surtout à la fin des mots, particulièrement à la fin des verbes. Ces particules en modifient ou en changent le sens : *t'o* « aller, marcher », *t'omi* « viens », *t'opi* « va-t'en », *t'oda* « va, marche », *ellada* « monter, grimper », *elladu* « descendre », *t'oilo* « retire-toi, va-t'en », *huada* « parler, dire », *huadada* « parle, dis », etc.

Nota. — Au reste, cette manière d'employer les particules au commencement ou à la fin des mots n'est pas étrangère à nos langues d'Europe : les Anglais disent bien *look down, look out, lift up, go away, be off*. En latin on dit *aspicere, respicere, conspicere, despicere*, etc., et de même en français nous disons : *induire, réduire, con-*

duire, etc., *dire*, *redire*, *prédire*, *médire*, *contredire*, etc. Au lieu de mettre la particule à la fin, comme à Lifu et chez les Anglais, nous la mettons au commencement des mots (affixes et préfixes des Allemands), pour laisser intacte la désinence, qui est significative et varie selon le genre, le nombre, la personne, le temps et le mode.

1° Au commencement des mots, la particule *xe* marque l'union, l'ensemble, le concert : *xe t'o* « aller ensemble », *xeñin* « faire ensemble », *xelapa* « habiter ensemble », *Ixasikeun* « ensemble », après le mot, exprime à peu près la même idée : *t'o ixasikeun* « aller les uns avec les autres, tous ensemble, en même temps ».

2° La particule *isa*, devant un verbe, exprime la séparation, l'isolement, la particularité : *isa t'o* « aller séparément, chacun de son côté »; *isa lapa* « habiter séparément, à part, chacun en son particulier »; *isa xasin* « chacun en particulier »; *isapengœne lapa* « chaque pays a ses usages particuliers ».

3° A la fin des mots, les particules *mi*, *emi*, *ekolemi* marquent un mouvement de rapprochement physique ou moral vers la personne qui parle ou que l'on fait parler : *t'o mi* « viens », *homan ekolemi* « donne-moi, donne-nous », *huadada ekolemi* « dis-moi, dis-nous, dites-nous ».

Nota. — On exprime la même idée en *Polynésie*, en mettant *mai* après le verbe : *pati mai* (*fai mai*) « dis-moi, dis-nous », *o mai* « viens, venez », *soli mai* « donne »

4° Les particules finales *ilo*, *ko ilo*, *koue*, marquent un mouvement d'éloignement de la personne qui parle ou qu'on fait parler : *t'o ilo* « va, pars », *t'o ko ilo* « va, pars », *kœtj ko ilo* « s'enfuir », *t'o koue* « s'en aller vers, » etc.

Nota. — On exprime la même idée en *Polynésie* par la particule *atu* après le verbe : *alu atu* « va-t'en », *soli atu* « donne-lui ».

5° La terminaison *pi* marque souvent un mouvement d'éloignement ou un point d'arrêt, d'autres fois un mouvement de haut en bas : *t'opi* « va-t'en », *utipi* « arriver, aboutir », *mexipi* « mourir », *nuepi* « laisser, lâcher, abandonner ».

6° La terminaison *hà* est d'un usage très-fréquent et marque un fait accompli relativement à un autre temps passé, présent ou futur : *mexi hà* « il est mort » (il est déjà mort), *asè hà* « c'est (déjà) fait, fini ». La terminaison *aedh*, après un verbe, a à peu près la même signification, mais elle est moins usitée : *mexi aedh* « il est (déjà) mort », *loi aedh* « c'est bien ».

7° La particule finale *da* ou *dha* marque ordinairement un mouvement de bas en haut ou un impératif : *ella da* « monter », *xileda* (*cileda*) « lève-toi debout », *ngalada* « regarde vers le ciel ».

8° La particule finale *du* ou *dhu* marque ordinairement un mouvement de haut en bas ou un impératif : *elladu* « descendre, descends », *thilidu* « se courber, s'incliner, se prosterner », *uatingeñadu* « écoute, sois docile ».

Nota. — *Da* répond à *ake* ou *aè* (en haut) de la *Polynésie*, et *du* répond à *ifo* (en bas).

9° La particule *a*, au commencement d'un mot, est fréquemment causative, comme le *faka* ou *faà* de la Polynésie ; elle a la signification de *faire*, *rendre* (*efficere*), *être cause de*. D'autres fois elle se traduit par *à la façon de*, *à la manière de*, *à la mode de*, *d'une manière*, dans un sens adverbial : de *mekœt* « droit », on fait *amekœtin*

« rendre droit, redresser »; de *loi* « bon », *aloin* « faire ou rendre bon »; de *meken* « pointe, pointu, tranchant », *ameken* « rendre pointu, tranchant, aiguiser »; de *t'u* « grand, considérable », *at'un* « agrandir, honorer »; de *xo* (*co*) « petit », *axon* (*con*) « rapetisser, diminuer », ou bien « d'une manière petite ».

Nota. — Cette même particule *a* devant un verbe est souvent le signe du passé; d'autres fois elle n'est qu'une simple liaison pour l'euphonie. (Cette particule mérite d'être étudiée, parce qu'elle pourrait avoir encore bien d'autres acceptions.) Devant un nom de nombre, elle se traduit par *fois;* le mot marque un nombre de fois.

10° La particule *na* (ou *nha* selon les Anglais) est d'un usage très-fréquent au commencement des mots : 1° c'est le signe du passé, emprunté au polynésien : *nenge na tahua e intz* « je suis arrivé hier ». 2° Elle renferme l'idée de lieu, d'emplacement, endroit, localité : *na ngœni* « la plage sablonneuse » (l'endroit du sable), *na lapa* « l'endroit habité, habitation, village », *na uma* « le sol ou l'emplacement de la maison », *na sisa* « le lieu où on a coupé du bois, abattis d'arbres », *na mekœl* « lit, l'endroit pour se coucher ». (En Polynésie, on met *aga* ou *ga* à la fin des mots, pour exprimer la même idée.) 3° Elle a l'idée de remplacement : *na i dhohu* « le remplaçant ou le successeur du chef », *na i ñupa* « ton remplaçant, ton successeur ». 4° Devant les noms de nombre elle indique le rang, l'ordre : *na eken* « le quatrième », *na tjipi* « le cinquième ».

11° *ñi* ou *ñin* devant un verbe ou un autre mot se traduit par *pour*; elle donne l'idée d'instrument, moyen pour faire une chose, etc. :

ñine idh, pour boire (vase) ; *ñine xinian*, pour écrire (plume, crayon); *ñine uang*, pour voir, regarder (lunette).

12° *elep* et *ngedè* ou *ngedà* marquent, le premier l'intérieur des terres, la direction du rivage vers l'intérieur des terres, et le deuxième le rivage, le bord de la mer, la direction de l'intérieur des terres vers la mer. Voir au-dessous, 4°.

3° *Les mots sont généralement invariables.*

A Lifu, comme généralement en Nouvelle-Calédonie et dans la Polynésie, les mots ne sont pas soumis aux variations de genre, de nombre, de déclinaison et de conjugaison, à l'exception des pronoms, dont la nomenclature est ordinairement compliquée.

Nota. — Dans certaines langues de la Nouvelle-Calédonie, par exemple, les substantifs, les verbes et quelquefois les adverbes subissent une espèce de déclinaison (au moins au singulier) pour exprimer les pronoms personnels ou possessifs.

Dans la langue de Lifu comme dans la plupart des langues de l'Océanie, un même mot peut servir tantôt de substantif, tantôt d'adjectif, tantôt de verbe, tantôt d'adverbe, le plus souvent même sans subir de modification dans la forme : *ghen* veut dire « nourriture » et « manger » ; *nd'o* veut dire « terre, sale, salir » ; *ñima* « chant » et « chanter ».

Ce n'est pas par les désinences ou terminaisons variables des mots que l'on exprime le genre, le nombre, les cas, les personnes, les temps et les modes. On a recours à

d'autres moyens, comme on le verra lorsqu'il sera traité de chaque partie du discours. On emploie des particules affixes séparées ou unies que l'on met avant le mot (préfixes) ou après (suffixes); ou bien le contexte seul, en déterminant le sens de la phrase, marque la fonction des mots.

4° *Manière d'indiquer les diverses directions.*

A *Lifu*, comme en *Polynésie*, la direction vers l'intérieur des terres ou de l'intérieur vers la mer joue un grand rôle dans le langage : on vient de *elep*, c'est-à-dire de l'intérieur ou l'on y va : *hua ka* « d'où viens-tu, d'où venez-vous ? » — *hua elep* « de l'intérieur » ; *t'o ie* « où vas-tu ? » — *t'o elepue* « je vais dans l'intérieur, vers l'intérieur ».

Au contraire, s'il s'agit de la mer ou du rivage, on dit : *hua ka?* « d'où viens-tu ? » — *hua kedà* ou *ngedà* « de la mer, du rivage » ; *t'o ie?* « où vas-tu? » — *t'o ngedà ie* « je vais à la mer » ou « vers la mer ».

Nota. — En Polynésie, on dit : *alu i uta* « aller vers l'intérieur » ; *alu i tai* « aller vers la mer, à la mer » ; *mai uta* « de l'intérieur » ; *mai tai* « de vers la mer ».

On désigne à *Lifu* les diverses directions du ciel et les divers mouvements à droite, à gauche, devant, derrière, ici, là, de ce côté-ci, de ce côté-là, etc., par les points cardinaux correspondants ; on varie même l'expression pour indiquer si c'est loin ou près (d'après des lettres de missionnaires, il paraît qu'il y a un usage semblable dans les Indes orientales).

	Auprès.	Au loin.
Nord, *endà;* vers le nord, du côté du nord,	*kiepi,*	*kolopi,*
Sud, *ghŭĕu;* vers le sud,	*kiedè,*	*kolodè,*
Est, *udha;* vers l'est,	*komidu,* ou *kiè,*	*xamidu,* ou *kohie.*
Ouest, *eak;* vers l'ouest,	*komidà,* ou *keie,*	*xamidà,* ou *kue.*

5° *Dialectes d'Uetj et de Losi* (1).

Il est bon de remarquer que dans une foule de mots la lettre *k* d'*Uetj* est remplacée par *x* ou *c* dans la tribu de *Losi*. Ex. : *kelà* fait *xelà* à *Losi*; *keloman*, *xeloman*. Souvent aussi l'*e* d'*Uetj* est changé en *a* à *Losi*. Ex. : *edhen* fait *adhen* à *Losi*. D'autres fois c'est l'*a* d'*Uetj* qui est changé en *e* à *Losi* : *olañ* (demain), *oleñ* à *Losi*. D'autres fois *e* est changé en *i* : *eni* (moi, je) est remplacé par *ini* à *Losi*, etc.

La particule *kœ*, à la fin des mots, est souvent emphatique comme le *do* des Anglais. Elle donne de l'intensité à l'expression.

III. — DES PARTIES DU DISCOURS.

1° SUBSTANTIF.

A *Lifu*, les substantifs ne varient dans leur terminaison que pour exprimer le pronom possessif de la première personne, *mon* et *mes* : *im* « la main », *imeng* « ma main » ou « mes mains » ; *uma* « maison », *umang* « ma maison » ou « mes maisons ». On dit aussi *uma i eni*

(1) *Losi*, tribu du sud-est de l'île Lifu ; *Uetj*, tribu du nord de la même île.

« la maison de moi » ; *ime i eni* « la main de moi ». (Voir 4° *pronoms*.)

Le GENRE n'est point marqué par le mot lui-même ; s'il est nécessaire de faire connaître le genre d'un être vivant, on ajoute au nom qui désigne cet être le mot *tamŭañ* « mâle » ou le mot *fœ* « femelle ».

Le NOMBRE est exprimé par les pronoms qui ont les trois nombres singulier, duel et pluriel (Voir 4° *pronoms*), ou par certaines particules pour le pluriel.

Les marques du PLURIEL sont ordinairement *i*, *id'e*, *ifeka*, *la nœdhei*, mis devant le nom : *nu* « cocotier », *inu* « des cocotiers » ; *fœ* « femme », *id'e fœ* « les femmes » ; *sinœ* « bois, arbre », *la nœdhei sinœ* ou *id'e sinœ* « les arbres » ; *mo* « richesse », *ifeka mo* « les richesses », etc.

Quand il s'agit de PERSONNES, le pluriel s'exprime ordinairement par *ange*, *angad'e*, *angadj* : *ange dhini shè* « nos frères, nos parents » ; *angad'e tuala* « les nouveaux Calédoniens » ; *angad'e Sini* « les gens de Sydney, les Anglais » ; *angad'e Franse* « les Français ».

Ad'e se met devant le singulier et le pluriel lorsqu'il s'agit de PERSONNES : *ad'e ka lai* « qui est là ? » *ad'e papale* « c'est un blanc, ce sont des blancs ».

NOTA. — Lorsqu'il s'agit de deux objets qui vont naturellement deux à deux, ou qui ne sont habituellement que deux, on fait précéder le nom de *lue* (deux) : *lue mek* « les yeux » ; *lue xa* « les jambes » ; *lue imeng* « mes mains » ; *lue nekœ i Bula* « les deux fils de Boula » ; *lue uma i eni* « mes deux maisons » ; *lue t'efan* « les deux époux », etc.

Les CAS des noms, ainsi que ceux des pronoms, sont indiqués par des particules (prépositions ou préfixes) :

Le *de* du GÉNITIF, possessif ou régime d'un nom se rend tantôt par *e*, tantôt par *i* et d'autres fois par *o*, mis devant le mot régime : *uman e mhi* « la maison du culte » ; *uma i dhohu* « la maison du chef » ; *nekœ i Haze* « le fils de Dieu » ; *hen e uma* « la tête (le faîte) de la maison » ; *tighen e he* « le capitaine du navire » ; *tjipi o atj* « cinq d'hommes » (ou cent puisqu'un homme c'est vingt, c'est-à-dire les dix doigts des deux mains, plus les dix doigts des pieds).

Souvent même le *de* du génitif n'est pas rendu à Lifu ; le mot régime se met simplement le second : *uma nd'ei* « c'est la maison de qui ? » *uma œni* « maison d'animaux, étable, écurie ».

Pour le DATIF, *à*, *au*, *aux*, *leur*, *à eux*, etc., se rendent ordinairement par *koi* (à, pour, vers, envers, à l'égard de, contre) placé devant le mot régime : *d'eila t'ange nhimi Haze koi id'atz* « voilà l'amour de Dieu pour les hommes » ; *nenge na huada koi thibudhining* « j'ai parlé à mon propre frère » ; *eni a homan uma lai koi Petro* « je donne cette maison à Pierre ».

Le VOCATIF se rend ordinairement par la particule finale *e* ou *fe: dhofufe* « monsieur, seigneur ! » *Josefae* « Joseph ! » Il se rend aussi par *hœ* que l'on met devant le nom. Ainsi on dit : *hœ nekœnatj* « hé ! garçon ! enfant ! » *hœ dhadhin* « fille ! petite ! »

Pour l'ABLATIF, *à*, *au*, *aux*, marquant le lieu, se rendent par *e* mis devant le nom, s'il n'y a pas de mouvement ; ils se rendent par *ie* à la fin du mot, s'il y a mouvement : *ñupa a lapa eka* « où restes-tu ? » *eni a lapa e Ngala* « je reste à Ngala » ; *en uma* « dans la maison » (souvent même on n'exprime pas cette préposition) ;

t'o ie? « où vas-tu ? » *eni a t'o Ngaxa ie* « je vais à Ngaxa ».

L'ablatif indiqué en latin par *a, ab, e, ex, in,* etc., se rend encore en lifu par *ngœne* devant le nom ou le pronom. Ex. : *ngœne uma* « auprès de la maison » ; *ngœne godeñ* « sur le chemin ».

De ou *d'où* marquant l'endroit d'où une chose vient, d'où elle est venue, s'exprime par *hua : hua ka ñupa?* « d'où viens-tu ? » *eni hua Māk* « je viens de la Nouvelle-Calédonie » ; *hua thei anga dhohu* « de chez le grand chef » ; *eni hua Uetj* « je viens de *Uetj* » ; *ñan hua Maak* « il vient de la Nouvelle-Calédonie » ; *hua thei misionari ñupa?* « as-tu été chez le missionnaire? » Cette préposition *de* s'exprime généralement par *e* ou *ex* en latin.

Remarque. — La plupart des mots en lifu peuvent être pris substantivement. Souvent *na* placé devant un verbe ou *la* mis en préfixe le rendent substantif. Comme nous l'avons dit, le substantif ne subit pas d'autre changement que celui de la terminaison pronominale, pour le pronom possessif *mon, ma, mes* seulement. Exemples : *uman e thibudhining* « la maison de mon frère » ; *zini Petero* ou *zi Petero* « le champ de Pierre » ; *id'e uma* « les maisons ».

2° Article.

La particule *la* joue un grand rôle dans la langue de Lifu. Elle est fréquemment employée, surtout devant les substantifs, ce qui me porterait à la regarder comme une espèce d'article dont l'usage n'est pas rigoureux et qu'on supprime fréquemment. Je serais porté aussi à la regarder

comme un pronom démonstratif et même relatif (lequel, laquelle).

Cette particule sert à arrondir la phrase ou la période, et à la rendre plus agréable à l'oreille. Ce n'est guère que l'euphonie ou l'oreille formée par l'usage qui guide. Elle accompagne souvent les adverbes de temps et de lieu : *Jeova la ñipi Haze* « Jéhova le vrai Dieu » ; *ngœne la uma i dhphu* « auprès de la maison du chef » ; *la nœdhei eueka* « les divers objets » (choses) ; *la lapa* « le village, le pays » ; *e la na ta hua la he* « lorsque le navire arriva ».

Nota. — L'emploi de cette particule a besoin d'être bien étudié ; le préfixe *kola* semble aussi tenir lieu d'article.

3° Adjectif.

Les adjectifs en lifu sont ordinairement précédés de la particule *ka*, que l'on pourrait traduire par : qui est. Exemples : *ka loi* (qui est) « bon » ; *ka ngazo* (qui est) « mauvais » ; *ka hoea* « long » ; *ka hohopat* « court ».

Lorsqu'il s'agit de personnes, on met *ad'e* de préférence à *ka : ad'e mex* (qui est) « malade », *ad'e xatj* « fort, puissant ».

On met aussi la particule *e* devant les adjectifs.

Souvent même on supprime ou on sous-entend ces particules : *ngazo* « c'est mauvais », *loi* « c'est bon, c'est bien » ; mais alors l'adjectif est employé comme verbe.

Le comparatif se rend par une tournure particulière, tout à fait primitive, et à peu près la même dans toutes les langues de l'Océanie ; le plus souvent on compare les deux objets : on donne la préférence à l'un, et on rejette l'autre.

Ainsi, entre deux objets, pour dire que l'un est mieux que l'autre, on dira : « celui-ci est bon, celui-là est mauvais » : *loi lai, ngazo lake ;* de même : « celui-ci est grand ; l'autre est petit », *t'u lake, xohi lai :* « celui-ci est court, l'autre est long » : *hohopat lake, hoea lai* ; « celui-ci est chaud, l'autre est froid » : *ind'euth lake, nanadhidh lai* ; « celui-ci est lourd, celui-là est léger » : *axe la kelà, malomalo lai.*

Ou bien on dit, par abréviation, en montrant l'objet qui l'emporte sur l'autre : *loi lai* « celui-là est meilleur » ; *tu lakelà* « celui-là est plus grand », *hohopa lake* « celui-ci est plus court » ; *ind'euth lake* « celui-ci est plus chaud », *nanadhidh lake* « celui-ci est plus froid », *axe la kelà* « celui-là est plus pesant ». On n'exprime alors que le terme de la comparaison sur lequel l'idée s'arrête de préférence.

On se sert encore du mot *sisil'ia, ka sisil'ia* pour dire qu'un objet l'emporte sur un autre *en bien* ou *en mal*, soit en plus, soit en moins : *Ka sisil'ia uma lai* « cette maison est mieux », *ka sisil'ia la ngazo ñan* « il est pire que... » (mot à mot : son mal l'emporte).

Pour exprimer le SUPERLATIF, on peut répéter plusieurs fois l'adjectif, ou mieux on le fait suivre du mot *palua* qui peut se traduire littéralement par *entièrement, tout à fait, très, fort, bien, beaucoup, infiniment : nañi palua* « très-loin » ; *ka loi palua* « c'est très-bon » ; *ace* (1) *palua* « très-pesant ».

Quelquefois on rend le SUPERLATIF par la particule finale *kœ : loikœ* « c'est bien bon », *nañikœ* « c'est bien loin ».

(1) Je remplace *x* par *c* qui a le même son que le *c* italien.

Nota. — Cette dernière tournure dit moins que la précédente.

Remarques. — 1° La particule *kœ*, à la fin des mots, est emphatique et très-fréquemment employée. Elle donne de l'intensité à l'expression et de la force à l'idée sur laquelle on veut appuyer. C'est ainsi qu'en français on dit : « c'est moi-même, c'est cela même, lui-même », etc. C'est le *do* emphatique des Anglais, le *da* du balladien, le *lava* de Futuna et Samoa, le *pe* de Wallis (*leleipe*, c'est bien) : *loikœ* « c'est bien », *edhepalakœ* « c'est cela même », *tukœ* « c'est bien grand, c'est beaucoup ».

2° La particule *hi*, à la fin des mots, semble avoir la même valeur à peu près que la précédente ; mais elle est d'un usage peut-être moins étendu, moins fréquent : *eni hi* « c'est moi-même », *casihi* « un seulement », *cohi* « c'est bien petit » (*co* a le même son que *xo*, *c* italien dans *cicerone*).

On exprime encore le superlatif par cette autre tournure singulière. Vous demandez s'il y avait beaucoup de monde : *ala ñim id'atj ?* et on vous répond : *atj i Haze* « un monde de Dieu », pour dire qu'il y en avait beaucoup, comme on dit trivialement en français : « il y avait un monde de diable » ou « il y avait diablement du monde ». Pareillement si vous dites : *tu ngedà?* « la mer est-elle grosse ? » on vous répond : *ngedà i Haze* « c'est une mer de diable », c'est-à-dire une mer très-grosse.

Les Hébreux disaient : *montes Dei* « les montagnes de Dieu », c'est-à-dire des montagnes très-élevées.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE.

La littérature populaire basque. — Notice bibliographique à propos de quelques publications récentes.

J'emploie cette expression « littérature populaire » à défaut d'autre, pour désigner ce que les Anglais appellent si bien *folk-lore.* On a essayé de franciser ce dernier mot, mais la tentative est encore bien récente ; trop peu de travailleurs encore, dans notre pays, ont pris pour objet direct de leurs études ces intéressants produits spontanés de l'esprit national vulgaire, les contes, les chansons, les proverbes, les dictons, les rondes, les formules, les devinettes ou devinailles, etc. Il s'est pourtant fondé à Paris, suivant la mode du jour, un dîner mensuel qui a pris le nom de *folk-lorique,* tout en s'abritant avec prudence sous le nom vénéré de « ma mère l'oye ». On peut regarder comme en quelque sorte le résultat, l'écho, l'organe de ce dîner, la très-intéressante « collection des littératures populaires de toutes les nations », entreprise par la librairie Maisonneuve, et dont il sera rendu compte prochainement.

Je voudrais dire ici quelques mots, — non sur toute la littérature populaire basque, — mais au moins sur les contes et légendes qui ont été conservés chez cette inté-

ressante nation, et sur les publications auxquelles ils ont donné lieu. Il est bon de remarquer *à priori* que, vu le contact ancien et prolongé des Basques avec des populations supérieurement organisées, on doit s'attendre à trouver chez eux, sous une forme de langage particulière, des variantes nombreuses de contes gascons, languedociens, catalans, galliciens, etc. C'est en étudiant avec un très-grand soin ces contes, c'est en les comparant et en les étudiant en un nombre aussi grand que possible que nous pourrons nous rendre compte des traits ou des épisodes originaux qui ont peut-être survécu aux inondations successives, si cette expression m'est permise, des mythologies celtique, latine et chrétienne.

On a malheureusement voulu commencer par la fin et trop prouver. On a joué sur les mots. Les Basques, par imitation des Castillans, qui se disent *hidalgos,* c'est-à-dire *hijos de algo* « fils de quelque chose », se sont appelés naguère *aitonen seme* « fils de bons pères, *aita onen seme* ». Or ce mot *aitonen* a varié dialectiquement et euphoniquement en *aitoren,* ainsi que *eguraldi* « beau temps », vient de *egunaldi* (cf. la forme soulétine) ; du reste, la mutation *r*=*n* est normale en basque. Mais de cet *aitoren* on a fait le génitif d'un prétendu nom de personne : Aïtor. Et voilà comment Chaho, dans son *Histoire primitive des Euskariens-Basques* (Bayonne, 1847), et dans sa *Philosophie des religions comparées* (Bayonne, 1846-48, 2 vol.), raconte longuement et pompeusement la légende purement imaginaire d'Aïtor, père primitif de tous les Basques. C'est le même Chaho qui, dans un message amoureux confié à un oiseau, voyait le souvenir du passage d'Annibal dans les montagnes, et qui a inventé la

fée *Maithagarri,* dont je n'ai retrouvé nulle part la trace. Avant lui, on avait essayé de faire croire à Humboldt, à propos du trop célèbre « Chant des Cantabres », certaines histoires de Lekobidi, Lelo, Tota, Zara, que M. Bladé a fort irrévérencieusement, mais très-justement, traitées de « contes bleus ».

J'ai beaucoup couru le pays basque à la recherche des contes, des devinettes, etc.; nulle part je n'ai entendu parler d'Aïtor, de Zara, de Maithagarri, si ce n'est dans les salons des hobereaux, des pédants et des gros propriétaires. Mais le paysan, le laboureur, le marin, le basque illettré ignore absolument ces gens-là. M. Webster n'a pas été plus heureux que moi, pas plus que M. Cerquand, ancien inspecteur d'Académie à Pau, qui avait mis tous ses instituteurs en campagne. Or, on sait à quel point les instituteurs peuvent devenir suspects en ces matières, et le vers cruel d'Alfred de Musset n'est pas tout à fait injuste.

MM. Webster et Cerquand ont publié les deux seuls recueils de contes basques qui soient rigoureusement exacts et parfaitement authentiques. Voici les titres de leurs ouvrages :

Cerquand. *Légendes et récits populaires du pays basque.* Pau, Léon Ribaut, 1er fascicule, 1875, 74 pages; — 2e, 1876, 97 pages; — 3e, 1878, 104 pages. — Un 4e fascicule est sous presse.

Webster. *Basque legends, collected chiefly in the Labourd.* London, Griffith et Farran, 1877, in-8 de xvj et 233 pages. Il en a été fait en 1879 un nouveau tirage, augmenté d'un appendice de 45 pages sur la poésie basque.

L'un des contes recueillis par M. Cerquand a été reproduit dans *Mélusine* (1878, gr. in-8, col. 160).

J'ai publié dans cette même *Revue* (t. VIII, p. 241-245) deux contes basques dont j'avais recueilli l'un à Saint-Pic-sur-Nivelle, et dont j'avais emprunté l'autre à M. Cerquand.

De l'autre côté des Pyrénées, je ne vois guère que trois ouvrages à citer, ceux de MM. Araquistain, Goizueta et Arana (Vicente).

Le premier en date, celui de M. *Goizueta* (J. M.), est intitulé *Leyendas vascongadas ;* il a été imprimé par Garcia Pedros, à Madrid, en 1851, et forme un petit in-16 de 179 pages. Il comprend cinq « leyendas » appelées *Aquelarre* (lande du bouc, scène du sabbat), *Lamia* (sorte de génie malfaisant mâle et femelle), *Basajauna* (être mâle sauvage, aussi fort que niais et crédule), le *Cor de Roland* et *Maitagarri*. La première légende est un écho de contes anciens : un jeune homme surprend par hasard le secret d'une sorcière et en profite pour guérir une princesse victime d'un maléfice. Jaloux de lui, son frère veut l'imiter et va se cacher dans un arbre pour assister au sabbat ; mais il est surpris par les sorcières et mis en pièces par Satan. La seconde histoire est celle d'une rivalité d'amour entre un jeune marin basque et un corsaire français ; ce dernier enlève et viole la fiancée de son rival, qui se tue pour ne pas survivre à son déshonneur et est changée en *lamina ;* elle habite une grotte près du Passage, et son apparition annonce une tempête prochaine. La légende *Basajauna* est du même genre; ce *basa-jaun* serait l'ombre, comme auraient dit les anciens, d'un mari basque outragé, qui se serait vengé sur le séducteur de

sa femme de la façon la plus épouvantable possible. Le *Cor de Roland* est une aventure de chasse à Roncevaux; dans un écho montagnard on croit reconnaître la trompe du vieux paladin annonçant un orage; suit le récit émouvant de la prise d'un ours. La *Maitagarri* est une légende amoureuse : une fée éprise d'un jeune Basque est trompée par une sorcière et la punit cruellement, pendant que celui qu'elle aime, miraculeusement échappé à la mort, épouse une jeune fille à laquelle il était depuis longtemps fiancé. — Ce petit volume est bien écrit et très-intéressant ; mais il n'a absolument rien de basque, ni surtout rien de populaire.

Il faut en dire à peu près autant d'un livre un peu plus moderne, moins rare, et que pour cette raison j'analyserai moins en détail. Il porte pour titre : « *Tradiciones vasco-cantabras,* por d. Juan V. Araquistain. *Tolosa,* 1866. » C'est un in-8 carré de 581 pages, qui contient, outre la dédicace et l'introduction (cette dernière en vers), cinq « traditions » plus ou moins historiques, qui ne sont guère que des épisodes de la vie aristocratique du moyen âge en Biscaye : *La Veillée du mort, Hurcamendi, L'Emmurée d'Irarrazabal, Les Cantabres, La Plaine de Beotibar,* et trois « histoires d'amour » : *La dame de Morumendi, La Fileuse de Zubelzu* et *Les trois vagues.* L'auteur a soin de dire, au moins pour les deux derniers récits, qu'ils sont originaux et authentiques, mais que la forme est de lui. Il avoue même qu'il a intercalé dans *Les trois vagues* un élément amoureux qui manquait complètement à la version populaire. Ce conte des *Trois vagues* est d'un haut intérêt : une sorcière élève contre la barque de son mari, pêcheur du golfe de Biscaye, trois énormes vagues,

la première de lait, la seconde de larmes et la troisième de sang : averti par un hasard miraculeux, le pêcheur, pour rompre le prestige, lançe son harpon dans la vague de sang ; en rentrant chez lui, il trouve sa femme expirante. En lisant « l'arrangement » de M. Araquistain, on sent partout la correction, le remaniement littéraire et maladroit.

Le troisième ouvrage espagnol que l'on pourrait citer vient de paraître. Mais *Los ultimos Iberos* de M. V. Arana (Madrid, 1882, 423 pages in-8) n'est, de même qu'une précédente publication du même auteur (*Oro y oropel,* Bilbao, 1876, 287 pages in-8), qu'une suite de « nouvelles » d'un intérêt médiocre, dans ce style ampoulé ordinaire aux Castillans, et l'on perdrait vraiment son temps si l'on voulait y chercher quelque chose d'original, de populaire, en un mot de réellement basque.

Dans l'intéressant journal de M. J. Manterola, la *Euskal-herria* de Saint-Sébastien, M. Juan E. Delmas, de Bilbao, a donné, en 1880 (t. I, p. 108 et 161), deux intéressantes légendes locales basques *Jent'il zubi* et *Les Irachus*. Elles ont une allure originale ; mais la forme n'est évidemment pas rigoureusement authentique. La première est relative à une sorte de pont formé par deux énormes rochers au-dessus d'un précipice, dans la montagne d'Urquiola. Des campagnards surpris par la tempête avaient voulu se réfugier dans une grotte habitée par un être redoutable ; pour les punir de leur audace, celui-ci avait lancé sur eux les deux rochers dont les avait préservés la protection de saint Antoine. L'autre légende aurait eu pour théâtre un certain point de la route de Mundaca à Bermeo ; une jeune fille y aurait, par une faveur spéciale

de la Sainte-Vierge, assisté à la revue diabolique d'un troupeau de cochons merveilleux qui portaient une lanterne au cou, passée par un nain, et elle aurait réussi à enfermer le nain dans une grotte, et à faire mettre à mort par les gens de son village tous les cochons qui revenaient le matin dans leur habitation du jour.

Voilà à peu près l'indication générale de tout ce qui a été publié, à ma connaissance, sur les contes basques. Dans une autre étude, nous rechercherons ce qui a été fait pour les proverbes, les chansons, la musique et les autres manifestations de l'esprit populaire des Euskariens.

Julien Vinson.

Recueil de mots français tirés des langues étrangères, par Didier Loubens, 1 vol. in-18. — Paris, 1882, 180 p.

M. Didier Loubens a déjà publié deux autres *Recueils* du même genre (mots français dérivés du latin, mais la langue française tout entière vient du latin ; — mots français dérivés du grec). Nous ne les connaissons pas ; mais si nous en jugeons par le livre que nous venons d'examiner, ils n'ont pour nous aucune valeur scientifique, et ils devraient échapper ainsi à notre analyse. Malheureusement, ce sont des ouvrages de vulgarisation comme on en fait tant aujourd'hui pour le gros public, qui n'est pas à même de contrôler, et qui accepte pour vérité ce qui est le plus souvent contestable ou inexact. Pour faire un dictionnaire, il ne suffit pas d'avoir beaucoup compulsé ; il faut être

d'abord philologue, et pour le genre de recueil adopté par M. D. Loubens, il faut être d'abord linguiste, c'est-à-dire connaître assez de langues européennes et orientales pour pouvoir vérifier soi-même ce que les autres ont dit avant vous, et aussi pour surveiller l'orthographe, car c'est là la pierre d'achoppement de celui qui cite des mots qu'il ne connaît pas. Il faut aussi connaître à fond sa propre langue ; or M. D. Loubens n'est certainement ni médiéviste, ni romaniste ; sans aller plus loin, c'est déjà une lacune suffisante pour faire suspecter ses étymologies.

Non pas, certes, qu'elles soient toutes discutables ; nous dirons volontiers « *sunt quædam mediocria, sunt bona plura* », en d'autres termes, qu'il y a d'excellentes choses, mais qu'il y en a aussi de très-médiocres.

Toute la partie italienne, par exemple, est à refaire, et doit être réduite des trois quarts. L'auteur a mis sur le compte de l'italien tout ce qui est bas latin et commun aux diverses langues néo-latines, comme : « barbier, case, chemise, congé, couvent, épée, gant, » etc., etc. La partie anglaise, par contre, est très-incomplète ; presque tous les termes de machine, commerce, marine, finance, histoire naturelle, chasse, manquent au recueil de M. D. Loubens On est étonné de ne pas trouver des mots tout à fait usuels, comme *high-life, cow-pox, skating, rowing-club, gentry, fashion, humour, flirt, shoking, greenbach,* et tant d'autres si connus.

Nous faisons aussi des réserves sur un grand nombre d'étymologies pour l'espagnol, le hollandais, l'allemand même, que M. D. Loubens confond avec le germanique. En hébreu, notre auteur croit encore que Babel signifie confusion ; Nemrod, rebelle ; il dit que cette langue ne con-

naît aucune des trois lettres *y*, *z* et *w*, et pourtant il écrit lui-même Yobel, Zacharie.

Il y aurait à reprendre à chaque page, mais l'espace nous est très-limité, et la nature de l'ouvrage ne comporte pas véritablement un compte-rendu détaillé. Nous nous bornons à ces observations générales, dont nous espérons que M. D. Loubens tirera profit — si tant est que ces lignes lui tombent sous les yeux — pour les prochaines éditions, et aussi pour le *Recueil de mots français provenant de la langue celtique,* qu'il annonce devoir paraître incessamment.

E. D.

6 mai 1882.

VARIÉTÉS

I

UN ÉCHANTILLON DU PATOIS CRÉOLE-FRANÇAIS DU MOZAMBIQUE.

Je dois le récit suivant à l'amabilité d'un créole de la Réunion de passage à Paris. Dans un des prochains numéros de la *Revue*, je compte publier un travail que je tiens de la même personne sur le langage de l'île même de la Réunion, avec un spécimen assez développé de ce patois.

J. V.

Un habitant de Bourbon reçoit un matin la visite d'un de ses amis. Il l'invite à déjeuner « à la fortune du pot ».

On sert un *kari* de volaille.

« — Quel morceau préférez-vous ?

« — La cuisse !

« — C'est comme moi ! »

Et l'amphitryon, ayant servi son hôte, cherche dans le plat la seconde cuisse. Ne l'y trouvant pas, il interpelle le petit domestique indien de service :

« — Virapin !

« — Vlà, m'sié !

« — Appelez-moi le cuisinier ».

Virapin s'élance à la cuisine :

« — Eh ! pa' Aughisse ! pa' Aughisse ! M'sié y appéle à vous don ! »

Auguste, nègre malgache, de mauvaise humeur : « A' qui faire qui ni quirié coumou ça? Ça ni pitit Manabara ni fourounté avecque garand mounou (1) ».

« — Allez, vous ; M'sié va parle à vous volaille ! »

Auguste se présente, la tête basse, à la porte de la salle à manger :

« — Qu'est-ce que c'est que ça, Auguste? Depuis quand les volailles n'ont-elles plus qu'une patte ?

« — Si pas, moussié !

« — Comment *si pas !* Je viens de servir à monsieur une cuisse ; je cherche l'autre ; elle n'est pas dans le plat. Où est-elle ?

« — Ah ! moussié, ça ni bébète-là ni fé gaigne à moin malérou, ça (2)!

« — Qu'est-ce que tu me chantes là?

« — Moun boulanc, Boundié y pini à moin si moin volérou (3) !

« — Enfin ! qu'est devenue cette cuisse ?

« — Ah! moussié, quanqu' moin n'an fé couitou douriz moin n'an lévé couvéritirou maroumitou, moin guetté pangarou va bouroulé, à cause vou n'an pas content rampangou. Couvéritirou ni çaud, la bouroulou mou main, n'an çapé ; ali n'an toumbé dissi pitit maroumitou kari ; maroumitou kari n'an çaviré, couissi volaille n'an tombé, n'an gaigné na cendourou (4)...

(1) Pourquoi venir crier comme ça? Ces petits Malabars deviennent effrontés avec les grandes personnes !

(2) Cette petite bête me fait avoir du malheur.

(3) Mon blanc, Dieu me punisse si je suis un voleur !

(4) Ah! monsieur, pendant que je faisais cuire le riz, j'ai levé le couvercle de la marmite pour voir et prendre garde que ça ne brûle,

« — Et alors ?

« — Moin n'an goûté, moussié !

« — Tu en as goûté ! tu l'as mangée ?

« — Ah ! oui, moun boun boulanc. A vous n'an dit. Siquizé Boundié (1). »

II

UN CONTE POPULAIRE TAMOUL.

En parcourant dernièrement des papiers déjà anciens, j'ai retrouvé le conte intéressant qu'on va lire. Je l'avais écrit en France, à Lussac, en 1864, sous la dictée de mon jeune frère qui l'avait appris à Karikal, il y avait déjà longtemps, d'un de nos domestiques. Comme j'avais recueilli en même temps le texte tamoul, je puis garantir l'exactitude de la traduction suivante :

Il y avait un brame et une bramine. La bramine travaillait sans cesse et se fatiguait beaucoup, tandis que le brame restait assis, dans un coin, les jambes croisées, à ne rien faire. Un jour la bramine se fâcha après son mari. « Je serai donc toujours seule à travailler ! lui dit-elle ; « va donc courir le monde et apprendre quelque science ! » Alors il lui demanda un paquet de riz cuit, le prit et se mit en route.

Tout en marchant il vit un *velḷéri* (espèce de rongeur)

parce que vous n'auriez pas été content du tout. La couverture était chaude, elle m'a brûlé la main, m'a échappé ; elle est tombée sur la petite marmite du *kari ;* la marmite du *kari* a chaviré ; la cuisse de la volaille est tombée, elle a attrapé de la cendre.

(1) Ah ! oui, mon bon blanc ; vous l'avez dit. Excusez, mon Dieu !

qui creusait son terrier, et il se dit : *Veḷḷéritôṇḍugir'adu* (le *veḷḷéri* creuse la terre). Il remarqua ensuite un grand palmier qui était tout droit et il se dit (1) : *Nêṭṭépanémaron nikkir'adu* (le long palmier se tient droit). Après, il aperçut un hibou qui écarquillait ses grands yeux, et il se dit : *ândépôndumujikkir'adu* (le hibou ouvre les yeux et regarde effaré). Il vit enfin un petit renard qui courait ventre à terre, et il se dit : *Kuḷḷanari ôdiyâradu* (le petit renard se met à courir). Alors il s'en revint chez lui. Il n'y trouva personne. Il regarda soigneusement tout ce qui était sur le feu et s'en alla faire un grand tour.

Il rencontra sa femme qui portait de l'eau. Elle lui demanda : « As-tu appris quelque science ? » Il lui dit que oui. Alors elle lui dit de dire ce qu'il y avait à cuire chez lui ; il répondit qu'il y avait du beurre, du riz, du *kar'i* de mouton, et sa femme fut bien contente. Elle lui servit bien à manger.

Il y avait dans le voisinage une blanchisseuse qui, depuis sept mois, avait perdu sept ânes qu'elle n'avait jamais pu retrouver. Elle en parla à la bramine qu'elle vit assise sur le pas de sa porte. Celle-ci lui dit : « Mon mari vous renseignera tout de suite : il vient d'apprendre une nouvelle science ». La blanchisseuse vint le trouver et lui raconta son affaire. Il lui dit : « Revenez demain matin, à cinq heures, avec deux sacs d'argent, de l'encens et des *vir'âṭṭi* (2) ». A six heures du soir, quand le brame et sa femme eurent soupé, celle-ci se coucha ; mais son

(1) J'écris ces formules exactement suivant la prononciation populaire. J'en rectifierai l'orthographe quand je publierai le texte tamoul du conte.

(2) Galettes de bouse de vache séchées qui servent de combustible.

mari alla se promener et chercha partout sept ânes (1) qu'il trouva seulement à quatre heures du matin. Il les ramena et les attacha derrière un petit mur en ruines. Il se coucha bien fatigué. La blanchisseuse vint une heure après. Il alluma l'encens et les *vir'âṭṭi*, et au bout d'une demi-heure s'écria : *Kajudékiḍakkir'adu kiḍakkir'adu kut't'içuvat't'ilékattikiḍakkir'adu* (les ânes sont couchés, sont couchés ; attachés au petit mur en ruines, ils sont couchés). Elle y alla et les trouva. Elle lui donna les deux sacs d'argent.

Un jour que cette blanchisseuse était allée chercher du linge chez le roi, elle entendit les deux servantes *Kaṇṇây* et *Mûkkây* dire qu'elles avaient perdu un grand *Kiṇṇi* (2) d'or. La blanchisseuse leur dit qu'elles pourraient le retrouver par le moyen d'un brame qui venait d'apprendre une nouvelle science. Les deux servantes le dirent à la reine. La reine le dit aussitôt au roi. Il envoya chercher le brame par deux pions (3). Ils le trouvèrent assis dans un coin et couvert de charbon ; il ne voulut pas aller à pied avec eux et demanda le propre palanquin du roi. Les pions furent le dire au roi qui lui envoya son palanquin. Alors il y entra. Pendant toute la route, il ne fit que crier : *Kaṇṇukkum mûkkum kêḍu vandu pôtchu* (il est venu un danger pour les yeux et le nez). Il pensait : « Le roi, voyant mon ignorance, va me faire crever les yeux (*kaṇṇu*) et couper le nez (*mûkku*) » ; mais les deux servantes *Kaṇṇây* et *Mûkkay* crurent qu'il parlait pour

(1) Ce passage doit être altéré.
(2) Vase domestique, sorte de cuvette.
(3) Soldats, gardes, agents de police.

elles. Elles coururent au devant de lui pour le supplier de ne pas dire que c'étaient elles qui avaient laissé tomber le *kiṇṇi* dans le puits. Mais lui, comme sans les entendre, criait encore plus fort : *Kaṇṇakkum mûkkum kêḍu vandu pôtchu!* Arrivé chez le roi, il demanda de l'encens, le fit brûler et, au bout d'un long espace de temps, s'écria : *Kiṇṇi kiḍakkir'adu kiḍakkir'adu kiṇat't'ukkuḷḷê kiṇṇi kiḍakkir'adu* (le *kiṇṇi* gît, gît ; au fond du puits, le *kiṇṇi* gît). Le roi fit curer le puits, et on trouva le vase d'or. Alors le roi fit bâtir une maison pour le brame et la lui remplit presque d'argent.

Comme il s'y rendait, il rencontra un autre savant qui lui dit : « Puisque vous êtes si fort, devinez ce que je tiens dans la main ! » Alors il s'écria : *Angêtapitchên ingêvandên ambaḍapaṭṭên tummiṭṭipajon* (là-bas, j'ai failli ; ici, je suis venu ; je me trouve pris (comme) un fruit du *tummiṭṭi*) (6). L'autre jeta aussitôt un fruit de ce genre qu'il tenait dans sa main et lui donna deux sacs d'argent.

Le brame serrait tout son argent dans la terre. Un jour, après avoir soupé, ils se couchèrent et sa femme lui demanda : « Comment as-tu appris cette science ? » En même temps, des voleurs qui étaient entrés dans la maison se mirent à creuser doucement pour trouver l'argent. Le brame dit à sa femme : *Velléri*, etc. (le *velléri* creuse la terre). Étonnés, les voleurs se redressèrent. Le brame continua : *Nêttê*, etc. (le long palmier se tient droit). De plus en plus surpris, les voleurs se regardèrent les uns les autres. Le brame reprit : *ândé*, etc. (le hibou

(6) Bryonia collosa, espèce de dattier.

ouvre les yeux et regarde effaré). Se croyant découverts, les voleurs prirent la fuite pendant que le brame disait : *Kaḷḷa*, etc. (le petit renard se met à courir). Non seulement les voleurs n'avaient pas pris l'argent du brame, mais ils en avaient laissé d'autre qu'ils portaient sur eux.

Le lendemain matin, quand le brame se leva pour aller faire ses prières, il trouva tout cet argent en désordre. Il dit à sa femme qu'il avait bien fait de lui raconter son histoire, puisque, au lieu d'être volés, leur fortune se trouvait augmentée.

Ils vécurent longtemps riches et heureux.

Julien Vinson.

ÉTUDES LINGUISTIQUES

SUR LES LANGUES DE LA FAMILLE GÉORGIENNE (1).

III. — DÉRIVATION VERBALE (2).

Après une analyse intime des différentes formes de la

(1) Voyez *Revue,* t. XIV, p. 275.

(2) Le verbe géorgien a pendant longtemps résisté à toutes les tentatives d'analyse, et Schleicher lui-même ne put pas en saisir le mécanisme, ainsi qu'il le reconnaît dans son traité *Die Unterscheidung von Nomen und Verbum inderlautlichen Form.*

Le premier, M. Frédéric Müller, l'éminent professeur de l'Université de Vienne, fit connaître la constitution du verbe géorgien dans une savante étude parue en octobre 1868 dans les *Sitzungberichte der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften zu Wien*, sous ce titre : *Zur Conjugation des georgischen Verbums*, vol. LX, pp. 154-164. Dans ce remarquable travail, l'auteur reconnut la racine verbale dont il détermina le rôle, et exposa le mécanisme du verbe lui-même.

J'ai suivi dans cette étude une marche un peu différente de celle du docteur Frédéric Müller, et je ne me suis adressé au verbe que lorsque j'ai eu déterminé le sens et le rôle de la caractéristique de la personne et de la voyelle transitive et intransitive qui, préfixée à la racine verbale, vient fixer le sens de la forme verbale. Partout ailleurs j'ai abouti aux mêmes conclusions que le docteur Müller, dont je me sépare cependant dans l'analyse des éléments du verbe *moval.*

Il m'a donc fallu faire précéder l'étude du verbe d'une analyse

déclinaison dans les langues géorgiennes (1), nous avons reconnu qu'elle était une et n'admettait aucune variété. Il en est de même de la conjugaison, bien que la plupart des grammairiens indigènes ou étrangers aient cru devoir reconnaître une foule de distinctions qui n'ont d'autre base qu'un manque de méthode absolue dans l'étude scientifique de la dérivation du verbe (2).

Toutefois, avant de passer à l'examen des différentes racines qui se suffixent les unes aux autres pour concourir à la formation du verbe, il convient d'analyser d'une façon tout à fait complète les différents éléments organiques du pronom personnel qui joue un rôle important dans la composition verbale.

On a déjà vu (3) comment les trois voyelles *a, e, i,* combinées avec les consonnes *g, m, s,* formaient en géorgien tous les pronoms démonstratifs.

Ainsi on a :

De *a* avec *m, a-m, a-m-a, a-m-an.*
De *i* avec *m, i-m, i-m-a, i-m-an.*
Et aussi les formes *m, m-a, m-an.*

très-détaillée des formes pronominales. A mon avis, cette partie de mon travail est la plus délicate, et il est impossible de rien comprendre à l'exposé du mécanisme verbal en géorgien tant qu'on n'est pas arrivé à se rendre un compte exact du jeu des pronoms et de leur véritable sens. Je prie donc ceux de mes lecteurs qui me reprocheraient trop de sécheresse dans le style de m'excuser en faveur du sujet lui-même, qui réclame avec une grande attention d'esprit une précision absolue dans les termes. J. A. G.

(1) Voir mon précédent travail sur *La dérivation nominale en géorgien*, publié dans cette *Revue*.

(2) Je renvoie aux différents travaux sur le géorgien qui ont déjà été signalés dans les notes de *La dérivation nominale*.

(3) *Dérivation nominale,* tirage à part, p. 17.

De la combinaison des trois voyelles avec *g* et *s* résultent les formes suivantes :

	SINGULIER.		PLURIEL.
a-g, a-s, et aussi	*a-g-i,*	*a-s-e.*	
e-g, e-s,	*e-g-e,*	*e-s-e.*	*e-s-e-ni.*
i-g, i-s,	*i-g-i,*	*i-s-i.*	*i-s-i-ni.*

Si nous voulons maintenant retrouver en laze des formes correspondantes, nous devons d'abord examiner le pronom démonstratif, le pronom relatif et le pronom personnel de la troisième personne (1) :

PRONOM DÉMONSTRATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*ham,*	*hani.*
Datif.	*hamous,*	*hanis.*
Génitif.	*hamouchi,*	*hanichi.*
Final.	*hamoucha,*	*hanicha.*

PRONOM RELATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*nam,*	*nani.*
Datif.	*namoucheni,*	*nanis.*
Génitif.	*namouchi,*	*nanichi.*
Final.	*namoucha,*	*nanicha.*

(1) Pour tout ce qui concerne le laze, voir, dans les *Abhandlungen der Königlichen Academie der Wissenschaften zu Berlin,* le beau travail de Rosen, publié en 1843 : *Ueber die Sprache der Lazen.*

Pour le mingrélien et le suane, il faut consulter dans la même collection, à l'année 1845, le mémoire du même auteur : *Ueber das Mingrelische, Suanische und Abchasische,* qui fait suite au mémoire sur l'ossète : *Ueber die Ossetische Sprache.*

PRONOM DE LA TROISIÈME PERSONNE.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*him,*	*hini.*
Datif.	*himous,*	*hinis.*
Génitif.	*himouchi,*	*hinichi.*
Final.	*himoucha,*	*hinicha.*

A première inspection, il est facile de reconnaître au singulier un élément consonnantique *m*, commun à ces trois personnes et identique à l'*m* démonstratif géorgien.

On a donc *ha-m, na-m* et *hi-m*.

Mais, d'autre part, nous reconnaissons dans *ham* et dans *nam* un autre élément commun, la voyelle *a*, identique à la voyelle géorgienne primitive, et formant en se combinant avec *m* une forme secondaire correspondant exactement au démonstratif géorgien *a-m, a-m-a, a-m-a-n*.

D'un autre côté, dans le pronom personnel *him*, *i*, voyelle démonstrative combinée avec *m*, donne un composé analogue à la forme démonstrative secondaire *im* du géorgien.

De là il résulte qu'au singulier le pronom personnel en aze se forme de la même manière que le démonstratif, et que ce dernier à son tour se distingue seulement par l'aspirée *h* du relatif qui a pour caractéristique la nasale *n*.

Au pluriel, la consonne démonstrative du singulier disparaît devant la caractéristique *ni* du pluriel, et il ne reste que les voyelles de démonstration *i* et *a* combinées avec *h* et *n*.

La consonne *m* primitive se retrouve encore dans les interrogatifs lazes *mi*, qui ? et *monia*, quoi ?

Dès lors nous décomposerons ainsi le pronom personnel de la troisième personne :

PRONOM PERSONNEL.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*h-i-m,*	*h-i-ni.*
Datif.	*h-i-m-ou-s,*	*h-i-ni-s.*
Génitif.	*h-i-m-ou-chi,*	*h-i-ni-chi.*
Final.	*h-i-m-ou-cha,*	*h-i-ni-cha.*

Si nous voulons le comparer aux pronoms démonstratif et relatif, nous analyserons ainsi ces derniers :

PRONOM RELATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*n-a-m,*	*n-a-ni.*
Datif.	*n-a-m-ou-cheni,*	*n-a-ni-s.*
Génitif.	*n-a-m-ou-chi,*	*n-a-ni-chi.*
Final.	*n-a-m-ou-cha,*	*n-a-ni-cha.*

PRONOM DÉMONSTRATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*h-a-m.*	*h-a-ni.*
Datif.	*h-a-m-ou-s,*	*h-a-ni-s.*
Génitif.	*h-a-m-ou-chi,*	*h-a-ni-chi.*
Final.	*h-a-m-ou-cha,*	*h-a-ni-cha.*

Nous constaterons en outre au pluriel l'existence d'une caractéristique *ni,* dont l'élément principal *n* se retrouve dans la dérivation verbale à la troisième personne du pluriel, et aussi en géorgien dans la dérivation nominale (1).

(1) *Dérivation nominale,* tirage à part, p. 35.

Quant à la voyelle *ou*, elle est la même que celle qui se trouve en géorgien à la troisième personne du singulier dans certains verbes (1).

Revenant maintenant sur les pronoms lazes de la première et de la deuxième personne, nous constaterons, d'après Rosen (2), qu'ils n'ont pas de datif à proprement parler, mais seulement une lettre indicative du datif quand ils sont employés dans la dérivation verbale. Nous avons donc les formes de dérivation suivantes :

Première personne.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. acc.	*ma*, moi,	*chkou*, nous.
Génitif.	*chkimi*, de moi,	*chkouni*, de nous.
Final.	*chkminde*, vers moi,	*chkouninda*, vers nous.

Deuxième personne.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. acc.	*si*, toi,	*tkwa*, vous.
Génitif.	*skani*, de toi,	*tkwani*, de vous,
Final.	*skaninda*, vers toi,	*tkwaninda*, vers vous.

Mais, dans la dérivation verbale, nous trouvons encore les formes nouvelles :

ma-m, de moi,	*si-g*, de toi.
chkou-m, de nous,	*tkwa-g*, de vous.

qui nous montrent dans *m* et *g* deux consonnes de démonstration primitives, identiques aux consonnes primitives du

(1) On verra plus loin la preuve de ce fait.
(2) *Ueber die Sprache der Lazen*, p. 14.

géorgien *m* et *g*, conservées par exemple dans *m*, *ma*, *man*, ou dans *ag*, *eg*, *ig*, et dont on constate aussi la présence en mingrélien dans *ma* et *si*, pronoms des deux premières personnes du singulier.

On peut donc, en laze et en géorgien, établir comme suit la valeur des consonnes démonstratives :

	Laze.	Géorgien.
1re personne.	*m*	*m*
2e personne.	*g*	*g*
3e personne.	*h* de *himus* = *s* du géorgien.	*s*

A leur tour, nous retrouvons toutes ces consonnes démonstratives des personnes dans les adverbes de lieu.

Ainsi *m*, démonstratif de la première personne singulier dans *m*, démonstratif de lieu des adverbes *mi*, *mo*.

g, démonstratif de la deuxième personne singulier et affaiblie de *k*, se retrouve dans *aka* « ici », et aussi *ik*, *iki*, *ika*, *akath*, *aketh*, *akith*.

h ou *s*, identiques à l'*s* du *sa* géorgien indiquant le lieu.

Mettant maintenant en regard les pronoms démonstratifs géorgiens et les adverbes de lieu, nous aurons le tableau suivant :

Pronoms démonstratifs.		*Adverbes de lieu.*	
agi, *ase*,	*ag*, *as*.	*aka*, ici,	*aka-th*, *ika*.
ege, *ese*,	*eg*, *es*.		*ake-th*, *ik* = *ike*.
igi, *isi*,	*ig*, *is*.	*ika*, là,	*aki-th*, *iki*.

Et aussi :

m, *ma*, *man*, ce.	*m*, vers.
am, *ama*, *aman*, celui-ci.	*mo*, vers ci.
im, *ima*, *iman*, celui-là.	*mi*, vers là.

D'où il nous sera possible de retrouver la valeur des voyelles primitives du géorgien *a*, *e*, *i*, et aussi *ou*, qui ne se retrouve plus que dans le verbe.

En effet, nous constatons dans la dérivation du pronom une consonne démonstrative isolée *m* signifiant *ce*, *il*, *lui*.

De la combinaison de cette consonne avec les voyelles primitives *a* et *i*, on a :

a-m, celui-ci, *i-m*, celui-là.

Si nous recherchons maintenant le rôle de la voyelle dans les adverbes de lieu, nous trouverons :

a-ka, ici, *i-ka*, là.

De ces deux exemples, il résulte donc bien que *a* indique l'objet prochain, et *i* l'objet éloigné.

D'autre part, comme, d'après les pronoms démonstratifs, origine des personnels, on a déjà :

m, lieu où je suis.
k ou *g*, lieu où tu es.
h ou *s*, lieu où il est.

nous aurons d'un autre côté le système vocalique suivant :

a, voyelle de la première personne, marquant *lieu où l'on est.*
i, voyelle de la deuxième personne, marquant *éloignement.*

L'examen des deux premières personnes en laze vient confirmer ces faits ; en effet, l'on a :

m-a, moi, *s-i*, toi.

La consonne *m* et la voyelle *a* de la première personne correspondent exactement entre elles. Quant à *s* de la

seconde personne, si nous regardons le géorgien *chen* « toi », on admettra aisément que l'*s* n'est qu'une dégradation du *k* et du *g* en passant par la chuintante *ch*. L'accord entre les deux éléments de la seconde personne serait donc aussi absolue que pour ceux de la première personne.

Si l'on examine maintenant le rôle joué par les voyelles *a* et *i* dans leur affixation à une consonne dans les adverbes de lieu et au pronom personnel, on verra qu'elles expriment encore un autre sens sorti tout naturellement du premier.

La voyelle *a*, déterminant l'endroit où l'on est et d'où l'on part, tandis que la voyelle *i* désigne un endroit éloigné et d'où l'on vient, si l'on applique à une même consonne ou à un même mot l'une ou l'autre de ces deux voyelles, il est évident que la valeur de ce mot devra changer.

Prenons, en effet, les adverbes de lieu *a-k-a-th* et *i-k-i-th;* le premier signifie l'endroit d'où l'on part, tandis que l'autre marque le point d'où l'on vient.

Si nous passons maintenant aux verbes où nous rencontrons la consonne personnelle suivie tantôt de la voyelle *a*, tantôt de la voyelle *i*, il résultera forcément pour nous, d'après les exemples précédents, que $m + a$ aura une valeur subjective, tandis que $m + i$ n'aura qu'une valeur objective.

En terminant cette rapide analyse des pronoms en géorgien, nous arrivons aux résultats suivants :

A l'origine, les consonnes démonstratives, d'une part, et les voyelles démonstratives, de l'autre, se sont agglutinées en un rapport constant et absolu pour former les pro-

noms personnels identiques aux démonstratifs, et mis en simple rapport de deux endroits différents.

Plus tard il a fallu, pour former de nouveaux démonstratifs, devenus nécessaires, avoir recours à une nouvelle suffixation de la voyelle démonstrative qui, cette fois, a déterminé complètement le rôle joué par le pronom démonstratif.

C'est ainsi que l'on a eu *a-ma* et *i-ma*.

A partir de ce moment, la voyelle est devenue déterminante, tandis qu'à la première période, au moment où un élément vocalique et un élément consonnantique étaient seuls en présence, leur accord s'était fait surtout sur une même idée pour exprimer un même fait.

Cet emploi de la voyelle déterminante s'est alors étendu aux adverbes de lieu et à la dérivation verbale, comme nous allons pouvoir le constater maintenant.

En effet, si nous prenons des formes verbales telles que *var* « je suis », *viqar* « je fus », *vaskham* « je jette », nous constaterons immédiatement à ces trois premières personnes la présence des consonnes et des voyelles démonstratives des personnes que nous venons d'examiner, et nous décomposerons ainsi (1) :

v-ar, v-i-qar, v-a-skham.

A chacune de ces trois formes verbales nous rencon-

(1) Le *a* caractéristique de la première personne dans *var*, *viqar*, *vaskham*, correspond nettement au *m* qu'on a reconnu précédemment comme un des éléments formatifs de la première personne. On a en géorgien beaucoup d'exemples de cet adoucissement du *m* en *v* en passant par *b*, notamment dans les désinences du présent, comme on le verra plus loin.

trons une différence dans l'emploi des suffixes voyelles, indiquant si la personne est *subjective* ou *objective,* différence qui correspond exactement aux divers sens exprimés.

Le verbe *var* exprimant l'idée absolue d'existence personnelle, réunit simplement le suffixe de la personne à la racine verbale, sans que ce suffixe soit modifié par une voyelle déterminante qui rende la personne sujet ou régime. Ce verbe n'est donc ni transitif ni intransitif, et indique seulement l'état dans un lieu, sans qu'il puisse lui être apporté de modifications d'aucune sorte.

Ce verbe ne peut donc avoir qu'un seul temps, puisqu'il ne marque pas de transformations; il faut donc, si l'on veut marquer les différences d'état dans le passé, par rapport au présent, avoir recours à une autre racine verbale qui marque la transformation, en un mot *le devenir* (1).

En géorgien, c'est le verbe transitif *vhqav* « je fais »

(1) Dans ses *Recherches philosophiques sur la langue ouolofe* (1 vol. in-8°, Paris, 1829, p. 55), le baron Roger a parfaitement reconnu la différence entre la transformation du mouvement et l'état absolu. Il part de là pour établir la base de sa division du verbe en ouolofe. Dans ce travail, remarquable pour l'époque où il a été composé, l'auteur fait preuve d'une justesse de vue et d'une sagacité vraiment surprenante, et les théories qu'il émet à propos du nom, du verbe et des nombres ont été depuis confirmées dans leur ensemble par les découvertes linguistiques. Indépendamment des idées philosophiques qu'il contient, son livre est certainement le meilleur qui ait été publié sur le ouolofe, mais il a toujours été méconnu; et quand l'Institut a récompensé l'ouvrage plus qu'indigeste de l'abbé Boilat, et d'une valeur assez analogue à celle de la grammaire géorgienne de Brosset, le rapport n'a pas même signalé l'œuvre vraiment capitale du baron Roger.

qui fournit cette nouvelle racine verbale, et il lui suffit, pour devenir intransitif, de changer la voyelle modificatrice du suffixe de la personne, et alors on obtient *viqar* « je suis fait, je deviens », c'est-à-dire « j'ai été ».

D'autre part, le sens transitif du verbe *vhqav* est obtenu à l'aide de l'aspirée gutturale *h*, représentant d'un *a* plus ancien, qui est conservé dans *v-a-skham* « je jette » avec le sens bien déterminé de départ de l'endroit où l'on est, c'est-à-dire *subjectif*.

Cette substitution du *h* à la voyelle *a* est d'abord prouvée par la comparaison des formes suivantes :

a-kounda, *h-konda*, il avait.	*a-koundath*, *h-kondath*, ils avaient.
a-koundes, *h-kondes*, il aura.	*a-koundesth*, *h-kondesth*, ils auront.

L'*h*, d'autre part, disparaît toujours dès qu'apparaît une autre voyelle démonstrative de la personne, ce qui montre bien l'origine de sa dérivation.

Le même rôle de la voyelle auprès des pronoms des différentes personnes et pour les deux genres étant toujours le même, il nous sera maintenant possible de pousser plus loin l'analyse du verbe, et pour cela il devient nécessaire de comparer entre eux les différents temps pour retrouver leurs caractéristiques propres, après avoir séparé tout d'abord les pronoms personnels avec leurs voyelles démonstratives et les caractéristiques du pluriel, qui nous sont déjà connues par l'étude des pronoms et de la dérivation nominale.

Soit, par exemple, les verbes *cheviqvareb* « j'aime » et *vatchoukeb* « je fais présent », nous aurons les formes suivantes :

	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PRÉTÉRIT.	FUTUR.
Sing.	*cheviqvareb,*	*cheviqvarebdi.*	*cheviqvare.*	*cheviqvaro.*
Plur.	*cheviqvarebth.*	*cheviqvarebdith.*	*cheviqvareth.*	*cheviqvaroth.*
Sing.	*vatchoukeb.*	*vatchoukebdi.*	*vatchouke.*	*vatchouko.*
Plur.	*vatchoukebth.*	*vatchoukebdith.*	*vatchouketh.*	*vatchoukoth.*

Après avoir retranché les prépositions, les suffixes personnels et démonstratifs, les différentes caractéristiques du pluriel, nous obtenons des formes telles que :

qvareb, qvarebdi, qvare, qvaro,
tchoukeb, tchoukebdi, tchouke, tchouko.

d'où il est aisé, une fois les éléments communs *qvar* et *tchouk* retranchés, d'obtenir pour les différents temps les caractéristiques suivantes :

PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PRÉTÉRIT.	FUTUR.
eb.	*di.*	*e.*	*o.*

Si nous voulons maintenant rechercher la valeur exacte de la racine verbale proprement dite, nous remarquerons qu'elle ne peut être ni *transitive* ni *intransitive*, puisque c'est la voyelle démonstrative agissant *sur* ou *par* la personne qui détermine son rôle *objectif* ou *subjectif*.

Cette valeur neutre, en quelque sorte, de la racine verbale est encore rendue plus évidente lorsqu'on se rappelle qu'il n'existe pas en géorgien d'infinitif, mais seulement ce que les grammairiens indigènes nomment *sakhel-tsmna*, c'est-à-dire « nom-action ». Or, ce « nom-action », qui rentre dans la dérivation nominale, puisqu'il reçoit tous les suffixes des noms proprement dits, n'a aussi qu'un sens neutre : par exemple, *khsna* signifiera « le délier »

et « le être délier ». Ce « nom-action » est d'ailleurs absolument identique à la racine verbale, puisque, d'après les grammairiens indigènes, il se forme de la troisième personne du singulier du prétérit dont on a retranché les différents suffixes. En un mot, c'est la racine primitive pouvant recevoir indifféremment des suffixes verbaux ou des suffixes nominaux (1).

La racine verbale maintenant connue, il importe de revenir à l'étude des suffixes caractéristiques des temps.

Au présent, une analyse plus complète nous permettrait de retrouver, en outre de la caractéristique *eb*, les variétés suivantes dont nous donnons le tableau ci-dessous (2) :

am,	*em*,	*om*.
ab,	*eb*,	*ob*.
av,	*ev*,	*ov*.

L'identité des deux consonnes *m* et *b* avec la semi-voyelle *v* ne saurait être méconnue un seul instant. En effet, ces trois sons appartiennent au même ordre de muettes, c'est-à-dire aux labiales, et se sont succédé en vertu de la loi du moindre effort qui a remplacé *m* par *b* et *b* par *v*.

Pour les voyelles, on peut aussi admettre le passage de *a* à *e*, plus doux à prononcer. Quant aux formes *om* et *ob*, qui suivent d'ailleurs la dégradation naturelle, elles seraient, d'après Brosset, contractées d'anciennes formes. Ainsi, *om* aurait succédé à *vam*, et *ob* à *aveb* (3).

(1) Brosset, *Éléments de la langue géorgienne*, p. 156.

(2) Brosset, *Éléments de la langue géorgienne*, p. 150 et suivantes. Cette partie de l'ouvrage de Brosset est certainement la mieux traitée.

(3) *Éléments de la langue géorgienne*, p. 151 et 152.

Les formes en *av, ev, ov* ne sont qu'une conséquence naturelle des premières, et même, l'évolution des sons se poursuivant, on a en géorgien vulgaire des formes en *ph* qu'on retrouve déjà à l'état d'exception dans l'ancien littéral.

Indépendamment des verbes qui adoptent au présent une de ces terminaisons, il en est quelques-uns, comme *var*, par exemple, qui ne reçoivent aucun suffixe et sont formés par la simple adjonction de la consonne personnelle et de la racine verbale. Parfois aussi ces verbes ajoutent un *i*, comme dans *vari* « je suis », *kharis* « tu es », *ari* et *aris* « il est » ; mais, à part cette catégorie de verbes qui ne prennent pas de suffixes, tous les autres pour le présent ont recours à un de ceux que nous avons examinés plus haut et qui sont tous dérivés de *am*.

Lorsqu'on arrive au passé, il n'y a plus, comme au présent, un suffixe unique, car il n'y a plus unité de temps à exprimer, mais encore toutes les nuances marquant une époque définie ou indéfinie, plus rapprochée ou plus éloignée, lorsqu'on la compare au présent, par exemple. L'analyse qui nous a fait connaître avec la caractéristique du présent les caractéristiques de l'imparfait et du futur est donc devenue insuffisante ; et si nous voulons connaître la génération de ces suffixes et leur développement correspondant au sens qu'ils doivent exprimer, nous devons compléter notre analyse en les comparant entre eux et en étudiant leur rôle dans la dérivation. Il faut donc commencer cet examen par l'étude du passé sous la forme la plus simple qui puisse s'adresser à nous, et qui est celle du prétérit, qui l'indique de la façon la plus absolue, sans modification d'aucune sorte.

Moins cultivé que le géorgien, le laze n'a pas développé autant que lui sa conjugaison, et si ses formes sont restées plus rudes, elles sont aussi plus anciennes sur beaucoup de points. Nous nous adresserons donc à lui tout d'abord (1).

A l'exception du substantif *ma vora* « je suis », qui possède un futur, ce temps n'existe en laze dans aucun autre verbe, et il faut, pour rendre une idée assez vague de cette catégorie du temps, avoir recours soit au présent, soit à un composé que l'on forme en adjoignant le participe du verbe au futur du verbe *être*. Ce manque de futur bien caractérisé ne nous permet pas de retrouver en laze plus de deux temps. Soit par exemple le verbe *bkhachkare* « je creuse », que nous décomposons tout de suite d'après les résultats que nous avons déjà obtenus :

INDICATIF.

PRÉSENT.	PRÉTÉRIT.
b-khachk-ar(e).	*do b-khachk-i.*
khachk-ar(e).	*do khachk-i.*
khachk-(a)s-er(e).	*do hhachk-ou.*
b-khachk-(a)t-er(e).	*do b-khachk-i-t.*
khachk-(a)t-er(e).	*do khachk-i-t.*
khachk-(a)n-en(e).	*do khachk-(e)s.*

Nous remarquerons tout d'abord que le présent est formé de la réunion de deux racines verbales dont l'une est celle qui indique l'idée de creuser, tandis que l'autre est simplement la racine verbale du verbe substantif *var*, en géorgien, et *vora*, en laze. A la première personne du

(1) Voir Rosen, *Ueber die Sprache der Lazen.*

singulier et à celle du pluriel, nous retrouvons le préfixe *b*, marquant la première personne et identique à la consonne, démonstratif du pronom personnel laze *ma*. La seconde personne du singulier et aussi celle du pluriel manquent de caractéristiques avec la troisième personne du pluriel ; mais la confusion n'est pas possible, puisque la troisième personne du pluriel a la caractéristique *n* du pluriel, et la seconde le *t*, qu'on trouve toujours aux premières et aux deux personnes du pluriel, tandis qu'au singulier la deuxième personne est la seule de ce nombre qui n'ait de caractéristique d'aucune sorte.

Un fait à remarquer, c'est que les caractéristiques du pluriel *a-t* et *a-n*, comme aussi le suffixe de la troisième personne du singulier, viennent s'intercaler entre les deux racines verbales.

Au prétérit, nous trouvons une particule *do*, indépendante et ne s'agglutinant pas, qui indique évidemment passé et qui est certainement identique au *da* des adverbes de géorgien, et qui marque l'idée de lieu d'une façon précise (1). Cette particule, indiquant un lieu et par suite un temps bien déterminé, précède sans s'y agglutiner la forme verbale proprement dite, qui ne comprend que la racine verbale proprement dite suivie de l'*i*, marque du devenir, et par conséquent du passé, comme on l'a déjà vu pour *vhqav* et *viqav*. A la première personne des deux nombres nous retrouvons le *b* dont nous avons déjà constaté la présence à propos de *bkhachkare* et de *bkhachkatere*, mais à la troisième personne du singulier et du pluriel, la caractéristique marquant la personne, et qui se suffixe au lieu

(1) *Dérivation nominale*, pp. 23 et suivantes.

de se préfixer, comme le *b* a changé, et nous avons *ov* pour le singulier et *es* pour le pluriel.

Un autre fait important à signaler, c'est que la racine du verbe substantif ne s'adjoint pas à ce temps, ce qui fait par conséquent qu'il n'y a pas lieu d'intercaler les suffixes des personnes ou les caractéristiques des personnes entre les deux racines verbales, comme cela a lieu pour le présent.

Sans tirer aucune conclusion de ces différents faits, passons maintenant à l'analyse du verbe substantif en laze *vora* « je suis », et la comparaison de ce verbe avec le précédent nous permettra de mieux comprendre leur génération et leur développement.

Voici les temps du verbe *vora* « je suis », que nous décomposons immédiatement en leurs éléments organiques :

PRÉSENT.	PRÉTÉRIT.	FUTUR.
v-or-a.	*v-or-t-i.*	*v-i-ar-e.*
or-e.	*or-t-i.*	*i-ar-e.*
on-ou.	*or-t-ou.*	*i-(a)s-er-ę.*
v-or-e-t.	*v-or-t-i-t.*	*v-i-(a)t-er-e.*
or-e-t.	*or-t-i-t.*	*i-(a)t-er-e.*
or-er-(a)n.	*or-t-(e)s.*	*i-(a)n-en-e.*

Au prétérit *vorti*, la consonne caractéristique du passé est *t*, qui est d'ailleurs complètement identique au *d* de *do* que nous avons observé dans *do bkhchki* « j'ai creusé ». En effet, si nous prenons les formes verbales suivantes :

khachk-(a)n-en(e), *i-(a)n-en(e)*, *or-er-(a)n*,

et qui sont pour

khachk-an-ere, *i-an-ere*, et *or-es-an*,

nous remarquerons que c'est la consonne suivante qui est assimilée par la précédente, et dès lors il devient tout naturel que *d* de *do* se transforme en la muette dure de son ordre, qui est le *t*, sous l'influence de l'*r* dur de la syllabe *or* qui précède.

Nous avons donc à ce temps, pour marquer le passé d'une façon absolue, l'adverbe de lieu *d* ou *do* représenté par *t*, et la voyelle démonstrative *i*, que nous connaissons déjà comme marquant le devenir et par suite le passé.

D'autre part, la comparaison des deux verbes nous donne, comme caractéristiques de la troisième personne du pluriel, *es* dans *khachk-es, ort-es* et *or-es-an* pour *oreran*, tandis qu'au singulier nous trouvons *ou* et aussi *as*. Ce dernier suffixe seulement avec la forme *ar* du verbe substantif, ou lorsque cette forme verbale est en combinaison avec une autre racine verbale, comme dans *i-as-ere* et *khachk-as-ere* par exemple. Nous retrouverons plus tard ces mêmes caractéristiques en géorgien.

Si nous comparons maintenant entre eux les différents temps du verbe substantif avec le présent et le prétérit de *bkhachkare*, nous remarquerons que la forme *are* n'a plus en composition qu'une valeur de présent. Enfin, si on se rappelle que le verbe substantif est le seul en laze à avoir pour le futur un temps spécial, on est conduit à admettre que dans *v-i-are* c'est la voyelle *i* qui, en marquant le devenir, fait passer de l'idée du présent à une idée de futur assez vague d'ailleurs.

L'ancien présent ainsi transformé, il est naturel que la forme marquant le passé *vora* devienne présent à son tour, tandis qu'on a recours à un nouveau suffixe, *do* ou *da*,

suffixé à la racine verbale pour créer une nouvelle forme du passé.

Comparant maintenant la racine *or* de *vora* à la racine *ar,* commune à la forme laze *v-i-are* et au géorgien *v-ar,* on admettra facilement que *ar* et *or* sont identiques, surtout quand on songe que l'*o* prend fréquemment en laze la place de l'*a;* mais comme en laze, pas plus qu'en géorgien, la racine marquant l'idée absolue d'existence personnelle ne pouvait servir à indiquer une idée de transformation sans subir de modification ou sans être remplacée par une autre racine, on a dû modifier la voyelle elle-même, et *or* se trouve par conséquent postérieur à la forme *ar*.

La légère modification apportée à la racine même par le changement de la voyelle se comprend aisément quand on examine le présent et le prétérit du verbe laze.

Dans ce dialecte, en effet, la forme la plus simple, et qui n'a besoin d'aucun déterminant pour préciser sa signification dans le temps, se trouve être le prétérit, tandis que le présent doit avoir recours à la racine même du verbe substantif pour définir complètement cette nouvelle idée.

On est donc en droit d'admettre que le passé fut le seul temps qui eut d'abord pour les Lazes une signification précise, tandis que l'idée de présent n'a pu naître que le jour où le verbe substantif lui-même a été créé. Il est maintenant aisé de comprendre comment la forme du passé dans le verbe *vora,* et dérivé de la forme *are,* s'est développée presque identiquement au présent et au moment même de son apparition. C'est qu'il fallait pour ce verbe nouveau, et ayant une signification précise de présent, créer une forme nouvelle indiquant aussi l'idée de passé

déjà connue et marquée par les autres verbes, mais que lui, par sa nature même, ne pouvait exprimer. Le laze a modifié la voyelle, et le géorgien a eu recours à une autre racine.

Il résulte donc de là que le passé est le premier temps qui ait existé, et que le présent n'est venu que postérieurement. Quant au futur, il n'existe même pas, et pour l'exprimer, d'une façon toujours vague d'ailleurs, on se sert du présent à peine modifié par une voyelle indiquant transformation.

Nous allons retrouver en géorgien les mêmes faits. Prenons par exemple le verbe *vilaparake* « je parle » :

1er PRÉSENT.	2e PRÉSENT.	FUTUR.	IMPARFAIT.
v-i-laparak-e.	*v-laparak-ob.*	*v-i-laparak-o.*	*v-i-laparak-eb-di.*

PARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
m-i-laparak-n-ia.	*m-e-laparak-n-a.*

Nous remarquons, en effet, l'existence de deux présents, dont l'un est certainement d'une époque postérieure, puisqu'il est formé à l'aide du suffixe *ob* et qu'il donne naissance à son tour à l'imparfait, qui lui suffixe la caractéristique *di*. Comme on ne trouve pas d'autre passé à forme simple et que le présent actuel *vilaparake* correspond exactement à la forme du prétérit laze, on est donc en droit de conclure que le premier temps qui a d'abord existé a été le passé *vilaparake,* qui est devenu ensuite présent, tandis que se formait un nouveau parfait, *milaparaknia ;* puis le présent est devenu futur, *vilaparako*, et alors s'est formé le présent *vilaparakob*, qui a donné naissance à l'imparfait avec suffixe *di*, *vilaparakebdi*, tan-

dis que du parfait se formait alors le plus-que-parfait, *melaparakna*.

L'identité du futur et du présent est d'ailleurs rendue palpable par la comparaison dans certains verbes, *vatchoukeb*, par exemple, des personnes du pluriel qui sont identiques aux deux temps; et quant au passage du passé au présent, c'est un fait absolument évident (1).

Ces deux points reconnus, la génération des temps en géorgien découle tout naturellement, et il ne reste qu'à rechercher le rôle des nouveaux suffixes du parfait et du plus-que-parfait, *n-a* et *n-i-a*.

Au premier abord, on reconnaît aisément que *n-i-a* est identique à *na* augmenté de la voyelle *i*, marquant le devenir et par conséquent une nouvelle transformation dans le passé. C'est bien le rapport exact du plus-que-parfait au parfait.

Quant au suffixe *n-a* de ce dernier, je le rapproche volontiers de l'*n* du suffixe *iani* qui détermine des thèmes nominaux de seconde formation, et qui se retrouve dans le *ni* du pluriel (2). Le parfait n'est, en effet, qu'une sorte de qualificatif du prétérit, marquant primitivement une idée de passé simple et absolue.

Les préfixes *m-i* et *m-e* indiquant les personnes nous sont déjà connus en ce qui regarde les consonnes. La voyelle *e* joue le même rôle que la voyelle *i* avec un sens encore plus fort.

(1) Quant au passé, il n'est lui-même à la troisième personne du singulier que le *nom-action*, par exemple dans *ilaparaka*, ancien passé devenu présent, ce qui fournit une nouvelle preuve pour établir l'emploi du passé avec sens de présent.

(2) *Dérivation nominale*, p. 35 du tirage à part.

Maintenant que tous les termes du verbe géorgien nous sont connus, nous pouvons donc le décomposer ainsi que suit.

Soit le verbe *vilaparake* « je parle » :

1er PRÉSENT.	2e PRÉSENT.	FUTUR.
v-i-laparak-e.	*v-laparak-ob.*	*v-i-laparak-o.*
i-laparak-e.	*laparak-ob.*	*i-laparak-o.*
i-laparak-a.	*laparak-ob.*	*i-laparak-o-s.*
v-i-laparak-(e)th.	*v-laparak-ob-th.*	*v-i-laparak-o-th.*
i-laparak-(e)th.	*laparak-ob-th.*	*i-laparak-o-th.*
i-laparak-(e)s.	*laparak-ob-(e)n.*	*i-laparak-o-n.*

IMPARFAIT.	PARFAIT.
v-i-laparak-eb-di.	*m-i-laparak-n-i-a.*
i-laparak-eb-di.	*g-i-laparak-n-i-a.*
i-laparak-eb-da.	*ou-laparak-n-i-a.*
v-i-laparak-eb-di-th.	*gv-i-laparak-n-i-a.*
i-laparak-eb-di-th.	*g-i-laparak-n-i-a-th.*
i-laparak-eb-d-n-(e)n.	*ou-laparak-n-i-a-th.*

PLUS-QUE-PARFAIT.

m-e-laparak-n-a.
g-e-laparak-n-a.
e-laparak-n-a.
gv-e-laparak-n-a.
g-e-laparak-n-a-th.
e-laparak-n-a-th.

A l'égard de *a*, marquant la troisième personne du singulier, et de *es*, celle du pluriel, on peut les rapprocher immédiatement de la voyelle démonstrative *a*, déjà connue, et du démonstratif *es*, bien connu en géorgien. Leur sens de singulier ou de pluriel ne semble résider que dans leur emploi une fois déterminé, ce qui confirmerait la théorie déjà émise du pluriel collectif du sin-

gulier (1). Enfin la voyelle *ou* préfixée, qui se rencontre là et dans beaucoup d'autres verbes, ne se rencontre que lorsque le verbe a acquis un certain développement, et lorsque la distinction des trois personnes s'est bien faite dans les esprits. Antérieurement, ainsi qu'on a pu le voir par les pronoms personnels du géorgien, les pronoms de la première et de la seconde personne ont seuls leur caractéristique, tandis que pour celui de la troisième on emploie le réfléchi (2).

La dérivation verbale du géorgien est donc une et n'admet aucune variété, et ce qui a trompé les grammairiens indigènes comme ceux qui les ont copiés, c'est que, par suite de l'usage, certains préfixes se sont altérés ou même ont disparu lorsque la confusion n'était pas possible. Parfois aussi l'*a* caractéristique de la troisième personne du singulier se trouve suffixé ou préfixé, et dans certains cas il est même représenté par un *h*, comme dans le verbe *mrtsams* « je pense ».

Ainsi :

IMPARFAIT.	PASSÉ.	IMPÉRATIF.
mrtsamda, je croyais.	*mrtsmena*, j'ai cru.	*grtsamn*, crois.
grtsamda,	*grtsmena*,	*hrtsamn*, qu'il croie.
hrtsamda,	*hrtsmena*,	

(1) *Dérivation nominale*, p. 35 du tirage à part. De la caractéristique *eb* ou *oba* du géorgien, on peut rapprocher comme sens la caractéristique *ar* ou *al* du pluriel en mingrélien, qui est identique comme forme à la racine du verbe substantif.

(2) A mon avis, le pronom de la troisième personne ne s'est développé avec un sens bien défini que postérieurement aux deux autres. Alors il a pris un des pronoms démonstratifs comme en laze, ou bien le réfléchi des deux autres comme en géorgien. Toutefois, dans cette dernière langue, je crois que le réfléchi n'a été employé que posté-

D'après les exemples qui précèdent, on peut donc établir ainsi que suit, pour les différentes personnes, les suffixes en usage.

Se reliant directement au verbe :

SINGULIER.	PLURIEL.
m	*gv*
g	*g*
ou et *h* au commencement, et *s* final.	*ou* et *h* au commencement, et *s* final.

Avec la voyelle démonstrative *a* et ayant un sens transitif ou subjectif :

SINGULIER.	PLURIEL.
m + *a*.	*gv* + *a*.
g + *a*.	*g* + *a*.
ou, *h* et *a*, avec *s* suffixé.	*ou*, *h* et *a*, et *s* final.

Partout dans l'usage, et sauf quelques exceptions, *a* est remplacé par *h*.

Enfin avec la voyelle *i* et un sens intransitif ou objectif :

SINGULIER.	PLURIEL.
m + *i*.	*gv* + *i*.
g + *i*.	*g* + *i*.
i- avec *s* final.	*i*- avec *s* final.

Ou encore avec le même sens et la voyelle *e* :

SINGULIER.	PLURIEL.
m + *e*	*gv* + *e*
g + *e*	*g* + *e*
e	*e*

rieurement à d'autres formes qui se retrouvent dans le verbe, et qui sont identiques aux pronoms demonstratifs, c'est-à-dire *ou*, *as*, *es*.

Quant aux caractéristiques des temps, elles sont les mêmes au passif qu'à l'actif, et il suffit de changer la voyelle démonstrative pour changer le sens de l'actif au passif et du passif à l'actif.

Pour ce qui est des modes, le géorgien n'en connaît qu'un seul : le mode indicatif. On ne peut pas, en effet, donner le nom de mode impératif à des formes qui sont simplement empruntées aux temps de l'indicatif et qui ont subi parfois quelques altérations phonétiques.

On ne peut non plus considérer comme un mode proprement dit les formes qui correspondent à notre participe et qui sont créées à l'aide du thème verbal auquel on adjoint les suffixes *ali*, *eli*, *ili*, *ouli*, déjà reconnus dans la dérivation nominale. Ce sont plutôt des noms verbaux qui se joignent au verbe auxiliaire *être, var,* pour former des temps ayant un sens de passé : ainsi *cheqvareboul var* « j'avais été aimé ».

On a déjà vu que l'infinitif n'existait pas et qu'il était remplacé par un nom-action indifférent par nature au sens actif ou au sens passif.

Dans la dérivation générale du verbe géorgien, il existe encore d'autres éléments qui, sans concourir primitivement à la formation du thème verbal, peuvent néanmoins lui être adjoints plus tard et apporter ainsi des modifications qui provoquent la création de nouveaux verbes en quelque sorte secondaires et dérivés des premiers.

La voyelle transitive *a* peut produire elle-même une dérivation secondaire. Par exemple :

vsvam, je bois.
vasmev, je fais boire.
vasvemineb, je fais boire souvent.

vsthzov, je suce.
vathzoeb, je fais sucer, j'allaite.
vathzovebineb, je fais sucer, j'allaite souvent.

Le sens transitif de *a* est donc bien marqué de nouveau par ces exemples.

Les verbes ont aussi eu recours, pour renforcer leur sens ou y apporter une modification, à des prépositions dont les unes se retrouvent à l'état libre dans la langue, et dont les autres sont les débris altérés de formes plus anciennes. Soit, par exemple, *che* de *china* « dans, maison » qui se retrouve dans *che-viquareb* « j'aime ».

Ces prépositions se préfixent à la caractéristique de la personne du verbal.

C'est ce qui a lieu pour les verbes *moval* « je viens » et *thsaval* « je vais », qui sont les seuls avec le verbe *var* « je suis » à avoir conservé au singulier, sans dégradation, la consonne primitive caractéristique de la deuxième personne. Ainsi (1) :

mo-v-al.	*thsa-v-al.*	*v-ar.*
mo-khou-al.	*thsa-khou-al.*	*kh-ar.*
mo-v-a.	*thsa-v-a.*	*ar-s.*
mo-v-al-th.	*thsa-v-al-th.*	*v-ar-th.*
mo-khou-al-th.	*thsa-khou-al-th.*	*kh-ar-th.*
mo-v-l-en.	*thsa-v-l-en.*	*ar(i)-an.*

La première personne n'offre aucune difficulté d'analyse, *mo* étant connu par d'autres verbes comme préposition fréquemment préfixée.

A la seconde personne du singulier et du pluriel, le *g* des autres verbes est conservé ici sous sa forme primitive, *khou* ou *khw*, qui se retrouve dans *tkhwen*, où il se décompose ainsi : *t*, suffixe de pluralité ; *khw* « toi » ou « celui-ci », et *(e)n*, autre suffixe de pluralité.

(1) A propos de *moval*, voir l'analyse de M. Frédéric Müller dans son mémoire déjà cité.

A la troisième personne du singulier et du pluriel, le *v* est le représentant d'un *ou* qu'on a déjà reconnu dans la dérivation verbale. Entre *mo* et *al*, cet *ou* se change forcément en la semi-voyelle *v*, et le *l* de *al* disparaît, ce qui permet de reconnaître la troisième personne de la première.

Au pluriel, au contraire, c'est le *l* de *al* qui s'est conservé comme consonne de transition entre le *v*, semi-voyelle, et (*e*)*n*, caractéristique du pluriel.

Cette analyse des différents éléments des verbes *moval* et *thsaval* se vérifie encore par l'analyse des prétérits de ces verbes empruntés à une autre racine, et qui sont *moved* et *thsavedi* :

mo-v-ed.	*thsa-v-e-di.*
mo-khv-e-d.	*thsa-khv-e-di.*
mo-v-i-da.	*thsa-v-i-da.*
mo-v-e-di-th.	*thsa-v-e-di-th.*
mo-khv-e-di-th.	*thsa-khv-e-di-th.*
mo-v-i-d-es.	*thsa-v-i-d-n-en.*

Dans ces temps, les prépositions *mo* et *thsa* restent les mêmes ; les caractéristiques des personnes et du pluriel ne changent pas non plus : seule la racine est différente. Nous trouvons aussi en plus un élément nouveau indiquant le devenir et le passé, et qui nous est déjà connu. C'est *i* ou *e*, qui se trouve là à la place qu'il occupe dans tous les verbes, c'est-à-dire après la consonne personnelle.

Nous retrouvons de plus dans la racine de ce verbe le suffixe qui marque le passé dans tous les verbes et que nous avons déjà reconnu pour être identique à la racine indiquant le lieu, *do*.

Quant à la racine *al*, nous nous rangeons entièrement

à l'avis du docteur Frédéric Müller, et nous la considérons comme identique à *ar,* le passage du *r* au *l* étant fréquent dans toutes les langues en vertu de la loi du moindre effort.

Enfin, en terminant cette analyse de la dérivation verbale en géorgien, nous remarquerons que dans certains verbes commençant par *d*, *tz*, *th*, *t*, *tch*, *ts*, *ths*, *tchh'* et *dj*, et à la forme transitive, il s'intercale un *e* entre les préfixes et la racine verbale. Brosset a déjà pensé que cet *s* était un représentant de *ch,* plus ancien, et une abréviation de *chi* « dans », déjà reconnu plusieurs fois. Étant donné le sens transitif que marque cet *s*, correspondant à celui du datif-locatif dans la dérivation nominale, cette opinion est très-acceptable, et dès lors on peut admettre qu'il faisait à l'origine double emploi avec l'*a* démonstratif, et qu'il s'est maintenu seulement dans les verbes où il se trouvait protégé par une dentale ou une sifflante.

Dans la dérivation nominale les dialectes géorgiens, tels que le mingrélien et le suane, prennent pour le verbe les mêmes suffixes de dérivation que ceux que nous avons rencontrés en géorgien. Nous reviendrons d'ailleurs plus spécialement sur ces idiomes dans une prochaine étude (1).

(1) Je compte publier prochainement dans cette *Revue* une étude sur les noms de nombre et une étude sur la syntaxe du géorgien, appuyées sur les bases nouvelles qui vont être déterminées tout à l'heure.

J'annonce également la prochaine publication, et aussi dans cette *Revue*, des notes sur la grammaire arménienne de mon maître, M. Ed. Dulaurier, mort récemment. Ces notes paraîtront sous son nom.

A ce propos, je ne dois pas laisser passer sans protestation la

IV. — CONCLUSIONS LINGUISTIQUES.

Dans leur évolution générale, les différents idiomes de la famille géorgienne accusent à l'analyse un caractère d'unité nettement défini, et l'examen des différents éléments organiques qui concourent à la formation du verbe vient confirmer, en les étudiant et en les expliquant, les résultats déjà acquis par l'étude de la dérivation nominale.

Primitivement, il n'y avait en géorgien ni forme subjective ni objective du nom, et la racine nue suffisait à exprimer le sujet ou l'objet, tandis qu'une racine marquant le lieu indiquait, d'une façon assez peu précise d'ailleurs, les

manière d'agir du Ministère de l'instruction publique, qui a nommé en remplacement de M. Dulaurier un chargé de cours qui n'avait aucun titre à la chaire d'arménien.

Huit ou dix jours après la mort de M. Ed. Dulaurier, M. Paul Bert, sur la présentation de M. Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, prenait un arrêté par lequel M. Carrière, secrétaire de l'École des langues orientales, répétiteur d'hébreu à l'École des hautes études, était chargé du cours d'arménien. Or, la chaire n'avait point été déclarée vacante, et aucun arrêté invitant les candidats à déposer leurs titres n'avait été pris. M. Carrière, qui n'a jamais rien publié sur l'arménien, n'avait pour titre que la protection de M. Schefer, membre de l'Institut et administrateur de l'École des langues orientales.

Je n'ai pas à me prononcer sur la question administrative et financière de l'École des langues orientales, dont on s'occupe depuis quelque temps; mais je dois, en qualité d'arméniste et d'élève de M. Dulaurier, diplômé pour l'arménien, protester contre de pareils procédés. Il est vraiment étrange qu'on ait confié à un candidat sans

rapports des mots entre eux (1). L'analyse du verbe nous permet de remonter plus loin encore, et de retrouver l'idée et la marque du lieu sous les pronoms démonstratifs et les pronoms personnels. Lorsqu'on a reconnu, en effet, que les pronoms personnels sont identiques aux démonstratifs les plus anciens, on ne tarde pas, en décomposant ceux-ci en leurs éléments premiers, à reconnaître qu'ils sont formés par un élément consonne et un élément voyelle indépendants l'un de l'autre et simplement agglutinés, sans que rien dans leurs rapports *puisse autoriser la supposition d'une flexion quelconque.*

Le rôle de ces deux éléments si distincts est aussi parfaitement défini, et tandis que la consonne de la première et de la deuxième personne, par exemple, marque le lieu où elle se trouve par rapport l'une à l'autre, l'élément voyelle, lorsqu'il s'est agglutiné, indique *départ* ou *rapprochement*, et par suite donne à la personne un sens *transitif* ou *intransitif*. La position de la voyelle vis-à-vis de la consonne est d'ailleurs invariable, et l'élément vocalique est toujours *suffixe*, tandis que la consonne reste *préfixée*.

Ce sens de *départ* et de *rapprochement* de la voyelle formative a été provoqué lui-même par un autre plus ancien qui désignait *l'objet rapproché* et *l'objet éloigné*, et qui est encore conservé dans les adverbes de lieu. Par suite de la

titre et sans savoir une chaire qui a été illustrée par l'un des plus éminents orientalistes français.

Jusqu'à présent, les études arméniennes avaient été en France brillamment représentées; mais on peut dire que, grâce à l'arrêté ministériel du 30 décembre, l'arménien n'est plus enseigné en France.

N'eût-il pas mieux valu supprimer la chaire ?

(1) *Dérivation nominale*, p. 32 du tirage à part.

modification apportée dans la signification de la voyelle, l'agglutination de celle-ci à la consonne a dû conduire à deux variétés de sens, et c'est ainsi que la voyelle agglutinée avec son sens le plus ancien à la consonne locative a donné les pronoms personnels par suite de l'identification de la personne au lieu où elle se trouvait. Plus tard, et dans la formation verbale comme dans celle des adverbes de lieu, la voyelle agglutinée a agi avec le second sens, et a désigné *l'endroit d'où l'on partait* ou *le point d'où l'on venait*, et par suite a pu conduire à l'*idée transitive* et à l'*idée intransitive*, sorties, elles aussi, comme l'idée de la personne, d'une idée de lieu antérieure.

Le nouveau sens acquis par la voyelle à cette seconde période a provoqué à son tour la formation verbale proprement dite sous sa forme la plus simple, et que nous retrouvons encore en laze, où dans *do bkhachki* « je creusai », par exemple, nous avons *do* marquant *lieu où l'on est*, tandis que le *b*, marque de la personne, s'est préfixé directement à la racine verbale. Le géorgien, plus développé que le laze, a préfixé directement à la racine verbale la caractéristique de la personne agglutinée à la voyelle marquant l'idée *transitive* ou *intransitive*. D'autre part, comme cette racine verbale n'est elle-même ni transitive ni intransitive et qu'elle n'apporte qu'une idée vague soumise à la transformation, au devenir, il est naturel d'admettre qu'elle fut d'abord identique à la racine nominale qui n'avait, elle aussi, ni sens *objectif*, ni sens *subjectif*, et qui a dû recourir plus tard au suffixe de localité pour marquer la relation et la dépendance.

A partir du moment où la préfixation à la racine des caractéristiques de la personne agglutinées à la voyelle

transitive ou intransitive créait la dérivation verbale, celle-ci n'avait plus qu'à se développer en s'adjoignant de nouveaux affixes apportant des modifications de sens.

Un des premiers était forcément le suffixe ou les suffixes indiquant le pluriel. La dérivation verbale les emprunta au pronom, et plus tard la dérivation nominale en créa un nouveau pour elle en prenant la caractéristique des noms abstraits. Primitivement, dans les pronoms comme dans les verbes, le suffixe du pluriel se préfixe ou se suffixe à la racine indifféremment, ainsi qu'on peut le voir par le suffixe *t* ou *th*, identique à l'adverbe *thana,* signifiant *avec*, *vers*, et qui se retrouve encore dans *thsaval* « je vais », pour *tha-sa-v-al.* Ce suffixe vient donc confirmer la théorie que j'ai déjà émise à propos du pluriel dans la dérivation nominale en géorgien.

Quand on arrive à l'adjonction des nouveaux suffixes marquant différentes périodes du temps, telles que le passé et le présent, par exemple, on remarque dans l'évolution du verbe, et par suite dans le développement général des idées, quelques faits nouveaux qu'il importe de définir exactement, pour bien les comprendre dans leurs conséquences.

Tant que le verbe en était resté à sa première période, c'est-à-dire à celle de la simple préfixation à la racine des caractéristiques de personne et de la voyelle transitive ou intransitive, il n'avait marqué qu'une idée vague de passé et de transformation continuelle. Mais tandis que le rapport de deux idées de lieu provoquait déjà l'idée de lieu et d'espace d'une façon très-nette, celle de temps en découlait aussi, puisqu'elle correspondait à l'espace parcouru, à la différence de l'objectivité à la subjectivité, en un mot

au *devenir* à la *transformation*. C'était l'idée de passé, le seul temps dont les notions primitives aient une idée fixe, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps, qui existe forcément dès qu'il y a eu un espace parcouru dont on connaît le point de départ (1), et qui, n'étant qu'une des faces de l'idée de l'espace, a comme celle-ci l'idée de lieu pour point de départ.

L'idée de présent, au contraire, fortement marquée par un verbe, tel que *var* « je suis », et indiquant d'une façon absolue un état qui ne subit pas de modification, conduit forcément à l'idée de présent, mais sans que pour cela soit supprimée l'idée de lieu, origine de l'idée de la personne qui est dans cet état.

La différence du passé au présent est donc simplement basée sur ce fait que le passé indique la *transformation*, le *mouvement,* tandis que le présent indique un *état*. Mais tous les deux reposent sur l'idée de lieu, puisque l'un se forme du *devenir* d'un lieu à un autre, tandis que le second se forme de l'idée d'état dans ce lieu.

On a vu que le futur n'était qu'une modification du présent par l'adjonction de l'idée de transformation du passé, et que pour les autres temps il ne marquait que différentes modifications secondaires à mesure que le besoin de mieux préciser les rapports des idées entre elles devenait nécessaire. Ces modifications, d'ailleurs, restaient toujours soumises aux lois générales qui avaient présidé à la confection des formes mêmes dont elles venaient préciser le sens et la signification.

(1) L'idée de temps et celle d'espace se confondent tellement l'une et l'autre, que dans toutes les langues on trouve des expressions analogues à celle-ci : « Il y a tant d'heures de chemin. »

Si on veut maintenant appliquer à la linguistique générale quelques-uns des faits primordiaux qui nous ont été révélés par l'étude du géorgien et des idiomes congénères, on reconnaîtra que l'arrangement des différents éléments qui composent le verbe est déterminé par l'ordre même des idées auxquelles chacun de ces éléments correspond. Le verbe est donc une véritable phrase (c'est un fait qui se vérifie facilement dans les langues agglutinantes), et cette phrase verbale, en quelque sorte, est soumise aux règles de syntaxe moins développées, sans doute, mais qui restent la base de la syntaxe proprement dite, car on ne saurait admettre pour une même langue deux principes différents dans l'expression des idees, et par suite dans leur développement.

Nous admettrons donc que :

Dans toute période linguistique des langues agglutinantes et flexionnelles, les lois du développement syntaxique sont dans un rapport direct, c'est-à-dire restent identiques à celles qui président aux différents développements verbaux ;

Et aussi que :

Les idées exprimées par la phrase construite ne sont qu'une extension de celles comprises dans le verbe, et dérivent comme elles des idées de personne, de lieu, de temps et d'espace, c'est-à-dire de lieux différents comparés entre eux à l'aide d'une règle de position ayant elle-même à l'origine le lieu comme point de départ.

En dépassant ainsi la théorie du langage articulé, on admettra par suite, sans réserve, qu'il y a langage à partir du moment où deux sons quelconques placés toujours dans le même ordre viennent reproduire la même idée.

Ainsi se renoue par l'étude du langage la chaîne ininterrompue qui rattache l'homme aux autres animaux, sans qu'il soit besoin de faire intervenir la supposition gratuite d'un certain Dieu, créateur et inventeur d'une âme et du langage articulé. La doctrine transformiste, si féconde en résultats, est au contraire confirmée une fois de plus, et, à l'origine de la pensée comme à celle de l'homme, nous retrouvons la matière, principe de toute chose, comme l'a reconnu le poète antique :

« *La matière ne peut pas provenir de rien, et nul corps engendré ne peut retomber dans le néant.* »

. . . . . *nil posse creari,*
De nihilo, neque, quod genitum est, ad nil revocari.
(LUCRÈCE, livre I, vers 544-545.)

C'est ainsi que l'intelligence, en se développant de l'animal à l'homme, a passé par une série de transformations correspondant au développement physique et cérébral de la brute à l'être humain qui en est sorti. L'étude de la linguistique animale nous dira plus tard, avec la suite de leurs transformations, les points de contact entre l'intelligence animale et son développement normal, l'intelligence de l'homme actuel, en nous fournissant des matériaux précieux pour l'étude des périodes qui précèdent l'époque historique du développement cérébral humain (1).

J. A. GATTEYRIAS.

Paris, le 8 mars 1882.

(1). M. Raoul Dumon, qui est un linguiste doublé d'un naturaliste, réunit en ce moment les matériaux d'une *Histoire naturelle de la linguistique animale.*

NOTES GRAMMATICALES

SUR LA LANGUE DE LIFU (LOYALTYS)

D'après les manuscrits du P. F. P., missionnaire mariste,

Par le P. A. C., prêtre mariste.

(*Suite et fin.*)

4° Noms de nombre.

En général, en Polynésie, le système de numération est décimal comme en Europe. En outre, il y a plusieurs noms de nombre dont je crois le radical le même qu'à *Java*, s'il faut en juger par un petit catéchisme qui m'est tombé entre les mains.

Il n'en est pas de même aux îles Loyaltys et dans toute la Nouvelle-Calédonie ; la numération est basée sur les cinq doigts de chaque main, puis sur les cinq doigts de chaque pied, ce qui en tout fait vingt, c'est-à-dire les quatre membres d'un homme entier. Ainsi on compte par cinq (par *mains*) et puis par vingtaines (par *hommes*).

On compte d'abord sur les cinq doigts d'une main, puis on répète la même opération sur les cinq doigts de l'autre main, ce qui donne dix. Arrivé à dix ou deux mains, on recommence à compter sur les doigts d'un pied, puis sur les doigts de l'autre pied, ce qui donne en tout vingt. Arrivé à vingt, on compte ensuite par vingtaines, comme nous comptons par dixaines, et on dit : pour vingt, un

homme ; pour quarante, deux hommes ; pour soixante, trois hommes ; pour quatre-vingts, quatre hommes ; pour cent, cinq hommes ; et ainsi de suite.

Dans la pratique, la numération de ces peuples de la race noire est très-bornée, tandis que dans la Polynésie on a des mots pour compter jusqu'à dix mille (*mano*), et même jusqu'à cent mille (*ilu*) à Samoa.

NOMBRES CARDINAUX.

1, *casi, cas, ca.*
2, *luet'e, lue, lua, lu.*
3, *kœnit'e, kœni, kœn.*
4, *eket'e, eke, ek.*
5, *tjipi* (*keci*, 5 tout juste).
6, *cangemen.*
7, *luengemen.*
8, *kœningemen.*
9, *ekengemen.*
10, *luepi.*
11, *cako.*
12, *lueko.*
13, *kœniko.*
14, *ekeko.*
15, *kœnipi* (3 membres).
16, *ca huai ano.*
17, *lua huai ano.*
18, *kœni huai ano.*
19, *eke huai ano.*
20, *ano* (ou) *ca atj.*
21, *ca atj casi mŭaca.*
22, *ca atj lue mŭaca.*
23, *ca atj kœni mŭaca.*
30, *ca atj luepi mŭaca.*
40, *lua atj.*
50, *lua atj nge luepi mŭaca.*
51, *lua atj nge ca ko.*
60, *kœni o atj.*
70, *kœni o atj nge luepi mŭaca.*
80, *ek' atj.*
90, *ek' atj nge luepi mŭaca.*
100, *tjipi o atj.*
200, *luepi o atj.*
300, *kœnipi o atj.*
400, *ca ano o atj.*
500, *ca ano nge tjipi o atj.*
800, *lua ano o atj.*
1000, *lua ano nge luepi o atj.*
2000, *tjipi ano o atj.*
4000, *luepi ano o atj.*
6000, *kœnipi ano o atj.*
8000, *ca atj ano i atj.*

NOTA. — Je ne crois pas que l'on compte jamais aussi loin.

NOMBRES ORDINAUX.

1er, *na pŭan.*
2e, *na luen.*
3e, *na kœnin.*
4e, *na eken.*
5e, *na tjipi.*
6e, *na cangemen.*
7e, *na luengemen.*
8e, *na kœningemen.*
9e, *na ekengemen.*
10e, *na luepi,* etc., etc.

1 fois, *acas.*
2 fois, *alu.*
3 fois, *akœn.*
4 fois, *a ek.*
5 fois, *a tjipi.*
6 fois, *acangemen.*
7 fois, *a luengemen.*
8 fois, *a kœningemen.*
9 fois, *a ekengemen.*
10 fois, *a luepi,* etc., etc.

En 1 coup, *ca nep.*
En 2 coups, *lue nep.*
En 3 coups, *kœni nep.*
En 4 coups, *eke nep* (*na*).
En 5 coups, *tjipi nep,* etc., etc.

$\frac{1}{2}$, *ca nep hua na luen.*
$\frac{1}{3}$, *ca nep hua na kœnin.*
$\frac{2}{3}$, *lue nep hua na kœnin,* etc.

Nota. — 1° Par redondance on dit assez habituellement : *luet'e lue puin* « deux jours » ; *kœnit'e kœni puin* « trois jours » ; *eket'e eke sinœ* « quatre bois, quatre arbres » et leurs composés ; *luet'e lue ko ze* « douze haches ».

2° Lorsqu'il s'agit de personnes, on met *ala* devant les noms de nombre : *alacasi* « un homme » ; *alalu* « deux hommes » (deux personnes) ; *alakœn* « trois hommes » ; *alaek* « quatre hommes » ; *alatjipi* « cinq hommes », etc.

Ala correspond juste au *toka* ou *to'a* que l'on met devant les noms de nombre en Polynésie : *toka tasi* « une personne », etc., etc.

5° Pronoms.

Le système pronominal est peut-être ce qu'il y a de plus développé et de moins facile à retenir dans les langues de l'Océanie.

Dans la langue de Lifu, ainsi que dans les autres langues des Loyaltys, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, c'est toujours la même distinction de *singulier*, *duel* et plusieurs espèces de *pluriel*, sous des expressions différentes. Aux Bélep (îles au nord de la Nouvelle-Calédonie) on a trouvé en outre un *triel ;* la même chose se rencontre à peu près dans la langue des Fiji ou Viti.

La nomenclature des pronoms personnels et possessifs forme un système assez compliqué dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence de ces langues ; si on ne le saisit pas parfaitement, on s'expose à faire des contresens complets.

A *Lifu*, cette nomenclature se complique encore d'une multitude d'expressions respectueuses à plusieurs degrés, surtout pour la deuxième personne du singulier et la troisième.

Nomenclature des pronoms a Lifu.

1° *Pronoms personnels.*

Singulier.
- 1re pers. *eni, ini, ani, ni, neng,* je, me, moi.
- 2e pers. *munà, iœ, ñupa, ñupati, kilie, kilieti, enati,* tu, te, toi.
- 3e pers. *edh, nen, ñan, ñanati, ñind'ati, angece,* il, lui, elle, le, cela.

1re pers.	Duel.	*ho, aho, eaho, niho, nihoti* (exclusif), nous (lui et moi).
		sho, asho, easho, nisho, nishoti (inclusif), nous (toi et moi).
	Pluriel.	*hun, ahun, eahun, neahun* (exclusif), nous (eux et moi).
		shè ou *shà, ashà, eashà, neshà, nishàti* (inclusif), nous (vous autres et moi), tous.
2e pers.	D.	*ñupo, ñupoti,* vous deux.
	Pl.	*ñupun, ñupunieti,* vous tous (en général).
3e pers.	D.	*ñund'o, ñund'oti,* eux deux, ils, elles.
	Pl.	*ñund'en, ñund'enieti,* eux tous (en général), ils, elles.

Remarques sur l'emploi des pronoms personnels et leurs variantes. — Première personne singulier : *eni* est du dialecte d'Uetj, *ini* de Losi ; *ni* se place après le verbe ; *neng* ne s'emploie guère qu'au passé devant un verbe.

Deuxième personne singulier : *munà* et *iœ* s'adressent à des inférieurs, à des personnes auxquelles on ne doit pas le respect (*munà* est souvent un terme de mépris, et *iœ*, *eœ* ne s'adressent qu'à des égaux ou à des inférieurs) ; *ñupa, ñupati* s'adressent à des personnes que l'on respecte ; *kilie, kilieti* et surtout *enati* sont des termes très-respectueux ; c'est ce qu'on appelle *miñin*, c'est-à-dire parler respectueusement, se servir de termes polis et honorables.

C'est là le *langage de cérémonie* qui forme comme une seconde langue à Lifu, toute différente de la langue commune. Le *miñin* à Lifu est de rigueur pour les indigènes ; mais on est très-indulgent pour les étrangers, qui sont censés ignorer les trop nombreuses rubriques de ce peuple.

La particule finale *ti, eti* est une expression respectueuse d'un usage assez facile. On peut l'ajouter à volonté à la fin de la plupart des mots, même des adverbes.

Troisième personne singulier : *edh* et *nen* sont des termes

assez peu usités (ils s'emploient pour les êtres inanimés et se placent après le verbe) ; *ñan* se dit d'un inférieur, d'un égal ou d'un homme du peuple ; *ñanati* est le grand terme respectueux d'Uetj ; *ñind'a*, *ñind'ati* sont des termes respectueux principalement employés à Losi (tribu du sud-est) ; *angece* est un terme commun employé à Losi au lieu de *ñan*.

Remarque. — Pour le pluriel et le duel de la première personne, il y a des expressions excluant la personne ou les personnes à qui l'on parle, et d'autres expressions pour le cas où ces personnes sont comprises dans la pensée de celui qui parle. Les premières constituent le duel et le pluriel EXCLUSIFS, et les deuxièmes le duel et le pluriel INCLUSIFS.

2° PRONOMS POSSESSIFS. — En langue PUMA (Balad), en langue d'IAAI ou d'ATE (UEA) (1), ainsi qu'en plusieurs autres langues, le pronom possessif est exprimé par la terminaison des noms qui dans ce but subissent une vraie DÉCLINAISON PRONOMINALE.

En POLYNÉSIE, le pronom est toujours distinct du nom. Il en est de même à LIFU ; dans la langue de *Lifu*, les pronoms possessifs **mon, ton, son, notre, votre, leur, ma, ta, sa, nos, vos, leurs,** sont exprimés ordinairement par un pronom personnel, représentant le possesseur mis à la suite du nom de l'objet possédé, comme on dirait en français la **maison de moi, de toi, de lui,** le **livre de nous,** etc., au lieu de dire **ma, ta, sa maison, notre livre,** etc. Il faut excepter la pre-

(1) *Uea* est une des îles Loyaltys ; *Iaai* et *Ate* sont deux tribus principales de cette île.

mière personne MON, MES, qui se rend de deux manières, ou bien par la terminaison *ang*, *eng* ou *ing* ajoutée au nom de l'objet possédé, ou bien par le pronom personnel mis après ce nom. Ainsi on dira également : *imeng* « ma main » ou *ime i eni* « la main de moi »; *umang* « ma maison » ou « mes maisons », *uma i eni* « la maison de moi » ; *nhing* « mon cœur », *nhi i eni* « le cœur de moi ».

Exemple : *kem*, père.

Singulier.	1re pers.	*kemeng* (ou) *keme i eni*, mon père, le père de moi.
	2e pers.	*keme iœ*, *keme i ñupà*, *keme i kilie*, ton père, le père de toi.
	3e pers.	*keme i ñan*, *keme i angece*, *keme i ñind'ati*, *keme i ñanati*, son père, le père de lui.
1re pers.	Duel.	*keme ho*, *keme i aho*, notre père (à lui et à moi).
		keme sho, *keme i asho*, notre père (à toi et à moi).
	Pluriel.	*keme hun*, *keme i ahun*, notre père (à eux et à moi).
		keme shà, *keme i ashà*, notre père (à vous et à moi). (à toi et à nous).
2e pers.	D.	*keme ñupo*, *keme ñupoti*, votre père (à vous deux).
	Pl.	*keme ñupun*, *keme ñupunieti*, votre père (à plus de deux).
3e pers.	D.	*keme ñund'o*, *keme ñund'oti*, leur père (à eux deux).
	Pl.	*keme ñund'en*, *keme ñund'enieti*, leur père (à plus de deux).

NOTA. — Le nom seul reçoit la marque du pluriel, lorsque l'objet possédé est multiple ; la forme ci-dessus ne change pas : *lue nekœ i ñind'a* « ses deux fils » ; *lue umang* ou *lue uma i eni* « mes deux maisons »; *id'e umashà* « nos maisons » ; *ange dhini shè* « nos parents, nos frères » ou « cousins » ou « amis ».

3° PRONOMS DÉMONSTRATIFS. — **Ce, cet, cette, ces, celui-ci, celui-là, celle-ci, celle-là** se rendent par *d'eila* ou *la* devant le nom, ou bien par *lai* après le nom,

ou encore par *lake, lakelà* s'il s'agit d'objets plus rapprochés : *d'eila fœ nenge na huada koi ñupa, meci hà* « cette femme dont je t'ai parlé est morte » ; *d'eila uma ne shà na mekœl e ngœn peatehà* « cette maison dans laquelle nous avons couché n'est plus » ; *sinœ lakelà* « ce bois-ci », *sinœ lai* « ce bois-là » ; *loi lakelà* « celui-ci est bon », *ngazo lai* « celui-là est mauvais » ; *easheñi lai* « celui-là est proche », *nañi la ket'e* « cet autre est plus loin ».

4° Les PRONOMS RELATIFS **qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles,** n'ont guère de correspondants en lifu ; ils se rendent par une tournure particulière, comme dans la plupart des langues de l'Océanie : « voici l'homme qui a volé », *d'eila tamŭañ na enœ ;* « la maison que vous avez habitée » *la uma ñupa na lapa e ngœn*, mot à mot : « la maison vous avez habité dedans » ; « voici l'homme que vous avez vu hier » *d'eila tamŭañ ñupa na uang a intj.*

Cependant **lequel, laquelle, celui que, celle que, que,** peuvent se traduire par *laka :* « l'homme que vous avez vu autrefois est mort » *meci hà tamŭañ laka ñupa na uang ekœ.*

5° Les PRONOMS INTERROGATIFS **qui ? lequel ? laquelle ?** POUR LES PERSONNES se rendent par *nd'ei ?* « qui es-tu ? », *nd'ei ñupa ?* « qui est là ? » *nd'ei lai ?*

S'IL NE S'AGIT PAS DE PERSONNES, on traduit par *ka u* ou *nemen*, **lequel, laquelle :** « lequel (arbre) voulez-vous dire ? » *sinœ ka u ñupa a ñingan ?* ou bien *nemene sinœ laka ñupa na ñingan.* **Que, quoi, comment,** se rendent par *nemen, apeu :* « que veux-tu ? » *pi ed'é nemen* (*ñupa*) ? « que dis-tu ? » *apeu ñupa ?* « à quoi penses-tu ? » *ko la mekune nemen* (*ñupa*) ?

Lequel, laquelle, quel, quelle INTERROGATIFS ou DUBITATIFS se rendent par *kau :* « quelle est cette maison ? » *ko la uma kau ?* « je ne sais lequel » *that'e kœ ni kau ?*

6° Les PRONOMS RÉFLÉCHIS se rendent de cette manière : *eni hi* « moi-même » ; *edhe pala kœ ñan* ou *edhe ñan* « c'est lui-même » ; *ñupa lai* « toi-même » ; *kola lepe ñan nei ñan* « il se frappe lui-même » (on dirait aussi : *edhe ñan kola lepe ñan*).

7° AUTRES PRONOMS (distributifs, indéfinis, etc.). **L'un et l'autre** se rend par le duel du pronom ou bien par *lai memine lai* « celui-ci et celui-là aussi ».

Les uns et les autres se rend par *asèdhaiè* (tous).

Nul, aucun, ni l'un ni l'autre, ni les uns ni les autres, se rendent ordinairement par *peakœ* suivi du pronom convenable, ou bien par *peakœ palua.*

Quiconque, qui que ce soit se rendent par *asèdhaiè* ou *asè* (tout, tous) ; **quoi que ce soit** se rend par *menun* « au hasard, indistinctement » : *la nœdhei atj asèdhaiè laka na thethaith uathembo i Haze, t'oa lepe ñund'en nei Jeova* « quiconque (tous ceux qui) aura violé les défenses (la loi) de Dieu, Jéhova le frappera, le punira » ; *ñan agheni menun* ou *la nœdhei ghen asèdhaiè* « il mange quoi que ce soit ».

6° VERBES.

Les verbes en *lifu,* comme en général dans les autres langues de l'Océanie, n'ont pas de conjugaison proprement dite.

Les TEMPS et les MODES sont indiqués par quelques particules (signes) ou par des adverbes de temps ; souvent même les pronoms personnels sont supprimés : alors c'est le contexte, ce sont les circonstances qui déterminent le sens de la phrase.

Supposez qu'en français on n'eût que le présent de l'infinitif pour exprimer le verbe. Au lieu de dire : « je vous aime », il faudrait dire : « moi aimer toi » ; au lieu de : « je le vis hier », on dirait : « moi hier voir lui », ou bien « moi voir lui hier » ; au lieu de : « je viendrai demain ici », on dirait : « moi demain venir ici », etc. Les Océaniens parlent à peu près de cette façon. Les particules étaient sans doute primitivement des mots ayant chacun un sens adverbial bien déterminé qui aujourd'hui nous échappe, pour un grand nombre du moins.

Dans aucune des langues d'Océanie, que j'ai eu l'occasion d'étudier, je n'ai pu rencontrer les verbes auxiliaires ÊTRE et AVOIR, en tant qu'auxiliaires. Ainsi, sans le secours de ces deux auxiliaires, indispensables en Europe, en Océanie on construit très-bien des phrases qui ont un sens tout à fait déterminé.

Voici quelques exemples des tournures et de quelques particules qui, en *lifu,* remplacent ces deux auxiliaires en bien des circonstances : « il est malade » *ñan* A *mec* ou bien *ñan* KOLA *mec;* « afin que nous soyons dignes » (bons) *mad'e ahuni* A *loi ;* « il est mort » *meci* HA *ñan* ; « il est nuit » *dhindhi* HÀ ; « il a à faire » *ñan a dhol* ; « il est lent » *ñan* A *mitj* « ou bien *mitj nan* ; « il est juste » *mekœti ñan* ou bien *ñan* A *mekœt* ; « tu as raison » *ñipici ñupa* ; « c'est trop » *t'u lai.*

On rencontre beaucoup de phrases elliptiques où le verbe est sous-entendu. Exemples : *ngazo* « c'est mauvais » ; *mamao palua* « c'est très-loin ».

D'après ces exemples et ceux des pages 394, 404 et suivantes, il paraîtrait que les deux auxiliaires ÊTRE et AVOIR seraient représentés au PRÉSENT par *a* et *kola* devant le verbe, et au PASSÉ RELATIF qui marque un fait déjà accompli par *hà* mis après le verbe ; d'autres fois ce n'est que l'adjectif qui est exprimé et semble changé en verbe.

Les verbes exprimés dans le sens de l'INFINITIF sont, en *lifu*, précédés de la particule *kola* qu'on pourrait traduire par **c'est :** *kola ghen* « (c'est) manger », *kola idh* « (c'est) boire », *kola mekel* « (c'est) dormir », *kola t'o* « marcher ». Quelquefois l'infinitif est exprimé par le verbe seul, sans aucun signe particulier.

Kola, devant un verbe, exprime donc l'INDICATIF PRÉSENT ou l'INFINITIF; il peut indiquer aussi le PARTICIPE PRÉSENT.

A et *na*, devant le verbe, marquent le PASSÉ en général.

Le FUTUR est signifié par un adverbe de temps ou bien par *t'oa* devant le verbe.

Koloa, devant un verbe,. marque un FAIT QUI VA AVOIR LIEU, qui est sur le point de s'accomplir : *koloa mec ñan* « il va mourir ».

NOTA. — La particule *hà* à la fin d'un verbe, pour marquer un fait déjà accompli, répond à la particule *kua* ou *ᶜua*, qui a la même signification dans la Polynésie : « il est mort ». *Meci hà* (à *Lifu*), *kua mate* (à *Futuna*), *ᶜUa oti* (à *Samoa*).

A l'IMPÉRATIF, on ajoute à la fin du verbe une des terminaisons *da, dha, du, dhu, pi, mi, ilo,* selon le sens du

verbe et en tant que ce verbe ne prend pas déjà quelqu'une de ces terminaisons aux autres temps ou modes : *t'opi* « va-t'en », *t'omi* « viens ».

Ma, mad'e, ke, loi, précédant un verbe, marquent le SUBJONCTIF : *loi mecipi ñan* « c'est bien qu'il meure », *loi ma t'opi ñan* « puisse-t-il s'en aller, qu'il s'en aille ».

Tableau général des particules verbales pour les temps et les modes :

PRÉSENT : *a, e, kola* précédant le verbe.

PASSÉ : *na* avant le verbe, *hà* après le verbe, ou quelque adverbe de temps.

FUTUR : *t'oa* « aller », *koloa* avant le verbe, ou quelque adverbe de temps ou une des conjonctions signifiant « quand, lorsque, etc. »

IMPÉRATIF : *pi, mi, ilo, da, dha, du, dhu*, suffixes à la fin des verbes ; *the* signifiant « ne pas », pour l'impératif prohibitif (marque la défense).

SUBJONCTIF : *ma, made, loi, ke*, avant le verbe.

CONDITIONNEL : *ame, amelo, e* « si », *maine* « peut-être, si », avant le verbe.

INFINITIF PRÉSENT : *kola* devant le verbe.

PARTICIPE PRÉSENT : *kola* devant le verbe.

PARTICIPE PASSÉ : *ka* devant le verbe.

Remarques importantes. — 1° La particule *kola* « pendant que, tandis que », indique un PRÉSENT RELATIF ou CONCOMITANT se rapportant à un autre temps présent, passé ou à venir, et peut souvent traduire notre participe présent. Exemples : « il est malade » (maintenant) ; KOLA *meci ñan* ; « lorsque je suis parti, il était malade », ou bien

« je suis parti lui étant malade » *nenge na t'o* KOLA *meci ñan*; « lorsque tu arriveras là-bas, on s'enfuira dans les bois » KOLA *utipi ñupa ko ilo, angatj t'oa kœtj e nitj* « arrivant toi là-bas, les gens s'enfuiront dans les bois ».

2° La particule *hà*, placée après le verbe, indique un PASSÉ RELATIF par rapport à un autre temps présent, passé ou futur. Exemples : « il est déjà mort » *meci* HÀ « mort présentement »; « il était déjà mort lorsque j'y suis arrivé » *meci* HÀ *ñan ene na tahua ni ko ilo* « mort était lui quand arrivé moi là » ; « il sera déjà mort lorsque j'arriverai » *meci* HÀ *ñan ene t'oa tahua ni ko ilo* « mort déjà sera lui quand arriverai moi là ».

Ainsi donc, la particule *hà* peut servir à rendre notre IMPARFAIT et notre FUTUR ANTÉRIEUR.

3° La particule *koloa*, avant le verbe, exprime un FUTUR RELATIF et IMMÉDIAT, c'est-à-dire qu'une chose va se faire, est sur le point d'avoir lieu, était sur le point d'avoir lieu, ou sera sur le point de se faire, lorsque telle chose a eu lieu, avait lieu ou aura lieu. Exemples : *koloa mecipi* « il va mourir » ; *na tahua eni koloa mecipi ñan* « je suis arrivé, et il allait mourir », ou bien « il allait mourir lorsque je suis arrivé » ; *ene t'oa tahua ni ñan koloa mecipi* « lorsque j'arriverai, il sera sur le point de mourir », etc.

4° La particule *e*, devant un mot, tient souvent lieu du verbe substantif ÊTRE ; elle se place aussi devant les adjectifs qualificatifs comme le préfixe *ka*.

MANIÈRES D'EXPRIMER NOS CONJUGAISONS EN LANGUE DE LIFU.

PREMIÈRE MANIÈRE. — **A l'aide des particules.**

INDICATIF PRÉSENT.

1re pers.	Sing.	*eni a mec,* je suis malade.
2e pers.	Sing.	*iœ a mec,* tu es malade.
3e pers.	Sing.	*ñan a mec,* il est malade.
1re pers.	Duel.	*aho a mec,* lui et moi, / *easho a mec,* toi et moi, — nous sommes malades.
1re pers.	Plur.	*eahun a mec,* eux et moi, / *eashè a mec,* vous et moi, — nous sommes malades.
2e pers.	Duel.	*ñupo a mec,* vous deux, — vous êtes malades.
2e pers.	Plur.	*ñupun a mec,* vous tous, — vous êtes malades.
3e pers.	Duel.	*ñund'o a mec,* eux deux, — ils sont malades.
3e pers.	Plur.	*ñund'en a mec,* eux tous, — ils sont malades.

1re pers.	Sing.	*at'e eni,* je sais.
2e pers.	Sing.	*at'e ñupa,* tu sais.
3e pers.	Sing.	*at'e ñan,* il sait.
1re pers.	Duel.	*at'e aho,* lui et moi, / *at'e asho,* toi et moi, — nous savons tous deux.
1re pers.	Plur.	*at'e hun,* eux et moi, / *at'e shè,* vous et moi, — nous savons tous.
2e pers.	Duel.	*at'e ñupo,* vous deux, — vous savez tous deux.
2e pers.	Plur.	*at'e ñupun,* vous tous, — vous savez tous.
3e pers.	Duel.	*at'e ñund'o,* eux deux, — ils savent tous deux.
3e pers.	Plur.	*at'e ñund'en,* eux tous, — ils savent tous.

PASSÉ.

1re pers.	Sing.	*nenge na mec,* j'ai été malade.
2e pers.	Sing.	*iœ na mec,* tu as été malade.
3e pers.	Sing.	*ñan na mec,* il a été malade.

1re pers.	Duel.	*eaho na mec,* lui et moi,	nous avons été malades.
		easho na mec, toi et moi,	
	Plur.	*eahun na mec,* eux et moi,	nous avons été malades.
		eashè na mec, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo na mec,* vous deux,	vous avez été malades.
	Plur.	*ñupun na mec,* vous tous,	
3e pers.	Duel.	*ñund'o na mec,* eux deux,	ils ont été malades.
	Plur.	*ñund'en na mec,* eux tous,	

1re pers.	Sing.	*na at'e ni,* je sus, j'ai su.
2e pers.		*na at'e ñupa,* tu sus, tu as su.
3e pers.		*na at'e ñan,* il sut, il a su.

1re pers.	Duel.	*na at'e aho,* lui et moi,	nous sûmes, nous avons su tous deux.	
		na at'e asho, toi et moi,		
	Plur.	*na at'e ahun,* eux et moi,	nous sûmes tous, nous avons tous su.	
		na at'e ashê, vous et moi,		
2e pers.	Duel.	*na at'e ñupo,* vous deux,	vous sûtes	tous deux.
	Plur.	*na at'e ñupun,* vous tous,	vous avez su	tous.
3e pers.	Duel.	*na at'e ñund'o,* eux deux,	ils surent	tous deux.
	Plur.	*na at'e ñund'en,* eux tous,	ils ont su	tous.

FUTUR.

1re pers.	Sing.	*eni t'oa mec,* je serai malade.
2e pers.		*ñupa t'oa mec,* tu seras malade.
3e pers.		*ñan t'oa mec,* il sera malade.

1re pers.	Duel.	*eaho t'oa mec,* lui et moi,	nous serons malades tous deux.
		easho t'oa mec, toi et moi,	
	Plur.	*eahun t'oa mec,* eux et moi,	nous serons tous malades.
		eashè t'oa mec, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo t'oa mec,* toi et lui, vous serez malades tous deux.	
	Plur.	*ñupun t'oa mec,* vous tous, vous serez malades.	
3e pers.	Duel.	*ñund'o t'oa mec,* eux deux,	ils seront malades.
	Plur.	*ñund'en t'oa mec,* eux tous,	

1re pers.	Sing.	*t'oa at'e ni,* je saurai.
2e pers.		*t'oa at'e iœ,* tu sauras.
3e pers.		*t'oa at'e ñan,* il saura.

1re pers.	Duel.	*t'oa at'e aho,* lui et moi, *t'oa at'e asho,* toi et moi,	nous saurons tous deux.
	Plur.	*t'oa at'e ahun,* eux et moi, *t'oa at'e ashè,* vous et moi,	nous saurons tous.
2e pers.	Duel.	*t'oa at'e ñupo,* toi et lui, vous saurez tous deux.	
	Plur.	*t'oa at'e ñupun,* vous tous, vous saurez.	
3e pers.	Duel.	*t'oa at'e ñund'o,* eux deux, ils sauront tous deux.	
	Plur.	*t'oa at'e ñund'en,* eux tous, ils sauront.	

TEMPS CONCOMITANTS :

PRÉSENT RELATIF.

Fait qui dure encore, qui durait encore, ou qui durera encore pendant un autre fait.

1re pers. 2e pers. 3e pers.	Sing.	*eni kola mec,* je suis malade. *iœ kola mec,* tu es malade. *ñan kola mec,* il est malade.	
1re pers.	Duel.	*eaho kola mec,* lui et moi, *easho kola mec,* toi et moi,	nous sommes malades.
	Plur.	*eahun kola mec,* eux et moi, *eashè kola mec,* vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo kola mec,* toi et lui,	vous êtes malades.
	Plur.	*ñupun kola mec,* vous tous,	
3e pers.	Duel.	*ñund'o kola mec,* eux deux,	Ils sont malades.
	Plur.	*ñund'en kola mec,* eux tous,	

La signification (présent, passé, futur) des temps concomitants est déterminée par le sens de la phrase ; elle dépend du temps d'un autre verbe, exprimé ou sous-entendu. Le présent relatif marque un fait actuel (qui a lieu présentement), ou qui a eu lieu à une époque déterminée, ou qui aura lieu à une époque déterminée ; il se rend en français par le présent de l'indicatif, l'imparfait, le futur présent.

PASSÉ RELATIF.

Fait accompli, présent, passé ou futur.

1re pers.	Sing.	*meci hà ni*, je suis mort, je suis perdu.
2e pers.	Sing.	*meci hà iœ*, tu es mort, tu es perdu.
3e pers.	Sing.	*meci hà ñan*, il est mort, il est perdu.
1re pers.	Duel.	*meci hà niho*, lui et moi, / *meci hà nisho*, toi et moi, — nous sommes morts, perdus tous les deux.
1re pers.	Plur.	*meci hà nihun*, eux et moi, / *meci hà neshè*, vous et moi, — nous sommes tous morts, perdus.
2e pers.	Duel.	*meci hà ñupo*, toi et lui, vous êtes morts, perdus tous les deux.
2e pers.	Plur.	*meci hà ñupun*, vous tous, vous êtes morts, perdus.
3e pers.	Duel.	*meci hà ñund'o*, eux deux, ils sont morts, perdus tous deux.
3e pers.	Plur.	*meci hà ñund'en*, eux tous, ils sont tous morts, perdus.

La signification (présent, passé ou futur) du FAIT ACCOMPLI ou PASSÉ RELATIF dépend du temps d'un autre verbe CONCOMITANT, qui est exprimé ou sous-entendu dans la phrase. Ce temps se rend en français par le passé indéfini, le plus que parfait et le futur antérieur.

FUTUR RELATIF (immédiat).

Fait qui va s'accomplir, qui était sur le point de s'accomplir lorsqu'une autre chose se faisait, ou qui sera sur le point de s'accomplir lorsqu'un autre fait aura lieu.

1re pers.	Sing.	*eni koloa mecipi*, je vais mourir.
2e pers.	Sing.	*koloa mecipi ñupa*, tu vas mourir.
3e pers.	Sing.	*koloa mecipi ñan*, il va mourir.
1re pers.	Duel.	*koloa mecipi ho*, lui et moi, / *koloa mecipi sho*, toi et moi, — nous allons mourir.
1re pers.	Plur.	*koloa mecipi hun*, eux et moi, / *koloa mecipi shè*, vous et moi, — nous allons mourir.

2e pers.	Duel.	*koloa mecipi ñupo*, toi et lui,	vous allez mourir.
	Plur.	*koloa mecipi ñupun*, vous tous,	
3e pers.	Duel.	*koloa mecipi ñund'o*, eux deux,	ils vont mourir.
	Plur.	*koloa mecipi ñund'en*, eux tous,	

1re pers.	Sing.	*eni koloa t'o*,	je suis sur le point de partir. je pars.
2e pers.		*iœ koloa t'o*,	tu pars.
3e pers.		*ñan koloa t'o*,	il part.

1re pers.	Duel.	*eaho koloa t'o*, lui et moi,	nous partons.
		easho koloa t'o, toi et moi,	
	Plur.	*eahun koloa t'o*, eux et moi,	
		eashè koloa t'o, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo koloa t'o*, toi et lui,	vous partez.
	Plur.	*ñupun koloa t'o*, vous tous,	
3e pers.	Duel.	*ñund'o koloa t'o*, eux deux,	ils partent.
	Plur.	*ñund'en koloa t'o*, eux tous,	

Le futur RELATIF marque ce qui va se faire, ce qui allait se faire, ce qui sera sur le point de se faire. On le rend en français quelquefois par le présent de l'indicatif, l'imparfait de l'indicatif, le futur présent et le plus souvent par une périphrase.

DEUXIÈME MANIÈRE. — *A l'aide des terminaisons pronominales (des pronoms comme suffixes unis au verbe ou séparés), et des préfixes séparés* na *et* t'oa *pour le passé et le futur.*

Exemple : *hañi,* désirer.

PRÉSENT.

1re pers.	Sing.	*hañing,*	mon désir; je désire.
2e pers.		*hañi iœ,*	ton désir; tu désires.
3e pers.		*hañi ñan,*	son désir; il désire.

1re pers.	Duel.	*hañi ho*, lui et moi, *hañi sho*, toi et moi,	notre désir; nous désirons.
	Plur.	*hañi hun*, eux et moi, *hañi shè*, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*hañi ñupo*, toi et lui,	votre désir; vous désirez.
	Plur.	*hañi ñupun*, vous tous,	
3e pers.	Duel.	*hañi ñund'o*, eux deux,	leur désir; ils désirent.
	Plur.	*hañi ñund'en*, eux tous,	

Le passé et le futur s'expriment comme le présent en mettant devant le verbe (*hañi*) la particule *na* pour le passé et *t'oa* pour le futur.

Notes sur les modes des verbes.

1° Impératif. — L'impératif s'exprime souvent par le verbe seul, sans pronom ni suffixe, surtout lorsqu'il s'agit de la seconde personne du singulier. Exemple : *T'o* « va, marche, pars ».

Les signes ordinaires de ce mode sont les particules finales *pi, mi, ilo, da* ou *dha, du* ou *dhu*, et la particule *the* mise avant le verbe pour l'impératif prohibitif. Exemples : *Mecipi munà* « meurs toi ». *Mecipi ñan* « qu'il meure ». *T'o shè* « allons, partons ». *The ilu* « ne fais pas de bruit ». *T'omi* « viens ». *T'opi* « va-t'en ». *T'o ilo* « va-t'en ». *T'o da* « en avant, marche, avance ». *Ella dha* « monte ». *Ella dhu* « descends ». *Ñiñape dà* « va vite ».

2° Subjonctif. — Les signes du subjonctif sont ordinairement les particules *loi, ma, made, ke*, mises comme préfixes avant le verbe. Exemples : « Le grand chef veut que nous partions » *anga dhohu a up made t'o shè*. « Nous ne voulons pas partir » *eahun ghele ma t'o*. « Que veux-tu ? »

pi ed'e nemen ñupa? « Je veux qu'il reste tranquille » *pi ke lapa thaup ñan.* « Garçon, il faut rester tranquille » *nekœ-natj, loi iœ lapa thaup.* « Ne fais pas de bruit » *the ilukœ.*

3° Conditionnel. — Ce mode s'exprime en mettant devant le verbe une des particules *ame, amelo, e,* qui signifient en français, si; *maine,* qui signifie si peut-être. Exemples : «S'il vient, je serai content » *amelo cale mi ñan, loi hà nhing.* On traduirait de la même façon : « S'il venait, je serais content ».

« Il ne refuserait pas de venir, s'il n'avait pas peur » *tha ghele kœ ñan ma calemi, amelo tha huou.*

4° Infinitif. — On voit par le dernier des exemples précédents que l'infinitif français qui suit un verbe dont il dépend se tourne par le subjonctif avec *ma, made.* Exemple : « Il ne veut pas partir » *ghele ñan ma t'o.*

On dirait cependant : *Eni a pi t'o* « je veux partir », *ñan a pi to* « il veut partir ».

5° Participes. — 1° Le participe présent, dépendant d'un autre verbe, peut se traduire par le préfixe *kola,* comme il a été dit page 384. Exemple : « Il est parti en pleurant » *ñan na t'o kola t'eidh.*

2° Le participe passé peut être considéré comme un adjectif et s'exprimer comme les adjectifs en préposant la particule *ka* au verbe. Exemple : « Ramasse le bois mort » *khome dà sinœ ka mec*; « laisse l'étoffe déchirée » *nue t'ith imano ka zezen.*

On peut traduire encore le participe passé par le verbe au passé, précédé de *a, na.* Exemple : « Où sont les bois coupés » *eka la id'e sinœ na sisa?* On dirait aussi : « Ramasse le bois mort » *khome dà sinœ a mec*; « jette cette étoffe, elle est déchirée » *nue t'ith imano, zezeni hà.*

MANIÈRE DE RENDRE LE PASSIF EN LIFU.

La FORME PASSIVE n'existant pas dans les verbes en *lifu*, on y a suppléé par une tournure équivalente, qui indique si le verbe doit être pris dans le sens actif ou dans le sens passif, en marquant sans ambiguité quel est le sujet de la phrase (celui qui fait l'action) et quel en est le régime (celui qui reçoit l'action). Si on disait : *nhimi ni ñan* (aimer moi lui), le sens de la proposition serait tout à fait louche ; on ne saurait pas si c'est moi qui aime lui ou si c'est lui qui m'aime. Pour ôter toute amphibologie, on dit : *eni a nhimi ñan* « je l'aime », et *kola nhimi ni nei ñan* « je suis aimé de lui, (c'est-à-dire) « il m'aime ».

La particule *nei*, dans ce dernier cas, ôte toute équivoque en désignant le sujet du verbe, renvoyé à la fin de la phrase. C'est la tournure qui peut rendre notre passif.

En général, dans le sens ACTIF le verbe est précédé du nom ou pronom-sujet, et il est immédiatement suivi du régime.

Dans le sens PASSIF, le nom ou pronom-sujet est mis après le verbe, mais il est précédé de *nei* (par, de la part de, par le moyen de), qui indique quel est le sujet du verbe et ôte toute équivoque : *na keloman la uma lai nei eni* « j'ai fait cette maison » ou « cette maison a été faite par moi ».

La particule *huai* devant un pronom ou un nom de personne indique aussi l'agent ou le sujet du verbe, et sert à ôter toute amphibologie. Elle est employée comme *nei*.

Dans la langue d'*Uvea*, c'est la particule *e* qui joue le même rôle que *nei* en lifu, et pour les êtres inanimés, c'est la particule *i*.

Remarque. — La langue de Lifu est riche en tournures. A l'instar de plusieurs langues d'Europe (grec, latin), elle use de TMÈSE, c'est-à-dire qu'un mot étant composé de deux parties radicales, on le divise pour intercaler, par exemple, un pronom, un adverbe, etc. Exemple : *hellapi* ou *hellanepi* veut dire « chasser, expulser » ; par tmèse on dira, en parlant d'Adam et d'Ève : *Yeova na hella ñundo pi* « Jéhova les chassa ».

T'opi « s'en aller » ; on dira par tmèse : *t'o mŭaca pi* « s'en revenir, s'en aller de nouveau ».

C'est ainsi qu'on dit en français *lors donc que*, en coupant en deux le mot *lorsque* pour intercaler la particule *donc*.

La tmèse est assez usitée à Lifu et en Polynésie ; elle existe à l'île des Pins (*Kuñe*).

EXERCICES SUR LES VERBES.

Dieu est infiniment bon, *Haze a loi palua* ou bien *loi palua Haze*. Il nous aime beaucoup, *ñind'ati à nhimi shà at'un* ou bien *t'u la t'enge inhimi ñind'ati koi ashà*. Que fait-il? *ñan kola nue nemen?* ou bien *kola nue nemen nei ñan?* Il fait une maison, *ñan kola nue uma* ou bien *ñan a nue uma*. Il s'en va, *ñan a t'o* ou bien *ñan kola t'o*. Il est parti, *koilo hà* (*ñan*). Il était ici tout à l'heure, *ñan hua kelà ekula nei*. Il est arrivé aujourd'hui, *ñan na tahua ekula*. Il était arrivé hier, lorsque je partis, *tahua hã ñan e intj, ene ni na t'o*. Il repartira quand? *ñan t'oa*

t'o mŭaca pi eu? Je ne sais pas, *tha t'e kœ ni.* Demain ce sera fini, *asè hà uliua olañ.* Travaille ou va-t'en, *uliuadà, amelo ghele, t'opi.* Dis-lui de venir, *ha ñan mad'e calemi.* Dis-lui de s'en aller, *huadada koi ñan mad'e t'opi.* Je voudrais qu'il fût parti, *kañing mad'e koilo hà ñan.* Je veux partir ce soir, *pi t'o ni ond'ae edh*; de peur d'être incommodé par le soleil maintenant, *uanga ngazo ni ainei ni dhœ.* Il ne veut pas voyager avec moi, *ghele ñan ce t'o me eni.* Il ne veut pas manger, *ghele ñan ma ghen.* En partant je suis allé (j'ai été) le voir, *koloa t'o ni, nenge na iœñ me ñan.* Je me suis trompé en parlant, *kola huada ni nenge na menun.* En partant je l'avertirai, *kola a t'o ni ko ilo, eni t'oa huadakoi ñan.*

MANIÈRE DE TRADUIRE EN LIFU CERTAINES LOCUTIONS FRANÇAISES LES PLUS USITÉES.

1° Le verbe ÊTRE signifiant se TROUVER, se RENCONTRER, par exemple : « il y a, il y avait, il est, il était, etc. », se traduit par *et'e*, *ed'e*, ainsi que le verbe AVOIR pris dans le même sens : « il y a du monde » *et'e atj* ; « il y a des ignames » *et'e koko* ou *ed'e koko ;* « il y en a » *et'eñ.*

Le verbe AVOIR se traduit aussi quelquefois par *hœnà* (se voir, se trouver). Cette dernière tournure est la même qu'en Polynésie. Exemple : « il y a des arbres bien gros » *hœnà id'e sinœ atahuat palua.*

Si le verbe ÊTRE signifie AVOIR VIE, VIVRE, EXISTER, il se traduit par *mel* (vivre) : « Jéhova est (existe) de lui-même » *Yeova a mele ghan.* « Le vrai Dieu est de lui-même » *ñipi haze kole mele ghan.*

Si le verbe ÊTRE signifie HABITER (pour les êtres animés), il se traduit par *lapa :* « ou est-il? » (celui dont on parle), *ñana lapa eka?*

Si le verbe ÊTRE, dans le sens d'HABITER, s'applique à des êtres inanimés, il se traduit par *cil :* « où est l'arbre? » *eka sinœ?* ou bien *kola cil eka sinœ?* « de quel côté est le vent? » *kola cil eka eñ?* « où est la roche? » *kola cil eka ngit?* « les gros arbres sont dans l'intérieur » *kola cil elep la id'e sinœ atahuat'*. Dans ce cas, on sous-entend souvent le verbe.

2° Le verbe AVOIR, dans le sens de POSSÉDER, se traduit par *ed'e*. Exemple : *ed'e mo* « qui a des richesses »; *pi ed'e mo* « désirer avoir des richesses ». Il se traduit aussi par *tene : tene haze* « qui a un Dieu » (sorcier); *tene dhœ* « qui a (le pouvoir de faire) le soleil, le beau temps »; *tene muani* « qui a le pouvoir de faire la pluie ».

Le verbe ÊTRE et le verbe AVOIR, accompagnés d'une négation, se traduisent l'un et l'autre par la simple négation *peakœ*. Exemple : « Il n'y a point d'eau » *peakœ tim;* « il n'y a point de poisson » *peakœ i;* « je n'ai pas de hache » *peakœ zeng*.

Le verbe ÊTRE accompagné d'une négation à la troisième personne du singulier se traduit mieux par la négation *tha :* « ce n'est pas loin » *tha nañi kœ*; « ce n'est pas impossible » *tha pason*; « je ne suis pas en retard » *tha mitj ekœ ni* « il n'est pas sourd »; *tha simi nangeñà ñan*. « Il y a longtemps » se traduit par *ekœ hà*; « il n'y est pas » par*peat'e hà* (c'est une expression particulière, pour marquer l'absence); « il n'y a pas longtemps » *euehi* (depuis peu).

Fréquemment le verbe ÊTRE et le verbe AVOIR sont sup-

primés en *lifu*, parce qu'alors l'adjectif ou le substantif auquel se rapporterait le verbe ÊTRE est lui-même considéré comme verbe : « où est-il » *eka ñan*? « il est chez lui ». *ñan e nalapa*; « il est dans la maison » *ñan ene uma*; « il est ici » *ñane lahi*; « tu as raison » *ñipici ñupa*; « j'ai peur » *eni a ghuou*; « il est méchant » *ngazo ñan*; « c'est vrai » *ñipici*; « c'est faux » *kola thoi*; « le bois est droit » *mekœti sinœ*; « le chemin est tortueux » *hualihuali godheñ*.

NOTA. — *Huali* veut dire « courbe, tortueux »; *hualihuali* est son fréquentatif. Ce REDOUBLEMENT a lieu pour beaucoup d'autres mots : il MARQUE LA FRÉQUENCE d'une chose, d'un acte, une SUITE D'ACTES répétés. Exemples : *nuepi* « lâcher, larguer »; *nuepinuepi*, *nuenuepi* « lâcher par reprises, peu à peu, à petits coups ».

Le redoublement se rencontre aussi en Polynésie, et il a la même signification.

3° Les verbes DEVOIR et IL FAUT, si usités et si commodes en français, sont souvent difficiles à rendre en *lifu* et dans les autres langues de l'Océanie, et cela à cause des diverses acceptions des verbes DEVOIR et IL FAUT, confondues en français sous une même expression.

1° Si DEVOIR et IL FAUT expriment une obligation, une nécessité ou une vraie convenance, ils se traduisent par *loi* (il est bon, il convient) ou par *dhol* (*opus*, besogne, affaire). Exemple : « il faut que nous allions travailler » *loi shè t'oa uliua*; « il faut que nous travaillions » *dhol ashè t'oa uliua*; « il faut qu'il paie » *loi ñan ñi thupen* ou bien *dhol a ñan t'oa ñi thupen*.

2° Mais si DEVOIR et IL FAUT n'expriment qu'un simple désir, une intention, on les traduit par *pi* (désirer, vouloir). Exemple : « il faut que je parte » *pi t'o ni*; « il faut que

je dorme » *pi mekıel ani* (j'ai besoin de dormir); « je dois partir aujourd'hui » *pi t'o ni ond'ae* ou bien *kola t'o ani ond ae*; « je partirai aujourd'hui » *eni a t'o ond'ae*.

3° Si DEVOIR, IL FAUT, expriment un commandement, ils se rendent par l'impératif. Exemples : « il faut que tu me le dises » *amamane dà koi eni*; « il faut que tu partes » *t'o pi* ou *t'o ilo*.

4° AVOIR BESOIN DE se traduit par *pi* (désirer) ou *pi ed'e* (désirer avoir), ou bien en tournant ainsi : je n'ai pas de, je manque de, je suis pauvre en cela, je suis pauvre, je n'ai pas cela. Exemples : « j'ai besoin de dormir » *pi mekœl eni*; « j'ai besoin de boire » *pi idhi ani*; « j'ai besoin de manger » *meci dhin ni*; « j'ai besoin d'une hache » *eni pi ed'e ze,* ou *pi ed'e zeng*, ou *pea kœ zeng*, ou bien *pea kœ ze i eni*; « j'ai besoin d'étoffe » *eni pi ed'e imano* ou bien *peakœ imano i eni*; « j'ai besoin d'habits » *pi ed'e ighetj eni* ou *eni a uit'i, pea ighet'z* (je suis pauvre, point d'habits); j'ai trouvé ce dont j'avais besoin, *hœnè hà ni la nenge na uit'i e ngœn.*

5° IL IMPORTE se traduit par *t'u hœ eueka ma...*

6° PEU IMPORTE QUE... se rend par *tha t'u kœ eueka ma* ou par *e ueka menun.*

Remarque. — En lifu, comme dans toutes les langues de l'Océanie, on change fréquemment les substantifs, les adjectifs et les adverbes en verbes, souvent même sans aucune modification dans la forme du mot; mais d'autres fois on ajoute une terminaison en *n* (*an, en, in*). Exemples : *thil* « herminette », *thilin* « travailler avec l'herminette »; *nganga* « hache » (grosse et étroite), *ngangan* « travailler avec la grosse hache »; etc.

Souvent les verbes affectent deux formes ou terminai-

sons différentes : *cainœdh* et *cainœdhan* « haranguer, publier, prêcher en marchant, instruire en se promenant » ; *go* et *goean* « voir, regarder » ; *ua, uai, uang* « voir, considérer, apercevoir ».

On dit : *lœdh* « entrer », *lœdha* « entre », *lœpi* « sors », *alœ atj* « faire entrer ou introduire le monde » ; *kulumath* « éventrer, ôter les intestins » et *kuluma ngutu an* « éventrer une poule, vider une poule ».

Nota. — Les formes et l'emploi des diverses formes des verbes ont besoin d'être plus amplement étudiés.

7° Adverbes.

Les substantifs, les adjectifs et les verbes sont souvent employés adverbialement. Ordinairement ils prennent alors la terminaison en *n* (*an, en, in, on, un*). Exemples : *t'o* « aller, marcher », *ghomi t'ongan* « prendre en marchant » ; *dhindh* « nuit », *dhindhin* « de nuit, durant la nuit » ; *mitj* « lent », *mitjan* « lentement ».

1° Adverbes de temps. — Maintenant, présentement, *eneila* ; aujourd'hui : *ekula* (au passé) dernièrement, *eneila* (au présent) maintenant, *ond'ae* (au futur) tout à l'heure, bientôt ; naguère, dernièrement, depuis peu *euehi* ; hier, *eintj* ; avant-hier, *end'enè* ; depuis trois jours, *end'eghœlepetj* ; depuis quatre jours, *end'eñith* ; demain, *elañ, olañ* ; après-demain, *e udh* ; dans trois jours, *e cikœn* ; dans quatre jours, *e ciek* ; dans la suite, ensuite, plus tard, *e pin* ; ensuite, après, *na pin* (pour le passé) ; jadis, autrefois, anciennement, *ekœ* ; il y a longtemps, *ekœ hœ* ; d'abord, en premier lieu, *pŭan* ; primitivement, *napŭan* ;

fréquemment, souvent *añimu, añim*; rarement, peu *acon*; alors, lorsque *ene*; encore, pendant que, durant *pet'ekœ*; encore, de nouveau, de rechef *mŭaca*; toujours *hua ekœ palua* ou bien *hua ekœ na puan* (pour le passé), *epinepine palua* (pour le futur, à venir); toujours (constamment, sans relâche) *tha na ñi pun*; sans fin *tha ñi pun*; « jamais » se rend par une négation suivie de *palua* avec le temps passé ou futur; « déjà » se traduit par la particule *hà*, après le verbe : il est déjà arrivé *tahua hà*; jusqu'ici, jusqu'à présent *uti enei la*; dorénavant *epin*; tout à l'heure *ond'ae*, ou bien *tha mitj ekœ*; ce matin *ekula makañ*; ce soir *ond'ae edh* ou bien *ondae dhindh* (la nuit prochaine); à midi *naipadhœ*; bientôt, sans tarder *tha mitj ekœ*; vite, bientôt *sasahue, ñimeñiman* (promptement, vite, lestement); fais vite *lolodà*; va vite *t'ot'odà* ou bien *ñiñape dà*; doucement, lentement, *mind, an, uengan*.

2° Adverbes de lieu. — Où? *eka? ka?* (interrogation sans mouvement), *ie?* à la fin d'un mot (avec mouvement) : où vas-tu, *t'o ie?* je vais à *Ngala, t'o Ngala ie*; près, auprès, chez *thei, ithei*; d'où? *hua ka?* d'où viens-tu *huaka iœ, hua ka ñupa?* je viens de Losi *eni hua Losi*; par où est-il passé? *ñan na godheñ eka?* ou bien *ñan na dha eka?* ici *ekelà, ekè*; d'ici *hua ekè*; de là *hua lai, hua là, hua lake*; dans, sur, en, dedans *engœn, ngœne, e, ene, na*; sur la pierre, dans la roche *nanget'e*; dehors *huan e lœ, huan uma* (hors de la maison); extérieurement, en dehors *t'œn, ut'œn, ut'œ, t'œ*; dessus, sur *une, ndaiê* (en haut); en bas, dessous *lene, ipie*; au pied de *lene*; loin, au loin *nañ*; près, proche *iaseñi*; rester en arrière, derrière *lapa t'œ, lapa ut'œ*; passez devant *t'o pŭa*.

3° Adverbes de quantité. — Combien *id'et'e* ; combien de personnes *ala id'et'e*; combien de fois *a id'et'e* ; beaucoup, en quantité *kœsau, kœsa lo, ñimut'e, ala ñimut'e* (pour les personnes); beaucoup, considérablement, fort *atu'n*; peu, *cohi, acon*; peu nombreux, moins *kalaith, ala kalaith* (pour les personnes); plus, davantage, *mŭaca, panacasi, id'e gha mŭaca*; plus, pas davantage, c'est assez *pe hà, loi, hà, ase hà, asè dhu, peakœ ket'e.*

4° Adverbes de qualité. — Bien *loi, loi du, loi hâ* (c'est bien); juste, droit *mekœt*; de travers, mal *ngazo, ngazon*; sagement *uengan* (prudemment); joliment, *lolopi*, etc.; malgré moi *ghele ni*; malgré lui *ghele ñan*; volontiers, volontairement, librement, spontanément *ghan, ghanan.* Exemples : *eni a t'o ghanan,* je pars de moi-même; *ghele ni ma t'o,* je vais malgré moi.

5° Adverbes d'affirmation. — Oui *ē, edhehi, edhekœ, edhepalahi*; vrai, vraiment, en vérité *ñipici*; certainement *edhehi, edhepalakœ*; bon, c'est ça *aue.* Si (affirmatif) s'exprime de même.

6° Adverbes de négation. — Non, ne pas, ne point, ne, pas point *peakœ, peakœ palua, tha* (devant un verbe); ne pas (prohibitif, pour défendre, empêcher) *the.*

7° Adverbe de doute. — Peut-être, *maine.*

8° Adverbes de comparaison. — Comme, ainsi que *tun, tune, tunan*; incomparablement *peakœ ka tun.*

9° Adverbes d'interrogation. — Quand? *eu?* comment? *tuneka, apeu?* — pourquoi (motif)? *pineu* ou *keu?* — pourquoi faire? *ñin eu?* où? *eka?*

8° Conjonctions.

Parce que *pine, ke*; ainsi donc, c'est pourquoi *pine lai*; comme ça *tune lai, penahà* (ainsi); sans raison, sans motif *peakœ kepin*; ainsi que, et, avec *me, menin, ame*; comme *tune na*; avec, ensemble *ce cengœn*; avec, aussi; *me, memin, mina, minahi.* Exemple : *id'e koko, ono me, uanaua me, inangath me, i me, puaka me,* des ignames, et des cocos, et des bananes, et des taros, et des poissons et des cochons (c'est une manière d'énumérer très-usitée à *Lifu* et en *Nouvelle-Calédonie*); envers, à l'égard de, contre *koi*; ou toi ou moi *maine ñupa maine eni*; si (affirmatif) *ē, edhehi, ñipici* (ou bien on répète la demande en affirmant); si (conditionnel) *amelo, maine* (terme dubitatif, peut-être), la conjonction disjonctive ou se tourne par peut-être et se rend par *maine*; de peur que *uanga*; afin que *ma mad'e* (pour que); pour, afin de, *ke.*

9° Prépositions.

à, au, aux, envers, à l'égard de, contre *koi*; entre, dans l'intervalle de (inter) *akauan*; parmi *ecipin*; au milieu de *engœne, eñipin, ngœn*; après *thupen, utœ, utœn*; avant, devant, en présence de, parmi, dans *puan e meken, ngœne meken*; aussitôt, de suite, immédiatement *canga*; durant, pendant *ene kola*; à côté de, le long de *ngœn*; touchant, au sujet de, quant à, par rap-

port à *ngœne* ; excepté, hormis, à moins que *mekudh, mekudhehi* ; sans *pea, peakœ* ; jusqu'à *uti hà* ; en présence de *hua mekei* ; depuis *hua*.

10° Interjections ou Exclamations.

Aue « bon, c'est ça, tant mieux »; *œkolo* « hélas ! (expression de douleur ou de surprise), holà ! »

Nota. — A Lifu comme en Nouvelle-Calédonie, on prononce le nom d'un chef ou d'un personnage remarquable en forme d'exclamation (pour la joie ou la surprise) : *Uaulo ! Zeula ! Guiet !* etc., etc.

Les indigènes de Lifu ont un grand nombre d'autres exclamations très-usitées ; mais ce sont le plus souvent des mots plus ou moins sales. Ce sont pour ainsi dire leurs jurons, comme il y en a tant en français.

EXERCICES EN LANGUE DE LIFU.

NOTA. — τ remplace *t'*; δ, *d'*; *z*, *dh*; θ, *th*; *x* aurait pu se remplacer par *c*. L'accent circonflexe remplace l'accent grave.

PRIÈRES EN LIFU.

1° **Mhi sipon e makañ.**
Prière jour.

† *Ngœne la edhe i Kem, me Nekœn,*
A le nom de Père et Fils
me U mitœτ. Amen.
et Esprit-Saint. Ainsi soit-il.

Keme hun xaha nangœnδa, loi
Père notre qui es dans ciel il faut
ma mitœτ la atesi i kilie, ma lhepati
que saint le nom de toi que arrive
la dhohu i kilie, made ñin la hamenga
le règne de toi que faite la volonté
i kilieti eke la nanδo tune xaha
de toi ici la terre comme en haut
nangœnδa. Iθue hun e nδai kelê
dans ciel donne nous au jour présent
la ghen ka iziz i sa nδaine kœ;
le manger qui suffit à chaque jour
θaθamina la ngazo hun, tune ahun
oublie le mal notre comme nous
a θaθamina la ngazo i keτatj koi
oublions le mal de autrui envers
ahun. θe nuepi hun ngœne la
nous ne pas laisser nous au le
ueneθami ka ngazo; amele hun hua
cœur qui mauvais délivre nous
ngœne la ngazo asêdaiê. Amen.
de le mal tout. Ainsi soit-il.

TRADUCTION FRANÇAISE.

1° PRIÈRE DU MATIN.

† Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

ORAISON DOMINICALE.

Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous laissez pas succomber à la tentation; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

SALUTATION ANGÉLIQUE.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie par dessus toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Ave Maria, tihua hâ ñupati nei
Salut Marie, remplie toi de
grasia, ðeila zohu θei ñupa,
grâce voici le Seigneur chez toi
ñupati a manaθiθ e ñipin la iðe fœ
toi heureuse parmi les femmes
asêdaiê, manaθiθ minahi Iesu ðeila
toutes heureux aussi Jésus le
uen e la nhi ñupa. — Maria e ka
fruit de le sein tien Marie qui
mitœt, θine i Haze, toa sipo θei
sainte, mère de Dieu va prier auprès
ñinðati θatahuai ahuni ka ngazo, e
de lui pour nous qui mauvais au
nðai kelê, memine la nðai mexi hun.
jour d'hui et aussi à le jour mort notre.
Amen.
Ainsi soit-il.

SYMBOLE DES APÔTRES.

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, le créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur; qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la sainte Vierge Marie; a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli et est descendu aux enfers; il est ressuscité le troisième jour, est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il vien-

Eni a mekunezu koi Haze kem
Je suis croyant en Dieu Père
aðe xatj palua, ñinðati na khup la
puissant tout à fait, lui a fait le
nangœnda me la nanðo. Eni a
ciel et la terre. Je
mekunezu koi Iesu Kristo nekœ i
crois en Jésus-Christ fils de
ñinðati, ala xasi hi, nge la Zohu
lui unique et le Seigneur
shê; na ñi atj ñinðati nei u
nôtre a été fait homme lui par Esprit
mitœt, na nahone nei Maria zazine
saint a été enfanté par Marie fille
palua; na akœtj kola zohu Ponsio
toujours a souffert étant chef Ponce
Pilato; na aθip angœn, na
Pilate a été suspendu en croix est

mexipi, na keleme du, na τo koue
mort a été mis en terre est allé en
kuhu infereno ie; nge na kœnine la
bas enfers et le troisième le
nδai ñindati na xile mŭaxada
jour lui s'est levé de nouveau
huan na mex; na ellada nangœnδa;
d'entre les morts est monté au ciel
kolo lapa ñinδati e la ngœtan
maintenant assis lui à le côté
mŭaxa i Haze Kem ka xatj
droit de Dieu Père qui puissant
palua; nge ñinδati mŭaxa du
tout à fait et lui de nouveau viendra
epin τoa ñingan i atj ka mel
un jour pour interroger à gens qui vivent
memine la ka mex.
et aussi les qui morts.

dra juger les vivants et les morts.

Eni a mekunezu koi u miτœτ,
Je crois à Esprit saint
me Eklesia ka miτœτ me katoliko;
et Église qui sainte et catholique
memine la xeñin i atj ka
et aussi le faire ensemble de gens qui
miτœτ, memine la zietiθ iδe
saints et aussi l'effacement des
pekato, memine la mele mŭaxa dà
péchés et aussi le vivre de nouveau
ngœneτei, memine la mele ka θa
corps et aussi la vie qui ne pas
asê palua kœ. Amen.
finir jamais. Ainsi soit-il.

Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des Saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair et à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Oraison de prime : *Domine Deus omnipotens.*

PRIÈRE DE PRIME.

Zohu fe nge Hazeng, huai enati na θupa hun uti eneila makañ : amele hun onδae nei kilieti ka men : uanga

Seigneur Dieu tout-puissant, qui nous avez fait arriver au commencement de ce jour, sau-

vez-nous aujourd'hui par votre vertu : afin que pendant ce jour nous ne tombions dans aucun péché : mais que toujours nos paroles tendent à l'observation de votre justice, et que nos pensées et nos œuvres soient dirigées vers le même but. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous en union avec le Saint-Esprit, Dieu, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

mhalapi hun ngœne iδe gha pekato : maδe hun τoa nue, θa ñi pun, la hanengati kilie onδae, nei hun a ueka, nei hun a mekun, nei hun a keloman uliua. Eahun asipo la pine Iesu Kristo la zohu hun, nge la upuna i kilieti, ñinδati Haze kola xe mel, me xe dhohu me kilieti, xengœn, me u miτœτ, epinepine palua. Amen.

DÉCALOGUE.

LES COMMANDEMENTS DE DIEU.

Deila nœzei uaθembo i Haze.
Voici les commandements de Dieu.

1. Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.

1. *Inhimi xatjedu me θilidu koi*
Aime fortement et adore
Ieova, ñipi Haze ala xasi
Jeova Dieu un
hi. — θe ñi keτe Haze-
seulement ne fais pas autre Dieu
kœ, ke ñinδati pehi Haze.
car lui seulement Dieu.

2. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.

2. *Θe huadada menunekœ atesietin*
Ne pas dire en vain nom
e dhohu la Haze iœ. — θe
de Seigneur le Dieu tien ne pas
ñimafe la nœzei eueka ka
profaner les choses
miτœτ.
saintes.

3. *Mekunedu nœδei Dominika maδe*
Se souvenir de les Dimanches que
nδai miτœτ; — θe uliua kœ
jours sacrés
e nδai miτœτ asêdaiê.

3. Les Dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement.

4. *Ghomi ñaua keme iœ me θine*
Honorer père tien et mère
iœ, maδe mele hoea ñupa.
tienne afin de vivre longtemps toi.

4. Tes père et mère honoreras, afin que tu vives longuement.

5. *Θe lepe menun iδatj,*
Ne pas frapper sans raison gens
θe ñi ngazo kœ koi keτatj.
ne pas faire mal à autrui.

5. Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.

6. *Θe xile fœ i keτatj; θe*
Ne pas séduire femme à autrui ne pas
kuxi ngazo kœ.
commettre mauvaise chose

6. Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement.

7. *Θe enœ kœ; θe ghomi*
Ne pas voler choses ne pas retenir
utiṇ ñi keτatj.
biens de autrui.

7. Les biens d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient.

8. *Θe θoi; θe sili eueka*
Ne pas mentir ne pas tramer choses
θoi koi keτatj.
fausses contre autrui.

8. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.

9. *Θe mexiune kœ fœ i*
Ne pas convoiter chose femme à
keτatj.
autrui.

9. L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.

10. *Θe mexiune kœ ñi keτatj.*
Ne pas convoiter chose à autrui.

10. Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement.

Ide gha uaθembo i Eklesia.
Quelques les commandements de Église.

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

1. *Ghomi ñaua iδe gha nδai*
Respecter certains jours.

1. Les fêtes tu sanctifie-

ras qui te sont de commandement.

na up nei Eklesia, maδe
commandés par Église comme
nδai mitœτ; θe uliua
jours sacrés ne pas travailler
kœ e ngœn.
choses en eux.

2. Les Dimanches la messe ouïras, et les fêtes pareillement.

2. *Ndenge ñaua misa e nδai*
Entendre bien messe à jours
Dominika, memine nδai mitœτ
Dimanches ainsi que jours sacrés.
asêdaiê.
tous

3. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.

3. *Amaman nœzei pekato iœ koi*
Confesser les péchés tiens à
huatje mitœτ axilan; a xasi,
prêtre approuvé une fois
isa xasin la mŭaxaτe.
chaque année.

4. Ton créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.

4. *Kapa ñaua Ukaristi, e nœzei*
Recevoir bien Eucharistie en les
nδai Paska.
jours de Pâques.

5. Quatre-Temps, vigiles jeûneras, et le carême entièrement.

5. *Amexizin i feka nδai na up*
Jeûner à divers jours que ordonnés
nei Eklesia.
par Église.

6. Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.

6. *Θe œni iδe œni i feka*
Ne pas manger de la viande à divers
nδai na ñipun nei Eklesia.
jours qui défendus par Église.

Ati zœn ma iθua huatje
Contribuer pour entretenir personnes
mitœτ axilan e na lapa iœ.
sacrées établies en le pays tien.

Θe faaipoipo (θe iτekœsai) i feka
Ne pas se marier ne pas te marier à les
nδai na ñipun nei Eklesia.
jours qui défendus par Église.

Θe iτekæsai zuetan.
Ne pas se marier clandestinement.

Θe xexil me keτatj isa mhi.
Ne pas épouser quelqu'un de différent culte.

Θe xexil lue τemun, uti hâ la na ekene ghætj iatj.
Ne pas se marier deux parents jusque à la quatrième génération.

Iδe huan i feka pekato.
Des divers péchés.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

1. *Nue tiθ ueneθami allahuâ me ñi τu.*
cœur orgueilleux et faisant le grand.
1. L'orgueil.

2. — — — *pi eδe mo.*
Avide de richesses.
2. L'avarice.

3. — — — *kuxi ngazo.*
impudique.
3. La luxure.

4. — — — *iela nhi.*
envieux.
4. L'envie.

5. — — — *ulum.*
gourmand.
5. La gourmandise.

6. — — — *mhoñi.*
colère.
6. La colère.

7. — — — *kuxakuxa (thaindé).*
paresseux paresseux.
7. La paresse.

CONFITEOR.

Eni kola amaman koi Haze ka xatj palua, koi beata Maria ka zazine epine palua, koi
Je avoue à Dieu qui puissant tout à fait à bienheureuse Marie qui Vierge toujours à

CONFITEOR.

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Bap-

tiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les saints (et à vous, mon père), que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions: c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints (et vous, mon père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

beato Mikaele arkangelo, koi
bienheureux Michel archange à
beato Ioane Batista, koi santo
bienheureux Jean Baptiste à saint
Petro me Paulo lue apostolo, koi
Pierre et Paul deux apôtres à
angaδe santo asédaiê (koi ñupati
les saints tous à toi
minahi kakati), nenge kœ na ngazol
aussi père je ai péché
ñimuτe, nenge na mekun, nenge na
beaucoup par la pensée par la
huada, nenge na kuxa ngazo. Δeila
parole par la action mauvaise c'est
ngazo i eni, δeila ngazo i eni, δeila
faute de moi c'est faute de moi c'est
ñipi ngazo i eni. Pine lai eni
vraie faute de moi. A cause de cela je
a τoa sipo θei beata Maria ka
supplie la bienheureuse Marie qui
zazine epine palua, θei beato Mikaele
Vierge toujours le saint Michel
arkangelo, θei beato Ioane Batista,
archange le saint Jean Baptiste
θei santo Petro me Paulo lue apostolo,
le saint Pierre et Paul deux apôtres
θei angaδe santo asêdaiê (memine θei
les saints tous et
ñupati minahi kaka), maδe τoa ghaue
toi aussi père de supplier
θatahuai eni θei la zohu la Haze
pour moi le Seigneur le Dieu
shê.
notre.

ACTE DE CONTRITION.

Deila mhi ka ieτa.
Voici acte de regret.

Mon Dieu et mon père, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce

Hazeng nge kakā, τu palua
Dieu mon et Père grande tout à fait
akœτjan e nhing, ke nenge
douleur de cœur mien parce que je

na ñi zunen kilieti ka loi palua,
ai fait injure à toi qui bon tout à fait
me ka sisi ma gazauati pekato;
et qui détestes de voir péché
θaθamina la nœzei pekato i eni,
oublie les péchés de moi
pine la iδe uliua Iesu
à cause de les mérites (de) Jésus
ameleni; Kexi hâ ueneθaming
Sauveur mien décidé est cœur mien
eneila τoa xe uliua me grasia
maintenant coopérer avec grâce
i kilieti, maδe nueτiθ pekato
de vous et de repousser péché
epin; nge τoa nue uliua
désormais et faire œuvres (de)
akœtjan ñine θupen.
pénitence pour expier (satisfaire, payer).

que vous êtes infiniment bon, et que le péché vous déplaît. Pardonnez-moi mes péchés par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur; je me propose, moyennant votre sainte grâce, de n'y plus retomber, et d'en faire une véritable pénitence.

Mhi mekunedu.
Acte (de) foi.

ACTE DE FOI.

Hazeng, eni a nhi xatjedu
Dieu mien je suis croyant fermement
la τenge eueka ka ñipixi asêzaiê
la parole qui vraie entière
kola ghom nge kola innin, ekolemi
qui reçue et qui enseignée à nous
nei Eklesia katoliko hua thei
par Église catholique de la part de
kilieti ka ñipixi palua.
toi qui vrai tout à fait.

Mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que croit et enseigne votre sainte Église, parce que c'est vous qui les lui avez révélées.

Mhi lapa iτehue.
Acte (de) espérance.

ACTE D'ESPÉRANCE.

Hazeng, eni a τengeneu asêsê
Dieu mien je suis me confiant tout à fait
koi kilieti ka loi palua; eni atj
à toi qui bon tout à fait moi homme

Mon Dieu, je mets toute ma confiance dans votre bonté infinie : et quelque

indigne que j'en sois, j'espère qu'en vue des mérites de Jésus-Christ, vous me donnerez votre grâce en ce monde et la vie éternelle en l'autre.

ka ngazo, eni a lapa iτehue grasia
qui pécheur je suis attendant grâce
hua θei kilieti eke lafen, memine
de la part de toi ici là-bas et aussi
la mele ka θa asê palua kœ θupen
la vie qui ne pas finir jamais après
e meχ, pine la θina ka loi
la mort à cause de la conduite qui bonne
palua ne Iesu-Kristo amele ni.
tout à fait de Jésus-Christ Sauveur mien.

ACTE DE CHARITÉ.

Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, parce que vous êtes souverainement bon et aimable; augmentez votre amour dans mon cœur, et faites que, tous les jours de ma vie, je vous aime par dessus toutes choses.

Deila mhi inhim koi Haze.
Voici acte (de) amour vers Dieu.

Hazeng eni a nhimi sisiτian
Dieu mien je suis aimant de préférence
koi kilieti ka loi nge ka meñik
toi qui bon et qui miséricordieux
palua; aθiadâ aτun minahi kuhu
entièrement allume encore plus en
nhing la nhiming koi enati.
moi le amour mien envers toi.

ACTE D'AMOUR ENVERS LE PROCHAIN.

Mon Dieu, j'aime mon prochain comme moi-même, pour l'amour de vous.

Deila mhi inhim koi keτatj.
Voici acte (de) amour envers autrui.

Hazeng, eni a inhim minahi
Dieu mien je suis aimant aussi
koi keτatj asêdaiê, tune la
envers autres tous comme le
inhiming koi enikœ, pine
aimant mien envers moi-même à cause de
la mekuning koi kilieti.
le souvenir mien envers toi.

ANGELUS.

L'ange du Seigneur a annoncé à Marie (qu'elle

Iani angelo me Maria.
Conversation (de) ange et Marie.

Keτe angelo i zohu na τofe
Un ange de Seigneur fut portant

la τenge eueka koi Maria, ame
la parole à Marie et
ñinδati na upune nei U miτœτ.
elle fut concevant de Esprit saint.

enfanterait le Sauveur) : et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

Ave Maria, etc.

Je vous salue, Marie, etc.

Eni kœ lai zeme i zohu; loi
Moi ici servante de Seigneur bien
tahua onδae koi eni tune la nei
soit arrivant à moi comme ici
ñupati na ulatine ekolemi.
toi as été disant à moi.

Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait suivant votre parole.

Ave Maria, etc.

Je vous salue, Marie, etc.

Ame la nekœ i Haze na ñin
Et le Fils de Dieu a été se faisant
ma atj; ñinδati na xelapa me
homme il a été habitant avec
ashê.
nous.

Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous.

Ave Maria, etc.

Je vous salue, Marie, etc.

℣. *Θine i Haze ñupati ka miτœτ,*
Mère de Dieu toi qui sainte
τoa sipo θatahua hun;
prie pour nous;

℣. Priez pour nous, sainte mère de Dieu;

℟. *Maδe hun a loi nge hœne*
Afin que nous soyons bons et arrive
la θupen laka na ulatine
la récompense laquelle a été promise
ngufan koi ahun huai Iesu Kristo.
à nous par Jésus-Christ.

℟. Afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ.

Eashê sîpo :
Nous prions :

PRIONS :

Atesietin, aτe kœ hun, nei la
Seigneur savons nous à cause de le
na huada ekolemi huai Angelo,
avoir été dit à nous par Ange
la ñi atj e Iesu Kristo nekœ i
le faire homme de Jésus-Christ fils de

Répandez, s'il vous plaît, Seigneur, votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu par la parole de l'ange l'Incar-

nation de Jésus-Christ votre Fils, nous arrivions, par les mérites de sa passion et de sa croix, à la gloire de sa résurrection : par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Gloria Patri, etc.

Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit; comme au commencement, maintenant, et toujours, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

BENEDICITE (avant le repas).

† Seigneur, bénissez-nous, ainsi que la nourriture que nous allons prendre et que nous devons à votre bonté. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

GRACES (après le repas).

Nous vous rendons grâces pour tous vos bien-

kilieti; nenge du kuhu nhi hun
toi répands dans cœur notre
grasia i kilieti, maδe tahuapi hun
grâce de toi afin de arriver nous
koue ngœne la lhemun e la xile
à la gloire de le de nouveau
mŭaxa da ngœneτei; pine la
vivre de corps à cause de le
na akœtj memine la krusen i
être souffrant aussi la croix de
Iesu Kristo, zohu hun. Amen.
Jésus-Christ Seigneur notre. Ainsi soit-il.

Loi aτupi lhemu i Haze Kem,
Bon exalter gloire de Dieu Père
me Nekœn, me U miτœτ; ñinδati
et Fils et Esprit saint lui
tunan ekœ napuan,
comme autrefois au commencement
ezehi eneila, memine epinepine
et maintenant aussi à l'avenir
palua. Amen.
entièrement. Ainsi soit-il.

Mhi τoa ghen.
Acte pour manger.

† *Atesietine, ulatine aloi koi*
Seigneur donne bénédictions à
ahun, memine la nœzei eueka lai
nous ainsi que les choses ci
koloa iθua hun nei kilieti ka
serons nourris nous par toi qui
iamhan; pine Iesu-Kristo Zohu
généreux à cause de Jésus-Christ Seigneur
i ahun. Amen.
de nous. Ainsi soit-il.

Mhi θupene ghen.
Acte après manger.

Eahuni lai kola nhimi ole
Nous voici sommes rendant grâces

koi kilieti la Haze ka xatj palua,
à toi le Dieu qui puissant tout à fait
pine la nœzei eueka na iθua
à cause de les choses qui données à
hun nei kilieti Zohu ka ekœ me
nous par toi Seigneur qui autrefois et
epineepine palua. Amen.
dans l'avenir tout à fait. Ainsi soit-il.

faits, ô Dieu tout-puissant! qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Mhi koi angelo θup.
Acte (prière) à ange gardien.

A L'ANGE GARDIEN.

Angelo i Haze, ñupati lae ka na
Ange de Dieu toi qui as été
up hua koho nei Zohu ka loi
envoyé d'en haut par Seigneur qui bon
palua, maδe θupa ni, zino τοτο
tout à fait pour garder moi éclairer
eneila la nhing, θupa ni,
aujourd'hui le cœur mien garde-moi
amekœtine ñaua la θinang, nge
dirige bien la conduite mienne et
sipo xa Haze θatahuai eni.
prie auprès de Dieu pour moi.
Amen.
Ainsi soit-il.

Ange de Dieu, qui avez été envoyé par le Seigneur tout-puissant pour être mon gardien, éclairez aujourd'hui mon esprit, gardez mon cœur, soyez mon guide et priez Dieu pour moi. Ainsi soit-il.

Deila kετe mhi sipon koi Maria.
Voici un acte de prière à Marie.

SOUVENEZ-VOUS (*Memorare*).

Maria e, Zazine palua, τu τenge
Marie ô Vierge tout à fait grand
inhim i enati koi iδatj : Mekunedu
l'amour de toi pour hommes. Souviens-toi
θa na nδenge kœ palua
ne pas avoir été entendu jamais
nei idatj enati na nueti θ
par quelqu'un toi avoir été rejetant
kετatj aδe kœtj koi ñupati,
quelqu'un qui a accouru vers toi
maδe ngœli ñan, maδe atua
afin de protéger lui afin de secourir

Souvenez-vous, ô douce Vierge Marie, que jamais il ne fut dit que celui qui a eu recours à votre protection, imploré votre secours, demandé vos suffrages, ait été abandonné. Dans cette confiance, j'accours vers vous, Vierge, mère des vierges; je viens,

me voilà devant vous, gémissant, pauvre pécheur. Mère du Verbe, ne méprisez pas ma prière, mais daignez l'écouter et l'exaucer dans votre bonté. Ainsi soit-il.

ñan, maδe sipo θatahua ñan; eni
lui afin de intercéder pour lui je
a lapa un, nge lapa iτehue;
suis ayant confiance et ayant espérance
eni a kœtjepi ñiñapedâ θei kilieti,
je suis accourant vite à toi
nenê, lae Zazine ka sisiτia : eni
mère la Vierge qui sans pareille moi
kœ la atj ka ngazo, kola τeiz
aussi le homme qui pécheur je pleure
hua mekei ñupa; enati lae θine i
devant toi toi la mère de
nekœ i Haze, θe nuetiθ la
fils de Dieu ne pas rejette ce que
nenge na sipon θei kilieti; ame
je ai été demandant à toi mais
shamatine ñaua nge nunuatine.
écoute attentivement et exauce.
Amen.
Ainsi soit-il.

PRIÈRE DU SOIR.

Mon Dieu, je me présente devant vous à la fin de cette journée, pour vous adorer par Jésus-Christ votre très-cher Fils, et vous remercier en son nom de toutes les grâces que j'ai reçues de vous.

Mhi eze zinz.
Prière du soir nuit.

Atesietin, δeila eni hua meke i
Seigneur voici moi en présence de
kilieti eneila; kola xeghœl
toi maintenant je suis unissant moi
me Iesu, Nekœ i kilieti ka nhimina,
avec Jésus Fils de toi qui bien aimé
eni a θilidu nge nhimi ole
je suis adorant et donnant remercî-
hua θei ñinδati koi kilieti,
ments de par lui à toi
pine la nœzei eueka asêdaiê
à cause de les choses toutes (que)
kilieti na homane ngufan
toi as été donnant gratuitement
ekula koi eni.
aujourd'hui à moi.

Oraison dominicale, Salutation angélique, Symbole des Apôtres.

Pater, Ave, Credo.

Keme hun xaha..., Ave Maria...,
Père notre qui es, Salut Marie,
Eni a mekunezu..., etc.
Je suis croyant.

Notre Père..., Je vous salue, Marie..., Je crois en Dieu....

Uangetupaθ nhi.
Examen (du) cœur.

EXAMEN.

Enati laieti Hazeng ka ʇu
Toi Dieu mien qui grand
palua, ko la uangetupaθ la
entièrement qui examine la
thina angatj nei kilieti ka
conduite (des) hommes toi qui
meñik palua la musi;
miséricordieux tout à fait dans la conduite
ame kola ighele hanenga enati
et qui ne veux pas toi
ma ullæ iδatj ka ngazo; kola
que périr hommes qui pécheurs qui
hanenga mekuz maδe ieʇa nhi
désires seulement que se repente cœur
angatj nge mele mŭaxada :
(des) hommes et vivant de nouveau :
Deila eni hi kola ueuê
Voici moi-même priant à genoux
fene kilieti, ʇoa amaman apeu
aux pieds de toi pour confesser comment
θinang ekula.
conduite mienne aujourd'hui.

Mon Dieu, souverain juge des hommes, qui, par une miséricorde infinie, ne voulez pas que le pécheur périsse, mais qu'il évite par la pénitence vos redoutables jugements, je me présente humblement à vous, pour vous rendre compte de cette journée.

Zina ʇoʇo la nhing maδe ni
Éclaire le cœur mien afin que moi
uangaʇe mekun ñaua la nœzei pekato
voir bien les péchés
i eni ekula, nge iθue akœtj
de moi aujourd'hui et donne douleur

Donnez-moi, Seigneur, les lumières dont j'ai besoin pour connaître mes fautes, et la douleur nécessaire pour les bien détester.

e nhing, maδe ieτa
dans cœur mien afin que se repentir
ñipixi.
sincèrement.

ACTE DE CONTRITION.

Panamadu lake, τoa uang e tupaθ.

Mon Dieu et mon Père, j'ai un extrême regret, etc.

Haze i eni nge kaka, τu palua
Dieu de moi et père grand tout à
akœtj kuhu nhing, etc.
fait repentir de cœur mien.
(Voir page 411.)

CONFITEOR.

Eni amaman koi Haze, etc.
Moi confesser à Dieu.
(Voir page 410.)

MISEREATUR.

Que Dieu tout-puissant ait pitié de nous, et qu'après nous avoir pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Enati laieti Hazeng, ka xatj
Vous Dieu mien qui puissant
palua, τoa nhimi hun, θaθamina
entièrement aie pitié de nous oublie
iδe pekato hun, nge alœ hun
les péchés (de) nous et fais entrer nous
koue ngœne la mel ka tha asê
dans la vie qui ne pas finir
palua kœ. Amen.
jamais. Ainsi soit-il.

INDULGENTIAM.

† Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

† *Enati laieti Hazeng, ka τu*
Toi Dieu mien qui grand
palua men me meñik,
tout à fait puissance et miséricordieux
*θaθamina nge apaτen, memine nueti*θ
oublie et efface et aussi rejette
la nœzei pekato hun. Amen.
les péchés notres. Ainsi soit-il.

Seigneur, écoutez nos prières pour notre saint père le pape, pour mon-

Zohufe, shamatine ñaua hun kola
Seigneur écoute bien nous qui
sipo θei kilieti θatahuai anga
prier auprès de toi pour le grand

Zohu mitœt ðeilo papa (Leone)
chef sacré le pape (Léon)
θatahuai epikopo hun (θatahuai aðe
pour évêque notre (pour ceux
ñi nhan epikopo), θatahuai la
qui remplacent l'évêque) pour les
nœzei zohu hun.
chefs notres.

seigneur notre évêque, pour ceux qui nous gouvernent.

Zohufe, toa nhimi Eklesia i
Seigneur ayez pitié de l'Église de
kilieti asêdaiê, memine lo lapa
toi universelle ainsi que de la patrie
hun, memine la nœzei una mhi
notre ainsi que de les chrétientés
(ngœne Kaledonia), memine ange
(en Calédonie) ainsi que des
zini hun, nge i θubadia hun,
parents notres et des ennemis notres
memine aðe ñhimi hun asêdaiê.
ainsi que ceux aimant nous tous.

Seigneur ayez pitié de toute votre Église, de notre pays, de toutes les missions catholiques, de nos parents, de nos amis et de nos ennemis.

Zohufe, amekœtine dâ nge uzan
Seigneur redressez et changez
la nhi angatj ka ngazo,
le cœur des hommes qui pécheurs
θupan ñaua idatj ka loi, maðe
conservez bien hommes qui justes afin que
lapa loi angatj uti la pun.
restent bons hommes.

Seigneur, convertissez les pécheurs et faites persévérer les justes.

Zohufe, iθue mel iðe u
Seigneur faites miséricorde aux âmes
angezini hun kola akœtj ngœne
(des) frères notres qui souffrent en
purekatorio.
purgatoire.

Seigneur, faites miséricorde aux âmes des fidèles trépassés.

Zohufe θiθingi lai koi kilieti
Seigneur j'offre ici à toi
mekœleng e ndae; θupa ni
sommeil mien de tout à l'heure garde-moi
maðe θaup epi, made ni θa
afin de être tranquille afin que je ne pas

Mon Dieu, je vous offre le repos que je vais prendre.

Veillez sur moi pendant cette nuit, pour me con-

nue pekato, nge θa mexipi sarahue;
faire péché et ne pas mourir subite-
amel eni hua ngœne la ngazo
ment préserve-moi de les maux
asêdaiê.
tous.

Enati laieti Maria, miτœτ θine i
Toi Marie sainte mère de
Haze memine ñupunieti la nœzei
Dieu et aussi vous autres les
angelo θup, me ange patrono hun,
anges gardiens et patrons notres
me ange santo asêdaiê heτa hun,
et les saints tous protégez-nous
nge sipo θatahuai eni, maδe ni
et priez pour nous afin que moi
τoa mekœl θaup onδae zinz,
aller dormir tranquille tout à l'heure nuit
nge maδe loi me manaθiθ la
et pour que bonne et heureuse la
mexing epin. Amen.
mort mienne plus tard. Ainsi soit-il.

server en paix, me préserver du péché, de mort subite et de tout accident.

Très-sainte Mère de Dieu, saints anges gardiens, saints patrons, tous les saints et saintes, recevez-moi sous votre protection; obtenez-moi une nuit tranquille, et la grâce d'une sainte et heureuse mort. Ainsi soit-il.

A. C., S. M.

Paris, le 15 août 1882.

L. J. C. S. et M. D. V. I.

BIBLIOGRAPHIE

Chahta Leksikon. A Choctaw in English Definition, for the choctaw Academies and Schools; by Allen WRIGHT. — *Saint-Louis :* Printed by the Presbyterian Publishing Company, 207 North Eighth Street. 311 pages, small octavo.

La grande majorité des Indiens Chá'hta réside dans la partie sud-est de l'*Indian Territory*; et, étant au nombre de 15,000 individus, ils ont développé une littérature imprimée dont les produits sont également entendus et compris par les 6,000 Chicasaws résidant dans le voisinage des Chá'hta. Les écrits des Chá'hta sont transcrits à l'aide d'un alphabet inventé par des missionnaires anglo-américains; comme d'autres alphabets provenant de cette source, il a le grand défaut de ne marquer ni tous les sons articulés de la langue, ni l'accentuation des mots. Les voyelles longues ne sont distinguées des voyelles brèves que pour l'*a* (*a : ā; v : a* bref, *ă*) , et comme beaucoup de mots chá'htas de signification différente se distinguent seulement par la longueur et la brièveté de leurs voyelles, ce serait l'un des principaux défauts auquel il serait urgent de remédier.

Dans ces conditions, M. Allen Wright, qui est un Indien pur sang, a accompli une œuvre très-méritoire en compo-

sant ce dictionnaire, qui contient à peu près onze mille termes du langage, et qui est le premier lexique qui ait été composé dans cette langue harmonieuse. Les mots sont donnés simplement avec leurs significations anglaises, sans étymologies ou phrases élucidatives ; quand un mot forme beaucoup de composés, ces composés sont mentionnés en ordre alphabétique. Les participes sont souvent placés séparément des verbes dont ils sont formés, et l'auteur n'a pas oublié d'indiquer quelques synonymes des mots cités.

En somme, l'œuvre de Wright est une contribution utile à notre connaissance des langues de l'Amérique. Comme l'auteur est lui-même un Indien, son ouvrage est sans doute plus exact et mieux fini *sous beaucoup de rapports* que si un homme de la race blanche l'avait entrepris. Wright est ministre de l'Évangile, et, à cause de ses qualités administratives, a été fait député par sa « nation » pour conférer avec le gouvernement central à Washington, après avoir occupé pendant quelque temps les fonctions de « *governor* » de la tribu. La préface du livre, qui donne des indications ultérieures sur le but du dictionnaire, est datée de « *Boggy Depot, Choctaw Nation, 25 mars 1880.* »

A.-S. G.

Corografia ó descripcion general de la Provincia de Guipúzcoa, por el P. Manuel de Larramendi. — *Barcelona*, 1882, pet. in-8 carré de 299 p.

Cet intéressant ouvrage, assez mal imprimé sur du papier très-mauvais, sans marges et riche en coquilles typo-

graphiques, fait partie d'une collection intitulée : *La verdadera ciencia española.* Le prix marqué est de 3 réaux (broché) ou 75 c. en monnaie française; c'est pourquoi les libraires de Saint-Sébastien le vendent 1 fr. 50 aux amateurs : « Il faut bien que tout le monde vive ! »

Quoi qu'il en soit, c'est encore au zèle infatigable de notre excellent collaborateur, le P. Fidel Fita, que nous devons la publication de cette œuvre à peu près inconnue et jusqu'ici inédite du célèbre grammairien basque de 1729-1745. Le manuscrit original ne porte aucun nom; mais il fait partie des papiers laissés par Larramendi au collége de Loyola après sa mort (28 janvier 1766), saisis par le gouvernement et transportés au Ministère des grâces et justice à Madrid, d'où ils ont passé à la Bibliothèque de l'Académie royale d'histoire ; c'est un cahier de 368 p. in-4° numéroté XI, 2, 230. En outre, l'auteur parle du *Diccionario Trilingue* comme d'un sien ouvrage. Il est donc difficile de contester l'attestation faite par M. Fita, qui place la composition de ce livre vers 1756 : Larramendi, né à Andoain le 24 décembre 1690, avait alors soixante-six ans. — M. Fita a ajouté en *appendice* (p. 277-296) une lettre écrite en 1748 par Larramendi au P. G. F. Berthier, directeur des *Mémoires de Trévoux*, et dont l'objet est purement littéraire.

La *Corografia* contient d'abord une protestation, en faveur du Guipúzcoa, contre l'habitude trop générale en Espagne d'appeler Biscayens tous les Basques et de confondre les trois provinces d'Alava, de Biscaye et de Guipúzcoa sous le nom de *Vizcaya.* Il passe ensuite à la description détaillée du Guipúzcoa dans l'ordre des *quatre*

éléments, l'eau (mer, rivières, ruisseaux, sources, pêche de la baleine), l'air (hygiène, température), la terre (montagnes, cultures) et le feu (mines de fer). Il s'occupe après cela de la population, ses habitations, son régime social, politique et municipal (fueros), sa religion, ses mœurs, ses coutumes. Les deux dernières parties, traitées avec un soin tout spécial, sont relatives à « la danse au tambourin » et à la langue basque.

Les paragraphes consacrés aux « danses » ne sont qu'une longue et fastidieuse dissertation théologique sur la danse en général, sa nature, les conditions qu'elle doit remplir pour ne pas être une cause de péché, etc.

Beaucoup plus intéressantes à mon avis sont les pages où il est parlé de la langue basque (p. 245 à 270). Larramendi s'étend complaisamment sur l'antiquité, la perfection, l'excellence du basque, « langue vivante » plus vieille que toutes les langues vivantes ou mortes, « excepté l'hébreu », « langue qui commença à vivre à Babel, où Dieu l'infusa à Tubal et à sa famille, qui l'apportèrent en Espagne ». Suit une philippique ardente contre les mauvais patriotes qui ne cultivent pas ce magnifique idiome et le parlent incorrectement, « sans aucune règle » : l'auteur affirme que, de son temps, plus des trois quarts des Guipuzcoans n'entendaient pas le castillan, et qu'un sermon en espagnol ne serait pas compris par cinquante auditeurs sur mille. Mais je passe sur les extravagances et les insanités de cette petite dissertation.

Larramendi, qui avait déjà donné (p. 137-138) une trentaine de lignes de basque (dialecte guipuzcoan), reproduit, à titre de spécimens des divers dialectes, plusieurs passages de vieux auteurs basques : deux citations soule-

tines de 1748, un passage labourdin d'Axular (1643), un fragment du catéchisme biscayen d'Arzadun (1731), deux prières navarraises de 1626 et 1735, puis un morceau en guipuzcoan. Ces textes sont assez incorrects; par exemple, dans le souletin, je relève *guizcunac* pour *guizonnac*, *bettu* pour *bethi*, *bahouzax* pour *baliousaz*, *ukheuez* pour *ukhenez*, etc. Dans les observations qui suivent, Larramendi méconnaît la différence entre *u* et *ou*, qui est l'une des caractéristiques du dialecte de la Soule.

Le *Credo* navarrais, extrait du Catéchisme du P. Glizalde (1735), est remarquable par ses imparfaits sans *n* final, caractère particulier au haut-navarrais méridional et au bas-navarrais occidental d'Aezcoa : « Jaio*ce* andre Maria Virginaren ganic, padecita zue Poncio Pilatoren manuaren azpian, gureiteificatu zute, etc. »

Les pages 268-269 indiquent les principales particularités que présentent les variétés régionales du guipuzcoan. Je note en passant les noms suivants du papillon : *pimpilipansa*, *ingenua*, *michelete*, *urifarfalla*.

Saint-Sébastien, 21 septembre 1882.

Julien Vinson.

VARIÉTÉS

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT « BASQUE ».

In the *Revista contemporanea* of August 30, appears an article entitled « Estudio de la lengua Ibera o Euskara » by D. Ricardo Becerro de Bengoa. In this memoir, he adopts the derivation of « Bascos » given by W. von Humboldt in his *Berichtigungen zum Mithridates über die baskische Sprache,* Berlin, 1817, p. 1, par. 2 : « Der Name der Basconen, Vasconen, wird nicht selten von dem Vaskischen *Basocoa* (Waldbewohner) von *Basoa*, Wald, und der Endung *co* abgeleitet. » Speaking of Navarre, D. Becerro de Bengoa says « que fui la verdadera comarca de los Bascos, cuya denominacion se formó de *Basorco* (*Baso*, basque, y *co* del) es decir « del bosque ó de las selvas » (p. 451).

Notwithstanding the great authority of W. von Humboldt, I shall state a few facts which seem to show that this etymology cannot be admitted and that the appellations *Basque* in French, *Bascos* or *Vascos* in Spanish, and also the word *Gascons,* are all derived from the tribal name *Vascones* given to one of the many Ibérian tribes by Greek and Latin writers.

In apparent support of Humboldt's derivation may be cited the word *Vasco* twice used in the singular by Silius Italicus (A. D. 77), *Punic.*, III, 358 and V, 187 : *Vasco insuetus galeæ* and *Vasconum saltus,* « the mountains portions of the Vascones » applied by Pliny (A. D. 109) and others to that part of the Pyrénées which formed the northern boundary of the tribe, somewhat equivalent to the modern Navarre.

Against this is the etymology of the word according to the laws of interchange of sounds in the French and Latin languages established by Diez, Brachet and other comparative grammarians. From these authors we learn that a latin initial *v* may change either into a french *b* or a hard *g*, as *Besançon* from *Vesuntionem*, *Bazas* from *Vasates*, *Gard* from *Vardo*, *guêpe* from *Vespa* « a wasp ».

From this last example it is plain that this hard *g* sound is nearly allied to the german or still more to the english *w*, and this it is that we find Greek writers like Strabo (B. C. 54) and Diodorus (B. C. 8), writing Οὐασκώνες, Ουακκαιοι as equivalent to the latin *Vascones*, *Vaccæi*, showing that to their ears the *v* in these words approached more nearly to the sound *w* than to that of *b*. Hence we have the forms *Vascones*, Οὐασκώνες, *Wascones*, *Wasconia*, *Wasco* (Fortunatus, 600, A. D.), *Guascones*, *Gasconia*, vulgo *Gascos* (in the Bollandists *vita S. Rictrudis*, about the 8th century).

With the *b* sound we have in the Bollandists *vita S. Adalbaldi* « Basconiam vulgo Bascos » about the same date. But we are enabled to trace the historical development of the word in a more regular way and to a later period. In canon XVII concil Lateranse A. D. 1179, we have the dative plural *Bascolis* applied evidently to the modern Basques, so that the *n* of *Vascones* has become *l*, of which permutation examples are given in Diez and Brachet, ex. *niveau* from *libella*. In the next century or even earlier we find the atonic *o* dropped (see Diez and Brachet for examples), and *Bascoli* becomes *Bascli*, the form always used in the codex Calixtinus of Compostella (lib. IV, which has been lately printed in the present *Revue de linguistique*, jan. and july 1882). At the same time we have in two english authors, Geoffrey of Monmouth (dec. 1154) and Giraldus Cambrensis (dec. 1223) *Basclenses*, where again the *o* has already fallen out. A little later the *l* is lost also, of which numerous examples, can be found in the Romance tongues and we have *Bascos*, *Basco*; finally this *co* with *s* hard becomes in French *qu*, as *queux* from *coquus*, etc. We have thus in french *Basques* and in spanish *Bascos*, according to the well known rule of romance nouns being formed from the latin accusative and not from the nominative case.

It is evident moreover we think, from the history of these permu-

tations and especially from the persistance of the *l* that the *on* in *Vascones*, gr. ωυ, cannot have represented merely an article suffix, but must be a radical component part of the word, and has to be accounted for in all explanations of the meaning of the term from its etymology.

One other plausible derivation of the word *Basque* may be remarked upon. It is that adopted by MM. Balasque and Dulaurens in their excellent *Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. I, p. 42-43 : « le nom latin propre aux *Basques* est celui de *Vaccæi* ». The citations to prove this are all taken from the lives of the saints by the Bollandists, c. g. S. Ouen (A. D. 640) « ferocissimis etiam *Vaccæis*. The liver of S. Amandus (febr. 6) and Sª Rictrudis (May 12) in which we have the relation of the invasion of the South of France by the Basques, say « hujus autem gentis antiquiores primo dicti sunt *Vaccæi,* a quodam oppido juxta Pyrenæum sito, seu cognominati; sed postea *Wascones,* quasi *Vaccones*, demutata *c* in *s* littera, nuncupati; et ipsorum regio quæ autem dicebatur *Vaccæia*, appellata est *Wasconia* ». The district of the *Vaccæi* is that of Castello, south of the Ebro; there is no proof at all that *Wasconia* was ever called *Vaccæia*. The whole of this is taken from the *liber etymologiarum,* lib. IX, 107-108, of Isidore of Sevilla (A. D. 612-36) : « *Vacca* oppidum fuit juxta Pyrenæum, a quo sunt cognominati *Vaccæi,* de quibus creditur dixisse poeta *lateque vagantes Vaccæi.* Hi Pyrenæi jugis peramplam montis habitant solitudinem. Idem ac *Vascones*, quasi *Vaccones, c* in *s* litteram demutata ». But, according to a note in Migne's editio (t. II, col. 339) *Vacca* is a mistake for *Jacca* and *lateque vagantes Vaccæi* is a misquotation of Jerome (A. D. 331-420) : Cf. *Æneid.*, IV, 42, *lateque furentes Barcæi.* The *Vaccæi* and *Vascones* were certainly different tribes and so this etymology utterly fails.

It is needless to add that *Vascones* could never have been more than a tribal, not a national or gentile name of the Escualdun, where they were Iberi or any other race.

W. Webster.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME XV.

Pages.

ADAM (Lucien). — La linguistique et la doctrine de l'évolution (*fin.*) 21

Corrigenda 224

DROUIN (E.). — Comptes-rendus : *Les noms de personnes dans l'Ancien Testament*, par H. Derenbourg 105

— *Traité de grammaire syriaque*, par R. Duval 112

— *Recueil de mots français tirés des langues étrangères*, par D. Loubens 327

DUÇÉRÉ. — Le gascon de Bayonne aux XIIIe et XIVe siècles. 80, 162

FITA Y COLOMÉ (F.) — Le livre IV du *Codex* de Saint-Jacques de Compostelle 1, 225

GASTCHET (Albert S.). — Quelques noms géographiques du sud-est des États-Unis d'Amérique 293

— Comptes-rendus : *Chahta Leksikon*. A Choctaw in English Definition, for the choctaw Academies and Schools; by Allen Wright 422

GATTEYRIAS (C.-A.). — Études linguistiques sur les langues de la famille géorgienne 337

HENRY (V.). — Études afghanes (*fin*) 113

HOVELACQUE (A.). — Observations sur le guna grec 75

— Sur deux mots scythes 217

KIRSTE (Jean). — L'origine des sons cérébraux 45

LE HÉRICHER (Édouard). — Note sur le livre *des Métiers* d'Estienne Boileau, et sur le *Déal* de Piré 54

P. A. C. — Notes grammaticales sur la langue de Lifu (Loyaltys) 300, 373

PIÉTREMENT (C.-A.). — Signification du mot zend *Aurusha*.. 78

QUELLIEN (V.). — Kloarek Koatreven (Le Kloarek de Coatréven) 66

UJFALVY (Ch. E. de). — La langue des Yagnôbis 271

VINSON (Julien). — El Estudio de las Lenguas indigenas de las Americas 39

— Agglutination 59

— L'Inde française et les études indiennes en 1880-1881 176

— Comptes-rendus : *Introduction of the study of Indian Languages with words, phrases and sentences to be collected*, by J. W. Powell 203

— *La Littérature populaire basque* 321

— *L'armée des Pyrénées occidentales,* par E. Ducéré 206

— *Corographia ó descripcion general de la provincia de Guipúzcoa,* por el P. Manuel de Larramendi 424

— Variétés : Prononciation ancienne des aspirées grecques.. 215

— La mort de Victor Jacquemont 217

— Un échantillon du patois créole-français du Mozambique.. 330

— Un conte populaire tamoul 332

WEBSTER (W.). — Sur l'étymologie du mot « basque » 427